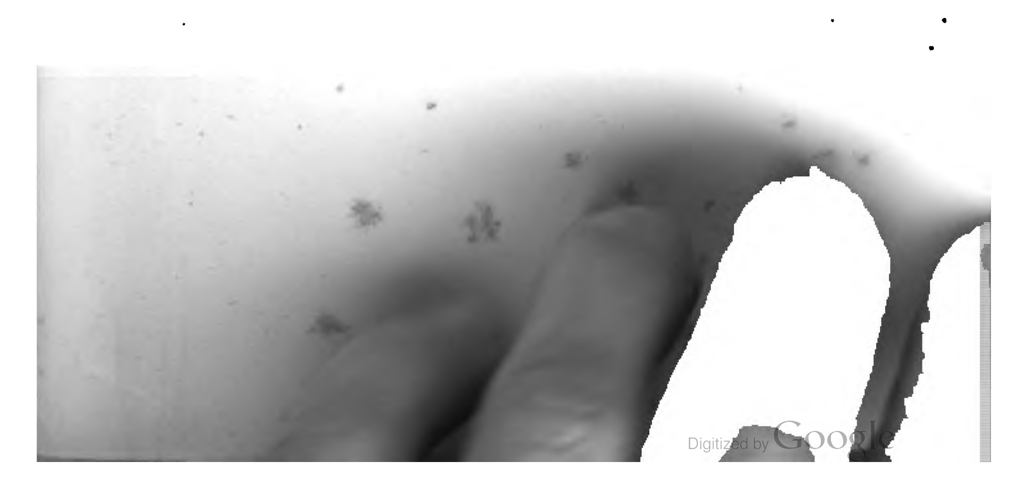
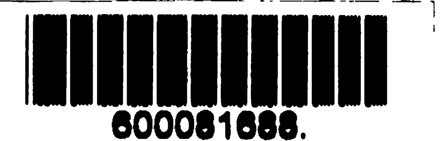








à Monsieur Villermé, hommage affectueux de l'auteur.

G. de Molinari.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES ÉCONOMIQUES sur l'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage. In-18. fr. » 75

LES SOIRÉES DE LA RUE SAINT-LAZARE, entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété. 1 beau vol. gr. in-18. 3 50

LES RÉVOLUTIONS ET LE DESPOTISME, envisagés au point de vue des intérêts matériels. In-18. 1 50

Bruxelles. — Emm. DEVROYE, Impr. du Roi.

COURS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PROFESSÉ

AU MUSÉE ROYAL DE L'INDUSTRIE BELGE.

PAR M. G. DE MOLINARI.

PREMIÈRE PARTIE.

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

PARIS

GUILLAUMIN ET CIE, LIBRAIRES,

Éditeurs du journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1855

A Monsieur

CHARLES DE BROUCKERE,

BOURGMESTRE DE BRUXELLES,

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION BELGE POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES,

ANCIEN MINISTRE.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous dédier, à vous qui avez été le promoteur le plus actif et le plus dévoué de l'enseignement de l'économie politique en Belgique, le résumé d'un Cours entrepris sous vos auspices. Commencé à l'Athénée royal de Paris, en 1847, ce Cours avait été brusquement interrompu par la révolution

de février. Grâce à votre appui bienveillant, j'ai pu le recommencer au Musée de l'industrie belge, où j'espère, — et mon espoir se fonde sur l'attachement sincère et profond que les gouvernants aussi bien que les gouvernés professent chez nous pour les libertés constitutionnelles, — où j'espère, dis-je, qu'aucune révolution ne m'empêchera de le poursuivre et de le mener à bonne fin.

A quoi bon, me dira-t-on peut-être, un nouveau Cours d'économie politique? Ne possédons-nous pas déjà bien assez de traités généraux de cette science? N'avons-nous pas le magnifique ouvrage d'Adam Smith sur la richesse des nations, le Traité et le Cours complet de J.-B. Say, les Traités de MM. Charles Dunoyer, Mac Culloch, John Stuart Mill, les Cours de Rossi et de M. Michel Chevalier, les *Harmonies économiques* de Frédéric Bastiat, le Traité élémentaire, tout à la fois si concis et si complet, de M. Joseph Garnier, sans parler d'un grand nombre d'Abrégés, parmi lesquels les *Principes généraux d'économie politique*, de M. Charles de Brouckere, méritent d'être cités en première ligne? Pourquoi refaire ce qui a été fait si souvent et bien fait?

Si mon Cours ne contenait rien de plus que les Traités existants; s'il n'en était que la reproduction pure et simple, je m'abstiendrais bien certainement

de le publier, car une compilation de ce genre, venant après le magnifique *Dictionnaire de l'économie politique* de M. Guillaumin, demeurerait sans utilité.

Mais il m'a semblé que tous les ouvrages d'économie politique publiés jusqu'aujourd'hui présentaient une lacune importante, je veux parler de l'absence d'une démonstration suffisamment claire de la loi générale qui, en établissant un juste et nécessaire équilibre entre les différentes branches de la production comme aussi entre les rémunérations des agents productifs, fait régner l'ordre dans le monde économique.

Cette lacune, il serait injuste de la reprocher aux maîtres de la science. A l'époque où l'économie politique a pris naissance, ils avaient à faire prévaloir, avant tout, la liberté de l'industrie, alors à son berceau, sur les vieux errements du régime réglementaire. Ils avaient à démontrer combien les priviléges des corporations et des castes, l'abus des monopoles et des restrictions ralentissaient l'essor de la production; combien les masses laborieuses avaient à souffrir, dans leur dignité et dans leur bien-être, des entraves opposées au libre développement de leur activité. Cette tâche, les fondateurs de la science économique et leurs successeurs l'ont admirablement remplie. Sans doute, ils n'ont pu réussir à briser complétement les liens qui enchaînaient jadis l'industrie.

Nos sociétés renferment encore de trop nombreux vestiges de régime réglementaire. Nulle part, la liberté du travail et des échanges n'a conquis pleinement sa place au soleil. Cependant, grâce aux efforts persévérants de ses promoteurs, grâce à la diffusion de plus en plus abondante des lumières économiques, elle fait chaque jour un pas en avant, et le moment n'est pas éloigné peut-être où la liberté deviendra la loi universelle des transactions humaines.

Malheureusement, cette liberté industrielle, que les économistes ont tant contribué à faire prévaloir, malgré les efforts désespérés des détenteurs des vieux priviléges, elle a rencontré, de nos jours, des adversaires au sein même des classes dont l'intérêt avait été invoqué pour l'établir. Une réaction anti-libérale et néo-réglementaire, à laquelle on a appliqué la dénomination générique de « socialisme », s'est opérée parmi les masses laborieuses.

Cette réaction a imposé une nouvelle tâche aux économistes. Tandis que les fondateurs de la science n'avaient à combattre que les bénéficiaires des abus de l'ancien régime, réclamant, dans des vues égoïstes, le maintien de leurs priviléges, nous avons à lutter aujourd'hui non-seulement contre les successeurs beaucoup trop nombreux de ces privilégiés, mais encore contre les socialistes qui jettent l'anathème sur

la liberté industrielle, en invoquant l'intérêt des masses et en demandant « l'organisation du travail. »

Il suffisait aux premiers économistes de démontrer combien étaient nuisibles à l'intérêt général les monopoles et les restrictions de l'ancien régime; combien étaient absurdes les préjugés et les sophismes sur lesquels on se fondait pour les maintenir. Il leur suffisait, en un mot, de « démolir » le vieux régime réglementaire. Cela ne suffit plus aujourd'hui, puisqu'on affirme que l'expérience de la liberté industrielle a décidément échoué, et que la société n'a été débarrassée de la servitude que pour tomber dans l'anarchie. Il faut justifier la liberté des accusations auxquelles elle est en butte. Les socialistes l'accusent d'être *anarchique;* ils prétendent qu'aucun principe régulateur n'existe dans la production abandonnée à elle-même. Il faut démontrer que ce principe régulateur existe, et que l'anarchie, dont les fauteurs du socialisme ont fait un tableau si assombri, provient de l'inobservation des conditions naturelles de l'ordre.

Telle est la nouvelle tâche que les circonstances ont imposée aux économistes, et que j'ai essayé de remplir dans la mesure de mes forces. J'ai essayé de démontrer que ce monde économique, où le socialisme n'aperçoit aucun principe régulateur, est gouverné par une loi d'équilibre qui agit incessamment

et avec une irrésistible puissance pour maintenir une proportion nécessaire entre les différentes branches et les différents agents de la production. J'ai essayé de démontrer que, sous l'impulsion de cette loi, l'ORDRE s'établit de lui-même dans le monde économique, comme il s'établit dans le monde physique, en vertu de la loi de la gravitation.

Cette démonstration est l'objet principal de l'ouvrage que je publie aujourd'hui. J'avais déjà entrepris de la faire dans deux publications antérieures [1], mais sans parvenir à lui donner toute la clarté nécessaire. J'ignore si j'ai mieux réussi dans le présent ouvrage ; mais, en tous cas, je croirai avoir atteint mon but si j'ai indiqué la voie aux amis de la science.

Combien ne serait-il pas souhaitable, en effet, que l'on pût démontrer, de manière à se faire comprendre de tous, que la production, abandonnée à elle-même, n'est pas fatalement vouée à l'anarchie ; qu'elle contient en elle un principe régulateur d'une efficacité souveraine? Cela étant bien établi, bien rendu évident à toutes les intelligences, qui donc oserait encore proposer d'emprisonner la société dans une organisa-

[1] *Études économiques. De l'organisation de la liberté industrielle,* 1846.— *Les soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques,* 1849.

tion artificielle? Le socialisme ne se trouverait-il pas frappé à mort? Les esprits distingués et les cœurs généreux qu'il a égarés à la poursuite de la vaine utopie d'une reconstruction sociale, ne se hâteraient-ils point de regagner le terrain solide de la réalité? Ces dissidents de l'économie politique ne se joindraient-ils pas à nous pour rechercher à quelles conditions la Providence maintient l'ordre dans le monde économique, à quelles conditions aussi elle y distribue le bien-être? Les causes réelles des maux qui affligent la société seraient alors étudiées d'une manière plus complète, et l'on ne tarderait pas à acquérir la conviction que les dérangements qui surviennent dans l'équilibre du monde économique ont, le plus souvent, leur origine dans une perturbation de l'équilibre moral de l'homme. Les vérités économiques, en s'élucidant et en se vulgarisant davantage, contribueraient ainsi à fortifier et à répandre les vérités morales.

Ce cours sera divisé en cinq parties :

La première, que je publie aujourd'hui, contient l'exposé des *lois de la production et de la distribution des richesses*.

La seconde traitera *de la circulation et du crédit*.

La troisième sera consacrée à la *propriété*.

La quatrième au *gouvernement et à l'impôt*.

Enfin, la cinquième contiendra un examen des *fausses théories économiques et sociales*.

Telle est, Monsieur, la tâche que je me suis proposée. Peut-être ai-je trop présumé de mes forces, en l'entreprenant; mais je compte sur l'indulgence du public et sur l'appui bienveillant des amis de la science, parmi lesquels vous occupez une place si distinguée.

G. DE MOLINARI.



PREMIÈRE PARTIE.

DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

PREMIÈRE LEÇON.

INTRODUCTION.

SOMMAIRE : *Étymologie du mot économie politique. — Définition de la science économique. — De l'intérêt spéculatif qu'elle présente. — De son utilité. — Réfutation des reproches qui lui ont été adressés. — Qu'elle peut servir d'auxiliaire à la religion, — à la morale, — à la politique conservatrice des sociétés ; — qu'elle est un puissant instrument de progrès.*

ÉCONOMIE POLITIQUE vient du grec et signifie arrangement intérieur de la cité ou de l'État [1]. Mont-

[1] « Bien que le terme d'économie politique soit tout à fait moderne, dit M. Joseph Garnier, les deux mots qui le composent sont très-anciens. Les Grecs disaient *Oiconomia* et les Latins *OEconomia,* de *oicos,* maison, et de *nomos,* loi, ou de *nemo,* j'administre, pour signifier la loi et l'administration de la maison. Les plus illustres disciples de Socrate ont traité ce sujet dans leurs œuvres. On a attribué à Aristote, qui vivait trois siècles

chrestien de Watteville, écrivain du XVII[e] siècle, paraît avoir employé, le premier, cette dénomination sans y attacher toutefois un sens bien précis. D'autres dénominations ont été successivement proposées, parmi lesquelles nous citerons *économie sociale, chrématistique*, etc., mais économie politique a décidément prévalu.

Les économistes ne sont pas encore complétement d'accord sur la définition de la science, non plus que sur les limites qu'il convient de lui assigner.

Selon Adam Smith, « l'économie politique, considérée comme une branche de la science d'un homme d'État ou d'un législateur, se propose deux objets distincts : 1° de procurer au peuple un bon revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se les procurer lui-même ; et 2° de

avant notre ère, un écrit intitulé : *Oiconomicos, l'Économique*, contenant des réflexions sur l'économie domestique, en deux livres, dont le second cependant paraît apocryphe.

« Ce philosophe entendait par l'*Oiconomia*, l'administration de la famille sous le rapport moral comme sous le rapport matériel, c'est-à-dire l'économie domestique comme nous la définissons aujourd'hui, plus la direction intellectuelle et morale de la famille. Xénophon, qui écrivait avant lui, a également laissé des *Économiques*.

« Le mot politique est encore plus ancien. Les Grecs disaient : *politikos, politiké, politikon*, de *polis*, ville, cité, ensemble de citoyens, et les Romains : *politicus, politica, politicum*, dans le sens de civique, de politique, de relatif à la chose publique. » (JOSEPH GARNIER. *De l'origine et de la filiation du mot économie politique*.)

pourvoir à ce que l'État ou la communauté ait un revenu suffisant pour les charges publiques. Elle se propose d'enrichir en même temps le peuple et le souverain. »

Selon J.-B. Say, l'économie politique est la science qui s'occupe « de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses. »

Selon M. de Sismondi, « le bien-être physique de l'homme, autant qu'il peut être l'ouvrage de son gouvernement, est l'objet de l'économie politique. »

Selon M. Storch, « l'économie politique est la science des lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations, c'est-à-dire, leur richesse et leur civilisation. »

Sans vouloir discuter le mérite de ces définitions et de beaucoup d'autres qui ont été successivement proposées, je me bornerai à paraphraser la dénomination même, que l'on s'est accordé à donner à la science économique, et je dirai :

L'économie politique est la science qui décrit l'organisation de la société. Comment la société se constitue, fonctionne, prospère ou dépérit, par quel mécanisme la subsistance arrive à chacun de ses membres, dans quelles conditions et avec l'auxiliaire de quels agents se produit cette subsistance qui se compose d'éléments si divers et qui est destinée à pourvoir à tant de besoins différents, quelles lois naturelles président à sa distribution entre tous ceux qui concourent à la produire, tel est l'objet de l'économie politique. C'est la description du mécanisme de la société,

en deux mots, une anatomie et une physiologie sociales.

Alors même que cette science du mécanisme de la société demeurerait à l'état purement spéculatif, alors même qu'elle ne serait susceptible d'aucune application, elle offrirait encore une étude des plus intéressantes. Si nous n'accordons pas toujours une attention suffisante aux phénomènes qu'elle décrit, cela vient, selon toute apparence, de ce qu'on n'observe guère les choses qu'on a constamment sous les yeux; mais ces phénomènes, qui nous paraissent si simples et, comme on dit, si naturels, nous sembleraient véritablement merveilleux si nous n'y étions point accoutumés. Supposons, par exemple. qu'au sein de l'immensité se trouve un globe où chacun pourvoie isolément à ses besoins, et qu'un des habitants de ce monde inconnu vienne nous visiter. Quel ne serait point l'étonnement de ce nouveau Micromégas à l'aspect de la division du travail qui caractérise nos sociétés civilisées? Il verrait des hommes passer leur vie, celui-ci à poser des têtes à des épingles, celui-là à surveiller l'étirage d'un fil de laine ou de coton, un troisième à appliquer des couleurs sur des étoffes, un quatrième à griffonner des caractères sur des chiffons de papier, etc., etc. Ces hommes qui ne font rien ou presque rien de ce qui est nécessaire à la satisfaction de leurs propres besoins, il les verrait, en même temps, plus ou moins bien nourris, vêtus, logés, entretenus. Il se demanderait avec étonnement comment ces êtres singuliers s'y prennent pour se procurer les choses

nécessaires à leur subsistance et à leur entretien. Son étonnement ne ferait probablement que s'accroître lorsqu'il les verrait échanger qui des aliments, qui des habits, qui une maison, contre de petites pièces de métal, jaunes ou blanches, ou même contre de simples morceaux de papier maculé. Comment, se dirait-il, des êtres pourvus de raison, peuvent-ils consentir à donner des aliments, des vêtements, une maison en échange de ces petites pièces de métal ou de ces morceaux de papier? Comment se fait-il qu'ils aient généralement l'air satisfait en concluant ces marchés bizarres et incompréhensibles? Quels avantages peuvent-ils en retirer? Après qu'on lui aurait donné quelques notions élémentaires sur la nature des échanges et sur les instruments à l'aide desquels ils s'opèrent, il se demanderait encore quelle règle préside à ces transactions dont la division du travail est la source : pour peu que cet habitant d'un autre monde eût la notion de la justice, il se préoccuperait vivement de savoir si l'équité règne dans l'économie des sociétés humaines; si chacun des hommes qui contribuent à la production reçoit, en récompense de son concours, une part équitable de produits; s'il y a des lois naturelles qui déterminent la répartition de la riehesse ou si cette répartition est abandonnée au hasard. Questions pleines d'intérêt, auxquelles nous n'accordons pas toujours, nous autres, l'attention qu'elles méritent, parce que nous sommes accoutumés à la division du travail, aux échanges, à la monnaie, aux fluctuations de l'offre et de la demande, mais qui

ne pourraient manquer d'intéresser au plus haut point des êtres qui n'auraient jamais eu sous les yeux le spectacle de ces phénomènes économiques.

L'étude de l'économie politique présenterait donc un vif intérêt, quand même cette science demeurerait pour nous à l'état purement spéculatif; quand même nous n'en pourrions faire aucune application utile; quand même la société, dirigée par une volonté supérieure, échapperait complétement à l'action de l'homme et roulerait, comme le globe qui lui sert de support, dans une orbite immuable. Mais il n'en est pas ainsi. S'il est hors du pouvoir de l'homme de changer les conditions naturelles d'existence de la société; — et l'économie politique démontre, en effet, que cela n'est pas en son pouvoir; — il peut, en revanche, exercer sur son développement une influence considérable; il peut, en observant ou en méconnaissant les lois auxquelles son existence est soumise, la rendre prospère ou misérable, augmenter son bien-être ou la plonger dans un abîme de maux. L'économie politique est, en conséquence, susceptible de recevoir des applications nombreuses et fécondes. On peut s'en servir pour rechercher quelles sont les conditions les plus favorables au développement de la société; on peut s'en servir aussi pour découvrir les moyens de la préserver des maux auxquels elle est sujette, ou, quand ces maux l'ont atteinte, de l'en débarrasser. C'est ainsi que l'anatomie et la physiologie, sciences dont l'objet est de décrire l'organisation naturelle du corps humain, servent de bases à l'hygiène et à la

médecine, l'une destinée à prévenir les maladies du corps, l'autre à les guérir.

L'économie politique pourrait, de même, servir de base à une *hygiène sociale* ayant pour objet de prévenir, par des règles volontaires ou imposées, toute infraction aux conditions nécessaires d'existence ou de développement de la société. Elle pourrait encore servir de base à un autre art, analogue à l'art médical, qui aurait pour objet de guérir ou de soulager les maux que la société endure soit par la faute de ses membres, soit par le fait de circonstances indépendantes de leur volonté. Comme l'hygiène et la médecine, ces deux arts politiques existent, du reste, depuis l'origine même des sociétés ; seulement, comme l'hygiène et la médecine encore, ils sont demeurés jusqu'à nos jours réunis, confondus et réduits à un pur empirisme. La politique ou l'art de gouverner les nations n'est pas autre chose, et elle a pour agents des hommes d'État et des administrateurs dont la pratique, pour être salutaire, doit s'appuyer exclusivement sur les vérités qne l'économie politique enseigne.

Malheureusement, de même que l'ignorance de l'anatomie et de la physiologie a donné naissance à de nombreuses et funestes erreurs sur les moyens de prévenir ou de guérir les maladies auxquelles le corps humain est sujet, l'ignorance ou la connaissance imparfaite de l'économie politique a laissé s'introduire dans le gouvernement des sociétés les errements les plus vicieux et les plus nuisibles. Comme le corps humain, le corps social souffre non-seulement des

maladies et des accidents auxquels il est naturellement exposé, mais encore de la mauvaise hygiène et des drogues malfaisantes qu'on lui prescrit en vue de le maintenir en santé ou de le guérir.

D'après ce que je viens de dire, on peut apprécier aisément toute l'utilité de l'étude de l'économie politique. Cependant, chose qui fait assurément peu d'honneur au siècle où nous vivons, cette utilité a été contestée. On a nié les services que l'économie politique a déjà rendus à la société, depuis l'époque, encore si rapprochée, de sa naissance, et l'on a soulevé contre elle, particulièrement au nom de la religion et de la morale, les accusations les plus graves. Je répondrai d'abord à ces accusations plus ou moins sincères, et je tâcherai de démontrer qu'à tous les points de vue les hommes ne peuvent que gagner à connaître le mécanisme de la société.

Je me placerai premièrement au point de vue élevé de la religion, parce que c'est en invoquant les croyances religieuses qu'on a porté à l'économie politique les coups les plus redoutables. Il y a quelques années, un orateur célèbre, M. Donoso Cortès, lançait, du haut de la tribune espagnole, un fougueux réquisitoire contre l'économie politique qu'il accusait de détourner les âmes vers des objets indignes de leur sublime essence et de troubler la société en présentant aux hommes un idéal de bonheur qui ne saurait être réalisé sur la terre. M. Donoso Cortès considérait l'économie politique comme une science essentiellement hostile à la religion aussi bien qu'à la morale,

et j'ai le regret de dire que beaucoup d'esprits religieux partagent encore à cet égard les préjugés de l'orateur espagnol.

Cependant, pour peu que l'on se donne la peine d'étudier l'économie politique, on ne tarde pas à s'apercevoir que rien n'est fondé dans les accusations de M. Donoso Cortès. L'économie politique apparaît, au contraire, comme une science essentiellement religieuse en ce qu'elle donne, plus qu'aucune autre peut-être, une idée sublime du suprême ordonnateur des choses. Permettez-moi de faire, à ce sujet, un simple rapprochement. Il y a deux ou trois siècles, on se méfiait de l'astronomie, on ne voulait pas entendre parler du système de Copernic et l'on condamnait Galilée, comme ayant porté atteinte aux vérités religieuses, parce qu'il soutenait « l'hérésie » de la rotation de la terre. Or, je le demande, l'astronomie, au point où l'ont portée les travaux des Kepler, des Copernic, des Galilée, des Newton, ne nous donne-t-elle pas de la puissance divine une idée plus vaste et plus haute que celle qui ressortait des croyances erronées et des hypothèses plus ou moins saugrenues des astronomes de l'antiquité? Les anciens n'avaient, vous le savez, aucune idée précise de l'éloignement ni de la dimension des étoiles, ils croyaient que la voûte du ciel était solide, et les plus hardis supposaient que le soleil était une masse de fer chaud, grande comme le Péloponèse. Leur hardiesse scientifique n'allait pas au-delà. Eh bien! quand les astronomes modernes ont reculé les limites du ciel, quand ils ont découvert,

dans ses profondeurs jusqu'alors inexplorées, des millions de mondes inconnus ; quand ils ont reconnu les lois en vertu desquelles ces mondes se meuvent dans un ordre éternel, n'ont-ils pas contribué à donner une idée plus sublime de l'intelligence qui préside à l'arrangement de l'univers ? N'ont-ils pas agrandi l'idée de Dieu ? N'ont-ils pas, du même coup, rabaissé l'orgueil humain, en réduisant à de plus humbles proportions la place que l'homme occupe dans la création ? La terre a cessé d'apparaître comme le centre de l'univers ; elle n'a plus figuré qu'à un rang inférieur dans l'échelle des mondes, et l'homme a dû renoncer à l'orgueilleuse satisfaction de se croire l'un des personnages les plus importants de la création. Dieu est devenu plus grand et l'homme plus petit. Au point de vue religieux, était-ce un mal ?

Si l'astronomie a mis sous les yeux de l'homme, un tableau plus grandiose de la puissance divine, l'économie politique, à son tour, me semble destinée à lui donner une idée meilleure de la justice et de la bonté de la Providence. Avant que les doctrines économiques se fussent répandues dans le monde, comment l'organisation sociale était-elle comprise ? De quelle manière pensait-on que chacun pouvait prospérer, s'enrichir ? On était généralement convaincu que l'antagonisme présidait aux relations des hommes. Dans l'antiquité, on avait coutume de dire : *homo homini lupus,* l'homme est le loup de l'homme. Plus tard, Montaigne répétait avec ses contemporains : *le proufict de l'un fait le dommage de l'autre ;* et cette

maxime apparaissait comme un axiome emprunté à la sagesse expérimentale des nations. On ne croyait pas que l'auteur des choses se fût mêlé de l'organisation de la société. On croyait qu'il l'avait abandonnée à je ne sais quel hasard malfaisant, et l'on considérait le monde comme une espèce de bagne où la force et la ruse dominaient nécessairement, fatalement, quand le bâton du garde-chiourme n'y venait point mettre le holà. On pensait que les jouissances des uns étaient inévitablement achetées au prix des souffrances des autres, et l'on ne voyait parmi les hommes que des spoliateurs et des spoliés, des fripons et des dupes, des bourreaux et des victimes. Voilà ce qu'on pensait de la société quand les économistes ont commencé à en étudier le mécanisme. Eh bien ! qu'ont-ils fait ces économistes, dont quelques esprits prévenus repoussent les doctrines au nom de la religion ? Ils se sont efforcés de démontrer que la Providence n'a pas abandonné l'humanité aux impulsions aveugles du hasard. Ils se sont efforcés de démontrer que la société a ses lois providentielles, lois harmonieuses qui y font régner la justice comme les lois de la gravitation font régner l'ordre dans l'univers physique. Ils se sont efforcés de démontrer que l'antagonisme n'est point la loi suprême des relations sociales ; mais que le monde est soumis, au contraire, à une inévitable loi de solidarité ; qu'aucun homme ne peut souffrir sans que sa souffrance rejaillisse, se répercute parmi ses semblables, comme aussi que nul ne peut prospérer, sans que sa prospérité profite à d'autres hommes. Telle

est la loi que les économistes ont entrepris de substituer au vieil antagonisme de l'antiquité païenne. N'est-ce pas, je le demande, une loi plus morale, plus religieuse, plus chrétienne? Ne nous donne-t-elle pas une idée meilleure de la Providence? Ne doit-elle pas contribuer à nous la faire aimer davantage? Si, en étudiant les œuvres des Kepler et des Newton, on voit s'agrandir la puissance divine, en observant, dans les livres des Smith, des Malthus, des Ricardo, des J.-B. Say, ou mieux encore, dans la société même, les lois harmonieuses de l'économie sociale, ne doit-on pas se faire une idée plus sublime de la justice et de la bonté de l'éternel ordonnateur des choses?

Voilà quels sont, au point de vue religieux, les résultats de l'étude de l'économie politique. Voilà comment l'économie politique conduit à l'irréligion.

Le reproche que l'on adresse aux économistes, de flatter les appétits matériels de l'homme, est-il mieux fondé?

Ce reproche peut être adressé, non sans raison, à certaines écoles socialistes, mais il ne saurait s'appliquer à l'économie politique. Car si les économistes constatent que les hommes ont à satisfaire des appétits matériels, ce qu'on ne saurait nier, je pense, aucun d'eux n'a jamais enseigné que la prédominance dût appartenir à ces besoins inférieurs de notre nature. Aucun d'eux n'a engagé les hommes à s'occuper uniquement du soin de se nourrir, de se vêtir et de se loger. Aucun d'eux ne leur a conseillé de se faire un dieu de leur ventre. Tous ont tenu soigneusement compte des

besoins moraux, et ils ont rangé au nombre des richesses, les choses qui pourvoient à la satisfaction de ce genre de besoins. Les produits immatériels, tels que l'enseignement et le culte, ont été considérés par eux comme des richesses, au même titre que les produits composés de matière. Seulement, les économistes n'ont pas pensé qu'il fût raisonnable de jeter l'anathème sur ceux-ci, non plus que sur les besoins auxquels ils pourvoient. Tout en reconnaissant que l'homme est pourvu d'une âme ils se sont dit qu'il possède un corps aussi, un corps qu'il est tenu de conserver en bon état, dans l'intérêt même de l'âme à laquelle ce corps sert d'étui.

L'économie politique est si peu en désaccord avec la saine morale qu'une de ses plus belles démonstrations, celle qui concerne la formation des capitaux, repose précisément sur l'intervention des facultés morales de l'homme, sur le renoncement aux jouissances matérielles, sur la *privation*. Les économistes démontrent que les facultés morales doivent être comptées au nombre des outils indispensables de la production et que tout accroissement de la moralité contribue au développement de la richesse. C'est ainsi que l'économie politique est en désaccord avec la morale.

L'économie politique peut être encore considérée comme un instrument efficace de conservation sociale. Je viens de dire qu'avant que les notions économiques eussent commencé à se répandre, la croyance à l'antagonisme des intérêts était universelle. On était

convaincu que ce que l'un gagnait, l'autre devait inévitablement le perdre ; d'où l'on était amené à conclure que le riche n'avait pu faire fortune qu'aux dépens du pauvre, et que la richesse accumulée dans certaines mains était un vol fait au reste de la communauté. Cette fausse notion du mécanisme de la société ne conduisait-elle pas droit au socialisme ?

S'il était vrai, en effet, que la société se trouvât abandonnée aux impulsions aveugles du hasard ; s'il était vrai que la force et la ruse fussent dans le monde les souveraines dispensatrices du bien-être, il y aurait lieu, assurément, « d'organiser » une société ainsi livrée à l'anarchie. Il y aurait lieu de faire régner l'ordre à la place de ce désordre, la justice à la place de cette iniquité. Si la Providence avait omis d'organiser la société, il faudrait bien qu'un homme se chargeât d'accomplir une œuvre si nécessaire. Il faudrait qu'un homme se fît Providence.

Or il n'y a pas au monde, remarquons-le bien, d'œuvre plus attrayante que celle-là ; il n'y en a pas qui puisse davantage séduire notre amour-propre et flatter notre orgueil. On parle souvent de la satisfaction orgueilleuse qu'éprouve le maître d'un grand empire en voyant tant de créatures humaines obéir à ses lois et se courber sur son passage. Mais cette satisfaction, si étendue qu'on la suppose, peut-elle se comparer à celle d'un homme qui rebâtit à sa guise, sur un modèle tiré de sa propre imagination, la société tout entière? d'un homme qui peut se tenir à lui-même ce langage superbe : « La société est un foyer

d'anarchie. La Providence n'a pas voulu l'organiser ou peut-être même ne l'a-t-elle pas pu ! et depuis l'origine du monde ce grand problème de l'organisation du travail est demeuré l'énigme du sphinx qu'aucun législateur n'a pu deviner. Eh bien ! ce problème, moi je l'ai résolu; cette énigme, moi je l'ai devinée. J'ai donné à la société une base nouvelle. Je l'ai organisée de telle sorte qu'elle ne peut manquer désormais de goûter une félicité parfaite. J'ai réussi par la seule force de mon génie à mener à bonne fin cette œuvre gigantesque. Il ne reste plus qu'à appliquer mon plan pour transformer notre vallée de misère en un Eldorado ou en un pays de Cocagne. »

L'homme qui croit avoir accompli une telle œuvre doit se regarder assurément comme un génie extraordinaire. Il doit s'estimer bien supérieur à tous les hommes qui ont paru avant lui sur la terre et presque l'égal de Dieu lui-même. N'a-t-il pas, en effet, complété, perfectionné l'œuvre de Dieu? Aussi tous les utopistes sont-ils possédés d'un orgueil incommensurable. Fourier, par exemple, n'hésitait pas à affirmer que tous les philosophes et tous les législateurs, sans parler des économistes, que l'humanité avait commis la folie de prendre pour guides, l'avaient misérablement fourvoyée; que l'on n'avait rien de mieux à faire que d'oublier au plus vite leurs lois ou leurs préceptes, et de jeter au feu les 400,000 volumes remplis d'erreurs et de mensonges dont ils avaient meublé les bibliothèques; à quoi il ajoutait, bien entendu, qu'il fallait remplacer ces livres inutiles

ou malfaisants par ses propres livres. Fourier déclarait encore, naïvement, qu'il se considérait comme bien supérieur à Christophe Colomb, et il avait pris pour emblème une couronne impériale, convaincu que l'humanité reconnaissante le proclamerait un jour empereur des génies. Plus récemment, nous avons entendu M. Proudhon, après avoir découvert sa nouvelle formule d'organisation sociale, crier par-dessus les toits que si le monde avait tourné jusqu'alors d'Occident en Orient, il saurait bien, lui, le faire tourner d'Orient en Occident. Un autre jour, le même chef de secte portait un défi à Dieu lui-même, dont il dénonçait l'impéritie dans le gouvernement des affaires humaines, et comme on lui disait que Dieu se passait bien de son approbation, il répondait avec une magnifique outrecuidance : Peut-être !

Voilà jusqu'où a été poussé le délire des réorganisateurs de la société. L'orgueil s'est gonflé comme une verrue monstrueuse sur ces intelligences quelquefois si remarquables, et il les a rendues difformes et repoussantes. On me dira : ces hommes sont fous ! Je le veux bien; mais d'où provient leur folie, et comment se fait-il que cette folie soit contagieuse ? Leur folie provient de ce qu'ils sont convaincus que la société est abandonnée à l'anarchie, et qu'il y a lieu, en conséquence, de l'organiser. Cette folie est contagieuse, parce que la foule partage leur erreur; parce que la foule est imbue de la croyance que la société se trouve livrée à un aveugle antagonisme; parce que la foule croit, comme Montaigne, que le profit de l'un fait le

dommage de l'autre, et que les riches n'ont pu s'enrichir qu'aux dépens des pauvres.

Mais cette ignorance de l'organisation naturelle de la société, cette ignorance présente un danger sérieux. Supposons que les masses fanatisées par l'utopie réussissent à faire tomber un jour entre leurs mains le gouvernement des nations; supposons qu'elles usent de leur puissance pour mettre en vigueur des systèmes qui blessent les conditions essentielles d'existence de la société, qu'en résultera-t-il? C'est que la société se trouvera profondément atteinte dans sa prospérité, dans son bien-être. C'est qu'elle courra les mêmes risques, c'est qu'elle endurera les mêmes souffrances qu'un malade qui aurait confié le soin de sa santé à un marchand de vulnéraire. Je sais bien que la société possède une vitalité assez énergique pour résister aux drogues les plus malfaisantes; je sais bien que la société ne saurait périr, mais elle peut cruellement souffrir et demeurer longtemps comme si elle était atteinte d'une langueur mortelle.

Remarquons encore ce qui arrive au sein d'une société que menacent les désastreuses expérimentations de l'utopie appuyée sur l'ignorance. Il arrive que les sources de la prospérité publique se tarissent par avance. Il arrive que la peur du mal devient presque aussi ruineuse que le mal même. Alors, les intérêts qui se savent menacés s'exaspèrent après s'être alarmés, et on les voit se résoudre parfois aux sacrifices les plus durs pour se débarrasser du fantôme qui les obsède. Pour se préserver du socialisme, on subit le despotisme.

Voilà pourquoi il est bon d'enseigner l'économie politique. C'est le seul moyen d'écarter ces terreurs qui servent de prétexte au despotisme, et peut-être, — disons tout, — qui le justifient. Lorsque les masses connaîtront mieux les conditions d'existence de la société, on cessera de craindre qu'elles n'usent de leur puissance pour y porter atteinte. Elles en deviendront, au contraire, les meilleures gardiennes. On pourra confier alors à leurs lumières ce dépôt sacré des intérêts généraux de la société dont leur ignorance et leur crédulité compromettraient aujourd'hui l'existence. On pourra leur accorder des droits dont il serait imprudent de les gratifier au moment où nous sommes. Alors aussi la société deviendra véritablement inexpugnable, car elle disposera, pour se défendre, de toutes les forces qu'elle recèle dans son sein.

Ainsi donc, l'économie politique est une science essentiellement religieuse, en ce qu'elle manifeste plus qu'aucune autre l'intelligence et la bonté de la Providence dans le gouvernement supérieur des affaires humaines; l'économie politique est une science essentiellement morale, en ce qu'elle démontre que ce qui est utile s'accorde toujours, en définitive, avec ce qui est juste; l'économie politique est une science essentiellement conservatrice, en ce qu'elle dévoile l'inanité et la folie des théories qui tendent à bouleverser l'organisation sociale, en vue de réaliser un type imaginaire. Mais l'influence bienfaisante de l'économie politique ne s'arrête pas là. L'économie politique ne vient pas seulement en aide à la religion, à la morale et à la

politique conservatrice des sociétés, elle agit encore directement pour améliorer la situation de l'espèce humaine. Voici de quelle manière :

Quand on considère la société, on demeure frappé des inégalités qu'elle recèle dans son sein, des richesses et des misères qui s'y trouvent juxtaposées, des alternatives de prospérité et de décadence qui s'y présentent : tantôt le corps social apparaît florissant de santé et de bien-être ; tantôt il semble près de succomber sous le faix des maux qui l'accablent. Eh bien, que fait l'économie politique ? Elle remonte, par ses patientes analyses, aux sources du bien-être et du mal-être du corps social ; elle divulgue les causes de la prospérité et de la décadence des nations. Elle examine l'influence des institutions et des lois sur la condition des masses et elle étudie, au même point de vue, les passions humaines. Elle signale aux nations les réformes qu'elles peuvent introduire utilement dans leurs institutions et elle encourage les hommes à réfréner leurs passions, à corriger leurs vices, en mettant en lumière les répercussions funestes mais trop souvent inaperçues des passions et des vices de chacun sur la condition de tous.

Ainsi, pour citer quelques exemples, l'étude des lois de la production et de la distribution des richesses démontre que les barrières artificielles dont l'ignorance et la cupidité se sont servies pour séparer les peuples, les monopoles, les priviléges, les gros impôts sont nuisibles aux intérêts du plus grand nombre ; qu'ils retardent la diffusion du bien-être et les pro-

grès de la civilisation. Que les notions économiques se vulgarisent davantage; que toutes les intelligences viennent à être pleinement édifiées sur les effets des barrières douanières, des monopoles, des privilèges et des gros impôts, et l'opinion aura bientôt fait justice de ces obstacles qui se dressent sur la route du progrès.

Ainsi encore, l'étude des lois économiques démontre que les intérêts des peuples sont solidaires; que chacun est intéressé à la prospérité de tous. Que cette vérité vienne à être universellement répandue, que chaque nation acquière la conviction qu'en faisant tort aux autres elle se fait tort à elle-même, et la guerre, cette destruction systématique des hommes et des capitaux, ne deviendra-t-elle pas, pour ainsi dire, impossible? N'aura-elle point pour adversaire la formidable coalition des intérêts auxquels elle porte atteinte et qui sauront désormais à quel point elle leur est funeste?

Ainsi, enfin, l'économie politique fait voir quelle influence néfaste la satisfaction désordonnée de certains appétits exerce sur la condition de l'espèce humaine. Elle enseigne, par exemple, qu'en se multipliant sans prévoyance, en s'abandonnant à l'instinct qui les pousse à se reproduire, sans avoir égard à l'étendue de l'arène ouverte à leur activité, les hommes se précipitent dans un abîme de maux. Elle enseigne qu'aucun progrès ne saurait améliorer efficacement le sort d'un peuple qui n'apporte aucune règle, aucun frein à sa reproduction, et que l'imprévoyance est un crime que la Providence punit de

mort. Que cette connaissance des suites fatales de la satisfaction immodérée d'une de nos passions les plus véhémentes vienne à se vulgariser, et les masses, désormais instruites des calamités auxquelles elles s'exposent en obéissant aveuglément à un appétit brutal, ne se montreront-elles pas plus disposées à écouter les conseils de la prévoyance en matière de population ? Les gouvernements, à leur tour, oseront-ils encore accorder des primes à l'imprévoyance, en multipliant sans mesure les secours de la charité publique ?

L'économie politique peut donc exercer une influence considérable sur l'amélioration progressive du sort du plus grand nombre, en engageant les hommes à conformer aux lois immuables auxquelles leur existence est soumise, lois dont l'essence même est l'utilité et la justice, leurs institutions et leurs actes. Que ses vérités deviennent pour tous les peuples des articles de foi, et les obstacles dont l'ignorance, la cupidité, la fausse gloire, les passions inférieures de l'âme humaine ont semé la route du progrès, s'aplaniront peu à peu, la condition des masses s'améliorera chaque jour d'une manière plus sensible, enfin l'humanité marchera d'un pas plus rapide et plus assuré vers l'idéal de progrès, vers le *summum* de civilisation qu'il est dans sa destinée d'atteindre.



DEUXIÈME LEÇON.

LES BESOINS ET LES MOYENS DE PRODUCTION.

SOMMAIRE : *L'homme considéré au point de vue économique. — Ses besoins. — Analyse des principaux besoins. — Éléments dont l'homme dispose pour les satisfaire. — Définition de la production ; — du produit ; — de la richesse ; — des agents productifs ; — du travail ; — des capitaux fixes et circulants ; — des agents naturels appropriés ; — non appropriés. — Que le concours de ces agents est nécessaire dans toutes les opérations de la production. — Formule. — Des résultats de la production. — Du produit brut et du produit net. — De l'épargne et de son rôle dans la production.*

Avant d'étudier l'organisation de la société, il est essentiel de jeter un coup d'œil sur l'homme. L'homme c'est la matière vivante dont se compose la société ; c'est, pour ainsi dire, la molécule sociale. Analysons donc l'homme, considéré à ce point de vue ; recherchons quelle est sa nature et quels sont les mobiles de son activité.

L'homme nous apparaît comme un composé de matière, d'intelligence et de sentiment. Ce sont les trois éléments constitutifs de son être. Or, ces éléments qui se trouvent associés, combinés dans la créature humaine, en vertu de lois qui nous sont inconnues, doivent être incessamment entretenus et renouvelés, sinon l'homme souffre et périt.

De là, la notion du BESOIN. L'homme a des besoins qui répondent aux trois éléments constitutifs de son être. Il a des besoins physiques, intellectuels, et moraux.

La vie, soit physique, soit intellectuelle, soit morale s'entretient en nous par la satisfaction de nos besoins. Les aliments que nous leur donnons sont l'huile de notre lampe. Nous sommes tenus de nous procurer ces aliments essentiels à la vie, sous peine de périr ou de vivre seulement d'une manière incomplète.

On peut soumettre à une analyse détaillée les divers besoins de l'homme. Mais un travail de ce genre serait sans utilité pour nous. Il n'est pas nécessaire que nous examinions avec détail chacun des appétits qui sollicitent l'homme et auxquels il est obligé de pourvoir, sous peine de souffrir et de périr. Un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble de ces appétits inhérents à la nature humaine nous suffira.

Les besoins physiques concernent l'existence matérielle de l'homme. Le besoin d'alimentation est le plus urgent de tous. Notre corps est ainsi fait que nous sommes obligés de lui fournir une alimentation quoti-

dienne ; chaque individu, selon sa complexion, selon le milieu où il se trouve placé, a besoin d'absorber régulièrement une quantité plus ou moins considérable de substances alimentaires. Après le besoin de s'alimenter vient celui de se préserver d'une multitude de causes de destruction qui menacent incessamment la frêle machine humaine. Nous avons d'abord à nous protéger contre les intempéries des saisons, contre l'excès du froid, de la chaleur, de l'humidité. Nous sommes obligés, en conséquence, de nous vêtir et de nous loger. Nous avons encore à nous défendre contre une multitude d'êtres nuisibles, depuis le scorpion jusqu'à l'homme lui-même. Je ne veux pas dire certes que l'homme soit naturellement l'ennemi de l'homme. Non ! je veux dire seulement que les hommes, dans leur ignorance, se sont considérés comme des ennemis, et qu'ils se sont traités comme ces fils de Cadmus dont parle Ovide : à peine nés, ils se sont entretués.

Se nourrir, se vêtir, s'abriter, se défendre, voilà donc quels sont les premiers besoins auxquels l'homme doit pourvoir.

Après ces besoins physiques, viennent les besoins intellectuels et moraux.

Quoique ceux-ci occupent une place considérable dans l'existence humaine, ils ne sont pas revêtus d'un caractère d'urgence aussi marqué que les besoins physiques. A la rigueur, on peut vivre sans leur donner satisfaction. On peut se borner à satisfaire ses besoins physiques, à boire, à manger, à se préserver

des atteintes des éléments et des animaux destructeurs, etc., mais il ne faut pas s'y tromper : quand on se borne à cela, on n'a qu'une vie incomplète, tronquée. On ne vit ni par l'intelligence ni par le sentiment. On n'est pas un homme, on est une simple brute.

L'intelligence a ses besoins comme le corps; elle a son activité, sa vie propre, et cette activité, cette vie ne se maintiennent qu'à l'aide d'une assimilation continue d'aliments conformes à sa nature. L'intelligence a soif de connaissances : elle a besoin de recevoir incessamment des impressions nouvelles, de les accumuler, de les associer ou de les combiner. Et de même que chaque palais a ses aliments préférés, chaque intelligence a ses affinités propres. Mais de quelque façon que se manifestent les appétits intellectuels, ils exigent impérieusement satisfaction. C'est une vérité d'observation que l'intelligence veut être alimentée, sinon elle dépérit, elle s'atrophie et l'homme n'a plus alors qu'une vie imparfaite.

Les besoins moraux sont, avec ceux de l'intelligence, les signes qui distinguent l'homme de la brute. Ils sont plus ou moins développés selon les peuples et selon les individus, mais aucune créature humaine n'en est complétement dépourvue. Or, ces besoins de l'âme exigent une satisfaction, un apaisement comme les autres. L'homme éprouve, par exemple, le besoin de fonder une famille; je ne parle pas du besoin purement physique de la reproduction qui lui est commun avec les espèces inférieures de l'anima-

lité, mais le besoin d'aimer des êtres issus de son sang. L'amour de la famille est un de ses besoins moraux, et c'est peut-être le plus impérieux de tous. Ce besoin, l'homme le satisfait en mettant au monde des enfants qu'il élève et soutient jusqu'à ce qu'ils soient en état de s'entretenir eux-mêmes. Après le sentiment de la famille, il y en a un autre qui nous porte à aimer non-seulement les êtres semblables à nous, mais encore les créatures inférieures et jusqu'aux choses inanimées. Quand ce sentiment s'applique indistinctement à nos semblables, nous l'appelons bienveillance, amour de l'humanité, je dirais encore fraternité, si l'on n'avait pas tant abusé du mot. Quand il s'applique à des êtres dont la nature est particulièrement sympathique à la nôtre, il prend le nom d'amitié. L'amour de la patrie est une manifestation *sui generis* du sentiment dont je parle. Nous aimons notre patrie parce que, grâce à la communauté du langage, aux affinités du caractère, au rapprochement des intérêts, nous éprouvons pour nos compatriotes une sympathie particulière. Nous aimons encore notre patrie, parce que nous avons des affinités mystérieuses avec le sol, avec le climat, avec les circonstances naturelles qui caractérisent les lieux qui nous ont vus naître. Et ces affinités diverses agissent avec tant d'énergie sur certains hommes, qu'ils éprouvent, loin de leur pays, un malaise étrange, une tristesse profonde, à ce point qu'ils finissent quelquefois par en mourir. Ils meurent de la nostalgie.

L'homme est encore doué du sentiment du beau,

possédé de l'amour de l'idéal. Il est affamé d'ordre, d'harmonie, et pour satisfaire ce goût sublime il embellit sa demeure, il se pare lui-même, il s'efforce d'imprimer à toutes ses œuvres un cachet d'élégance et de grandeur. Il emploie l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique, la poésie à satisfaire ce noble appétit qui lui procure de si vives et de si pures jouissances.

Enfin, l'homme est naturellement religieux. Il éprouve le besoin d'aimer, de vénérer un être supérieur. Il éprouve le besoin d'aimer Dieu. Et ce besoin moral est presque aussi général et aussi intense que le plus général et le plus intense de ses besoins physiques. Le sentiment religieux se retrouve à toutes les époques de l'histoire et dans toutes les régions du globe. Partout aussi il a reçu une satisfaction plus ou moins élevée et épurée, selon l'élévation de la nature morale et le degré de civilisation des peuples. Partout, même chez les peuples réduits à la condition la plus abjecte, on a élevé des autels à la Divinité.

En résumé donc, nous avons des besoins physiques, intellectuels et moraux, inherents à notre nature et dépendants du milieu où nous vivons. Lorsque nous ne donnons point satisfaction à ces besoins qui nous sollicitent; lorsque nous ne leur fournissons point les aliments qui leur sont nécessaires, — aliments matériels, intellectuels et moraux, — nous souffrons et nous finissons par périr. Lorsque nous les apaisons, nous éprouvons, au contraire, une jouissance.

Maintenant, il s'agit de savoir de quels éléments

nous pouvons disposer pour satisfaire à nos besoins.

Le globe que nous habitons, l'immensité dont nous avons la perspective, la société au sein de laquelle nous vivons, renferment tous les éléments nécessaires à la satisfaction de nos appétits matériels, intellectuels et moraux.

S'agit-il de nos besoins physiques? Des variétés infinies de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons et d'insectes ; des végétaux non moins nombreux et divers peuvent nous servir d'aliments. Des substances minérales de toute sorte, des plantes textiles et tinctoriales, des animaux couverts de fourrures, nous fournissent tous les éléments nécessaires pour nous préserver des atteintes des forces brutes de la nature ou pour nous défendre contre les agressions des animaux nuisibles. S'agit-il de nos besoins intellectuels? Le spectacle du monde où nous vivons, les phénomènes qui s'y produisent, notre nature si diverse et si compliquée, nos relations avec nos semblables et avec le reste de la création, les procédés nécessaires pour nous faire subsister et pour améliorer notre sort, voilà de quoi satisfaire amplement tous les appétits de notre intelligence. S'agit-il de nos besoins moraux? Depuis le lieu même de notre naissance, depuis la plaine, le coteau ou la vallée dont l'aspect a frappé nos premiers regards, jusqu'à l'auteur inconnu des choses, nous voyons se dérouler sous nos yeux une immense série de créations brutes ou animées sur lesquelles nous pouvons assouvir ce besoin d'aimer qui est l'essence morale de notre être.

Mais le plus grand nombre de ces éléments de satisfaction qu'une Providence bienveillante nous a prodigués, doivent être appropriés à notre usage et mis à notre portée. Ainsi la terre nous offre dans son sein ou à sa surface toutes les substances végétales et animales nécessaires à notre alimentation, mais il faut que nous sachions nous en emparer et, au besoin, les multiplier. Il faut atteindre la bête fauve dans les forêts, le poisson dans les eaux, l'oiseau dans les airs; soumettre les plantes à une culture régulière; préparer la peau et le poil des animaux; tisser et colorer les étoffes, puis les transformer en vêtements; il faut abattre des arbres, extraire des pierres et des métaux des carrières et des mines pour construire des habitations où l'on soit à l'abri des intempéries et où les affections de la famille trouvent un point de réunion, un foyer. Il faut encore détruire les animaux et les plantes nuisibles; opposer une digue au fleuve qui déborde, dessécher et assainir les terres marécageuses; établir des voies de communication, à l'aide desquelles nous puissions nouer et entretenir des relations avec nos semblables, ou, au besoin, nous défendre contre eux, etc., etc.

L'ensemble des opérations ayant pour objet d'approprier à la satisfaction de nos besoins les choses qui nous sont nécessaires, se nomme la PRODUCTION.

Le résultat de la production, c'est le PRODUIT; l'ensemble des produits, c'est la RICHESSE.

Toute production, quelle que soit sa nature, exige le concours d'un certain nombre D'AGENTS PRODUCTIFS.

Ces agents productifs ont été partagés en quatre catégories.

I. Les forces ou facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme. C'est le TRAVAIL.

II. Les éléments ou les instruments de production que l'homme a accumulés soit sur le sol, soit en lui-même, tels que les bâtiments d'exploitation, les machines, les matières premières, les avances nécessaires à l'entretien des travailleurs, les connaissances et les procédés techniques nécessaires à la production. C'est le CAPITAL.

On divise encore le capital, en *capital fixe* et en *capital circulant*. Le premier se compose d'agents qui concourent successivement à un certain nombre d'opérations de la production. Le second se compose d'agents qu'il faut renouveler entièrement à chaque opération.

III. Les fonds de terre, les gisements minéraux, les courants d'eau et les autres agents naturels que l'homme a découverts et préparés pour la production. Ce sont les AGENTS NATURELS APPROPRIÉS.

IV. Enfin les éléments et les forces que la nature met au service de la production, sans qu'il soit nécessaire de leur faire subir aucune préparation, tels que l'air, la lumière du soleil, l'eau de l'Océan, etc. Ce sont les AGENTS NATURELS NON APPROPRIÉS.

De ces quatre catégories d'agents productifs, les trois premières seules doivent occuper l'attention de l'économiste, la quatrième étant mise gratuitement au service de la production.

Si l'on observe la multitude des ramifications de la production, on s'aperçoit qu'elles exigent toutes, indistinctement, le concours des agents productifs qui viennent d'être énumérés ; mais, en même temps, que les proportions dans lesquelles elles exigent ce concours varient d'une manière presque infinie : tantôt il leur faut plus de travail, tantôt plus de capital fixe ou circulant, tantôt plus d'agents naturels appropriés ou non appropriés.

Considérons, par exemple, à ce point de vue, l'industrie qui pourvoit au besoin de l'alimentation, l'industrie agricole, ou, pour simplifier, l'une de ses branches, celle qui s'occupe de la production du blé.

Que faut-il pour produire du blé?

Il faut :

1° Des hommes pourvus de la vigueur et des aptitudes nécessaires pour défricher et labourer la terre, recueillir le grain, etc., c'est-à-dire du *travail;*

2° Une surface plus ou moins étendue de terre propre à la production du blé, c'est-à-dire un *agent naturel approprié;*

3° Des avances et des approvisionnements de toute sorte pour entretenir le personnel appliqué à la production du blé, et lui permettre de se renouveler; des bâtiments d'exploitation, du bétail, des outils et des machines, des connaissances et des procédés techniques, des engrais, des semences, etc., en un mot, une certaine quantité de *capital fixe* et de *capital circulant;*

4° Des agents naturels non appropriés, tels que l'air, l'eau du ciel, la lumière du soleil, etc.

Tels sont les agents dont le concours est nécessaire à la production du blé. Que l'un ou l'autre fasse défaut, et cette production ne pourra s'opérer.

Or, — et c'est là une observation d'une importance capitale, — ces agents productifs sont exigés, requis dans une certaine proportion déterminée par la nature même de la production.

Supposons qu'il s'agisse de produire un million d'hectolitres de blé, il faudra un certain nombre de travailleurs, de bêtes de trait, d'instruments aratoires, une certaine quantité d'engrais et de semences, une certaine étendue de terre, une certaine quantité de chaleur et de pluie. Si la proportion nécessaire de ces agents productifs n'est point observée, si certains agents surabondent relativement aux autres, le surplus demeurera inutile, s'il n'est pas nuisible. S'il y a, par exemple, plus de bras que cela n'est nécessaire, un certain nombre de ces bras demeureront sans emploi; s'il y a plus de terres, de charrues ou de bêtes de trait, l'excédant ne pourra, de même, être utilisé.

Il y a, comme on voit, une *proportion naturelle et nécessaire* entre les agents dont la production exige le concours. Cette proportion est-elle la même dans toutes les branches de la production? Non. Loin de là, elle diffère dans chacune. Vous retrouverez, dans chacune des branches de la production, des agents productifs, appartenant aux quatre catégories mentionnées plus haut, mais ils y seront dans des proportions différentes. Choisissons un second exemple pour rendre cette démonstration plus claire. Examinons

quels agents productifs sont nécessaires pour faire fonctionner l'industrie de la locomotion à la vapeur. Il faut des travailleurs pourvus d'aptitudes et de connaissances spéciales; il faut des bâtiments, des machines, des locomotives, des waggons, etc; il faut une bande de terre nivelée et revêtue de rails; il faut encore des avances et des matières premières de diverses sortes pour entretenir et faire fonctionner le personnel et le matériel de l'exploitation. Vous reconnaîtrez au premier coup d'œil que ces agents productifs ont entre eux une proportion naturelle et nécessaire; vous reconnaîtrez aussi que cette proportion diffère essentiellement de celle qui est exigée dans la production agricole ou dans toute autre. Il faut proportionnellement plus de capital et moins de terre dans l'industrie de la locomotion qu'il n'en faut dans l'industrie agricole.

Examinez, au même point de vue, les différentes branches de la production, et vous vous convaincrez, d'une part, que chacune exige, dans des proportions déterminées, la coopération du travail, des capitaux fixes et circulants, des agents naturels appropriés et non appropriés; d'une autre part, que ces proportions naturelles et nécessaires se diversifient à l'infini selon la nature de la production.

Au moins demeurent-elles toujours les mêmes dans chaque branche de la production?

Non. Elles se modifient incessamment sous l'influence du progrès industriel.

Dans les premiers âges des sociétés, la production n'emploie qu'une faible proportion de capitaux fixes

ou circulants, mais elle exige, en revanche, beaucoup de travailleurs et beaucoup de terres. Plus tard, on voit la proportion des capitaux fixes et circulants empiéter successivement sur celle du travail et des agents naturels appropriés. Considérez, par exemple, l'industrie alimentaire, dans ses différentes périodes de développement, et vous serez frappé des modifications qui se sont opérées dans la proportion de ses agents productifs. Lorsque l'homme vit en recueillant des fruits, des racines ou des mollusques, l'industrie alimentaire n'exige le concours d'aucun capital fixe. A la rigueur même, le sauvage, qui subsiste au moyen de cette industrie grossière, peut se passer d'un capital circulant. Mais qu'il se livre à la chasse ou à la pêche, et aussitôt il lui faudra un capital fixe, consistant en armes de chasse ou en engins de pêche, plus un capital circulant, consistant dans les approvisionnements nécessaires à sa subsistance jusqu'à ce qu'il ait atteint le gibier ou le poisson. Qu'à la chasse ou à la pêche il substitue l'agriculture, et il lui faudra une proportion bien plus considérable encore de capitaux fixes et circulants. Il aura besoin d'instruments aratoires et de bêtes de somme pour défricher le sol, de magasins pour conserver le grain, de clôtures et de fossés pour défendre sa terre et la dessécher, d'engrais pour la fertiliser, *capital fixe;* il aura besoin encore d'une certaine quantité de semences et d'une forte avance de subsistances pour lui et ses coopérateurs, jusqu'à ce que le blé qu'il a semé puisse être recueilli et utilisé, *capital circulant.* Il lui faudra, en dernière analyse, plus d'instruments et de pro-

visions que lorsqu'il vivait de la cueillette des fruits, de la chasse ou de la pêche ; en revanche, il n'aura plus besoin de consacrer, à la production de ses aliments, une proportion aussi considérable de travail et de terre. A mesure que l'agriculture se perfectionnera, elle exigera moins de travail et de terre, plus de capitaux fixes et circulants. L'agriculture britannique, la plus avancée que l'on connaisse, emploie beaucoup moins de travail et de terre que l'agriculture française, mais la proportion relative de ses capitaux fixes et circulants est infiniment plus forte. Considérez enfin les industries qui s'occupent de la production de vos vêtements, et vous ne serez pas moins frappé des changements successifs qui se sont opérés dans la proportion de leurs agents productifs. Avant l'introduction de la machine à filer, par exemple, les industries qui façonnent le coton, la laine et le lin, exigeaient beaucoup de travail et peu de capital fixe ; aujourd'hui, au contraire, elles exigent proportionnellement plus de capital et moins de travail. Ainsi des autres.

En résumé :

Il y a une proportion naturelle et nécessaire entre les agents dont la production exige le concours ; cette proportion n'est pas la même dans les différentes branches de la production, et elle varie encore dans chacune sous l'influence du progrès.

Nous venons de voir que la production s'accomplit à l'aide d'agents productifs de diverses sortes, associés, combinés dans des proportions déterminées. Jetons maintenant un coup d'œil sur ses opérations.

Toute production implique la destruction ou la consommation *totale* de certains agents productifs, *partielle* de certains autres. Voyez ce qui se passe à cet égard dans la production agricole. Lorsqu'une certaine quantité de blé est produite et recueillie, les hommes, les instruments aratoires, les bêtes de somme et la terre qui ont servi à la produire, sont plus ou moins usés, détériorés; en outre, leurs frais d'entretien, plus la semence, sont entièrement consommés. Il en est de même dans l'industrie de la locomotion. Lorsqu'un certain nombre de voyageurs et une certaine quantité de marchandises ont été transportés, le personnel et le matériel qui ont servi à effectuer ce transport, ont subi une détérioration, une *usure* plus ou moins considérable; d'un autre côté, les approvisionnements divers qui ont servi à alimenter et à entretenir les hommes, les matières premières qui ont servi à faire mouvoir les machines et à les maintenir en bon état, ont été entièrement consommés. Que l'on analyse les opérations de toutes les autres entreprises de la production et l'on observera le même phénomène. On trouvera que toute production implique la destruction *totale* de certains agents productifs, la destruction *partielle* de certains autres.

Cela posé, la production peut donner trois résultats différents.

I. Le résultat de la production ou le *produit* peut ne point suffire pour remplacer la portion des agents productifs qui a été détruite ou consommée en totalité, pour réparer et renouveler à la longue celle qui a

été détruite en partie. Alors on dit de la production qu'elle ne couvre pas ses frais, qu'elle est en *perte*. Si cette situation se prolonge, que doit-il arriver? Inévitablement que la production finira par s'arrêter, en conséquence de l'anéantissement successif des agents productifs.

II. Le résultat de la production peut suffire exactement pour entretenir et renouveler les agents productifs, ou, ce qui revient au même, pour couvrir les *frais de production*. Dans ce cas, la production peut se poursuivre, mais elle ne peut s'accroître.

III. Le résultat de la production peut dépasser ce qui est nécessaire pour entretenir et renouveler les agents productifs. Dans ce cas, on dit des producteurs qu'ils réalisent un *profit* ou un *bénéfice*, et la production peut, non-seulement se poursuivre, mais encore s'accroître.

Le résultat général de la production, soit que celle-ci donne une perte ou un bénéfice, soit encore qu'elle ne donne ni perte ni bénéfice, porte le nom de *produit brut*.

Lorsque la production donne un excédant, cet excédant c'est-à-dire la portion du produit brut qui dépasse les frais de production et qui est communément désignée sous le nom de profit ou de bénéfice, porte encore le nom de *produit net*.

C'est seulement lorsque la production donne un produit net qu'elle peut s'accroître. Voyons de quelle manière elle s'accroît.

Supposons qu'une entreprise de production ne donne

qu'un produit brut exactement suffisant pour entretenir et renouveler son personnel et son matériel, que se passera-t-il? S'il s'agit, par exemple, d'une entreprise agricole, une partie du produit brut devra être consacrée à l'entretien et au renouvellement des travailleurs, une autre partie à l'entretien et au renouvellement des forces productives du sol, une troisième partie à l'entretien et au renouvellement du capital fixe et circulant, outils, bétail, semences, bâtiments d'exploitation. Comme il n'y aura rien en sus de ces frais de production, comme le produit brut ne suffira que juste pour maintenir la production en état, les producteurs ne pourront rien mettre en réserve, et si toutes les industries se trouvent dans la même situation, la société demeurera stationnaire.

Supposons, au contraire, qu'il y ait un produit net, que se passera-t-il? Quel emploi pourra-t-on donner à ce produit net? Les producteurs, ou, ce qui est synonyme, les détenteurs des agents productifs, entre lesquels il se partagera, pourront l'employer de deux manières. Ils pourront :

1° L'employer à se procurer un supplément de jouissances, le consacrer à des dépenses de luxe, ou, ce qui revient au même, à une *consommation improductive ;*

2° L'employer à augmenter la production, en lui donnant la forme d'un supplément d'agents productifs, ou, ce qui revient encore au même, le consacrer à une *consommation reproductive.*

La production ne peut se développer à moins qu'une

partie du produit net ne soit régulièrement appliquée à une consommation reproductive. Rappelons-nous, en effet, que la production exige le concours d'agents productifs divers, dans des proportions déterminées. Si l'on veut donc augmenter, que faut-il faire préalablement? Il faut créer les agents productifs nécessaires au supplément que l'on veut y ajouter. Si l'on veut produire, par exemple, un supplément de subsistances et de vêtements, il faut préalablement se procurer un certain nombre de travailleurs, d'outils, de machines, de bâtiments, une certaine quantité de matières premières, une certaine étendue de terre, le tout dans des proportions déterminées par la nature des industries dont il s'agit d'augmenter la production. Il faut consacrer le produit net ou une portion du produit net à cet usage, sinon le supplément de production ne pourra être créé faute des instruments nécessaires.

C'est donc une *accumulation* d'agents productifs qu'il faut faire, si l'on veut augmenter la production. Il faut former et réunir pour chaque entreprise nouvelle qu'on veut créer ou pour les entreprises existantes qu'on veut développer, une certaine quantité d'instruments et de matériaux, en même temps qu'un certain nombre de travailleurs. Or, cette accumulation d'agents productifs ne peut être opérée que par l'intervention de l'*épargne*.

Ordinairement, on n'entend par *épargner* que l'action de mettre sous la forme de capitaux fixes et circulants, une portion du produit net annuel de la

société. Il est bien évident cependant que mettre un supplément de travailleurs et de terres au service de la production, dans la proportion nécessaire, c'est encore épargner. Épargner doit se dire de toute accumulation d'agents productifs, formée en vue d'une augmentation de la production.

S'il n'y avait point d'épargne, si l'on n'accumulait point de nouveaux agents productifs, dans la proportion nécessaire, la production ne pourrait s'accroître. Cela est de toute évidence. Pourtant la nécessité d'épargner pour augmenter la production, a été niée. On a prétendu qu'il suffisait d'augmenter la consommation pour développer par là même la production, et l'on a dressé des autels aux prodigues qui gaspillent la richesse, comme s'ils contribuaient à l'accroître. On n'a pas vu que les prodigues, c'est-à-dire les hommes qui emploient une partie du produit net de la société à satisfaire leurs besoins immédiats, ne pourraient obtenir cette satisfaction, si une autre portion du produit net n'était épargnée pour produire les choses qu'ils consomment. On n'a pas vu, et la méprise est singulière, que tout supplément de consommation doit être nécessairement précédé d'un supplément d'épargne.

Maintenant, il ne suffit pas d'épargner pour augmenter la production, il faut encore bien employer son épargne.

Bien employer son épargne, c'est s'en servir pour former des agents productifs dans la proportion nécessaire. Quand cette proportion n'est pas observée,

l'épargne devient inutile, parfois même nuisible. Si l'on consacre, par exemple, une portion trop considérable du produit net à augmenter le nombre des travailleurs par rapport à la quantité des matières premières, au nombre des terres, des bâtiments, des machines, etc., nécessaires à la production, il est évident que l'excédant du matériel humain ainsi accumulé ne pourra être utilisé. De même, si l'on construit trop de bâtiments ou trop de machines, si l'on approprie trop de terres à la production, par rapport à la quantité de travail dont on peut disposer, l'excédant demeurera encore sans emploi.

Ainsi donc la production ne peut s'accroître qu'autant qu'elle donne un *produit brut* qui dépasse la somme nécessaire pour entretenir et renouveler ses agents productifs, que l'excédant ou *produit net* est épargné en partie, et que l'épargne est mise sous la forme d'agents productifs, dans la proportion voulue.

Que si l'on considère l'espèce humaine depuis son origine, on trouvera qu'elle s'est progressivement développée et enrichie ; que le nombre des hommes s'est multiplié, que la somme des capitaux fixes et circulants s'est accrue, et qu'une surface de plus en plus étendue du globe terrestre a été appliquée à la production. Que prouve ce fait ? Que, depuis son origine, l'humanité, prise dans son ensemble, a obtenu au delà de ce qui lui était rigoureusement nécessaire pour entretenir et renouveler les agents et les éléments de la production ; qu'elle a réalisé incessamment, malgré des désastres sans nombre, un surplus ou produit net ;

que ce surplus ou produit net elle l'a épargné en partie ; qu'elle a employé son épargne à mettre au service de la production un supplément de subsistances et de matières premières, à élever et à former un supplément de travailleurs, à construire un supplément de bâtiments, de machines, d'outils, à défricher un supplément de terres, le tout dans la proportion nécessaire.

C'est ainsi que s'est accumulé, de siècle en siècle, l'immense matériel dont l'humanité se sert actuellement pour produire.



TROISIÈME LEÇON.

LA DIVISION DU TRAVAIL.

SOMMAIRE : *Comment la séparation des industries et des fonctions productives, autrement dit la* DIVISION DU TRAVAIL, *a pris naissance et s'est développée. — Spectacle que présente aujourd'hui le monde sous l'influence de ce phénomène. — Des avantages de la division du travail. — Citations* D'ADAM SMITH *et de M.* CH. BABBAGE. — *Résumé.*

La réunion ou la combinaison, dans certaines proportions déterminées, des agents productifs que nous avons désignés sous les dénominations de travail, de capital et d'agents naturels appropriés, tel est le premier caractère essentiel de la production.

Le second consiste dans la séparation des industries et des fonctions productives, autrement dit, dans *la division du travail.*

Comme l'association des agents productifs, la sépa-

ration des industries et des fonctions productives est commandée par la nature même des choses.

Si nous jetons, en effet, un coup d'œil sur l'homme et sur le milieu où il se trouve placé, nous serons frappés du phénomène que voici. Nous remarquerons que les facultés ou les aptitudes des hommes sont essentiellement diverses et inégales; d'où il résulte que chaque individu est plus propre à exécuter certaines opérations de la production, moins propre à exécuter certaines autres. Nous remarquerons encore que chacune des régions du globe ne renferme point tous les éléments nécessaires à tous les genres de production; que quelques-uns de ces éléments abondent dans certains endroits et manquent complétement dans d'autres; d'où il résulte encore que certains produits peuvent être obtenus, ici facilement, là difficilement, ou même qu'il y a impossibilité de les obtenir [1].

[1] « Pour subvenir aux nécessités de son existence, écrivions-nous ailleurs, l'homme dispose d'une portion de la création, et il est armé de facultés à l'aide desquelles il peut extraire du milieu où il vit, tous les éléments de sa subsistance matérielle et morale. La terre avec ses innombrables variétés de minéraux, de végétaux et d'animaux, ses océans, ses montagnes, son humus fertile, l'atmosphère qui l'environne, les effluves de chaleur et de lumière qui alimentent la vie à sa surface, voilà le fonds abondant que la Providence a mis au service de l'humanité. Mais ni les éléments divers qui composent ce fonds naturel de subsistance, ni les facultés dont l'homme dispose pour les utiliser, n'ont été distribués d'une manière égale et uniforme. Chacune des régions du globe a sa constitution géologique particulière : ici s'étendent d'immenses cou-

En présence de cette inégalité et de cette diversité de la distribution des éléments naturels de la production, qu'arriverait-il si chacun s'efforçait de produire isolément, dans le coin de terre où la Providence l'a placé, les choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins? Il arriverait que nous ne pourrions obtenir que le plus petit nombre de ces choses; que nous ne pourrions nous procurer qu'un *minimum* de jouissances.

Cela arriverait d'abord parce que chaque homme

ches de charbon, de fer, de plomb, de cuivre; là gisent l'or, l'argent, le platine et les pierres précieuses. Même diversité dans la distribution des espèces végétales et animales : le soleil qui échauffe et qui éclaire inégalement la terre, qui prodigue dans certaines zones la chaleur et la lumière, tandis qu'il abandonne les autres à la frigidité et à l'ombre, marque à chaque espèce les limites qu'elle ne peut franchir. Même diversité encore dans la répartition des facultés humaines. Un court examen suffit pour démontrer que tous les peuples n'ont pas été pourvus des mêmes aptitudes; que les Français, les Anglais, les Italiens, les Allemands, les Russes, les Chinois, les Indous, les nègres, etc., ont leur génie particulier, provenant, soit de la race, soit des circonstances naturelles du sol ou du climat; que les forces physiques, intellectuelles et morales de l'homme varient selon les races, les peuples et les familles; qu'il n'y a pas dans le monde deux individus dont les capacités soient égales et les aptitudes semblables. Diversité et inégalité des éléments de la production dans les différentes régions du globe; diversité et inégalité non moins prononcées des aptitudes parmi les hommes; tel est donc le spectacle que nous présente la création. » (*Dictionnaire de l'économie politique*, art. *Liberté du commerce.*)

n'est pas pourvu de toutes les facultés nécessaires pour produire toutes choses, et que chaque coin de terre ne contient pas tous les éléments minéraux, végétaux et animaux, sans parler des fluides, dont la coopération est requise dans l'ensemble des branches de la production.

Cela arriverait ensuite parce que la production, ainsi isolée, morcelée, ne comporterait point le développement d'une puissance productive suffisante pour surmonter les obstacles que la nature oppose à la satisfaction des besoins de l'homme; parce qu'un homme obligé d'appliquer successivement ses facultés à la production de la multitude de choses nécessaires à l'apaisement de ses besoins si nombreux et si divers ne pourrait acquérir assez de connaissances et d'habileté, enfin parce qu'il ne pourrait mettre en œuvre des machines assez puissantes pour exécuter aussi économiquement que possible chacune des opérations de la production.

On trouve en Afrique, en Australie et dans les archipels de la mer du Sud, des peuplades sauvages, au sein desquelles la division du travail existe à peine; mais leur puissance productive se trouvant par là même extrêmement limitée, ces peuplades demeurent plongées dans la misère la plus profonde.

Aussi, dès les premiers âges de l'humanité, voit-on apparaître, avec le phénomène de l'association ou de la combinaison des agents productifs, celui de la séparation des industries et des fonctions productives. Des hommes réunissent, associent, combinent leurs

forces physiques, intellectuelles et morales, en même temps que les capitaux qu'ils ont accumulés, et les agents naturels qu'ils ont découverts et préparés pour la production. Ils se constituent par groupes plus ou moins nombreux et disposant d'un matériel de production plus ou moins considérable. Chacun de ces groupes n'exercé qu'un petit nombre d'industries. A la longue même, on ne retrouve plus qu'une seule industrie et parfois une simple fraction d'industrie par groupe. Que si l'on considère encore isolément chacune de ces industries séparées, on y observe comme une particularité essentielle le phénomène de la séparation des fonctions productives.

Essayons de nous faire une idée du développement historique de ces phènomènes.

Des hommes ont été jetés par la Providence sur un point de notre globe. S'ils veulent vivre isolés, ils pourront, sans doute, recueillir quelques aliments grossiers, se couvrir de la peau des bêtes qu'ils auront tuées et se construire un abri imparfait; mais s'ils veulent varier leur alimentation et l'assurer davantage; s'ils veulent se procurer des vêtements plus commodes et plus beaux, s'ils veulent encore se loger d'une manière plus confortable, ils seront obligés de réunir les éléments de production dont chacun d'eux dispose. En outre, il est certains besoins physiques et moraux, l'amour, l'amitié, le besoin de communiquer sa pensée, etc., etc., que l'homme ne peut satisfaire dans l'isolement. Enfin, la nécessité de se défendre contre les bêtes féroces et souvent,

hélas ! aussi contre ses semblables, le pousse, d'une manière irrésistible, à se rapprocher des autres hommes et à vivre en communauté avec eux. Sous l'influence de ces nécessités diverses, on voit se former des familles, des tribus, des nations, en un mot, des associations plus ou moins étendues.

La séparation des occupations naît d'une manière naturelle et spontanée de ce rapprochement des créatures humaines. Dans la famille d'abord : plus robuste et plus courageux que sa compagne, l'homme se charge d'aller poursuivre, dans les bois ou sur les eaux, la proie nécessaire à l'alimentation commune. La femme prépare les aliments et vaque aux autres travaux intérieurs de l'habitation. Parmi les enfants, les plus faibles assistent la mère, les plus forts accompagnent le père. Voilà la séparation des occupations, la division du travail à l'état rudimentaire.

Cependant, les familles éparses sur d'immenses territoires éprouvent bientôt le besoin de se rapprocher et de s'entr'aider. Les chasseurs ont remarqué, par exemple, qu'en se réunissant en troupes pour poursuivre certains animaux, ils peuvent en atteindre un plus grand nombre, toute proportion gardée, qu'en chassant isolément. Ils ont ressenti en même temps la nécessité de constituer des communautés pour se protéger contre des individus plus forts qu'eux et qui abusent de cet avantage. Les voilà donc groupés, associés, non plus seulement en familles, mais encore en peuplades, en tribus, en nations. Ils font, en commun, des expéditions de chasse ou de guerre. Qu'on

les observe à ce point de développement, et l'on verra que la division du travail a fait parmi eux un pas de plus. On rencontre, au sein de la tribu ou de la peuplade, des hommes peu propres à supporter les fatigues de la chasse ou de la guerre, mais qui possèdent une certaine habileté de main ou une certaine supériorité d'intelligence. Ceux-ci n'assistent point aux expéditions ; ils demeurent dans les habitations avec les femmes : les uns fabriquent des armes ou des outils ; les autres sont médecins, prêtres, juges. Une certaine division du travail s'établit aussi parmi les hommes qui vont à la chasse ou à la guerre. L'un d'entre eux a le coup-d'œil plus sûr, l'esprit plus délié, l'intelligence plus vaste que le commun de ses compagnons. Il sait mieux suivre le gibier à la piste et déjouer ses ruses, ou bien encore découvrir l'ennemi, lui tendre des embûches et échapper aux siennes. On le charge, en conséquence, de diriger les expéditions faites en commun. Il soumet la troupe, dont le gouvernement lui a été confié dans l'intérêt commun, à une certaine organisation, à une discipline. Il répartit entre ses compagnons le travail à exécuter, selon les exigences du moment et selon les aptitudes particulières qu'il reconnaît à chacun. Il charge celui-ci, qui a la vue perçante, qui est prudent et rusé, d'aller reconnaître la piste du gibier, ou bien d'observer les mouvements de l'ennemi ; celui-là, qui est remarquable par son adresse, il l'emploie spécialement comme archer ; cet autre, qui se distingue par sa force herculéenne, il le réserve pour les combats corps à

corps. La troupe se soumet docilement aux ordres du chef, parce qu'elle a compris la nécessité de cette combinaison des efforts et de cette division du travail; parce que l'expérience a appris aux chasseurs et aux guerriers qu'en chassant et en faisant la guerre sans combinaison, sans ordre, sans division du travail, le résultat obtenu était moindre pour chacun.

C'est ainsi qu'obéissant à leur intérêt bien entendu, les hommes associent leurs forces et répartissent entre eux le travail à exécuter. Cette association des forces productives et cette division du travail qui rendent la production plus abondante et plus facile, apparaissent dès l'origine de l'humanité et elles vont se développant sans cesse. Si nous portons nos regards sur la société actuelle, nous trouverons qu'elles s'y sont étendues et diversifiées presque à l'infini. Nous observerons que la production s'opère de nos jours dans des milliers d'ateliers spéciaux établis à l'aide de l'association des forces productives, organisés et dirigés conformément au principe de la division du travail.

Voici d'abord l'atelier agricole. Quelques hommes rassemblés sur un morceau de terre, s'occupent de produire du blé. Ils préparent le sol pour la production, à l'aide de la pioche, de la houe, de la bêche ou de la charrue, puis ils l'ensemencent. Grâce à la force productive de la terre, le blé semé devient plante, et cette plante porte un épi chargé de grains de blé. Des batteurs en grange séparent ces grains de la paille, des meuniers les réduisent en farines, et des boulangers transforment la farine en pain. Ce sont autant

d'industries séparées, auxquelles il conviendrait d'en joindre encore plusieurs autres, l'industrie des transports, par exemple, qui s'occupent de la production et de la préparation d'un de nos aliments. Dans chacune de ces industries, il y a association des forces productives d'un certain nombre d'hommes, et, généralement aussi, séparation des occupations. Quand l'atelier agricole n'est point établi sur une échelle trop réduite, le propriétaire ou le fermier s'occupe seulement de la surveillance des opérations de la culture, des achats et des ventes, de la comptabilité, en un mot de la direction de l'entreprise. Dans les ateliers agricoles quelque peu étendus, ces fonctions mêmes sont séparées et spécialisées.

Examinez comment sont produits et mis à la portée des consommateurs la plupart des autres aliments qui composent la nourriture de l'homme, la viande, le poisson, le sucre, le café, le vin, et vous verrez que chacune de ces substances alimentaires se trouve communément produite dans un atelier spécial, où les éléments nécessaires à sa production sont associés, combinés, où le travail est plus ou moins divisé.

Dans la plupart des industries qui s'occupent de la production de nos vêtements, l'association des forces productives et la division du travail sont plus étendues encore. Prenons pour exemple l'industrie du coton. Le coton est produit dans des plantations où l'on s'occupe uniquement de sa culture. Mis en ballots, il est transporté dans des manufactures où on le transforme en fil et en étoffes. Dans ces manufactures,

l'association des forces productives et la division du travail apparaissent, pour ainsi dire, à leur *maximum* de développement. La manufacture reçoit son mouvement d'une machine à vapeur, et ce mouvement se communique à toute la série des mécanismes qui servent à travailler le coton : d'abord, le coton est battu et dépouillé de ses impuretés; ensuite il est transformé en un long ruban, puis tordu en un gros boudin. Le gros boudin est étiré en un boudin plus mince et celui-ci est placé sur la *mule jenny* ou sur le *self acting* où il est filé. Chacune de ces opérations est exécutée au moyen d'une machine particulière, et chacune de ces machines est dirigée ou surveillée par un ou plusieurs travailleurs qui ne font pas autre chose. Après avoir été filé, le coton est placé, le plus souvent sur un métier à tisser, et transformé en étoffe : tantôt l'étoffe est livrée en écru aux marchands qui se chargent de la mettre à la portée des consommateurs, tantôt elle est blanchie ou teinte. Nouvelles opérations auxquelles président encore l'association des forces productives et la division du travail.

Les industries qui s'occupent de l'habitation de l'homme présentent un spectacle analogue. Le carrier, le maçon, le charpentier, le serrurier, le fabricant de meubles, le tapissier, etc., exercent des industries bien distinctes, mais qui concourent, chacune dans sa spécialité, à préparer aux différents membres de la société, des logements plus ou moins commodes et élégants.

Viennent enfin les industries qui s'occupent des

besoins intellectuels et moraux de l'homme, ainsi que celles qui pourvoient à sa sécurité. Dans cette catégorie, se rangent l'enseignement, la littérature et les beaux-arts, le culte, le gouvernement ou la police. La division du travail apparaît dans ces industries aussi bien que dans les autres. Ainsi, par exemple, les hommes ont besoin d'accumuler leurs connaissances, de les conserver et de les communiquer. Des inventions ingénieuses ont successivement pourvu, d'une manière de plus en plus complète, à la satisfaction de ce besoin. On a inventé d'abord l'écriture, ensuite l'imprimerie, et l'on a accumulé les connaissances ou les simples nouvelles dans des livres ou dans des journaux. Ces derniers, qui renferment les nouvelles du jour accompagnées de commentaires, ont pris, depuis un demi-siècle, une extension considérable. Les établissements de la presse quotidienne sont maintenant de vastes manufactures qui présentent au plus haut degré le spectacle de la division du travail. Dans un journal de quelque importance, apparaît d'abord un nombreux personnel de rédacteurs, ayant chacun sa spécialité. Celui-ci s'occupe des événements politiques; celui-là rapporte et commente les faits économiques; cet autre rassemble les *faits divers;* un quatrième rend compte des séances de la législature ou des tribunaux. Le journal a encore un directeur dont l'occupation principale consiste à rassembler, à revoir et à coordonner les travaux des rédacteurs. Voilà pour la rédaction seulement. Mais la rédaction ne fournit que les manuscrits nécessaires à la composition

du journal. Ces manuscrits doivent être réunis et imprimés sur des feuilles que l'on puisse lire aisément et se passer de main en main. Ceci est l'œuvre d'une deuxième classe de travailleurs. Le travail de l'imprimerie n'est pas moins divisé que celui de la rédaction. Il y a dans l'imprimerie, des compositeurs, des correcteurs, des metteurs en pages, des pressiers, etc. La feuille imprimée est remise entre les mains des plieuses, d'où elle passe dans celles des porteurs de journaux ou des facteurs de l'administration des postes, qui la transportent au domicile de l'abonné. Le journal possède encore une administration dans laquelle figurent un directeur, des commis chargés ceux-là de tenir les comptes, ceux-ci les registres des abonnements ou de recevoir les annonces, un caissier, des garçons de bureau, etc., etc., chacun remplissant une fonction spéciale et concourant, dans une mesure plus ou moins étendue, à l'accomplissement de l'œuvre commune.

Dans l'industrie élevée qui pourvoit à la satisfaction des besoins religieux de l'âme humaine, même division du travail. L'église qui est l'atelier où s'opère ce genre de production, l'église est desservie par des prêtres officiants, des prédicateurs, des confesseurs, des chantres, des bedeaux, des enfants de chœur. Quelques-uns de ces ouvriers du culte remplissent, à la vérité, plusieurs fonctions à la fois. Le même prêtre dit la messe, prêche et confesse. Cependant, dans les établissements religieux de quelque importance, la division du travail est poussée aussi loin que possible :

certains prêtres sont, par exemple, spécialement confesseurs, d'autres spécialement prédicateurs.

Enfin, dans l'industrie qui pourvoit à la sécurité publique, dans l'industrie du gouvernement, les forces productives se trouvent ordinairement rassemblées par masses considérables et les travaux divisés à l'infini. Il y a des administrateurs, des juges, des agents de police, des soldats, qui contribuent, chacun dans la mesure de ses aptitudes et de ses forces, à la production de la sécurité.

Le monde offre ainsi le spectacle d'une multitude d'industries appliquées à satisfaire les besoins physiques, intellectuels et moraux de l'homme. Chacune de ces industries s'exerce, communément du moins, dans des ateliers séparés où se trouvent groupés des travailleurs plus ou moins nombreux qui combinent, en vue de l'œuvre commune, les forces productives dont ils disposent et qui exécutent chacun une opération particulière. Ce n'est que dans les industries les moins avancées que l'on voit le même travailleur remplir plusieurs fonctions ou exécuter les diverses parties d'une opération un peu compliquée.

C'est dans l'industrie proprement dite que la division du travail a été poussée au plus haut degré. Dans l'horlogerie, par exemple, elle paraît avoir atteint sa limite extrême. « Un comité de la chambre des communes a constaté à la suite d'une enquête, dit M. Ch. Babbage, que l'on compte dans l'horlogerie cent deux opérations distinctes, dont chacune exige un apprentissage spécial; que l'apprenti n'apprend rien au delà de ce

qui forme l'attribution particulière de son maître, et qu'à l'expiration de son engagement il serait parfaitement incapable, à moins d'une étude ultérieure, de travailler dans une autre branche du même art. L'horloger proprement dit, dont la besogne consiste à réunir les pièces séparées de l'ouvrage, serait peut-être le seul qui pût s'utiliser dans un autre département que le sien; et il n'est pas compris dans le nombre des cent deux personnes susmentionnées (1). »

Il serait impossible d'évaluer les avantages que l'humanité retire de la séparation des industries et des fonctions productives ; mais ces avantages sont évidemment des plus considérables. Adam Smith, qui a aperçu le premier toute la portée du phénomène de la division du travail, estime que dans la fabrication des épingles, la différence de productivité entre le travail isolé et le travail divisé peut s'élever d'un à quatre mille (2). Cette

(1) CHARLES BABBAGE, *Science économique des manufactures*, traduction d'Isoard.

(2) On sait que le chapitre de la division du travail ouvre l'admirable livre de la *Richesse des nations*. En se divisant davantage, remarque Adam Smith, le travail devient plus productif, c'est-à-dire qu'une quantité donnée de forces productives et d'éléments de production peut créer, dans un intervalle déterminé, une plus grande quantité de choses utiles. La raison en est, ajoute-t-il, que la division du travail occasionne 1° un accroissement d'habileté dans chaque individu, 2° l'épargne du temps qu'on perd communément en passant d'une occupation à une autre, 3° elle facilite l'invention de machines qui abrégent le travail et qui mettent un seul homme en état de faire l'ouvrage de plusieurs.

estimation n'a rien d'exagéré. Si chacun se mettait à produire isolément toutes les choses qui lui sont néces-

« La division du travail réduisant la besogne de chaque homme à une seule opération, et dont il fait son unique occupation pendant toute sa vie, il faut nécessairement qu'il acquière beaucoup d'adresse, et ce surcroît d'adresse et d'habileté ne peut manquer de produire une augmentation proportionnelle dans la quantité du travail qu'il peut expédier. Qu'un forgeron, accoutumé à manier le marteau et non à fabriquer des clous, soit obligé, dans une occasion particulière, de faire l'office d'un cloutier, je suis assuré qu'à peine en pourra-t-il expédier deux ou trois cents dans un jour, et encore seront-ils mauvais. S'il a l'habitude d'en faire, mais que ce ne soit pas son unique ou sa principale occupation, quelque diligence qu'il y apporte, il n'en fera pas plus de huit cents ou mille par jour. Or, j'ai vu de jeunes garçons au-dessous de vingt ans, qui n'avaient jamais exercé d'autres métiers, faire chacun plus de deux mille trois cents clous en un jour. Cependant l'opération n'est pas des plus simples. La même personne fait mouvoir les soufflets, attise ou raccommode le feu quand il en est besoin, chauffe le fer et forge chaque partie du clou. Les opérations dans lesquelles se subdivise la fabrication d'une épingle ou d'un bouton de métal sont toutes beaucoup plus simples, et la dextérité de la personne dont toute la vie s'y consume est ordinairement beaucoup plus grande. Elles se font avec une rapidité dont on ne croirait pas que la main de l'homme soit capable si on ne l'avait vu.

« Le second avantage qui résulte de la division du travail est l'épargne du temps qu'on perd communément en passant d'une espèce d'ouvrage à une autre. Cet avantage est beaucoup plus grand qu'on ne le croirait d'abord. La perte du temps est moindre quand on n'est pas obligé de changer de lieu ; mais elle ne laisse pas d'être encore considérable. Quand un homme

saires, la production générale baisserait assurément au moins dans la proportion d'un à quatre mille. Que

quitte un ouvrage pour en prendre un autre, il n'est pas communément fort ardent et fort zélé. Il n'est point à ce qu'il fait, il s'y prend mollement et, pendant quelque temps, il tâtonne plutôt qu'il ne travaille. De là vient que les ouvriers de la campagne qui sont obligés de changer d'ouvrage et d'outils à toutes les demi-heures, et qui passent à vingt opérations manuelles différentes presque tous les jours de leur vie, contractent nécessairement une habitude d'indolence et de paresse qui les rend incapables de toute application vigoureuse, même dans les occasions les plus pressantes. On voit quelle réduction il y a dans la quantité d'ouvrage par cette seule cause, indépendamment du manque d'adresse et de dextérité.

« Troisièmement, il n'est personne qui ne sente combien l'usage des machines abrége et facilite le travail. Il est inutile d'en donner des exemples. J'observerai seulement que leur invention semble être originairement due à la division du travail. L'attention entièrement tournée vers un seul objet découvre plutôt des moyens courts et faciles d'y parvenir que si elle était partagée. Or, une suite de la division du travail est de fixer naturellement l'attention de chaque individu sur un seul objet fort simple. On doit s'attendre naturellement que parmi ceux qui sont employés à une branche particulière de travail il s'en trouvera qui chercheront quelques expédients pour faire leur ouvrage avec plus de facilité et en même temps avec plus de célérité. Aussi les machines employées dans les manufactures où le travail se subdivise le plus, sont en grande partie de l'invention de simples ouvriers, qui, bornés à une seule opération nullement compliquée, se sont avisés de chercher des méthodes pour en venir plus promptement à bout. Quiconque a fréquenté ces sortes de manufactures doit y avoir vu souvent de fort jolies machines dont la découverte a été

de choses dont la production deviendrait impossible ! Combien de temps ne faudrait-il point, par exemple,

faite par des artisans dans la vue de faciliter et de hâter l'exécution de leur ouvrage. Lors des premières pompes à feu, il y avait un petit garçon constamment occupé à ouvrir et à fermer alternativement la communication entre le fourneau et le cylindre, selon que le piston montait ou descendait. Un de ces petits garçons, qui était bien aise de jouer avec ses camarades, observa qu'en attachant une corde à l'anse de la soupape qui ouvrait cette communication et à une autre partie de la machine, la soupape ouvrirait et fermerait sans qu'il s'en mêlât et lui laisserait par conséquent tout le temps de se divertir. Une des choses qui ont le plus perfectionné cette machine, fut ainsi la découverte d'un petit polisson qui voulait s'épargner de la peine.

« Cependant tout ce que les machines ont acquis de perfection ne vient pas de ceux qui avaient besoin d'elles. Plusieurs tiennent la leur du génie des inventeurs et quelques-unes la tiennent de ceux qu'on appelle philosophes ou théoriciens, gens qui n'ont rien à faire, mais qui observent tout, et qui, par cette raison, sont souvent capables de combiner ensemble les forces ou puissances des objets les plus éloignés et les plus dissemblables. Il en est de la philosophie ou spéculation comme de tous les autres arts. Les progrès de la société en font l'occupation ou l'emploi d'une classe particulière de citoyens. Elle se subdivise de même en plusieurs branches, dont chacune a ses philosophes qui la cultivent, et cette subdivision y occasionne, comme ailleurs, le double avantage d'une plus grande habileté et de l'épargne du temps. Chaque individu acquiert plus de connaissances dans la branche à laquelle il s'attache ; en total, il se fait plus de travail et la masse ou quantité de science augmente merveilleusement. » (ADAM SMITH, *la Richesse des nations*, liv. Ier, chap. Ier.)

à un producteur isolé pour se fabriquer une montre? Il serait obligé d'abord d'extraire du sol et de préparer les matières premières qui entrent dans la composition des produits de l'horlogerie, de l'or ou de l'argent, du cuivre, du fer, etc. Il serait obligé ensuite de façon-

La division du travail présente un quatrième avantage que M. Ch. Babbage a particulièrement fait ressortir, c'est la possibilité d'employer les ouvriers selon leurs aptitudes et selon leurs forces. « Si chaque homme était obligé de produire lui-même toutes les choses nécessaires à sa consommation, il exécuterait bien certaines opérations conformes à ses aptitudes naturelles, mais il en est un bien plus grand nombre qu'il exécuterait mal ou même qu'il ne saurait pas exécuter. La division du travail permet à chacun de s'occuper spécialement de la branche d'industrie qui convient le mieux à ses aptitudes. Elle permet encore de proportionner les forces employées à l'effort à accomplir. Dans une manufacture où le travail est très-divisé, on peut utiliser pour les emplois inférieurs des femmes et des enfants, et réserver les ouvriers habiles pour les besognes qui présentent le plus de difficultés. Ainsi, pour citer un exemple qu'Adam Smith a rendu populaire, dans la fabrication des épingles, il y a certaines opérations, telles que l'étirage du fil et l'épointage, qui exigent une certaine force ou une certaine habileté. Ces opérations sont confiées à des hommes qui gagnent de bons salaires. D'autres, telles que le posage des têtes et la mise en papier, exigent moins de force ou de dextérité. On les abandonne à des femmes ou à des enfants. Si ces diverses opérations étaient exécutées par le même individu, celui-ci devrait savoir exécuter les plus difficiles comme les plus faciles, en sorte, que les unes reviendraient, toute proportion gardée, aussi cher que les autres. » (Ch. Babbage, *Science économique des manufactures*, traduction d'Isoard.)

ner ces matières premières qu'il aurait extraites du sol et préparées à grand'peine; ce qui le mettrait dans la nécessité de faire l'apprentissage des métiers de fondeur, de fabricant de ressorts, de verrier et d'une vingtaine d'autres; après quoi, il aurait encore à exécuter les cent deux opérations comprises dans l'art de l'horlogerie. La vie d'un homme suffirait à peine pour la fabrication d'une seule montre, et Dieu sait comment elle marcherait cette montre dont toutes les pièces auraient été façonnées par le même ouvrier!

Ainsi donc, sollicités par des besoins de toute sorte, besoin de se nourrir, de se vêtir, de se loger, de protéger leur vie et leurs propriétés contre toute agression, besoin d'alimenter leur esprit et leur âme, les hommes se rapprochent. Ils réunissent et combinent. dans les proportions requises, les agents productifs dont ils disposent. En même temps que l'association ou la combinaison des agents productifs apparaît le phénomène de la division du travail. Dès leur naissance, les industries se séparent, pourvoyant chacune ou concourant à pourvoir à une portion des nombreux besoins de l'homme, celle-ci à l'alimentation, celle-là au vêtement, cette autre à la sécurité, etc. Les hommes se casent, chacun selon ses aptitudes, dans ces industries séparées, divisées, où chacun remplit une fonction particulière. Celui-ci laboure la terre et y enfouit la semence; celui-là transporte le grain; un troisième le moud; un quatrième le pétrit et en fait du pain. Un autre cultive du coton que des mains étrangères façonnent. Un autre encore veille à ce que

ces divers coopérateurs de la production ne soient point troublés dans leur travail, ni dans la légitime possession des fruits qu'ils en ont retirés. Ainsi rapprochés, réunis, et se distribuant, selon leurs aptitudes, les fonctions nécessaires à la satisfaction des besoins de chacun, les hommes produisent infiniment plus de choses utiles, en échange de la même quantité de travail, que s'ils demeuraient dans l'isolement.



QUATRIÈME LEÇON.

L'ÉCHANGE ET LA VALEUR.

SOMMAIRE : *Que la division du travail implique l'échange. — Que le développement de la division du travail est limité par l'étendue de la sphère des échanges. — Citation de* J.-B. SAY. — *Comment et dans quelles circonstances l'échange s'opère. — De l'offre et de la demande. — Des marchés. — Des débouchés. — Du monopole et de la concurrence. — A quelle qualité des choses on a égard dans l'échange. — De la valeur et de ses éléments constitutifs — De l'utilité et de la rareté. — Examen de ces deux éléments de la valeur. — Qu'ils se manifestent et s'associent à des degrés divers. — Que la valeur existe dans l'état d'isolement, mais seulement comme une notion confuse. — Qu'elle se manifeste et se fixe dans l'échange.*

La séparation des industries et des fonctions productives, ou pour nous servir de l'expression usitée, la division du travail implique L'ÉCHANGE. Si un homme passe sa vie à fabriquer des têtes d'épingles, un autre à filer ou à tisser du coton, un troisième à cultiver du blé, ils devront se procurer par l'échange

de ces produits tout ce qui est nécessaire à la satisfaction de leurs besoins, car on ne se nourrit pas avec des têtes d'épingles ou des fils de coton et l'on ne s'habille pas avec des grains de blé. L'échange est le complément naturel de la séparation des industries, et plus le travail est divisé au sein d'une société, plus les échanges doivent y être multipliés.

On a dit de l'homme qu'il est de tous les êtres le seul qui fasse des échanges et l'on en a conclu qu'il a de plus que les autres, un certain penchant à « troquer » ou à « brocanter. » L'intervention de ce penchant particulier ne nous semble point indispensable pour expliquer le phénomène de l'échange. Pourquoi les animaux ne concluent-ils pas d'échanges? Parce que leurs besoins sont extrêmement limités. Parce qu'ils ne se trouvent guère sollicités, pour la plupart, que par les besoins physiques de l'alimentation et de la reproduction, et que les aliments qui conviennent spécialement à chaque espèce sont en fort petit nombre. Supposons que les hommes fussent dans le même cas; supposons qu'ils fussent sollicités seulement par les besoins de l'alimentation et de la reproduction, supposons encore que leur nourriture habituelle se composât simplement de blé, les verrait-on conclure des échanges? Qu'échangeraient-ils? Du blé contre du blé? Mais à quoi pourrait leur servir un troc de cette espèce? C'est la diversité de leurs besoins et l'impossibilité de les satisfaire au moyen de la production isolée, qui, dès l'origine, leur a suggéré l'idée de recourir à

l'échange. Il n'est pas nécessaire de faire intervenir pour cela, un penchant particulier, sous le nom de penchant à troquer ou à brocanter.

Chez les animaux qui vivent en communautés, tels que les fourmis, les abeilles, les castors, etc., on voit apparaître avec une association de forces et une division du travail rudimentaires, un commencement d'échanges. Parmi les abeilles, quelques-unes ont spécialement pour fonction de reproduire l'espèce, et les abeilles ouvrières se chargent de pourvoir à l'alimentation de ces abeilles-mères. Un phénomène analogue peut être observé parmi les fourmis : un certain nombre de ces laborieuses ouvrières s'occupent des travaux de construction, d'aménagement ou de réparation de l'habitation commune, tandis que d'autres vont chercher la subsistance au dehors. N'est-ce point la division du travail et l'échange à l'état rudimentaire, tels, par exemple, qu'ils pourraient se pratiquer entre le chasseur et le maçon, si l'homme n'avait d'autres besoins que ceux de l'alimentation et du logement ?

Quoi qu'il en soit, le phénomène de la division du travail et celui de l'échange ont entre eux la corrélation la plus intime. Si le travail n'est point divisé, il n'y aura pas d'échanges. D'un autre côté, si les échanges ne sont point possibles, ou si quelque obstacle naturel ou artificiel vient les restreindre, il n'y aura point de division du travail, ou il y en aura moins.

C'est l'étendue de la sphère de l'échange qui détermine l'extension que peut prendre la division

du travail. Complétons à cet égard les observations d'Adam Smith par celles de J.-B. Say :

« Dix ouvriers peuvent fabriquer quarante-huit mille épingles dans un jour ; mais ce ne peut être que là où il se consomme chaque jour un pareil nombre d'épingles ; car, pour que la division s'étende jusque là, il faut qu'un seul ouvrier ne s'occupe absolument que du soin d'en aiguiser les pointes, pendant que chacun des autres ouvriers s'occupe d'une autre partie de la fabrication. Si l'on n'avait besoin dans le pays que de vingt-quatre mille épingles par jour, il faudrait donc qu'il perdît une partie de sa journée, ou qu'il changeât d'occupation ; dès lors la division du travail ne serait plus aussi grande.

« Par cette raison, elle ne peut être poussée à son dernier terme que lorsque les produits sont susceptibles d'être transportés au loin, pour étendre le nombre de leurs consommateurs, ou lorsqu'elle s'exerce dans une grande ville qui offre, par elle-même, une grande consommation. C'est par la même raison que plusieurs sortes de travaux, qui doivent être consommés en même temps que produits, sont exécutés par une même main dans les lieux où la population est bornée.

« Dans une petite ville, dans un village, c'est souvent le même homme qui fait l'office de barbier, de chirurgien, de médecin et d'apothicaire ; tandis que dans une grande ville, non-seulement ces occupations sont exercées par des mains différentes, mais l'une d'entre elles, celle de chirurgien, par exemple, se subdivise en plusieurs autres, et c'est là seulement

qu'on trouve des dentistes, des oculistes, des accoucheurs, lesquels, n'exerçant qu'une seule partie d'un art étendu, y deviennent beaucoup plus habiles qu'ils ne pourraient jamais l'être sans cette circonstance.

« Il en est de même relativement à l'industrie commerciale. Voyez un épicier de village : la consommation bornée de ses denrées l'oblige à être en même temps marchand de merceries, marchand de papier, cabaretier, que sais-je? écrivain public peut-être, tandis que, dans les grandes villes, la vente, non pas des seules épiceries, mais même d'une seule drogue, suffit pour faire un commerce. A Amsterdam, à Londres, à Paris, il y a des boutiques où l'on ne vend autre chose que du thé ou des huiles ou des vinaigres; aussi chacune de ces boutiques est bien mieux assortie dans ces diverses denrées que les boutiques où l'on vend en même temps un grand nombre d'objets différents.

« C'est ainsi que, dans un pays riche et populeux, le voiturier, le marchand en gros, en demi-gros, en détail, exercent différentes parties de l'industrie commerciale, et qu'ils y portent et plus de perfection et plus d'économie. Plus d'économie, bien qu'ils gagnent tous; et si les explications qui en ont été données ne suffisaient pas, l'expérience nous fournirait son témoignage irrécusable; car c'est dans les lieux où toutes les branches de l'industrie commerciale sont divisées entre plus de mains, que le consommateur achète à meilleur marché. A quantités égales, on n'obtient pas dans un village une denrée venant de la même dis-

tance à un aussi bon prix que dans une grande ville ou dans une foire.

« Le peu de consommation des bourgs et villages, non-seulement oblige les marchands à y cumuler plusieurs occupations, mais elle est même insuffisante pour que la vente de certaines denrées y soit constamment ouverte. Il y en a qu'on n'y trouve que les jours de marché ou de foire; il s'en achète ce jour-là seul tout ce qui s'en consomme dans la semaine ou même dans l'année. Les autres jours, le marchand va faire ailleurs son commerce, ou bien s'occupe d'autre chose. Dans un pays très-riche et très-populeux, les consommations sont assez fortes pour que le débit d'un genre de marchandise occupe une profession pendant tous les jours de la semaine. Les foires et les marchés appartiennent à un état encore peu avancé des relations commerciales; mais ce genre de relations vaut encore mieux que rien (1). »

A l'origine des sociétés, la sphère des échanges est extrêmement limitée, soit à cause de l'obstacle des distances, obstacle qui n'a pu encore être surmonté d'une manière économique, soit à cause de l'état de guerre dans lequel vivent les peuples. Les denrées qui renferment beaucoup de valeur sous un petit volume seules peuvent être transportées à distance. Aussi sont-elles les premières dont la production se perfectionne. La production agricole, au contraire, est demeurée partout en arrière, quoiqu'elle fournisse les denrées les plus néces-

(1) J.-B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. Ier, chap. VIII.

saires à la vie. Cela tient à ce que la sphère où s'échangent ses produits est naturellement fort limitée. L'agriculture ne progresse guère que dans les endroits où elle possède à sa portée immédiate de vastes foyers de consommation, dans le voisinage des grandes villes par exemple.

Mais les progrès de la locomotion, en entamant peu à peu l'obstacle des distances, agrandissent la sphère des échanges même pour les denrées les plus lourdes et les plus encombrantes. De nos jours, les substances alimentaires les plus communes, les matériaux les plus grossiers sont transportés beaucoup plus loin que ne pouvaient l'être jadis les métaux précieux, les parfums et les étoffes de luxe. Le résultat de cette extension successive de la sphère des échanges est facile à apprécier. Si, comme l'observation l'atteste, les différents peuples de la terre sont pourvus d'aptitudes particulières, si chaque région du globe a ses productions spéciales, à mesure que s'étendra la sphère des échanges on verra chaque peuple s'adonner de préférence aux industries qui conviennent le mieux à ses aptitudes, ainsi qu'à la nature de son sol et de son climat; on verra la division du travail s'étendre de plus en plus parmi les nations. Chaque industrie se placera dans les meilleures conditions de production, et le résultat final sera que toutes les choses nécessaires à la satisfaction des besoins de l'homme pourront être obtenues avec un *maximum* d'abondance et en échange d'un *minimum* de peine.

Examinons à présent dans quelles circonstances et en vertu de quelle loi l'échange s'opère.

Lorsque les industries et les fonctions productives sont séparées, lorsque le travail est divisé, chacun cesse, comme nous l'avons vu, de produire toutes les choses qu'il consomme; il n'en produit plus qu'une portion, ou même, dans un état de société avancé, il n'en produit plus aucune, au moins d'une manière complète. Qu'arrive-t-il alors? C'est que chacun *offre* les choses qu'il produit, et *demande,* en échange, les choses qu'il consomme.

En qualité de producteur, chacun offre sa marchandise.

En qualité de consommateur, chacun demande d'autres marchandises en échange.

De là, *l'offre et la demande.*

L'endroit où se font les offres et les demandes, où se concluent les échanges, se nomme un *marché.*

Tout marché est un *débouché.*

On dit d'une marchandise qu'elle a un débouché, lorsqu'elle est demandée, c'est-à-dire lorsque d'autres marchandises sont offertes en échange.

Toutes les marchandises se servent réciproquement de débouchés, puisque nul ne peut demander une marchandise sans en avoir une autre à offrir en échange; puisqu'il ne peut y avoir de demande sans offre.

Deux circonstances peuvent se présenter sur le marché où se font les offres et les demandes, où se concluent les échanges. Il peut y avoir *monopole* ou *concurrence.*

Lorsqu'une denrée n'est offerte au marché que par

un seul producteur, on dit de celui-ci qu'il en a le monopole. Quelquefois le monopole est *naturel,* c'est lorsque la denrée mise au marché n'existe que dans une seule main, ou qu'il n'est pas possible à d'autres détenteurs de la même denrée d'en apporter au marché, soit par le fait de l'obstacle des distances ou de tout autre obstacle naturel. Quelquefois le monopole est *artificiel,* c'est lorsque le détenteur ou les détenteurs coalisés d'une denrée réussissent à empêcher ou à faire empêcher d'autres détenteurs de la même denrée d'en apporter au marché.

Lorsqu'une denrée est offerte au marché par deux ou plusieurs individus, sans qu'il y ait accord entre eux, on dit qu'il y a concurrence. La concurrence est plus ou moins vive, selon que les individus qui offrent simultanément et sans se concerter la même denrée, en ont une quantité plus ou moins considérable, et sont plus ou moins pressés de s'en défaire pour obtenir d'autres denrées en échange.

Telles sont les deux circonstances générales qui se présentent sur les marchés où s'opèrent les échanges. Elles peuvent se combiner de différentes manières.

Tantôt une marchandise est offerte par plusieurs individus et demandée par un seul. Dans ce cas, on dit qu'il y a concurrence des vendeurs et monopole de l'acheteur.

Tantôt, c'est l'inverse. Une marchandise est offerte par un seul individu et demandée par plusieurs. On dit alors qu'il y a monopole du vendeur et concurrence des acheteurs.

Tantôt, la marchandise est offerte par un seul individu et demandée également par un seul. Il y a, dans ce cas, monopole du vendeur et de l'acheteur.

Tantôt enfin, une marchandise est offerte par plusieurs individus et demandée également par plusieurs. Ce dernier cas, où il y a concurrence des vendeurs et des acheteurs, est le plus ordinaire.

Je me borne pour le moment à signaler ces circonstances, en me réservant d'apprécier plus loin l'influence qu'elles exercent sur la production et la distribution des richesses, et je passe à l'examen de la loi de l'échange.

A quelle qualité des choses a-t-on égard lorsqu'on les échange ?

Est-ce à leur volume ? Non à coup sûr. Un diamant de moyenne dimension est un objet bien peu volumineux, et pourtant on ne l'échangerait point contre une meule de foin. Un paysan qui venait d'acheter pour une trentaine de francs une grosse montre d'argent voulait avoir par-dessus le marché une toute petite montre d'or. L'horloger l'éconduisit en éclatant de rire. Pourquoi ? Parce que les choses ne s'échangent point en raison de leur volume.

Est-ce à la matérialité des choses que l'on a égard dans l'échange ? Est-il nécessaire qu'une chose soit composée de matière pour être échangée ? Pas davantage. Quand vous allez au spectacle, par exemple, vous donnez de la monnaie, une chose matérielle, en échange de l'audition purement immatérielle d'une comédie, d'un drame, d'un opéra, d'un vaudeville.

Vous n'avez donc pas égard à la matérialité des choses en concluant un échange.

A quoi avez-vous égard? Vous avez égard à la VALEUR des choses. Vous échangez les choses en raison de leur valeur, quelles que soient, du reste, leur forme, leur apparence et la substance dont elles sont composées.

Qu'est-ce donc que la valeur?

Pour bien définir la valeur, il faut l'analyser, la décomposer. Car la valeur n'est pas un corps simple, comme on dirait en chimie, la valeur est un corps composé. La valeur se compose de deux éléments bien distincts, l'*utilité* et la *rareté*.

L'utilité, c'est la propriété qu'ont les choses de satisfaire nos besoins ou de contribuer à les satisfaire. Quand les éléments que nous fournit la nature ne sont pas entièrement pourvus de cette propriété; quand il faut les découvrir, modifier leur composition et leur forme, les transporter d'un lieu à un autre, pour les rendre propres à notre consommation, on crée de l'utilité. La production n'est autre chose qu'un création d'utilité et la consommation une destruction d'utilité.

Toute consommation d'utilité implique une satisfaction donnée à nos besoins, partant une *jouissance*.

La rareté n'a pas besoin d'être définie. Bornons-nous à dire seulement qu'elle implique toujours des difficultés à vaincre, des obstacles à surmonter. Plus une chose est rare, et plus il est difficile de se la procurer, plus il faut surmonter d'obstacles pour la mettre à la

disposition de ceux qui en ont besoin. Ces difficultés, ces obstacles que nous oppose la nature, lorsque nous puisons dans son sein les choses qui nous sont nécessaires, nous en venons à bout en mettant en œuvre les agents productifs dont nous disposons. De même que toute production implique une utilité créée, elle implique aussi une difficulté vaincue.

Or, à son tour, toute difficulté vaincue implique une *peine*.

Seule, l'utilité ne suffit pas pour constituer la valeur, car il y a des choses pourvues d'une grande utilité, qui n'ont aucune valeur; mais il n'y a pas dans le monde une seule chose pourvue de valeur, qui n'ait de l'utilité.

Seule, la rareté ne suffit pas pour constituer la valeur. Car une chose peut être infiniment rare et n'avoir aucune valeur, si elle n'est propre à satisfaire aucun besoin, si elle n'unit point, dans une certaine mesure, l'utilité à la rareté; mais il n'y a pas non plus dans le monde une seule chose pourvue de valeur qui ne soit plus ou moins rare, qui n'implique en conséquence une difficulté vaincue, une production effectuée.

C'est donc la réunion de deux éléments d'une nature fort différente, l'utilité et la rareté qui constitue la valeur.

Reprenons avec un peu plus de détail l'examen de ces deux éléments constitutifs de la valeur.

Je viens de dire que l'utilité ne suffit pas seule pour constituer la valeur. L'air, par exemple, a une im-

mense utilité; il est pour nous le plus indispensable des aliments; cependant il n'a aucune valeur. Pourquoi? Parce que nous pouvons nous en procurer, sans avoir à surmonter aucune difficulté, toute la quantité dont nous avons besoin. Il en est de même de la lumière du soleil pendant que cet astre éclaire notre hémisphère. Mais que le soleil vienne à se coucher, que cette fontaine de lumière, comme l'appellent les Orientaux, cesse de couler pour nous, et la lumière n'aura plus seulement de l'utilité, elle aura encore de la valeur. Pourquoi? Parce qu'on ne pourra plus s'en procurer, sans difficulté, une quantité suffisante. Sans doute, on pourra encore obtenir gratis

Ces obscures clartés qui tombent des étoiles,

pour nous servir du langage du vieux Corneille; on pourra encore disposer de la lumière de la lune et des étoiles; mais celle-ci est insuffisante pour notre usage. Il nous faut dans nos rues, dans nos maisons, dans nos salles de bal et de spectacle plus de lumière que la lune et les étoiles ne peuvent nous en fournir. Nous sommes, en conséquence, obligés d'en produire d'une manière artificielle, et la lumière qui n'a que de l'utilité pendant le jour acquiert ainsi de la valeur pendant la nuit.

Si nous n'avions aucun obstacle à vaincre, aucune difficulté à surmonter pour nous procurer les choses nécessaires à notre consommation, nous n'aurions point la notion de la valeur, nous n'aurions que celle

de l'utilité. Dans les régions enchantées de la féerie, la valeur n'existe pas, car il suffit d'un simple coup de baguette pour créer et mettre à la portée des habitants de ces régions fortunées toutes les choses qu'ils peuvent souhaiter.

Mais nous ne vivons pas dans le pays des fées. Nous vivons sur une terre où la plupart des choses nécessaires à la satisfaction de nos besoins n'existent point en quantité illimitée, au moins sous une forme qui les rende propres à notre consommation; où il faut les produire en surmontant des obstacles plus ou moins considérables; où elles sont par conséquent plus ou moins *rares*, ce qui leur donne plus ou moins de valeur.

La rareté seule ne suffit cependant pas plus que l'utilité pour constituer la valeur. Une chose aura beau être rare, si elle n'est pas utile à un degré quelconque, c'est-à-dire si elle ne peut contribuer directement ou indirectement à la satisfaction d'un de nos besoins, elle n'aura aucune valeur. Pendant longtemps, le ver à soie et la cochenille n'ont pas eu plus de valeur que les chenilles et les punaises ordinaires, quoiqu'ils fussent, en comparaison, beaucoup plus rares. Pourquoi? Parce qu'on n'avait pas encore trouvé les moyens d'utiliser la soie de l'un, la substance colorante de l'autre; parce qu'ils ne joignaient point encore l'utilité à la rareté. Mais des hommes ingénieux parviennent à tirer parti de ces deux substances; ils transforment la soie qui garnit le cocon du *bombyx* en une étoffe souple et moelleuse, la matière colorante de la

cochenille en une teinture solide et brillante. Aussitôt, le ver à soie et la cochenille, qui étaient simplement rares, deviennent utiles, et ils acquièrent de la valeur.

Complétons cette analyse des éléments de la valeur par une observation essentielle, savoir qu'il y a des degrés dans l'utilité qu'ont les choses aussi bien que dans leur rareté.

A chacun de nos besoins répond toute une série de choses utiles. Il y a autant de séries d'utilités dans le monde qu'il y a de besoins dans l'homme. Mais nos besoins n'ont pas tous un égal caractère de nécessité ou d'urgence. Il y en a auxquels nous sommes obligés de pourvoir régulièrement, sous peine de périr; tel est notamment le besoin de l'alimentation. Il y en a d'autres, en revanche, que nous pouvons nous abstenir de satisfaire, sans compromettre notre existence; tel est le goût de la parure. Quoique très-impérieux chez certains individus, ce goût auquel répond toute une immense série de choses utiles, les étoffes précieuses, les ameublements somptueux, les bijoux, les diamants, etc., ne saurait être rangé parmi les besoins de première nécessité, car on peut, à la rigueur, se passer d'y pourvoir. Il y a enfin des besoins qui ne sont que des perversions ou des maladies de notre nature et que l'on doit, autant que possible, s'abstenir de satisfaire. Ces besoins vicieux n'existent pas chez certains individus; chez d'autres, au contraire, ils se manifestent avec une extrême intensité. Telle est la passion des liqueurs fortes.

On pourrait établir une échelle des besoins d'après

leur caractère de nécessité, avec les séries correspondantes d'utilités. Mais cette échelle n'aurait rien d'uniforme ni de fixe. Seuls, les besoins qu'il faut satisfaire pour entretenir la vie animale apparaissent chez tous les hommes avec un caractère d'intensité à peu près égal, et ils figurent au même rang, relativement aux autres. Ainsi, tous les hommes éprouvent le besoin de manger et de boire, et, malgré l'inégalité des appétits, ce besoin a pour tous le même caractère de nécessité. En revanche, les besoins dits *de luxe,* besoins qui se reconnaissent en ce qu'on peut se dispenser de les satisfaire sans compromettre son existence, s'échelonnent différemment, selon les individus, et ils sont soumis à des fluctuations nombreuses, fluctuations qui se répercutent dans les utilités correspondantes.

La rareté a ses degrés aussi bien que l'utilité, et elle dépend, d'une part, de la grandeur de l'obstacle qu'il faut vaincre pour se procurer les choses; d'une autre part, de l'étendue des ressources et de la puissance des instruments dont on dispose pour surmonter cet obstacle. Comme l'utilité encore, elle est essentiellement diverse et variable. Tout progrès qui développe les ressources et augmente la puissance des instruments de la production, diminue la rareté des choses. Tout accroissement naturel ou artificiel des difficultés de la production contribue, au contraire, à l'augmenter.

La composition de la valeur étant bien déterminée, examinons comment la valeur se manifeste.

Elle se manifeste communément par l'échange.

Cependant, d'après l'analyse qui vient d'être faite de ses éléments, on peut se convaincre que la valeur existe indépendamment de l'échange. Un homme isolé peut posséder des choses pourvues de valeur, aussi bien qu'un homme plongé dans le milieu social. Prenons pour exemple Robinson dans son île. Robinson accumule des provisions, fabrique des vêtements, construit une tente et un canot pour son usage. Ces divers objets sont évidemment pourvus de valeur. Car ils ne sont pas seulement utiles à Robinson comme l'air, la lumière du soleil ou l'eau de l'Océan, ils sont encore rares, et il a dû surmonter, pour les produire, des difficultés plus ou moins considérables. Robinson peut les envisager au double point de vue de leur utilité, de la propriété qu'ils ont de satisfaire ses besoins et des difficultés qu'il éprouverait à les produire, s'il ne les possédait point ou s'il venait à les perdre. Il peut les comparer à ce double point de vue et dire, par exemple : Mon canot vaut deux fois ma hutte; ma hutte vaut trois fois mes habits; mes habits valent deux sacs de bananes. Quels sont les éléments de cette comparaison? C'est, d'une part, l'utilité qu'ont ces choses; c'est, d'une autre part, leur rareté, impliquant des difficultés plus ou moins considérables à surmonter pour les remplacer.

C'est l'Utilité. Robinson doit se demander d'abord quelles jouissances lui procure chacun de ces objets, — la hutte, — le canot, — les habits, — les bananes. Il doit se consulter pour savoir lesquels lui sont le plus

utiles, ceux dont la privation lui causerait le plus de souffrances. Remarquons bien que la réponse qu'il pourra se donner à lui-même sur ce point n'aura rien d'absolu; qu'elle dépendra tout à fait des circonstances. Ainsi, pendant l'été, sa hutte et ses habits auront, en comparaison de son canot, moins d'utilité que pendant l'hiver. Pourquoi? Parce qu'il peut à la rigueur se passer d'habits et coucher à la belle étoile en été, tandis qu'il ne le peut en hiver. Parce que, d'un autre côté, il peut aller à la pêche dans la belle saison, tandis qu'il ne le peut dans la mauvaise. La privation de sa hutte et de ses habits lui serait donc plus sensible en hiver; celle de son canot lui serait plus sensible en été. En tous cas, si Robinson veut avoir une idée de la valeur de sa hutte, de son canot, de ses habits, de ses bananes, il faut, en premier lieu, qu'il examine et compare ces objets, au point de vue de leur utilité.

C'est la Rareté. Il faut, en second lieu, que Robinson examine et compare sa hutte, son canot, ses habits, ses bananes, au point de vue de leur rareté, ou, ce qui revient au même, de la difficulté qu'il éprouverait à les remplacer. Comme il a dû interroger tout à l'heure ses besoins pour apprécier les jouissances que chacun de ces objets lui procure, ainsi que les souffrances qu'il ressentirait s'il en était privé, il doit maintenant examiner les éléments de production dont il dispose afin de se rendre compte des difficultés qu'il devrait surmonter, des peines qu'il devrait se donner pour en produire d'autres. Ces difficultés

et ces peines seront plus ou moins étendues selon les objets et elles varieront encore selon les circonstances. Les provisions, par exemple, pourront être renouvelées plus aisément en été qu'elles ne le seraient en hiver.

C'est ainsi que Robinson devra procéder s'il veut *évaluer* sa hutte, son canot, ses habits, ses bananes. Après avoir bien examiné ces divers objets au double point de vue de leur utilité et de leur rareté, il pourra se faire une idée de leur *valeur en usage* et de leur *valeur en échange*, c'est-à-dire, de leur valeur par rapport à lui et de leur valeur par rapport les uns avec les autres. Mais des évaluations de ce genre seront évidemment des opérations fort difficiles. Elles exigeront, en effet, une appréciation, aussi exacte que possible, des jouissances que Robinson retire de chaque objet, des souffrances qu'il ressentirait s'il venait à en être privé, des difficultés qu'il devrait surmonter, des peines et des sacrifices qu'il devrait s'imposer pour le remplacer. Aussi Robinson ne s'avisera-t-il point, selon toute apparence, d'évaluer les objets qu'il possède. A quoi lui servirait de connaître la valeur en usage de son canot, ou bien encore de savoir ce que vaut son canot en comparaison de sa hutte, sa hutte en comparaison de ses habits, etc., si ce n'est peut-être pour proportionner à la valeur de ces différents objets les soins de leur conservation. Or, le sentiment confus de la valeur suffit pour cela. Si donc la notion de la valeur existe chez l'homme isolé aussi bien que chez l'homme plongé dans le milieu

social, cette notion demeure obscure, elle manque de précision, car l'homme isolé n'a aucun intérêt à l'éclaircir ni à la préciser.

Mais aussitôt que les hommes se rapprochent, que les industries et les fonctions productives se séparent, aussitôt qu'apparaît en conséquence la nécessité de l'échange, la situation ne demeure plus la même. La notion de la valeur doit alors se manifester clairement, puisque les choses s'échangent en raison de leur valeur. Tout échange implique une évaluation, c'est-à-dire, une manifestation de la valeur des choses offertes en échange. Il s'agit donc de savoir de quelle manière, en vertu de quelle loi, la valeur se fixe dans l'échange, et c'est là un des points les plus importants de l'économie politique.



CINQUIÈME LEÇON.

LE PRIX.

SOMMAIRE : *Définition du prix. — Du prix courant ou du prix du marché. — Comment le prix se fixe dans l'échange. — Formule de la loi des quantités et des prix. — Explication de cette loi. — Du niveau d'équilibre vers lequel gravite incessamment le prix courant. — Comment s'opère cette gravitation économique du prix courant autour du prix rémunérateur ou du prix naturel. — Citation d'*ADAM SMITH. *— Résumé de la formation des prix.*

Les choses s'échangeant en raison de leur valeur, il en résulte qu'un rapport de valeur existe toujours entre deux choses échangées. Ce rappport s'exprime par l'énonciation des quantités de ces deux choses qui ont été données en échange et il se nomme le *prix*.

On désigne sous le nom de *prix courant* ou de *prix du marché* le taux auquel une chose s'échange sur un marché à un moment donné.

Comment se fixe le prix ?

C'est une vérité d'observation que le prix d'une chose se fixe dans l'échange *en raison inverse* de la quantité qui en est offerte. Plus considérable est la quantité offerte, moindre est le prix, et *vice versâ*. Ce n'est pas tout. Le prix s'élève ou s'abaisse dans une progression beaucoup plus rapide que celle de la diminution ou de l'augmentation des quantités offertes. Dans un travail sur la formation des prix, publié par le *Journal des économistes* (1), j'ai donné à cet égard la formule suivante :

« *Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces deux denrées ou leur prix varie en progression géométrique.*

« Les fluctuations du prix du blé, ajoutais-je, fournissent sur cette loi les indications les plus positives. Tout le monde a pu remarquer qu'il suffit d'un faible déficit dans la récolte, c'est-à-dire dans la quantité de blé mise au marché, pour occasionner une hausse considérable dans le prix. En 1847, année où le déficit n'atteignait pas le quart d'une récolte ordinaire, le prix monta successivement de 20 francs à 40 et 50. Tandis que la quantité offerte décroissait en progression arithmétique, le prix croissait en progression géométrique.

« De même, il suffit d'une faible augmentation dans la récolte pour faire baisser considérablement le prix.

(1) Numéro du 15 juin 1851, t. XXIX, p. 117.

De 1847 à 1849, le prix du blé est descendu de 30 francs à 10 ou 12 francs, bien que l'excédant de la récolte de 1848 ne dépassât point le déficit de l'année précédente.

« Cependant le développement de la progression géométrique se trouve communément ralenti par la circonstance suivante :

« Lorsqu'un déficit survient dans la production d'une denrée et que le prix s'élève en conséquence, la demande de cette denrée diminue. Supposons, par exemple, que l'on consomme dans une ville 100,000 hectolitres de blé au prix de 20 francs. — 10,000 hectolitres viennent à être retirés du marché. Aussitôt, le prix monte à 24 francs. Mais à 24 francs, on consomme moins de blé qu'à 20 francs. La demande baissera probablement de 5 à 6,000 hectolitres. L'écart entre les quantités de blé et de monnaie offertes en échange diminuant, le prix tombera pour se fixer aux environs de 22 francs. Si la provision de blé est régulièrement renouvelée, il n'y aura pas d'autres variations. Mais si elle ne l'est point et si, par la consommation, l'approvisionnement vient à tomber à 80,000, à 60,000 hectolitres et ainsi de suite, le prix haussera avec rapidité. D'un autre côté, la demande continuera de baisser. Elle baissera, en premier lieu, parce qu'on consommera d'autres aliments devenus relativement moins chers; en second lieu, parce que le prix, en s'élevant, cessera d'être à la portée de la portion la plus misérable de la population. Mais comme, avant de se laisser mourir de faim, chacun

se résigne aux plus grands sacrifices, la concurrence des consommateurs de blé demeurera néanmoins très-vive, et l'écart entre les quantités de blé et de monnaie offertes en échange deviendra de plus en plus sensible. Le dernier millier d'hectolitres se vendra probablement à un prix excessif.

« Le blé, et, en général, les objets indispensables à la vie, sont ceux dont les prix peuvent monter le plus haut par le fait d'un déficit dans l'approvisionnement. S'il s'agit d'une denrée moins nécessaire, d'oranges, par exemple, la hausse du prix, suscitée par le déficit de la récolte, occasionne immédiatement une baisse considérable dans la demande; l'écart entre les quantités d'oranges et de monnaie offertes en échange diminue, et le prix baisse. La loi de progression demeure la même, mais ses effets diffèrent, eu égard à la différence de nature des deux denrées et des besoins auxquels elles pourvoient.

» La demande hausse ou baisse en raison inverse du prix, mais tantôt plus, tantôt moins, selon la nature des denrées. A cet égard, il n'y a rien de fixe. Si la récolte des oranges vient à doubler et si le prix baisse en conséquence, la consommation des oranges augmentera sensiblement. En revanche, si l'on fabrique dix mille tuyaux de poêle dans un pays où il n'y a que cinq mille cheminées, on n'en vendra probablement pas un de plus. On sera obligé de se défaire de l'excédant au prix du vieux fer, à moins que l'on n'ait la patience d'attendre que les tuyaux existants soient usés. Mais qu'il s'agisse de blé, d'oranges ou de

tuyaux de poêle, la loi en vertu de laquelle les prix montent ou baissent, selon les variations du rapport des quantités offertes en échange, cette loi demeure la même.

« Elle demeure aussi la même lorsqu'il s'agit du travail et des capitaux.

« En ce qui concerne le travail, rien de plus décisif que le phénomène de la crue subite des salaires dans les Antilles anglaises, à l'époque de l'abolition de l'esclavage. Le prix de revient de la journée de travail d'un esclave ne dépassait pas fr. 1 à fr. 1-25 environ. A peine l'émancipation fut-elle prononcée, que les salaires se fixèrent à un taux véritablement excessif. Pour exécuter le même travail qui se paye en Europe fr. 1 ou fr. 1-50, les esclaves demandèrent et obtinrent 2, 3, 4, 5, 6 francs, et, dans la saison des récoltes, jusqu'à 15 et 16 francs. Cependant le plus grand nombre des nègres émancipés continuaient à travailler dans les plantations. Un petit nombre d'entre eux seulement s'en étaient retirés pour s'appliquer au commerce de détail ou à la culture des denrées alimentaires.

« Dans les pays où les travailleurs surabondent, le phénomène opposé se manifeste. Le taux du salaire y tombe presque à rien. Au Bengale et à la Chine, on obtient une journée de travail pour la valeur d'une poignée de riz. Cependant l'excédant du travail, dans ces contrées, n'est pas considérable, et il ne saurait l'être, car il a sa limite naturelle dans les moyens de subsistance. Mais il suffit qu'une faible quantité de

travail s'ajoute à la quantité susceptible d'être régulièrement employée, pour que le salaire baisse dans une proportion notable.

« La même observation s'applique à l'intérêt du capital. Le retrait ou l'apport d'une faible quantité de capitaux sur un marché suffit pour déterminer immédiatement une hausse ou une baisse sensible dans le taux de l'intérêt. Aux époques de crise, par exemple, on voit le taux de l'intérêt tripler ou quadrupler d'une manière presque instantanée. Cependant, même dans les crises les plus intenses, les capitaux perdus ou retirés de la circulation ne forment jamais plus du tiers ou de la moitié de la quantité qui figure communément au marché ; mais ici encore la progression arithmétique dans le rapport des quantités engendre la progression géométrique dans les prix.

« Le prix des denrées, le taux des salaires et de l'intérêt, se trouvent donc indistinctement soumis à la loi que nous avons ainsi formulée :

« *Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées ou leur prix varie en progression géométrique* (1).

(1) Dans son *Histoire des prix,* M. Tooke constate que les prix varient dans une proportion beaucoup plus considérable que les quantités.

« Il n'est pas rare de rencontrer, dit-il, des personnes qui, en raisonnant sur le prix du blé et des autres denrées, tiennent pour démontré que les variations dans les prix doivent être proportionnées ou à peu près aux variations des quantités qui

Essayons maintenant de nous rendre raison de cette loi. Essayons de déterminer pourquoi la valeur

se trouvent offertes au marché. Si les choses se passent autrement, elles ne manquent pas d'attribuer la cause de cette anomalie prétendue à quelque perturbation extraordinaire survenue dans la circulation ou à tout autre accident... Mais l'histoire de notre agriculture prouve clairement qu'à toutes les époques d'abondance ou de rareté des récoltes, les variations des prix se sont manifestées dans une proportion supérieure, au delà de toute comparaison, à la différence des quantités. Cette histoire atteste encore qu'à toutes les époques de transition de la disette à l'abondance, l'agriculture a fait entendre des cris de détresse.

« Le fait qu'un faible déficit dans la production du blé, relativement au taux moyen de la consommation, occasionne une hausse hors de proportion avec la grandeur du déficit, ce fait est démontré par l'histoire des prix, à des époques où rien dans la situation politique et commerciale du pays ne pouvait exercer une influence perturbatrice.

« Quelques écrivains, ajoute M. Tooke, ont essayé d'en déduire une règle exacte de proportion entre un déficit donné de la récolte et la hausse probable du prix. M. Tooke cite notamment Gregory King, qui a établi la règle de proportion suivante pour le prix du blé :

Un déficit de :			Au-dessus du prix ordinaire.
1 dixième	élève le prix de	......	0.3 dixièmes.
2 id.	id.	......	0.8 id.
3 id.	id.	......	1.6 id.
4 id.	id.	......	2.8 id.
5 id.	id.	......	4.5 id.

« Mais M. Tooke ne croit pas qu'une règle semblable puisse être établie, et il se fonde sur ce que les déficit constatés des

d'une chose ne s'abaisse ou ne s'élève pas simplement, d'une manière proportionnelle à l'augmentation ou à

récoltes ont amené des variations fort irrégulières dans les prix.

« Tout ce qu'on peut affirmer, en termes généraux, dit-il, c'est qu'un déficit dans l'approvisionnement du blé, bien plus que dans celui d'un grand nombre d'autres articles, provoque une augmentation de prix qui dépasse beaucoup la proportion du déficit. Et, après un peu de réflexion, la raison de ce fait devient aussi sensible que le fait même après l'observation la plus superficielle.

« La hausse, au delà de la proportion du déficit, est occasionnée par la concurrence de ceux qui vont acheter leurs approvisionnements ordinaires de subsistances, et qui n'en trouvent pas assez ou du moins pas autant que de coutume. Un déficit étant donné, la proportion dans laquelle le prix haussera, dépendra des moyens pécuniaires des plus basses classes de la société. Dans les pays où les moyens pécuniaires des classes inférieures sont limités au pouvoir d'obtenir une subsistance grossière, comme en Irlande et dans beaucoup de parties du Continent, et où ni le gouvernement, comme en France, ni les lois des pauvres et les contributions volontaires des riches, comme en Angleterre, ne suppléent à ces ressources devenues insuffisantes aux époques de disette, une portion de la population, plus ou moins considérable, selon la rigueur de la disette, doit périr ou du moins souffrir tous les maux qui accompagnent l'insuffisance des approvisionnements et le remplacement de l'alimentation ordinaire par une alimentation inférieure et malsaine. La concurrence croissante des acheteurs étant ainsi bornée aux classes qui se trouvent au-dessus des plus misérables, la hausse ne saurait s'élever beaucoup au-dessus du déficit de la quantité. Mais, en France, où le gouvernement a coutume de pourvoir, dans les temps de

la diminution de la quantité de cette chose; pourquoi les fluctuations des valeurs obéissent à une impulsion

disette, à la subsistance des classes inférieures, particulièrement à Paris; et, en Angleterre, où les lois des pauvres fournissent un fonds pour l'entretien des classes inférieures, et où les contributions volontaires des particuliers contribuent encore à grossir ce fonds, il est évident que la concurrence des acheteurs doit s'accroître bien davantage et le prix s'élever bien au-dessus de la proportion du déficit.

« . . . C'est au moyen d'une semblable augmentation de prix que les fermiers réalisent de grands profits pendant la durée de leurs baux, et que les propriétaires obtiennent des rentes élevées au renouvellement de ces baux.

« Supposons que les prix s'élèvent seulement en proportion du déficit de la récolte; supposons qu'un acre de blé produise, dans une bonne année ordinaire, 33 boisseaux qui, vendus à raison de 6 sh. par boisseau, donnent liv. 9-18, et que, dans une mauvaise année, le même acre produise les deux tiers seulement de cette quantité ou 22 boisseaux. Si ceux-ci sont vendus à raison de 9 sh., le total sera encore de liv. 9-18, en admettant que les frais de culture demeurent les mêmes dans les deux cas. Le fermier ne perdra ni ne gagnera par le fait du déficit de sa récolte (en supposant, bien entendu, que le déficit soit général). Ce sera une calamité générale dans laquelle fermiers et landlords auront leur part, à titre de consommateurs.

« Mais, en vertu du principe qui vient d'être établi, la situation sera bien différente. Si le déficit est d'un tiers d'une récolte ordinaire, le boisseau de blé pourra s'élever à 18 sch. et au-dessus. Or, 22 boisseaux à 18 sh. donneront liv. 19-10, alors que 33 boisseaux à 6 sh. ne donnaient que liv. 9-18; ce qui fait un bénéfice net de 100 pour 100 pour le producteur. A vrai dire, ceci est une situation extrême, laquelle ne pourrait

incomparablement plus rapide que celles des quantités.

Pour s'expliquer ce phénomène, il faut reporter ses

se prolonger longtemps; elle suppose qu'il ne reste qu'un faible approvisionnement des années précédentes, et qu'on n'attend aucun secours immédiat de l'importation. Toutefois, si le déficit existe, en réalité ou seulement *en appréhension*, le résultat doit être celui-là; quelquefois même la hausse est beaucoup plus forte.

« Pour mieux démontrer comment et à quel degré un déficit dans la récolte, comparativement à un produit moyen, affecte les intérêts de l'agriculture, faisons une nouvelle hypothèse. Supposons que la récolte soit de 32 millions de quarters de grains de toute sorte, dans une année ordinaire, et que cette quantité se vende en bloc à un prix rémunérateur de 40 sh. par quarter. Le produit sera de 64,000,000 de livres, à distribuer en salaires, profits et rentes, en y comprenant les dîmes. Mais arrive une mauvaise récolte, qui amène un déficit d'un huitième, non compensé par un excédant des années précédentes. Si le prix s'élève, comme la chose sera probable, jusqu'à 60 sh., 28 millions de quarters à 60 sh. produiront 84,000,000 de livres; ce qui fera 20,000,000 de livres de plus que dans le premier cas, à distribuer aux fermiers, aux propriétaires et aux titulaires de la dîme... Si le déficit est d'un quart, et si le prix s'élève, — comme il le fera infailliblement, — au moins au double, le gain, pour ces classes de la population, sera le suivant :

« 32,000,000 de quarters à 40 sh. . .	liv. st.	64,000,000
« 24,000,000 id. à 80 id.		96,000,000
« Différence au profit des fermiers, des propriétaires, etc.	liv. st.	32,000,000

« Il est certain que, dans cette éventualité, l'intérêt agricole jouirait non-seulement de l'apparence, mais encore de la réalité

regards sur la nature complexe de la valeur; il faut se souvenir que la valeur se compose à la fois d'utilité et de rareté. Or, qu'arrive-t-il lorsque la quantité d'une chose vient à s'augmenter? Il arrive qu'elle devient à la fois moins rare et moins utile. Moins rare, cela va de soi-même et ne requiert aucune explication. Moins utile, cela s'explique aisément. Supposons qu'une population ait faim et soif. Elle aura besoin, par exemple, d'une certaine quantité de pain et de viande pour apaiser sa faim, d'une certaine quantité de bière et de vin pour étancher sa soif. Les premières quantités qui lui seront offertes de ces substances alimentaires, auront évidemment pour elle un maximum d'utilité, car elles répondront à un besoin des plus intenses. Celles qui lui seront offertes ensuite auront, au contraire, de moins en moins d'utilité, parce que le besoin auquel elles seront appliquées se trouvera de plus en plus amplement satisfait. Lorsqu'il le sera pleinement, lorsque la population qu'il s'agit de nourrir et d'abreuver n'aura plus ni faim ni soif, les aliments et les boissons qu'on pourra lui offrir demeureront sans utilité pour elle, et en perdant leur utilité

des bénéfices de la propriété... Mais il est certain aussi que le surcroît du revenu qui se trouverait distribué aux parties prenantes de l'intérêt agricole, déduction faite de l'augmentation de dépense qui incomberait aux propriétaires et aux fermiers en leur qualité de consommateurs, il est certain que ce surcroît de revenu leur serait acquis aux dépens des autres membres de la communauté. (Th. Tooke, *A history of prices*, vol. Ier, chap. II; *Effects of quantity on prices*, pp. 10-17.)

ils perdront leur valeur, à moins qu'ils ne puissent se conserver pour apaiser la faim et étancher la soif à venir.

Ainsi donc, à mesure que la quantité d'une chose augmente, la rareté et l'utilité qui sont les parties constituantes de la valeur de cette chose, diminuent à la fois. En d'autres termes : quand la quantité d'une chose augmente en raison simple, la valeur de cette chose diminue en raison composée ; quand la quantité augmente d'un, la valeur diminue de deux et ainsi de suite.

Au reste, que la formule que nous avons donnée plus haut soit ou non d'une exactitude mathématique, cela importe assez peu. Ce qui importe, comme nous le verrons, c'est qu'une variation quelconque dans le rapport des quantités de deux choses offertes en échange engendre une variation beaucoup plus forte dans le rapport existant entre leurs valeurs ou dans leur prix, et nous croyons que ce fait ne saurait être contesté.

Le prix est essentiellement variable puisqu'il dépend des quantités qui se présentent au marché. Cependant il y a un niveau vers lequel il gravite incessamment, en vertu de la loi même qui le détermine. Ce niveau d'équilibre se trouve indiqué dans la formule suivante :

Le prix de toute denrée tend incessamment à se mettre au niveau de ses frais de production, représentant la somme des difficultés qu'il a fallu surmonter pour la produire et la mettre au marché, augmentés d'une part proportionnelle de produit net.

Pour se bien rendre compte de cette formule, il faut se rappeler les définitions que nous avons déjà données des termes *frais de production* et *produit net*.

Produire c'est, ainsi que nous l'avons remarqué, surmonter les difficultés qui nous empêchent de nous procurer les choses nécessaires à notre consommation. Nous produisons à l'aide d'éléments et de forces de différentes sortes. La quantité de ces *agents productifs* que nous sommes obligés de dépenser pour surmonter les difficultés que présente la production d'une chose constitue ses FRAIS DE PRODUCTION.

Ainsi, les frais d'entretien et de renouvellement nécessaires des travailleurs, des matières premières, des outils, des machines, des bâtiments, des terrains, etc., employés à la production d'une denrée quelconque, constituent par leur réunion, les frais de production de cette denrée.

Or, nous avons remarqué encore que trois cas peuvent se présenter : c'est que la valeur échangée de la denrée ou son prix courant peut demeurer au-dessous du niveau de ses frais de production ; c'est qu'elle peut être précisément à ce niveau ; c'est enfin qu'elle peut s'élever au-dessus.

Dans le premier cas, la production décline et elle finit même par cesser, en conséquence de la destruction progressive de ses agents productifs ; dans le second cas, elle peut se maintenir mais sans s'accroître ; dans le troisième cas seulement, elle donne un excédant ou produit net, à l'aide duquel elle peut se développer.

Cela étant, il est bien évident, que tout détenteur d'agents productifs choisira de préférence la branche d'industrie dans laquelle il pourra réaliser la portion la plus considérable de produit net. Lorsqu'une industrie vient à donner plus ou moins de produit net qu'une autre, les agents productifs s'y portent ou s'en éloignent jusqu'à ce que l'équilibre se rétablisse, c'est-à-dire jusqu'à ce que sa part de produit net soit exactement proportionnée à celle de toutes les autres branches de la production. Dans le cas où la concurrence existe, cet équilibre s'établit d'une manière presque immédiate; dans le cas où des monopoles naturels ou artificiels entravent l'action de la concurrence, il tend à s'établir.

La somme des frais de production augmentés d'une part proportionnelle de produit net prend indifféremment les dénominations de *prix rémunérateur* et de *prix naturel*. Tantôt le prix courant se confond avec le prix rémunérateur ou le prix naturel, tantôt il s'élève au-dessus ou il demeure en dessous; mais toujours il gravite autour de ce point comme vers un centre d'équilibre [1].

[1] Adam Smith a parfaitement indiqué comment s'opère ce mouvement de gravitation, sans toutefois chercher à déterminer la force impulsive qui le provoque. Nous croyons utile, pour éclaircir cette matière si importante, de reproduire quelques-unes de ses lumineuses explications :

« Lorsque le prix d'une marchandise n'est ni plus ni moins que ce qu'il faut pour payer, selon leurs taux naturels, la rente de la terre, le salaire du travail et les profits des fonds

En résumé, le prix courant des choses, c'est-à-dire le taux auquel elles s'échangent sur le marché, dé-

employés à sa production, sa préparation et son transport au marché, la marchandise se vend alors ce qu'on peut appeler son prix naturel.

« Elle se vend précisément ce qu'elle vaut ou ce qu'elle coûte à la personne qui la met en vente. Car, quoique dans le langage ordinaire, ce qu'on nomme le premier coût d'une marchandise ne renferme pas le profit de celui qui doit la vendre ensuite, cependant, s'il la vend un prix qui ne lui rapporte pas le profit qu'on y fait ordinairement dans son voisinage, il perd évidemment à ce commerce, puisqu'en employant ses fonds dans un autre, il aurait pu faire ce profit. D'ailleurs, son profit est son revenu et le fonds de sa subsistance. Comme il a avancé à ses ouvriers leur salaire et leur subsistance, il s'est avancé aussi la sienne, qui est généralement proportionnée au profit qu'il peut attendre de la vente de ses marchandises. A moins donc qu'il n'en retire ce profit, on peut dire proprement qu'elles ne lui rapportent pas ce qu'elle lui coûtent réellement.

« Ainsi, quoique le prix qui lui laisse ce profit ne soit pas toujours le plus bas auquel un marchand peut vendre quelquefois ses marchandises, il est le plus bas auquel il puisse les vendre habituellement et un long temps de suite, au moins s'il habite un pays où règne une pleine liberté et où il puisse changer de commerce quand il voudra.

« Le prix actuel auquel se vend une marchandise est appelé le prix du marché; il peut être plus fort ou plus faible ou exactement le même que son prix naturel.

« Le prix du marché, pour chaque marchandise particulière, est réglé par la proportion entre la quantité qu'on en apporte au marché et celle qu'en demandent les gens qui veulent en payer le prix naturel, c'est-à-dire toute la valeur de la rente, du travail et du profit qui doivent être payés pour qu'elle

pend immédiatement des quantités offertes en échange, ou, pour nous servir de l'expression usitée, de l'offre

vienne au marché. On peut appeler ceux qui veulent en donner ce prix, des demandeurs effectifs, et leur demande une demande effective, puisqu'elle suffit pour que la marchandise soit mise en vente. La demande absolue est différente. Un homme pauvre aura beau demander un carrosse à six chevaux et désirer d'en avoir un, jamais on ne mettra de carrosse et de chevaux en vente pour le contenter. Sa demande n'est donc pas une demande effective.

« Lorsque la quantité d'une marchandise qu'on apporte au marché est au-dessous de la demande effective, il n'y en aura point assez pour fournir aux besoins de tous ceux qui sont résolus de payer toute la valeur de la rente, du salaire et du profit qui doivent être payés pour qu'elle y vienne. Plutôt que de s'en passer entièrement, quelques-uns des demandeurs en offriront davantage. Dès ce moment, il s'établira parmi eux une concurrence, et le prix du marché s'élèvera plus ou moins, selon que la grandeur du *déficit* augmentera plus ou moins l'ardeur des compétiteurs. Ce même *déficit* occasionnera généralement plus ou moins de chaleur dans la concurrence, selon que l'acquisition de la marchandise sera plus on moins importante pour les compétiteurs. De là, le prix exorbitant des choses nécessaires à la vie durant le blocus d'une ville ou dans une famine.

« Lorsque la quantité qu'on apporte au marché est au-dessus de la demande effective, on ne peut vendre le tout à ceux qui sont disposés à en payer le prix naturel, ou toute la valeur de la rente, etc. Il faut en vendre une partie à ceux qui en offrent moins et le bas prix qu'ils en donnent fait nécessairement une réduction sur le prix du tout. Le prix du marché baissera plus ou moins au-dessous du prix naturel, selon que la grandeur du surabondant augmentera plus ou moins la concurrence des

et de la demande. Que le rapport des quantités de deux choses offertes en échange se modifie et l'on

vendeurs, ou selon qu'il sera plus ou moins important pour eux de se défaire de la marchandise. La même surabondance dans l'importation des marchandises, qui peuvent se gâter et se perdre comme les oranges, occasionnera une concurrence bien plus animée que ne le feront celles qui sont durables comme la ferraille.

« Si la quantité portée au marché suffit juste pour fournir à la demande effective et rien de plus, le prix du marché sera exactement le même que le prix naturel ou il s'en approchera le plus près possible, autant qu'on en peut juger. Toute la quantité qu'il y en a peut être vendue à ce prix et pas plus cher. La concurrence des vendeurs les oblige à les donner pour cela et non pour moins.

« La quantité de chaque marchandise apportée au marché se met naturellement de niveau avec la demande effective. Tous ceux qui emploient leur temps, leur travail et leurs fonds, sont intéressés à ce qu'elle n'excède pas cette proportion ; et tous les autres sont intéressés à ce qu'elle y arrive toujours.

« Si en un certain temps, elle excède la demande effective, quelques-unes des parties constituantes de son prix seront nécessairement payées au-dessous de leur taux naturel. Si c'est la rente, l'intérêt des propriétaires leur fera faire aussitôt un autre emploi d'une partie de leurs terres ; et si c'est le salaire ou le profit, les ouvriers et ceux qui les mettent en œuvre feront un autre emploi d'une partie de leur travail et de leurs fonds. La quantité qu'on en apportera au marché ne sera bientôt plus que suffisante pour satisfaire à la demande effective ; toutes les différentes parties de son prix remonteront à leur taux naturel et le prix total à son prix naturel.

« Si au contraire la quantité portée au marché se trouve moindre que la demande effective, quelques parties consti-

verra aussitôt le rapport existant entre leurs valeurs se modifier. Sera-ce dans une proportion équivalente?

tuantes de son prix s'élèveront au-dessus de leur taux naturel. Si c'est la rente, l'intérêt de tous les autres propriétaires leur fera consacrer plus de terre à la culture de cette production; si c'est le salaire ou le profit, on y mettra plus de travail et plus de fonds. La quantité qu'on en portera au marché suffira bientôt pour satisfaire à la demande effective. Toutes les différentes parties du prix de la marchandise descendront bientôt à leur taux naturel et tout le prix reviendra à son taux naturel.

« Ainsi le prix naturel est pour ainsi dire le prix central vers lequel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises. Divers accidents peuvent les tenir quelquefois suspendus assez haut au-dessus de ce prix, et les faire descendre même quelquefois un peu plus bas. Mais quels que soient les obstacles qui les empêchent de s'établir dans ce centre de repos et de stabilité, ils tendent constamment à s'y mettre. » (ADAM SMITH, *la Richesse des nations,* liv. Ier, chap. VII.)

Complétons ces observations par une description résumée de ce phénomène de gravitation économique, signalé par Adam Smith, et que nous avons cherché à déterminer d'une manière plus précise :

« Le prix auquel les produits et les agents productifs se vendent ou se louent sur le marché, le *prix courant* dépend de la situation de l'offre et de la demande, ou, ce qui revient au même, du rapport des quantités offertes en échange. Or, comme il suffit que ce rapport soit légèrement modifié pour que le prix hausse ou baisse dans une progression rapide, voici ce qui se passe :

« Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange est tel que le prix courant de l'une d'elles se trouve au-dessous de la limite de ses frais de production, ceux qui offrent cette denrée ont intérêt à en retirer une portion du

Non, ce sera dans une proportion plus forte. Si la quantité offerte d'une chose augmente en progression arithmétique, la demande demeurant la même, son prix baissera en progression géométrique et *vice versâ*. Telle est la *loi des quantités et des prix*.

Le mouvement des quantités offertes et l'action qu'il exerce sur les valeurs, apparaissent donc comme le premier élément de la formation des prix.

marché ou à en apporter moins, car le prix qu'ils obtiennent ne rémunère pas alors suffisamment les efforts que la production a coûtés.

« Lorsque, au contraire, le rapport des quantités est tel, que le prix courant de l'une des denrées offertes en échange se trouve au-dessus des frais de production, de nouveaux producteurs ont intérêt à offrir cette denrée. Car le prix courant renferme alors une véritable prime ou *rente*, en sus de la rémunération nécessaire des efforts que la production a coûtés.

« Dans l'un et l'autre cas, l'excitation à réduire ou à augmenter l'offre est d'autant plus vive et elle opère avec d'autant plus de promptitude, qu'une modification du rapport des quantités agit plus efficacement sur les prix. Or, s'il suffit que ce rapport varie en raison arithmétique pour que les prix haussent ou baissent en raison géométrique, l'excitation à réduire ou à augmenter l'offre se trouve naturellement portée à un degré d'intensité considérable.

« En conséquence, la production subit un mouvement irrésistible d'expansion ou de contraction, jusqu'à ce que le rapport des quantités soit tel que le prix courant des denrées réponde exactement à leurs frais de production, augmentés d'une part proportionnelle de produit net. » (*Observations sur la formation des prix. Journal des Économistes*, tom. XXIX, p. 127.)

Mais cet élément n'est pas seul. Il y en a un second dont l'influence sur la formation des prix n'est pas moindre que celle de l'offre et de la demande, quoiqu'il agisse d'une manière moins immédiate et moins visible, nous voulons parler des frais de production et du produit net. Tout produit exige la coopération de certains agents que nous avons désignés sous les noms de travail, de capital et d'agents naturels appropriés. Ces agents sont consommés en totalité ou en partie pendant l'œuvre de la production. Il faut les rétablir sous peine d'être successivement dépossédé des moyens de produire. On n'entreprend, en conséquence, la production d'une denrée que si l'on a l'espoir plus ou moins fondé d'en retirer un prix suffisant pour reconstituer les éléments qui la composent, ou, ce qui revient au même, pour couvrir ses frais de production. En outre, on choisit de préférence l'industrie, dans laquelle on peut se procurer le produit net le plus élevé, et comme cette tendance est générale, il en résulte qu'aucune industrie ne peut demeurer longtemps plus productive qu'une autre, à moins que des obstacles n'empêchent le niveau de s'établir. Les quantités offertes se trouvent donc, en définitive, déterminées par les frais de production, augmentés d'une part proportionnelle de produit net, et ceux-ci apparaissent ainsi comme l'élément essentiel, nous pourrions presque dire *pivotal* de la constitution des valeurs ou de la formation des prix.



SIXIÈME LEÇON.

L'ASSIETTE DE LA PRODUCTION.

SOMMAIRE : *Comment l'assiette de la production s'établit, lorsque le producteur est isolé; — que cette assiette n'a rien d'arbitraire ; — qu'elle est essentiellement mobile. — Comment elle s'établit sous le régime de la division du travail et de l'échange; — que la loi de la formation des prix apparaît, sous ce régime, comme le grand régulateur de la production ; — qu'elle agit incessamment pour faire naître les différentes branches de la production, dans le temps le plus opportun, pour les établir dans les lieux, sous les formes et dans les limites les plus utiles. — Des obstacles qui s'opposent à ce que les différentes branches de la production se localisent de la manière la plus conforme aux ressources du sol et au génie particulier des habitants ; — que ces obstacles s'aplanissent peu à peu. — Vice des discussions entamées sur les formes et les limites de la production.*

C'est seulement après s'être bien rendu compte du phénomène de la constitution des valeurs ou de la formation des prix, qu'on peut concevoir, d'une manière un peu nette, comment, sous le régime de la division du travail et de l'échange, la production s'as-

sied et s'organise, comment aussi elle se proportionne avec la consommation; comment, pour tout dire, l'ordre s'établit et se maintient de lui-même dans le monde économique.

Sous le régime de la production isolée, ce problème de l'établissement de l'ordre économique se résout d'une manière fort simple. L'homme isolé consulte, d'une part, ses besoins, d'une autre part, les moyens de production dont il dispose, et il organise sa production en conséquence. Comme ses ressources sont d'abord fort limitées, il se contente de produire les choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins les plus urgents et dans la proportion marquée par le caractère de nécessité de ces choses. A mesure que ses ressources se développent, il accroît sa production. Dans quel ordre? Dans l'ordre indiqué par la nature et l'étendue de ses besoins, la nature et l'étendue de ses ressources. Après avoir pourvu à ses besoins de première nécessité, il commence à satisfaire ceux de seconde nécessité, puis ses goûts de luxe. C'est l'*intensité* plus ou moins grande de ses besoins et, par conséquent, des *jouissances* qu'il peut retirer de leur satisfaction, qui le dirigera, avant tout, dans l'organisation de sa production. Sera-t-elle cependant son seul guide? L'homme isolé s'attachera-t-il toujours à pourvoir à ses besoins en proportion de leur intensité? Oui, s'ils ne sont pas plus difficiles à satisfaire les uns que les autres. Non, si, comme c'est le cas ordinaire, la nature de ses ressources est telle qu'il puisse satisfaire facilement certains besoins, difficilement certains

autres, et qu'il s'en trouve même qu'il ne puisse satisfaire. Les difficultés de la production des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, et par conséquent l'*intensité de la peine* ou la grandeur du sacrifice que chacune de ces choses lui coûtera, entreront comme un second élément dans son appréciation. Il organisera sa production des différentes choses dont il a besoin et qu'il a les moyens de produire, *en raison directe de la jouissance* que lui procurera la consommation de ces choses, *en raison inverse de la peine* que leur production lui coûtera. L'assiette de sa production sera le résultat de cette double appréciation.

L'assiette de la production de l'homme isolé n'aura, comme on voit, rien d'arbitraire. L'homme isolé produira d'abord les choses dont la consommation lui procurera le plus de jouissances ou, ce qui revient au même, dont la privation lui causerait le plus de souffrances, et dont la production lui coûtera le moins de peine. Successivement, à mesure que ses premiers besoins seront apaisés, il produira d'autres denrées, toujours en raison directe de la jouissance qu'elles lui procurent, et en raison inverse de la peine qu'elles lui coûtent. Tel sera l'ordre chronologique naturel de l'établissement des branches plus ou moins nombreuses de sa production.

Cet établissement s'opérera aussi dans les conditions les plus économiques. Car l'homme isolé ayant beaucoup de besoins et peu de moyens de les satisfaire, s'efforcera de ne consacrer à chacune des branches de sa production que la moindre quantité possible des res-

sources et des forces dont il dispose. Dans ce but, il s'attachera à les asseoir dans la situation la plus favorable et à les exploiter de la manière la plus économique, afin d'obtenir un *maximum* de produit, partant de *jouissances,* moyennant un *minimum* de dépense, partant de *peine.*

Enfin, l'homme isolé ayant établi sa production conformément à la nature et à l'étendue de ses besoins, conformément aussi à la nature et à l'étendue de ses ressources, cherchera naturellement à maintenir entre les différentes branches de son travail, la proportion la plus utile : ses ressources étant limitées, il n'exagérera point sa production d'un côté, afin de n'être point obligé de l'amoindrir d'un autre. Il maintiendra parmi ses produits la proportion indiquée par l'état de ses besoins et de ses ressources, c'est-à-dire la proportion qui lui sera la plus utile ou qui lui semblera telle.

Tel est l'*ordre* que l'homme isolé s'attachera à établir dans sa production. Cet ordre sera-t-il immuable? Non, il sera fréquemment troublé et changé. Il le sera par le fait de causes indépendantes de l'homme et par le fait de sa volonté.

L'homme vit dans un milieu essentiellement mobile et il est exposé à des risques de toute sorte. Sa demeure peut être consumée par l'incendie, ses moissons peuvent être ravagées par la grêle, ou dévorées par les sauterelles. Les accidents de la température exercent une influence considérable sur la branche la plus importante de son travail, sur la production de ses

aliments. Quand il entreprend une culture, il ne peut jamais savoir au juste quelle quantité de produits elle lui rendra. Il ne peut le savoir que d'une manière approximative, et, souvent, le résultat s'éloigne beaucoup de son approximation. En tous cas, la proportion des produits qu'il obtient diffère toujours plus ou moins de celle qu'il avait cherché à obtenir.

L'ordre de sa production se trouve ainsi troublé par des accidents qui échappent à son influence. Cet ordre se trouve encore incessamment modifié, bouleversé par le fait de sa volonté.

Doué d'une intelligence progressive, l'homme se modifie et il modifie le milieu où il vit ainsi que les agents dont il se sert. Ses besoins et ses goûts changent, au moins dans une certaine mesure. Les uns deviennent plus intenses, les autres le deviennent moins. De jour en jour, il raisonne davantage ce qui lui paraît utile. Il avait, par exemple, la passion des liqueurs fortes. Il s'aperçoit que cette passion lui est nuisible et il s'en corrige. Aussitôt, il consomme moins de spiritueux et, en conséquence, il en produit moins. La portion de son temps et de ses ressources qu'il économise de ce côté, il l'applique à produire un supplément de choses destinées à satisfaire d'autres besoins. L'assiette de sa production se modifie, dans ce cas, parce que l'assiette de sa consommation s'est modifiée. L'inverse se produit aussi. L'homme perfectionne certaines branches de sa production, et il obtient facilement, en se donnant peu de peine, ce qu'il obtenait naguère difficilement, en se donnant

beaucoup de peine. Alors l'assiette de sa consommation se modifie parce que l'assiette de sa production s'est modifiée. Trois cas différents peuvent, du reste, se présenter ici : 1° que l'homme augmente sa consommation de la denrée dont il a perfectionné la production, exactement en proportion de la diminution de sa dépense ou de sa peine ; 2° qu'il augmente sa consommation dans une proportion plus faible ; 3° qu'il l'augmente dans une proportion plus forte. Dans le premier cas, l'assiette de sa consommation se trouvera changée, mais non celle de sa production. Dans les deux autres, l'assiette de sa production sera modifiée comme celle de sa consommation. En tous cas, quelles que soient les modifications qu'elles subissent, la production et la consommation de l'homme isolé tendent toujours à se mettre en équilibre. Cet équilibre peut toujours aussi s'établir aisément, sauf, bien entendu, les perturbations indépendantes de la volonté humaine, puisque chacun connaît, d'une part, ses besoins et les choses qui lui sont nécessaires pour les satisfaire, d'une autre part les ressources dont il dispose pour produire ces choses.

En d'autres termes, l'homme isolé connaît ou peut connaître aisément l'étendue du *débouché* qu'il s'offre à lui-même ; il peut apprécier aisément la demande qu'il fera de chacune des choses qui lui sont nécessaires, et régler sa production de manière à proportionner son *offre* à sa *demande*, sauf toujours les perturbations indépendantes de sa volonté.

C'est l'intérêt bien ou mal entendu de l'homme isolé

qui détermine la nature de sa consommation, et c'est la nature de sa consommation qui détermine l'assiette de sa production.

Sous le régime de la division du travail et de l'échange, le même principe gouverne l'organisation de la production. Comme dans le cas de l'isolement, chaque homme est sollicité par un certain nombre de besoins et il dispose pour les satisfaire d'une certaine quantité de moyens de production, avec cette différence que les moyens de production de l'homme en société sont infiniment plus considérables que ceux de l'homme isolé, nous avons vu pour quelle raison [1]. L'homme en société peut, en conséquence, satisfaire ses besoins d'une manière plus complète que l'homme isolé. Mais, dans les deux cas, l'assiette de la consommation, partant celle de la production, s'établit de la même manière. Ainsi que l'homme isolé, l'homme en société échelonne sa consommation en raison directe de la jouissance que les choses lui procurent, ou, ce qui revient au même, de la souffrance qu'elles lui épargnent, en raison inverse de la peine ou des sacrifices qu'elles lui coûtent. C'est son intérêt bien ou mal entendu qui gouverne sa consommation.

Seulement, dans le cas de l'isolement, on conçoit aisément que la production s'opère toujours dans le temps, dans le lieu, sous la forme et dans la proportion qui paraissent le plus utiles au consommateur, sauf bien entendu les perturbations indépendantes de

(1) *Voir* le chapitre de la *Division du travail.*

la volonté humaine, puisque l'homme isolé consomme *lui-même* toutes les choses qu'il produit, puisque le producteur s'identifie en lui avec le consommateur.

Dans le cas de la division du travail et de l'échange, la production étant séparée de la consommation, en ce sens que chacun produit des choses qu'il livre à la consommation générale pour recevoir en échange les choses qui entrent dans sa consommation particulière, le problème de l'organisation utile de la production semble infiniment plus difficile à résoudre. On ne s'explique pas d'emblée comment, sous ce régime, la production puisse s'opérer toujours dans le temps, dans le lieu, sous la forme et dans les conditions les plus utiles, comme aussi dans la proportion requise par la consommation.

Nous allons voir que la loi qui fait graviter avec une puissance irrésistible le prix des choses vers un point central marqué par leurs frais de production, augmentés d'une part proportionnelle de produit net; nous allons voir que cette loi donne, sauf l'action des causes perturbatrices, la solution du problème que nous venons de poser; qu'elle agit incessamment pour faire naître les différentes branches de la production dans le temps le plus opportun, pour les établir et les organiser dans les lieux, sous les formes et dans les conditions les plus utiles, enfin pour les développer dans les proportions réquises par la consommation, absolument comme si le producteur continuait à ne faire qu'un avec le consommateur; qu'elle est, en un mot, le grand régulateur de la production.

I. *Chacune des branches de la production naît-elle toujours dans le temps le plus opportun?*

C'est seulement lorsqu'une denrée est assez demandée pour que son prix s'élève au niveau de ses frais de production, augmentés d'une part proportionnelle de produit net, qu'elle commence à être produite. On dit alors qu'elle possède un *débouché*. Nous venons de voir qu'à l'origine, chaque producteur se sert de débouché à lui-même. Mais lorsque le travail vient à se diviser, le débouché s'agrandit : chaque catégorie de producteurs sert de débouché aux autres. Ainsi, les agriculteurs produisent des substances alimentaires non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les maçons, les cordonniers, les fabricants d'étoffes, etc. Les cordonniers fournissent des souliers aux agriculteurs, aux maçons et aux autres catégories de producteurs. Ainsi de suite.

Cependant, dans la production combinée aussi bien que dans la production isolée, ces différentes branches de l'industrie humaine ne naissent point d'une manière simultanée. Elles ont un ordre de développement naturel, ordre déterminé par la formation et le développement de chaque débouché.

Le besoin de nourriture étant celui que nous pouvons le moins nous dispenser de satisfaire, l'industrie alimentaire a été évidemment la première à se constituer. Viennent ensuite le besoin de se préserver des intempéries des saisons, et celui de se défendre contre les hommes et les animaux nuisibles, qui ont donné naissance à plusieurs autres branches de la pro-

duction. Les industries qui pourvoient à ces besoins de première nécessité sont les seules que l'on observe chez les peuples demeurés à l'échelon inférieur de la civilisation. Pourquoi? Parce que le travail de l'homme, chez ces peuples arriérés, suffit à peine pour lui procurer une alimentation, des vêtements et un abri grossiers. Tout son temps et toutes ses ressources doivent y être consacrés.

Mais que l'industrie se perfectionne, que les moyens de production dont l'homme dispose, viennent à s'accroître de telle façon qu'après avoir pourvu à ses besoins de première nécessité, il puisse encore en satisfaire d'autres, on verra aussitôt un *débouché* naître pour les denrées de seconde nécessité et même pour les objets de luxe. Ces moyens de production supplémentaires que le progrès aura mis au service de l'homme, il les emploiera à créer un supplément de choses utiles et à satisfaire des besoins qui étaient demeurés jusqu'alors sans apaisement.

C'est ainsi que les différentes branches de la production naissent et se développent, successivement, à mesure que l'industrie se perfectionne. Il y a dans leur croissance un *ordre chronologique naturel*. Chaque branche de la production naît aussitôt qu'elle trouve un débouché, et la formation du débouché dépend, à son tour, du nombre et de la perfection des agents productifs dont l'homme dispose. Tout progrès, en développant les moyens de production, crée par là même un nouveau débouché et permet à l'homme de satisfaire un nouveau besoin ou, pour mieux dire, un

besoin demeuré jusqu'alors inassouvi. Grâce aux progrès successifs que l'humanité a accomplis depuis l'origine de la civilisation, l'homme peut satisfaire aujourd'hui un bien plus grand nombre de besoins et d'une manière bien plus complète qu'il ne le pouvait jadis, et la production qui n'avait alors que quelques rameaux en possède aujourd'hui des milliers.

Examinons maintenant comment il se fait que chacune des nombreuses ramifications de l'industrie humaine naisse d'elle-même, dans le temps le plus opportun, sauf toujours bien entendu l'action des causes perturbatrices de l'ordre économique.

Nous venons de dire qu'une industrie ne peut naître qu'à la condition de posséder un débouché, c'est-à-dire, à la condition que ses produits soient assez demandés pour que leur prix courant s'élève au niveau de leurs frais de production augmentés d'une part proportionnelle de produit net. C'est seulement alors, en effet, qu'on peut en entreprendre la production avec avantage pour soi, avec utilité pour autrui. Si on l'entreprend plus tôt, qu'arrivera-t-il? Que l'on n'obtiendra pas de cette denrée un prix suffisant pour couvrir ses frais de production augmentés d'une part proportionnelle de produit net, c'est-à-dire, qu'il y aura perte à la produire Qu'est-ce que cela signifiera? Cela signifiera que cette denrée est moins utile que les autres, puisque les consommateurs ne consentent pas à s'imposer pour l'obtenir des sacrifices proportionnés à ceux qu'ils s'imposent pour se procurer celles-ci. Moins elle sera utile, moins haut s'élèvera son prix, en

sorte que plus on devancera l'époque où il deviendra opportun de la produire, plus considérable sera la perte que l'on éprouvera en la produisant.

Cette époque ne pourra non plus être dépassée, au moins d'une manière sensible. Supposons, en effet, qu'une denrée non encore produite vienne à obtenir un débouché, supposons qu'elle vienne à être assez demandée pour que son prix dépasse ses frais de production, augmentés d'une part proportionnelle de produit net, qu'arrivera-t-il? Que la production de cette denrée devenant plus avantageuse que celle de tout autre, on la produira de préférence, et que l'excitation sera d'autant plus vive que l'époque où l'on pouvait commencer à la produire utilement s'éloignera davantage, car son prix s'élèvera progressivement à mesure qu'elle sera plus demandée sans être encore offerte.

Si l'on se rend bien compte de ce phénomène économique, on se convaincra, comme nous l'avons remarqué ailleurs, qu'il n'est nullement nécessaire que le gouvernement intervienne pour provoquer l'établissement de n'importe quelle branche de la production ([1]). S'il intervient pour produire une

([1]) Dans les *Soirées de la rue Saint-Lazare,* ou *Entretiens sur les lois économiques,* etc. Qu'on nous permette de reproduire le passage en question :

« LE SOCIALISTE.

« . . .. Si le gouvernement, les départements et les communes cessaient complétement d'intervenir dans l'industrie des trans-

denrée, avant que cette denrée soit assez demandée pour que son prix s'élève au niveau de ses frais de

ports, dans la construction des routes, des canaux, des ponts, des rues, s'ils cessaient d'établir des communications entre les diverses parties du pays et de veiller à ce que les communications établies fussent maintenues, les particuliers se chargeraient-ils de cette tâche indispensable ?

« L'ÉCONOMISTE.

« Croyez-vous que la pierre lancée dans les airs finira par tomber?

« LE SOCIALISTE.

« C'est une loi physique !

« L'ÉCONOMISTE.

« Eh bien ! c'est en vertu de la même loi physique que toutes les choses utiles, routes, ponts, canaux, pain, viande, etc., se produisent aussitôt que la société en a besoin. Lorsqu'une chose utile est *demandée,* la production de cette chose tend naturellement à s'opérer avec une intensité de mouvement *égale* à celle de la pierre qui tombe.

« Lorsqu'une chose utile est demandée sans être produite encore, le prix idéal, le prix qu'on y mettrait, si elle était produite, croît en progression géométrique à mesure que la demande croît en progression arithmétique. Un moment arrive où ce prix s'élève assez haut pour surmonter toutes les résistances ambiantes et où la production s'opère.

« Cela étant, le gouvernement ne saurait se mêler d'aucune affaire de production sans causer un dommage à la société.

« S'il produit une chose utile après que les particuliers l'eussent produite, il nuit à la société, en la privant de cette chose dans l'intervalle.

production augmentés d'une part proportionnelle de produit net, il causera une perte à la société et son intervention sera nuisible. S'il intervient pour la produire, après que la production en est devenue suffisamment avantageuse, son intervention sera au moins inutile.

Quelques-uns affirment cependant qu'il peut être utile de hâter ou de reculer, voire même d'ajourner indéfiniment l'époque où une industrie prendrait naissance, soit en la subventionnant de manière à couvrir tout ou partie du montant de ses frais de production et en créant ainsi à ses produits un débouché artificiel, aux dépens des débouchés de tous les autres

« S'il la produit au moment même où les particuliers l'eussent produite, son intervention est encore nuisible, car il produit à plus haut prix que les particuliers.

« Si, enfin, il la produit plus tôt, la société n'est pas moins lésée... ; vous vous récriez. Je vais vous le prouver.

« Avec quoi produit-on ? Avec du travail et du capital. Comment un particulier qui entreprend une industrie nouvelle se procure-t-il du travail et du capital ? En allant chercher des travailleurs et des capitaux dans les endroits où les services de ces agents de la production sont le moins utiles, où, en conséquence, on les paye le moins cher.

« Lorsqu'un produit nouveau est plus faiblement demandé que les produits anciens, lorsqu'on ne couvrirait pas encore ses frais en le créant, les particuliers s'abstiennent soigneusement de le créer. Ils n'en commencent la production qu'au moment où ils sont assurés de couvrir leurs frais.

« Où le gouvernement qui les devance, va-t-il puiser le travail et le capital dont il a besoin ? Il les puise où les particuliers les auraient puisés eux-mêmes, dans la société. Mais en com-

produits; soit, au contraire, en renchérissant ou même en interdisant la production nouvelle, de manière à retarder autant que possible l'époque de son éclosion naturelle. Ce genre d'intervention, dont nous aurons à discuter le mérite lorsque nous nous occuperons du gouvernement et de ses fonctions, s'appuie sur une proposition dont la vérité devient de jour en jour plus contestable, savoir que les gouvernés sont moins aptes que les gouvernants à discerner ce qui leur est utile.

Mais en laissant à part la question de la légitimité ou de l'utilité des divers besoins qui se manifestent dans l'homme, nous pouvons affirmer que la produc-

mençant une production avant que les frais en puissent encore être couverts, ou bien avant que les profits naturels de cette entreprise nouvelle soient au niveau de ceux des industries existantes, le gouvernement ne détourne-t-il pas les capitaux et les bras d'un emploi plus utile que celui qu'il leur donne? N'appauvrit-il pas la société au lieu de l'enrichir?

« Le gouvernement a entrepris trop tôt, par exemple, certaines lignes de canaux qui traversent des déserts. Le travail et le capital qu'il a consacrés à la construction de ces canaux, encore inachevés après un quart de siècle, étaient certainement mieux employés où il les a pris. En revanche, il a commencé trop tard et trop peu multiplié les télégraphes dont il s'est réservé le monopole ou la concession. Nous ne possédons que deux ou trois lignes de télégraphes électriques; encore sont-elles à l'usage exclusif du gouvernement et des compagnies de chemins de fer. Aux États-Unis, où cette industrie est libre, les télégraphes électriques se sont multipliés à l'infini et ils servent à tout le monde..... » (*Les Soirées de la rue Saint-Lazare*, huitième soirée, p. 219.)

tion tend toujours, *d'elle-même*, à se mettre en harmonie avec eux; nous pouvons affirmer qu'aussitôt qu'une chose non encore produite acquiert une utilité proportionnée à celle des choses déjà produites, elle ne tarde pas à être offerte aux consommateurs, car les agents productifs sont attirés dans cette nouvelle direction, avec d'autant plus de force que le produit est plus demandé, c'est-à-dire, qu'il a acquis plus d'utilité.

Sous le régime de la production divisée comme sous le régime de la production isolée, l'éclosion des différentes branches de l'industrie humaine tend donc à s'opérer toujours conformément aux besoins du consommateur et aux ressources dont il dispose pour les satisfaire, c'est-à-dire *dans le temps le plus utile.*

II. *Chacune des branches de la production s'établit-elle toujours dans le lieu, sous la forme et dans les conditions les plus utiles?*

Quand vous portez vos regards sur la carte économique du monde, vous vous apercevez au premier coup d'œil que chaque contrée ne produit pas indifféremment toutes choses; vous vous apercevez que la production a sa distribution topographique comme elle a son développement chronologique. Ainsi, le blé ne croît guère que dans les régions tempérées, le riz exige un climat plus chaud, le café, le coton, les épices ne peuvent être produits que sous les latitudes les plus basses. Il en est de même pour les minéraux. Chaque région du globe a ses gisements particuliers de minéraux comme elle a ses gisements d'animaux

et de plantes. Enfin, si l'on étudie la race humaine dans les différentes contrées du globe, on se convaincra que les facultés dont elle est pourvue, peuvent être assujetties aussi à un classement topographique. Il y a certainement une relation qui nous échappe entre la formation du règne minéral et celle des deux autres règnes ; il y a des rapports mystérieux qui unissent les minéraux, les plantes et les animaux et qui déterminent leur distribution. En tous cas, le coup d'œil le plus superficiel jeté sur notre globe, suffit pour démontrer que tous les genres de production ne peuvent s'établir en tous lieux.

Ces conditions de lieu ne se manifestent pas seulement de contrée à contrée ; elles s'observent encore dans le choix des localités où chaque industrie établit ses principaux foyers. Ainsi la plupart des industries de luxe se sont concentrées à Paris, sauf l'industrie de la soie dont le foyer est à Lyon. En Belgique, la production du drap s'est concentrée à Verviers et celle du coton à Gand. Cette localisation industrielle ne s'est pas opérée d'une manière arbitraire. Des causes naturelles résidant dans le climat, dans le gisement des matières premières et des facultés industrielles des populations déterminent chacune des branches de la production à se caser dans telle localité plutôt que dans telle autre. Des causes artificielles interviennent aussi pour déterminer la localisation des industries parfois à contre-sens de la nature.

On peut affirmer, d'une manière générale, que toutes les industries tendent à se localiser dans les

endroits où les difficultés de la production sont les moins considérables, où la production est la plus économique. Il en est ainsi, soit qu'elle se trouve placée sous le régime du monopole, soit qu'elle se développe sous la loi de la concurrence.

Dans le premier cas, les producteurs peuvent s'attribuer, en grande partie, les bénéfices des progrès qu'ils réalisent. Or, se placer dans une localité où la production est plus facile qu'ailleurs, n'est-ce pas réaliser un progrès? Les producteurs se trouvent ainsi excités, même sous le régime du monopole, à se placer dans les endroits les plus favorables à l'exercice de leur industrie.

Dans le second cas, savoir sous le régime de la concurrence, le prix des choses tend irrésistiblement à se mettre au niveau des difficultés de la production, dans les endroits où elle est la plus économique. Il en résulte que les producteurs placés dans des localités peu favorables ne peuvent obtenir un prix suffisant pour couvrir leurs frais. Cela étant, ils finissent par être dépouillés peu à peu des éléments de production dont ils disposent et par cesser de produire. Sous ce régime, les producteurs se trouvent donc excités, bien plus énergiquement encore que sous le régime du monopole, à se fixer dans les localités les plus favorables à l'exercice de leur industrie. En effet, dans le cas du monopole, c'est uniquement l'appât d'un supplément de bénéfice qui les y provoque; dans le cas de la concurrence, ils y sont tenus sous peine de mort industrielle.

Si aucun obstacle ne s'était opposé depuis l'origine des sociétés à la bonne distribution topographique de la production, il est présumable qu'après une foule de tâtonnements et *d'écoles*, ses différentes branches auraient fini par se localiser de la manière la plus conforme à la distribution des ressources particulières du sol et du climat, comme aussi au génie particulier des populations.

Malheureusement cette distribution économique de la production a rencontré des obstacles de tous genres. Elle en a rencontré dans la nature, elle en a rencontré aussi dans les hommes.

La difficulté naturelle des communications a été jusqu'à présent le principal obstacle à une bonne distribution topographique de la production. Cette difficulté inhérente à l'imperfection ou à l'insuffisance originaire des moyens de transport, a permis à certaines industries de s'établir dans des localités naturellement peu favorables et de subsister, ainsi placées, sous la protection de l'obstacle des distances.

D'autres causes, provenant des passions ou des mauvais calculs de l'homme, telles que la guerre et la restriction, ont agi encore pour entraver la distribution économique de la production. Voici une comparaison qui pourra vous montrer, je pense, avec une certaine clarté, de quelle manière elles ont agi.

Il y a un fait qui doit vous avoir frappés, car vous pouvez l'observer à Bruxelles mieux que partout ailleurs, c'est la manière incommode et anti-économique dont la plupart des anciennes villes sont bâties ;

c'est la mauvaise situation dans laquelle elles sont placées. Bruxelles, par exemple, est bâti sur le versant d'une colline. La partie supérieure de la ville est sur un plateau, la partie inférieure est dans un marais. Les habitants de Bruxelles passent leur vie à monter et à descendre. Si l'on évaluait la force et le temps qui sont perdus, les matériaux qui sont usés dans ces montées et dans ces descentes continuelles, en d'autres termes, si l'on supputait ce que Bruxelles a perdu, depuis son origine, à n'être pas bâti sur un terrain plat, on arriverait certainement à un total énorme. Une autre particularité caractérise encore les anciennes villes, c'est l'étroitesse incommode et insalubre des rues. Cependant, si l'on examine les environs de ces villes bâties sur le flanc des montagnes et resserrées dans une étroite enceinte, on apercevra, le plus souvent, des plaines magnifiques, offrant un choix d'emplacements vastes et commodes pour l'établissement d'une cité. Enfin, si l'on visite un pays neuf, les États-Unis par exemple, on remarquera que les habitants choisissent de préférence pour bâtir leurs villes non les montagnes, mais les plaines; on remarquera aussi que l'espace n'est pas épargné dans les villes d'Amérique, que les places et les *squares* y abondent et que les rues y ont toute la largeur désirable.

D'où proviennent ces différences dans le choix de l'emplacement des villes et dans la manière de les bâtir? Devons-nous croire que nos ancêtres préféraient les montagnes aux plaines et les rues étroites aux rues larges? Devons-nous croire qu'ils préféraient ce qui

est incommode et malsain à ce qui est commode et sain? Nullement. Ce n'était point par goût qu'ils se logeaient sur le flanc des montagnes et dans des rues étroites et malsaines; c'était par nécessité. Ils y étaient contraints par la guerre.

A l'époque où le plus grand nombre de nos anciennes villes ont été bâties on ne trouvait de sécurité nulle part. Partout, le citoyen paisible courait incessamment le risque d'être volé ou assassiné. Au moyen âge, par exemple, l'insécurité était universelle. Les conquérants barbares s'étaient établis dans les endroits les plus inaccessibles; ils y avaient bâti des châteaux forts, et ils s'élançaient de ces nids de vautours sur les contrées avoisinantes pour les piller ou les rançonner. Trop faibles pour leur résister, les victimes de leurs déprédations songèrent alors à composer régulièrement avec eux comme on compose avec les bandits, dans les pays où le gouvernement est sans force. Ils s'assurèrent contre leurs incursions et leurs pillages en leur payant un tribut. Mais comme les bandes qui ravageaient le pays étaient nombreuses, ce procédé serait devenu fort dispendieux s'il avait fallu payer un tribut à chacune. On s'adressait donc à la bande la plus forte pour obtenir sa protection contre les autres bandes. Cette protection, on l'obtenait moyennant un tribut plus ou moins élevé, selon les circonstances. Enfin, pour que la garantie fût plus sûre, la protection plus efficace, les protégés se logeaient aussi près que possible de leurs protecteurs. D'ordinaire, ils s'établissaient immédiatement au-dessous des

châteaux forts, afin de pouvoir s'y réfugier en cas d'alerte. Ce fut ainsi que se bâtirent le plus grand nombre des villes, dont l'origine remonte au moyen âge. Les premières maisons s'élevèrent au-dessous des fossés du château, et les autres s'échelonnèrent, comme en amphithéâtre, sur les gradins inférieurs. Aussitôt que les habitants se trouvèrent réunis en nombre suffisant, ils environnèrent leur cité de murailles pour compléter leur système de défense.

Quand on se rend compte des nécessités du temps, on comprend aussi pourquoi les rues étaient si étroites. C'est que les murailles avaient été bâties à une époque où les habitants, encore en petit nombre, resserraient, autant que possible, leurs lignes de défense. Mais, à mesure que la population s'accroissait, il fallait plus de place pour la loger. Que faisait-on pour résoudre ce problème? On augmentait la hauteur des maisons et l'on diminuait la largeur des rues. On parvenait ainsi à loger un *maximum* de population dans l'intervalle compris entre les lignes de défense. On aurait pu, à la vérité, reculer les murs d'enceinte de la cité, mais cette opération aurait exigé une dépense considérable, et, le plus souvent, elle aurait diminué la force de la place. Une partie de la population aurait pu se loger aussi en dehors des portes, mais, dans les premiers siècles qui suivirent les grandes invasions des barbares, elle ne s'y serait pas trouvée suffisamment en sûreté. Voilà pourquoi les populations s'entassaient sur le flanc des montagnes au lieu de se loger commodément dans les plaines. Ce n'était point par goût, c'était par nécessité.

Cependant, la sécurité s'est progressivement accrue. La féodalité a disparu et la guerre avec elle, du moins dans l'intérieur de chaque pays. Alors, qu'est-il arrivé? C'est que la population urbaine a tendu à se déplacer, c'est qu'elle a choisi des emplacements plus commodes et plus sains que ceux où le soin de sa sécurité l'obligeait d'abord à se confiner. La population des villes hautes est généralement descendue dans les plaines avoisinantes et elle y a bâti les *villes basses*. Les faubourgs doivent leur origine à ce progrès de la sécurité, qui permettait aux hommes industrieux et paisibles de vivre désormais en dehors d'une enceinte fortifiée [1].

Ce mouvement de déplacement de la population des anciennes villes s'est, du reste, opéré lentement, car les maisons sont des capitaux *durables* que leurs propriétaires n'abandonnent pas aisément, même

[1] Dans certains pays où la sécurité n'a pas fait de progrès, dans la Calabre par exemple, l'enceinte des villes seule est habitée. C'est ainsi du moins que Paul Louis Courier peint la Calabre, dans sa correspondance :

« Dans la Calabre actuelle, dit-il, ce sont des bois d'orangers, des forêts d'oliviers, des haies de citronniers. Tout cela sur la côte et seulement près des villes. Pas un village, pas une maison dans la campagne ; elle est inhabitable, faute de police et de lois. Mais comment cultive-t-on, direz-vous ? Le paysan loge en ville et laboure la banlieue ; partant tard le matin, il rentre avant le soir. Comment oserait-on coucher dans une maison des champs ? On y serait égorgé dès la première nuit. » (PAUL LOUIS COURIER, *Correspondance*. Lettre à M. de Sainte-Croix, datée de Mileto, 12 septembre 1806.)

quand elles sont mal situées, et qu'ils louent à vil prix plutôt que de les démolir; mais c'est un mouvement universel. Nos villes tendent de plus en plus à quitter le versant des montagnes ou des collines pour s'épandre largement dans les plaines, et ce mouvement s'opère, le plus souvent, en dépit des résistances des administrations municipales qui s'efforcent de « protéger » les vieux quartiers aux dépens des nouveaux.

Vous voyez quelle influence considérable la guerre a exercée sur « l'assiette » des anciennes villes. Elle n'en a pas exercé une moindre sur l'assiette de la production.

Lorsque la guerre était l'état normal des sociétés, les producteurs, en choisissant un emplacement pour leur industrie, avaient égard, avant tout, au degré de sécurité qu'il pouvait leur offrir. C'était la condition principale. La difficulté naturelle des communications, — difficulté que la guerre augmentait encore, — rendait d'ailleurs toute concurrence fort difficile sinon impossible.

Mais, à la longue, la guerre a cessé d'être l'état normal de la société, et l'industrie de la locomotion, dont elle enrayait les progrès, s'est rapidement développée et perfectionnée. Alors l'assiette de la production a été menacée d'une révolution analogue à celle qui vient d'être signalée dans l'emplacement des cités. Des établissements que la guerre et la difficulté naturelle des communications avaient jusqu'alors préservés de la concurrence, ont vu leur clientèle passer à d'autres éta-

blissements situés dans des conditions plus favorables, et leur ruine aurait été certaine si l'on n'avait imaginé de remplacer, à leur profit, les entraves de la guerre par celles des barrières de douanes, les soldats par des douaniers. Le *système protecteur* eut primitivement pour objet de neutraliser les effets de la paix et du développement progressif des communications internationales, au profit des établissements qui s'étaient constitués sous le régime antérieur. Il fut établi en vue d'empêcher les industries mal placées de succomber sous l'effort des concurrences que cette nouvelle situation de la société faisait surgir.

A coup sûr, ce système était peu intelligent, car il perpétuait pour les peuples la plus grosse part des maux de la guerre. Il empêchait la production de s'établir dans la situation la plus favorable, et il faisait ainsi obstacle à l'abaissement naturel des prix. Mais s'il lésait les intérêts des masses, il favorisait, en revanche, ceux des propriétaires des fonds immobiliers servant à la production, et ces propriétaires qui jouissaient d'une influence prépondérante dans la plupart des états civilisés, ne se firent point scrupule de faire prévaloir leurs intérêts sur ceux du reste de la nation.

De même, si les propriétaires des habitations situées sur le flanc des montagnes avaient eu le pouvoir d'empêcher les populations urbaines d'aller se loger dans les plaines, ils ne se seraient vraisemblablement point fait scrupule d'user de ce pouvoir. Ils auraient établi des douanes pour empêcher ces populations

de s'épandre en dehors de l'enceinte des anciennes villes. Les habitants des villes auraient continué alors, indéfiniment, de supporter une partie des maux auxquels les soumettait l'anarchie féodale. Ils auraient continué de vivre dans des maisons bâties et entretenues à grands frais sur le flanc des montagnes, chères, incommodes et malsaines.

Telle a été l'influence du système protecteur sur la plupart des choses nécessaires au bien-être des peuples. Ç'a été de maintenir sous un régime de paix les conditions de production et les prix d'un régime de guerre.

Je n'ai pas l'intention d'examiner maintenant, d'une manière approfondie, ce système contre lequel le sens commun et la justice ont énergiquement protesté de nos jours, et qui d'ailleurs me paraît destiné à disparaître bientôt sous la réprobation universelle. J'ai voulu simplement considérer son influence au point de vue de l'assiette de la production.

Heureusement, la guerre et le système protecteur qui la continue, tendent visiblement à disparaître. Lorsque la guerre aura cessé d'exister d'une manière normale, lorsqu'elle ne sera plus qu'un accident dans la vie de l'humanité, lorsque le système protecteur aura été abandonné, la production se localisera d'elle-même de la manière la plus conforme à la nature.

Restera encore, à la vérité, la difficulté naturelle des communications qui continuera de protéger, dans une certaine mesure, les industries mal situées. Mais il ne faut pas oublier que l'application de la vapeur

et de l'électricité à la locomotion est en train de révolutionner l'industrie des transports ; il ne faut pas oublier que les distances s'annulent, pour ainsi dire, devant ces deux agents formidables. La protection résultant de l'obstacle des distances s'annule avec elles, et chacune des branches de la production se trouve ainsi, de plus en plus, mise en demeure de se placer dans la situation la plus économique.

Ce qui est vrai pour le *temps* et le *lieu* où se développent les différentes branches de la production ne l'est pas moins pour le mode de leur établissement, pour la *forme* sous laquelle elles se constituent. Ici encore rien n'est arbitraire, rien n'est « anarchique. » Les entreprises de production tendent à se constituer toujours sous la forme et dans les limites les plus utiles, eu égard aux circonstances. On conçoit encore qu'il en soit ainsi. S'il y a concurrence, les producteurs seront obligés d'adopter pour leurs entreprises les formes et les limites qui leur permettront de réduire leurs frais de production au *minimum*, c'est-à-dire, les formes et les limites les plus économiques. Dans ce cas, les consommateurs profiteront de l'abaissement de prix qui en résultera. S'il y a monopole, l'excitation à choisir les formes et les limites les plus utiles sera moindre, et il arrivera fréquemment sous ce régime que les entreprises de production seront mal constituées et limitées d'une manière peu économique. Toutefois, les producteurs auront encore intérêt à choisir les formes et les limites les plus utiles, sinon par l'appréhension d'une perte, au moins par l'appât

d'un bénéfice, car ils tireront profit de l'économie résultant de toute modification progressive de la constitution et des limites de leur entreprise.

Cela posé, la forme et les limites des entreprises de production sont essentiellement diverses et mobiles. Telles formes et telles limites peuvent convenir à un certain genre d'entreprises et ne pas convenir à un autre; telles formes et telles limites qui peuvent encore se trouver appropriées à certaines circonstances de temps ou de lieu, doivent être abandonnées ou modifiées lorsque ces circonstances changent ou se modifient.

Cette partie de la science économique est encore peu avancée, et nous en avons la preuve dans les discussions qu'elle suscite journellement. Ainsi, nous avons vu, à une époque récente, certaines écoles condamner, d'une manière absolue, la constitution actuelle de la production, et demander qu'on substituât aux entrepreneurs d'industrie des associations de travailleurs. L'essai de cette nouvelle forme de la production a été fait, mais il n'a réussi que d'une manière partielle et insuffisante. Est-ce à dire que le régime des « associations ouvrières » doive être condamné d'une manière irrévocable? Non, à coup sûr, car telle forme de la production qui vaut aujourd'hui moins que telle autre, peut valoir davantage demain. Il en est de même pour les limites des entreprises de production. On discute beaucoup, par exemple, sur la grande et sur la petite culture. L'une et l'autre ont des partisans exclusifs et fanatiques. Qu'est-il résulté cependant des

débats auxquels cette question intéressante a donné lieu? C'est que dans certains pays, à certaines époques et pour certains produits agricoles, la grande culture est plus avantageuse que la petite, tandis qu'elle l'est moins dans d'autres pays, à d'autres époques et pour d'autres produits. L'essentiel, c'est de laisser pleine liberté aux producteurs de choisir les formes et les limites qui leur paraissent préférables, car ils sont irrésistiblement poussés à adopter celles qui présentent un *maximum* d'utilité ou d'économie, eu égard aux circonstances.

Quand on examine les formes et les limites des entreprises de production, il faut avoir égard avant tout à la situation des milieux où elles s'établissent. Cela n'empêche pas que les unes ne puissent être plus parfaites que les autres. De même que la production acquiert chaque jour un matériel plus puissant et un personnel plus instruit et plus habile, elle s'établit aussi sous des formes et dans des limites de plus en plus économiques. Mais c'est là un progrès qui a ses conditions naturelles, et qu'on essayerait en vain d'accélérer en implantant, par exemple, de nouveaux modes d'organisation de la production dans un pays et dans un temps qui ne les comportent pas encore. C'est comme si l'on voulait remplacer la force des chevaux ou même celle des hommes par celle de la vapeur, dans un pays où les chevaux et les hommes seraient en abondance, ainsi que les aliments nécessaires pour les faire subsister, tandis que les matériaux qui entrent dans la construction des machines,

le combustible qui sert à les alimenter, les connaissances indispensables pour les diriger, seraient rares. Malgré sa supériorité intrinsèque, la machine à vapeur ne pourrait, dans de telles circonstances, soutenir la concurrence de la bête de somme ou de l'homme de peine. La même observation s'applique aux formes et aux limites de la production. C'est pour n'y avoir pas pris garde que certains socialistes ont commis une méprise si grossière en réclamant la substitution immédiate et générale des associations ouvrières aux entrepreneurs d'industrie, et certains économistes, en se faisant les avocats exclusifs de la grande culture ou de la petite.

En résumé, soit qu'on observe les entreprises de production, au point de vue du temps et du lieu où elles s'établissent, de la forme sous laquelle elles se constituent, des limites dans lesquelles elles se développent, on demeure frappé du même phénomène, savoir, qu'elles ont une irrésistible tendance à s'organiser toujours de la manière la plus utile. Cette tendance existe dans la production divisée au même degré que dans la production isolée. Dans l'une comme dans l'autre, c'est l'intérêt du producteur qui agit pour la faire naître; seulement, dans la production isolée, cet intérêt agit sans aucun intermédiaire, tandis que, dans la production divisée, il agit à l'aide du mécanisme naturel de la formation des prix.

Nous verrons dans la prochaine leçon que ce même mécanisme détermine, sous le régime de la division du travail et de l'échange, la proportion utile des

différentes industries et des différents produits, en d'autres termes, l'équilibre de la production avec la consommation.

SEPTIÈME LEÇON.

L'ÉQUILIBRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION.

SOMMAIRE : *Importance du problème de l'équilibre de la production et de la consommation.—Comment il se résout sous le régime de la production isolée. — Que M.* DE SISMONDI *le croyait insoluble, sous le régime de la production divisée, aussi longtemps qu'elle demeurerait abandonnée à elle-même. — Apologue de M.* DE SISMONDI. — *Comment ce problème se résout par l'action de la loi qui préside à la formation des prix. — Causes perturbatrices qui font obstacle à l'équilibre de la production et de la consommation. — L'inconstance des saisons; — le défaut ou l'insuffisance de la connaissance des marchés;—le monopole. — Que ces causes perturbatrices s'atténuent et disparaissent peu à peu sous l'influence de la loi de la formation des prix. — Que l'anarchie est un fait exceptionnel dans la production; que c'est l'ordre qui est la règle.*

Il nous reste à examiner un point des plus importants, savoir si chacune des branches de la production se développe toujours dans la proportion la plus utile, c'est-à-dire de manière à pourvoir, ni plus ni moins, au genre de consommation en vue duquel elle est établie.

Je dis que ce point est des plus importants. Il ne suffit pas, en effet, de savoir de combien la séparation des industries et des fonctions productives a augmenté la masse des richesses produites; il ne suffit pas non plus de savoir que c'est au moyen de l'échange que des hommes qui passent leur vie, celui-là à labourer la terre et à semer du grain; celui-ci à façonner du fil ou des étoffes de coton, cet autre à fabriquer des têtes d'épingles, se procurent les choses nécessaires au maintien de leur existence; il importe encore et, par-dessus tout, de savoir comment est régularisée la production ainsi séparée, divisée; comment il se fait que l'on ne produise point incessamment trop d'une denrée et trop peu d'une autre; qu'il n'y ait point ici surabondance, là disette des choses nécessaires à la consommation.

Si le mécanisme de la séparation des industries et des fonctions productives, de la division du travail et de l'échange n'existait point, si chaque homme produisait lui-même isolément, les choses qui lui sont nécessaires, le problème du développement utile de la production ou de *l'équilibre de la production et de la consommation* ne se poserait point. Nous avons vu plus haut, en effet, que chacun emploierait dans ce cas les éléments de production dont il disposerait, à créer les choses qui lui seraient le plus utiles. En d'autres termes, comme producteur, chacun s'appliquerait à créer et à *offrir* les choses qu'il *demanderait* le plus comme consommateur. Ainsi, l'homme isolé produirait d'abord des aliments pour son usage, il se

fabriquerait ensuite des vêtements, se construirait un abri, etc., etc., toutes ces choses dans l'ordre marqué par leur degré d'utilité, ou, ce qui revient au même, par l'intensité du besoin auquel elles sont destinées à pourvoir. Chacun proportionnerait exactement, sauf toutefois les erreurs de calcul et les écarts provenants de l'inconstance des saisons, sa production à sa consommation. Seulement, comme les moyens de production dont chacun pourrait disposer seraient fort limités, comme la puissance productive de chacun serait très-faible, l'homme ne pourrait satisfaire, même dans les régions les plus favorisées du ciel, qu'une faible portion de ses besoins et encore d'une manière bien incomplète.

Dans le régime économique qui s'est successivement substitué à celui de la production isolée, régime fondé sur la division du travail et l'échange, la puissance productive de chacun se trouvant accrue dans une proportion énorme, l'homme peut donner à ses besoins une satisfaction beaucoup plus ample. Mais comment le problème de l'équilibre de la production et de la consommation est-il résolu sous ce nouveau régime? Comment se fait-il que les milliers d'objets différents qui entrent dans la consommation d'un seul individu, et qu'une multitude d'hommes placés souvent à des distances considérables des lieux de consommation ont concouru à produire, comment se fait-il que ces objets puissent être produits dans la proportion utile? Comment se fait-il que l'on ne produise pas journellement des quantités trop fortes ou

trop faibles des nombreuses denrées qui entrent dans la consommation de l'homme ?

Parmi les économistes qui ont principalement tourné leur attention vers cet intéressant problème, M. de Sismondi doit être cité en première ligne. M. de Sismondi ne pensait pas que l'équilibre pût s'établir de lui-même, par une impulsion naturelle, entre la production et la consommation. Effrayé du développement extraordinaire et d'ailleurs un peu artificiel qui avait été donné, de son temps, à la production manufacturière, il se demanda si l'on ne produisait pas trop, et il exprima ses appréhensions sous la forme d'un apologue des plus ingénieux :

« Nous nous souvenons d'avoir entendu conter dans notre enfance, qu'au temps des enchantements, Gandalin, qui logeait un sorcier dans sa maison, remarqua qu'il prenait chaque matin un manche à balai, et que disant sur lui quelques paroles magiques il en faisait un porteur d'eau qui allait aussitôt chercher pour lui autant de seaux d'eau à la rivière qu'il en désirait. Gandalin, le matin suivant, se cacha derrière une porte, et, en prêtant toute son attention, il surprit les paroles magiques que le sorcier avait prononcées pour faire son enchantement; il ne put entendre cependant celles qu'il dit ensuite pour le défaire. Aussitôt que le sorcier fut sorti, Gandalin répéta l'expérience; il prit le manche à balai, il prononça les mots mystérieux, et le manche à balai porteur d'eau partit pour la rivière et revint avec sa charge, il retourna et revint encore, une seconde, une troisième fois; déjà le ré-

servoir de Gandalin était plein et l'eau inondait son appartement. C'est assez, criait-il, arrêtez; mais l'homme-machine ne voyait et n'entendait rien; insensible et infatigable, il aurait porté dans la maison toute l'eau de la rivière. Gandalin, au désespoir, s'arma d'une hache, il en frappa à coups redoublés son porteur d'eau insensible; il voyait alors tomber sur le sol les fragments du manche à balai, mais aussitôt ils se relevaient, ils revêtaient leur forme magique et couraient à la rivière. Au lieu d'un porteur d'eau, il en eut quatre, il en eut huit, il en eut seize; plus il combattait, plus il renversait d'hommes-machines, et plus d'hommes-machines se relevaient pour faire, malgré lui, son travail. La rivière tout entière aurait passé chez lui, si heureusement le sorcier n'était revenu et n'avait détruit le charme.

« L'eau cependant est une bonne chose, l'eau, non moins que le travail, non moins que le capital, est nécessaire à la vie. Mais on peut avoir trop, même des meilleures choses. Des paroles magiques prononcées par des philosophes, il y a bientôt soixante ans, ont remis le travail en honneur. Des causes politiques, plus puissantes encore que ces paroles magiques, ont changé tous les hommes en industriels; ils entassent les productions sur les marchés bien plus rapidement que les manches à balai ne transportaient l'eau, sans se soucier si le réservoir est plein. Chaque nouvelle application de la science aux arts utiles, comme la hache de Gandalin, abat l'homme-machine que des paroles magiques avaient fait mouvoir, mais pour en

faire relever aussitôt deux, quatre, huit, seize, à sa place; la production continue à s'accroître avec une rapidité sans mesure. Le moment n'est-il pas venu, le moment du moins ne peut-il pas venir, où il faudrait dire : c'est trop? (1) »

Les socialistes ont, comme chacun sait, largement exploité cet apologue. Ils ont prétendu que la société, abandonnée à elle-même, ignorait les paroles qu'il fallait dire pour équilibrer la production avec la consommation, et qu'à mesure que le progrès industriel rendait la production plus facile et plus abondante, la société se trouvait plus exposée à une « inondation de produits. » Cette appréhension est-elle fondée? N'y a-t-il aucune loi régulatrice qui serve à proportionner la production aux besoins de la consommation, comme faisaient les paroles du sorcier pour arrêter la course du manche à balai? Nous allons voir que cette loi régulatrice n'est autre chose que la loi d'équilibre qui préside à la formation des prix.

Chaque homme engagé dans le mécanisme de la production divisée *demande* les choses dont il a besoin, à commencer par celles qui lui sont le plus nécessaires. Voilà donc une multitude de choses demandées. Mais comme on ne peut demander une chose sans en *offrir* une autre en échange, voilà, du même coup, une multitude de choses offertes, ou, si l'on veut, une multitude de *demandes* et d'*offres*. Or quel

(1) Simonde de Sismondi, *Études sur l'économie politique*, tom. Ier, p. 60.

est l'intérêt de chacun des individus engagés dans le mécanisme de la production divisée? C'est d'obtenir en échange de la chose qu'il offre, la plus grande quantité possible des choses qu'il demande; c'est, en conséquence, d'offrir les denrées à la fois les plus utiles et les plus rares, parce que le pouvoir d'échange de ces denrées ou leur valeur comparée à celle des autres est à son maximum.

Cela posé, nous avons vu qu'il suffit d'apporter au marché ou d'en retirer une faible quantité d'une denrée pour en abaisser ou en élever considérablement la valeur. Que résulte-t-il de là? C'est que chaque producteur se trouve intéressé au maximum à produire et à mettre au marché les choses les plus utiles et les plus rares comparativement aux autres, parce que ce sont celles-là qui ont le plus de valeur, et qui peuvent, en conséquence, lui procurer la plus forte quantité possible des autres choses. Chacun est donc intéressé toujours à appliquer les éléments de production dont il dispose, à l'industrie la plus utile à la société, c'est-à-dire à celle dont les produits sont à la fois le plus demandés et le moins offerts. Chacun est intéressé aussi à ne jamais mettre au marché une quantité trop considérable de ces produits, sous peine d'en voir diminuer, de la manière la plus dommageable pour lui, le pouvoir d'échange.

Tous les produits nécessaires à la consommation sont ainsi apportés au marché dans la proportion la plus utile, ou, s'ils ne le sont point, ils tendent continuellement à l'être. En effet, que l'un de ces produits

ne soit point apporté en quantité suffisante, eu égard au besoin qu'on en a, et l'on verra aussitôt sa valeur hausser en raison composée de son utilité et de sa rareté. Chacun sera, en conséquence, intéressé à produire cette chose de préférence à tout autre, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Que l'on mette, en revanche, au marché, une quantité trop considérable d'un produit, et l'on verra la valeur de ce produit baisser également en raison composée, en sorte qu'on sera intéressé de plus en plus à en diminuer la production. C'est ainsi que se résout de lui-même, par l'action de la loi de la formation des prix, le problème de l'équilibre de la production et de la consommation.

Différentes causes agissent cependant pour empêcher cet ordre naturel de s'établir ou pour le troubler lorsqu'il est établi. Citons-en quelques-unes.

I. *L'inconstance des saisons qui rend incertains et inégaux les résultats de la production agricole.*

Cette cause, dont l'importance est si considérable, agit, comme nous l'avons vu, sur la production isolée aussi bien que sur la production divisée. Vous vivez seul et vous consacrez avant tout une portion des forces et des éléments dont vous disposez à produire les substances nécessaires à votre consommation. Guidé par votre intérêt, vous vous efforcez de proportionner cet emploi de vos forces productives à votre besoin de nourriture. Vous vous efforcez de n'y consacrer que juste le nécessaire, ni trop ni trop peu. Ni trop, afin de consacrer le restant de vos forces et de votre temps à la satisfaction de vos autres be-

soins. Ni trop peu, afin de ne pas vous exposer à manquer d'aliments. Mais l'instabilité des saisons vient déranger toutes vos prévisions. Si la saison est favorable, il se pourra que votre récolte dépasse du tiers ou de la moitié la quantité sur laquelle vous aviez compté. Si la saison est mauvaise, votre récolte pourra demeurer, au contraire, du tiers ou de la moitié au-dessous de vos prévisions. Dans le premier cas, vous aurez fait, sans le vouloir à la vérité, un mauvais emploi d'une portion de vos forces productives, puisqu'en consacrant une moindre portion de ces forces à votre production alimentaire, vous auriez obtenu toute la quantité d'aliments qui vous est nécessaire. Dans ce cas, il y aura déperdition d'aliments, à moins que vous ne puissiez conserver jusqu'à l'année suivante le surplus de votre récolte, ce qui vous permettra de réduire alors d'autant votre production alimentaire, au profit de la satisfaction de vos autres besoins. Si la saison est mauvaise, le mal aura plus de gravité encore, car vous manquerez des denrées nécessaires à la conservation de votre existence, et vous serez condamné à subir toutes les horreurs de la faim.

Voyons maintenant comment agit cette cause perturbatrice dans la production divisée. Si la saison est favorable, si la récolte est surabondante, si la quantité des substances alimentaires produites dépasse la proportion utile, leur valeur baisse. Elle baisse, et chose assez curieuse, mais qui n'est qu'un effet de la loi des quantités et des prix, les producteurs des denrées

agricoles en mettant au marché plus d'aliments que la proportion utile, n'obtiennent pas en échange autant des autres denrées que si cette proportion n'avait point été dépassée. Ils subissent, en conséquence, une perte, un dommage, et l'économie entière de la société s'en trouve plus ou moins troublée.

Si la saison est mauvaise, au contraire, si la quantité des denrées alimentaires produites n'atteint pas la proportion utile, leur valeur hausse. Elle hausse, à moins que le déficit ne puisse être comblé par l'excédant des récoltes des années précédentes ou des autres contrées, et les producteurs de denrées agricoles obtiennent en échange une proportion plus forte de toutes les autres denrées que s'il n'y avait pas eu déficit. Le dommage retombe, en ce cas, sur les consommateurs des produits agricoles qui sont obligés de s'imposer plus de sacrifices pour se procurer une quantité insuffisante d'aliments qu'ils ne faiaient auparavant pour s'en procurer une quantité suffisante. Le mal s'étend et se ramifie alors à l'infini, et parfois des classes nombreuses en sont victimes.

Le problème à résoudre consisterait à déterminer, au moins d'une manière approximative, la loi de variation des récoltes, afin de pouvoir connaître, en moyenne, la surface à mettre en culture pour obtenir des aliments dans la proportion utile. Que si cette loi ne pouvait être déterminée, au moins faudrait-il pouvoir toujours reporter aisément les excédants de récoltes des pays et des années où il y a surabondance vers les pays et les années où il y a disette. Jusqu'à

nos jours, l'imperfection des procédés employés pour la conservation des blés et des autres substances alimentaires, la difficulté des communications, les lois céréales et les préjugés hostiles au commerce des blés ont rendu difficiles et précaires les opérations que nous venons de signaler. Mais des progrès notables ont été réalisés sous ces divers rapports, et il y a apparence que les denrées alimentaires pourront être de plus en plus aisément mises au marché dans la proportion utile.

II. *Le défaut ou l'insuffisance de la connaissance du marché.*

Cette deuxième cause perturbatrice de l'ordre économique ne se manifeste que sous le régime de la production divisée. Lorsque les hommes produisent isolément les choses qui leur sont nécessaires, rien n'est plus facile à chacun que de connaître son marché et d'organiser sa production en conséquence. Il lui suffit pour cela de passer ses besoins en revue, de rechercher quels produits sont nécessaires pour les satisfaire et en quelles quantités. Ayant acquis ainsi la connaissance de son marché, il organise sa production de manière à satisfaire aussi complétement que possible les besoins qui le sollicitent, à commencer par les plus urgents. Aussi longtemps que ses besoins et ses moyens de production demeurent les mêmes, l'assiette de sa production ne change point. L'inconstance des saisons ou l'intervention de quelque fléau, d'une maladie des plantes alimentaires, d'une inondation, etc , seule peut mettre l'approvisionnement de l'homme

isolé en désaccord avec sa demande, soit que la production de certaines denrées vienne à dépasser ses prévisions, soit qu'elle demeure en deçà.

Nous disons que l'assiette de la production demeure la même, aussi longtemps que les besoins de l'homme isolé et les moyens dont il dispose pour produire ne changent point. Mais elle se modifie dès que l'un ou l'autre de ces deux éléments vient à changer. Si les besoins se modifient, les moyens de production demeurant les mêmes, il faut que le producteur réduise un genre de production pour en créer ou en augmenter un autre. Dans ce cas, la masse de la production demeurera la même, la distribution ou l'assiette seule en sera changée. Si les moyens de production s'accroissent par suite d'un progrès quelconque, si l'acquisition d'une force nouvelle, l'emploi plus habile et plus économique d'une force existante permettent au producteur de créer une quantité plus considérable de certaines denrées sans y consacrer plus de temps, la production s'en trouvera à la fois accrue et modifiée. Elle se trouvera accrue de toute la quantité supplémentaire que l'acquisition de la nouvelle force permettra de produire. Elle se trouvera modifiée parce que la force acquise ne sera pas, selon toute apparence, consacrée à augmenter la quantité d'un seul produit. Éclaircissons ceci par un exemple. Un producteur que nous supposons isolé a besoin de chaussures et il en fabrique chaque année deux paires pour son usage, moyennant une certaine dépense de temps et de forces productives. Il découvre un procédé qui

lui permet d'économiser la moitié du temps et des forces qu'il employait à ce genre de production, ou, ce qui revient au même, qui met à sa disposition un supplément de temps et de forces. Qu'en va-t-il faire? En profitera-t-il pour fabriquer quatre paires de chaussures au lieu de deux ? Cela n'est pas probable, en admettant même qu'il puisse user ces quatre paires de chaussures en une année. Pourquoi ? Parce qu'il n'éprouve pas seulement le besoin de se chausser; parce qu'il est sollicité encore par une foule d'autres besoins qui ne peuvent être satisfaits qu'imparfaitement, à cause de l'insuffisance des moyens de production dont il dispose. Qu'il vienne à acquérir un supplément de forces productives, et il l'emploiera à donner une satisfaction plus complète à l'ensemble des besoins qui le sollicitent, en commençant par les plus intenses. Il se peut que le besoin de se chausser soit du nombre de ceux-ci. Dans ce cas, le producteur isolé en fabriquera probablement une paire de plus, puis il consacrera à la satisfaction de ses autres besoins, le restant de la force supplémentaire qu'il aura acquise. Sa production se sera donc accrue, et, du même coup, la proportion existante entre les éléments qui la composent, se sera modifiée.

Mais soit que les besoins et les moyens de production de l'homme isolé demeurent les mêmes, soit qu'ils se modifient, il peut toujours aisément connaître sa consommation, c'est-à-dire la nature et l'étendue du débouché qu'il s'offre à lui même et organiser sa production en conséquence.

Dans la production divisée, le marché est beaucoup plus difficile à connaître, et les modifications qu'il subit amènent des complications inconnues dans la production isolée.

Que le marché soit plus difficile à connaître, cela se conçoit sans peine. Au premier abord, il semblerait même impossible d'apprécier d'avance ce qu'une population consommera d'une certaine denrée, et de déterminer, en conséquence, le débouché qu'elle offrira aux producteurs de cette denrée. L'expérience atteste cependant que cela se peut, au moins d'une manière approximative. Mais à mesure que la production s'est développée, la « connaissance du marché » n'en est pas moins devenue de plus en plus difficile.

Aux époques où l'industrie était encore dans l'enfance, la connaissance du marché pouvait être assez aisément obtenue. Alors, en effet, le monde se trouvait morcelé en une multitude de petits marchés, séparés complétement les uns des autres, soit par l'obstacle des distances, soit par d'autres obstacles naturels ou artificiels. Ces obstacles empêchaient la plupart des denrées d'être transportées au delà d'un rayon de consommation fort limité. Dans l'antiquité et dans le moyen âge, par exemple, les marchandises précieuses, celles qui renferment une valeur considérable sous un petit volume, l'or, l'argent, les pierreries, les parfums, les étoffes de luxe, etc., seules sont transportées à de longues distances. La guerre s'ajoute encore à l'obstacle naturel des distances pour limiter le rayon des échanges. En outre, dans chaque marché, la produc-

tion est limitée par voie réglementaire. Que résulte-t-il de là? C'est, que, d'une part, le marché se trouvant naturellement resserré, il est facile d'en apprécier l'étendue et de proportionner toujours la production à la consommation, c'est que, d'une autre part, le nombre de producteurs qui approvisionnent le marché étant limité, ces producteurs peuvent aisément s'arranger de manière à ne jamais offrir des quantités trop considérables de leurs denrées. Souvent même, ils se coalisent pour en mettre moins que la proportion nécessaire, et les consommateurs sont alors victimes des disettes artificielles occasionnées par le monopole.

Mais peu à peu les barrières naturelles ou artificielles qui séparaient les différents marchés et qui obstruaient l'entrée de la plupart des professions, ont été renversées. Des inventions merveilleuses ont aplani, en grande partie, l'obstacle des distances, et les progrès de la civilisation, en affaiblissant les passions guerrières, ont augmenté et consolidé les relations internationales. Les marchés de consommation sont devenus de plus en plus vastes et ils ont cessé, en même temps, d'être le domaine exclusif d'un petit nombre de producteurs privilégiés.

Que cette grande transformation économique ait eu des résultats bienfaisants, cela ne saurait être sérieusement contesté. Sous le régime de la production morcelée et réglementée, chaque homme se trouvait réduit à consommer les denrées produites aux environs de sa demeure. Quelques-unes seulement, et en bien

petite quantité, lui parvenaient des contrées éloignées. Chacun ne pouvait donc profiter que dans une bien faible mesure, des bienfaits de la division du travail. Sous le régime nouveau, au contraire, chacun peut faire entrer dans sa consommation des denrées produites sur tous les points du globe et augmenter ainsi, d'une manière presque indéfinie, la somme de ses jouissances.

En revanche, sous ce nouveau régime, le problème de l'équilibre de la production et de la consommation est devenu bien plus difficile à résoudre, et il semble même, au premier abord, que la solution en soit impossible. Il semble que sous un régime de libre concurrence universelle, l'anarchie doive régner en permanence dans l'arène de la production. Comment, en effet, parvenir à connaître l'étendue d'un marché désormais illimité? Et quand même on y parviendrait, comment empêcher l'approvisionnement de déborder la demande, puisque l'industrie est libre, puisque chacun peut employer désormais, comme bon lui semble, les forces productives dont il dispose? Ne doit-il pas arriver, à chaque instant, sous ce régime, que l'on produise trop d'une denrée, trop peu d'une autre; qu'il y ait ici pléthore, là disette, et que l'arène de la production soit, en conséquence, incessamment bouleversée par les crises les plus désastreuses?

Il ne faut point se le dissimuler. Les plaintes que formulait à cet égard M. de Sismondi n'étaient point dénuées de fondement. Des convulsions redoutables ont accompagné l'avénement du régime de la libre

concurrence. On a vu les hommes industrieux encombrer certaines branches de la production et porter des masses de produits dans des marchés déjà surchargés. On a vu, chose plus funeste encore ! les travailleurs affranchis des entraves de la servitude, se multiplier à l'excès, sans s'enquérir de l'étendue du débouché ouvert à leur activité. On a vu des classes nombreuses, victimes de ce grand désordre de la production, tomber dans une condition plus misérable, plus abjecte que celle dont elles venaient de sortir.

Seulement, en dénonçant ces maux, d'une voix éloquente, M. de Sismondi eut le tort de les croire irrémédiablement attachés au régime de la concurrence. Parce que le nouveau monde industriel s'enfantait au sein du chaos, il eut le tort de croire que ce nouveau monde ne serait autre chose que le chaos. Il n'aperçut point la force régulatrice qui agissait avec une puissance irrésistible pour établir l'ordre au sein de ce désordre.

A l'époque où écrivait M. de Sismondi, le marché, récemment agrandi, était rempli de confusion et de trouble. On s'y heurtait dans l'obscurité la plus profonde. L'arène de la production n'était pas éclairée ou elle l'était à peine. La publicité industrielle et commerciale venait seulement de naître.

Cette publicité, qui est devenue aussi nécessaire à notre monde industriel, depuis l'avénement de la libre concurrence, que l'éclairage au gaz peut l'être à nos villes, depuis que l'entrée de chaque rue n'est plus fermée par des chaînes, cette publicité ne pouvait se

développer sous l'ancien régime. A quoi aurait-elle servi en effet? Chaque marché isolé, morcelé, était bien connu du petit nombre de producteurs qui avaient le privilége de l'approvisionner. Quant aux autres, à quoi leur aurait servi de les connaître, puisqu'il n'y pouvaient pénétrer? Des renseignements sur l'état des marchés auraient donc été alors tout à fait sans objet. Certains marchés se trouvaient, à la vérité, déjà ouverts à la concurrence, mais ils étaient peu nombreux et l'on n'y apportait point une grande variété de produits. Les industriels et les négociants pouvaient aisément se tenir au courant de la situation de ces marchés libres, au moyen de leurs correspondances particulières.

Mais lorsque les marchés sont devenus plus accessibles, grâce à la suppression ou à l'abaissement des obstacles qui les isolaient, les correspondances particulières n'ont plus suffi. Il est devenu indispensable aux producteurs d'avoir des renseignements détaillés et précis sur la situation de tous les marchés qui leur étaient ouverts, afin de savoir dans quels endroits ils pouvaient porter leurs denrées avec le plus d'avantage. C'est alors, et pour répondre à ce besoin nouveau, que la publicité industrielle et commerciale a pris naissance. C'était d'abord une faible lumière qui éclairait à peine la foule pressée qni se précipitait dans l'arène obscure et immense de la production; mais, peu à peu, cette faible lumière a grandi, la lampe est devenue un phare, et déjà, quoiqu'elle soit encore bien insuffisante, on peut prédire le jour où,

grâce au merveilleux agent que la science vient de mettre à son service, nous voulons parler de la télégraphie électrique, elle éclairera *a giorno* tout le vaste champ de la consommation. Ce n'est nullement une utopie de supposer que la situation des marchés agrandis et accessibles de l'industrie moderne, puisse être promptement et aisément connue de tous ceux qui sont intéressés à la connaître, aussi promptement et aussi aisément que pouvait l'être jadis celle des marchés morcelés et privilégiés de l'industrie du moyen âge. Chaque industrie a maintenant sa publicité organisée. Sans doute, cette publicité laisse encore beaucoup à désirer, surtout en ce qui concerne la plus importante des denrées, le travail ; mais combien de progrès n'a-t-elle pas réalisés depuis l'époque où écrivait M. de Sismondi ? Combien n'en pourra-t-elle pas réaliser encore ?

Or, si la *connaissance du marché* peut être obtenue, dans la nouvelle phase où la production est entrée comme elle pouvait l'être dans l'ancienne ; si les producteurs peuvent apprécier, sur toute la surface du monde industriel, l'étendue des débouchés qui leur sont ouverts, l'ordre ne doit-il pas s'établir de lui-même dans la production ? Le marché de chaque denrée étant bien connu, la quantité qui est demandée de cette denrée durant un certain espace de temps pouvant être déterminée, n'arrivera-t-il pas infailliblement que cette denrée finira par être mise au marché dans la proportion utile, ni plus ni moins ? Ni plus, car, par l'opération de la loi des quanti-

tés et des prix, un faible excédant amenant une dépression considérable du prix, les producteurs sont intéressés au plus haut degré à ne jamais mettre d'excédant au marché. Ni moins, car, en vertu de la même loi, un faible déficit amenant une hausse proportionnellement plus forte dans le prix, les hommes qui ont des capitaux disponibles sont intéressés à les appliquer à ce genre de production, plutôt qu'à tout autre, jusqu'à ce que l'équilibre se trouve rétabli.

III. *Le monopole.*

Cependant, il peut arriver, nonobstant l'action de la loi des quantités et des prix, qu'un déficit acquière un certain caractère de durée ; c'est lorsqu'il y a monopole.

Les monopoles agissent invariablement pour restreindre la production en deçà de sa limite utile. Ils sont, comme nous l'avons remarqué, *naturels* ou *artificiels*. Ils sont naturels, lorsque les éléments nécessaires à un genre de production n'existent que dans une proportion trop faible pour satisfaire aux besoins de la consommation. Ils sont artificiels, lorsque certains producteurs obtiennent seuls le droit d'approvisionner un marché. Dans l'un et l'autre cas, les monopoleurs ne mettent au marché qu'une quantité insuffisante de la denrée, et ils réalisent ainsi des bénéfices extraordinaires. Mais l'appât de ces bénéfices ne tarde pas à attirer la concurrence. S'il s'agit d'un monopole naturel, de toutes parts on s'ingénie à découvrir de nouveaux éléments de production, qui puissent faire concurrence à ceux qui jouissent de ce

monopole. S'il s'agit d'un monopole artificiel, ceux à qui ce monopole est nuisible ne manquent pas de s'agiter pour obtenir la suppression des priviléges qui le constituent. Dans les deux cas, le monopole aura d'autant moins de chances de durée qu'il occasionnera dans la consommation un déficit plus dommageable, et qu'il procurera, en conséquence, de plus gros bénéfices aux monopoleurs. Le monopole détruit, la production ne manquera pas de se remettre en harmonie avec les besoins de la consommation.

On voit, en résumé, que la loi qui préside à la formation des prix est le *régulateur naturel* de la production. C'est grâce à elle que la production tend à se mettre toujours en harmonie avec la consommation. Sans doute, cette harmonie est parfois troublée. Différentes causes agissent incessamment pour la rompre. Tantôt, c'est l'inconstance des saisons qui rend la production agricole insuffisante ou surabondante. Tantôt c'est l'ignorance de la situation du marché qui rétrécit ou qui exagère, d'une manière nuisible, l'approvisionnement. Tantôt enfin ce sont des monopoles naturels ou artificiels qui occasionnent un déficit de certaines denrées. Mais ces causes perturbatrices sont énergiquement combattues par la loi des quantités et des prix. Sous l'empire de cette loi, tel est l'intérêt des producteurs à ce qu'il n'y ait jamais surabondance d'une denrée, et tel est l'intérêt des consommateurs à ce qu'il n'y ait jamais déficit de cette même denrée, que la production et la consommation tendent constamment à se mettre en équilibre.

C'est ainsi que se résout de lui-même, par une impulsion naturelle, le problème de l'équilibre de la production et de la consommation que M. de Sismondi et les socialistes après lui ont regardé à tort comme insoluble sous le régime du *laisser faire*. Cette solution si simple d'un problème qui paraît si compliqué n'est-elle pas véritablement admirable? Les produits les plus divers entrent dans la consommation de chacun des membres de la grande famille humaine, et ces produits sont créés sur tous les points du globe. Des nègres, des Indous, des Chinois produisent des denrées qui sont consommées par les Anglais, les Français et les Belges, et en échange desquelles, ceux-ci leur fournissent d'autres denrées. Au premier abord, ne semblerait-il pas que ces échanges qui s'opèrent à de si longues distances et parfois à de si longs intervalles, devraient être impossibles à ajuster; qu'il devrait y avoir tantôt surabondance, tantôt déficit des denrées offertes en échange? Pourtant, il n'en est rien, ou du moins les perturbations de ce genre sont l'exception, même dans les échanges à distance, c'est l'ordre qui est la règle, et cet ordre est dû à l'action régulatrice de la grande loi d'équilibre qui préside à la constitution des valeurs, à la formation des prix.



HUITIÈME LEÇON.

LA CLASSIFICATION ET LES FORMES DE LA PRODUCTION.

SOMMAIRE : *De la classification généralement adoptée pour la production. — Ses défauts. — Observations de M.* DUNOYER *à cet égard. — Que la classification de la production concerne la statistique plutôt que l'économie politique. — Quelles industries il convient de considérer comme productives. — Que les industries qui concernent le personnel de la production ont éminemment ce caractère, que leurs produits soient matériels ou immatériels. — Démonstration de M.* DUNOYER. *— Quelles industries il convient de considérer comme improductives.—Des formes de la production. — Du revenu et des formes sous lesquelles il est perçu.*

Sous l'impulsion de la loi générale d'équilibre qui détermine la constitution des valeurs ou la formation des prix, les différentes branches de la production ont une tendance irrésistible à naître toujours dans le temps le plus opportun, à se localiser de la manière la plus avantageuse, à s'organiser sous la forme et

dans les limites les plus économiques, enfin à se développer dans les proportions requises par la consommation. C'est ainsi que la production se constitue d'elle-même, selon *un ordre naturel.*

Il ne nous reste plus maintenant, pour compléter cet aperçu général de la production des richesses, qu'à jeter un coup d'œil sur ses différentes ramifications, ainsi que sur ses divers modes d'organisation. Il ne nous reste plus, en deux mots, qu'à rechercher quelle est la classification et quelles sont les formes de la production.

La production a été généralement partagée en quatre grandes catégories : 1° l'agriculture ; 2° l'industrie ; 3° le commerce ; 4° les professions libérales. A ces quatre catégories on peut rattacher la multitude des ramifications de l'industrie humaine.

Indiquons sommairement à quels besoins elles répondent.

L'AGRICULTURE, dans les différentes branches, répond principalement au besoin de l'alimentation.

L'INDUSTRIE répond d'une manière plus spéciale aux besoins du vêtement et du logement. Elle fournit, en outre, les matériaux et les instruments nécessaires à la plupart des branches de la production.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES ont pour objet principal de satisfaire aux besoins moraux et intellectuels de l'homme. Elles fournissent encore les procédés nécessaires à l'exercice des différentes branches de la production.

LE COMMERCE a pour objet de mettre à la portée des

consommateurs, les produits ou les instruments de production fournis par l'agriculture, l'industrie et certaines professions libérales.

Cette classification est toutefois fort imparfaite. Dans quelle catégorie convient-il, par exemple, de ranger l'industrie qui pourvoit à la sécurité des membres de la société? Ce n'est évidemment ni dans l'industrie proprement dite, ni dans le commerce. C'est donc dans les professions libérales. Or n'est-il pas au moins singulier de voir l'agent de police, le gendarme et le soldat classés au nombre des individus qui exercent des arts libéraux? N'est-il pas plus choquant encore d'y voir figurer la prostituée à côté du prêtre?

M. Dunoyer a fort bien signalé les vices de la classification communément adoptée pour les différentes branches de la production. Citons quelques-unes de ses observations à cet égard.

« Il y a, en premier lieu, dit-il, toute une classe de travaux, celle des industries extractives, qui est devenue beaucoup trop considérable pour qu'il soit possible de n'en pas tenir compte, et qui, en même temps, diffère trop de toutes les autres pour qu'il soit permis de la confondre avec quelque industrie que ce soit. Comment comprendre qu'on puisse omettre de parler d'une classe d'industries capables de jeter sur le marché des masses de produits comparables à celles que donnent la chasse, la pêche, l'industrie du bûcheron, celle du carrier, celle du mineur surtout? Et, d'un autre côté, comment admettre qu'on les puisse confondre, ainsi qu'on le fait quelquefois, avec l'in-

dustrie agricole? Qu'y a-t-il de commun entre des arts qui, se bornant à extraire du sein des eaux, des bois, de la terre, les matériaux d'une multitude d'industries, n'emploient pour cela que des forces mécaniques, et un art qui s'occupe, comme le fait l'agriculture, de la multiplication et du perfectionnement des végétaux et des animaux utiles, et qui fait usage pour cela d'une force aussi spéciale, aussi peu connue, aussi délicate à manier que *la vie?* Peut-être vaudrait-il mieux les confondre, ainsi qu'on le fait encore, avec l'industrie des transports; car, à l'exemple de cette industrie, les arts extracteurs déplacent, en effet, les choses qu'ils livrent à la consommation. Mais ils ne se bornent pas, comme elle, à opérer des déplacements: leur artifice consiste surtout dans le fait même de l'extraction, fait industrieux d'une pratique souvent très-difficile, fort différent en tous cas de celui des transports; et il est devenu impossible de n'en pas faire, sous le nom d'arts extracteurs ou d'industries extractives, une classe de travaux tout à fait séparée.

» Une autre grave incorrection à signaler dans la nomenclature des arts qui agissent sur le monde matériel, c'est le nom de *commerce* qui a été donné à l'industrie des transports. Le commerce a pu mettre sur la voie de cette industrie, apprendre à la discerner, conduire à reconnaître comment le déplacement intelligent des choses, l'action de les mettre à la portée de quiconque en a besoin, pouvait contribuer à la production; mais il n'a pu devenir pour cela l'art des transports, l'industrie du voiturage. L'industrie voitu-

rière est un art immense, qui se distingue nettement de tous les autres, et qui doit avoir son nom séparé. On ne peut lui donner le nom de commerce sans torturer violemment la langue, sans l'estropier misérablement, et il est d'autant plus impossible d'appeler *commerce* l'industrie des transports, que ce nom de *commerce* s'applique à un ordre de faits tout différent et qui doit avoir aussi son appellation propre. Commercer, c'est acheter pour vendre : ce n'est pas un fait particulier à un ordre de travailleurs ; c'est un fait commun absolument à tous ; et, à vrai dire, il n'est pas une profession, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, dans laquelle on ne commence par des achats et on ne finisse par des ventes : si l'armateur, le voiturier, achètent les choses dans un lieu pour les revendre dans un autre, le fabricant les achète sous une forme pour les revendre sous une forme différente ; quiconque exerce une industrie, un art, une fonction, a commencé par acquérir des aptitudes, des talents, des facultés, qu'il vend ensuite continuellement sous forme de services. Tout le monde donc achète et vend, et achète pour revendre. Seulement, entre les achats et les ventes que chacun fait, il se place un travail, un art dont l'exercice intelligent constitue la profession ; et pour en revenir aux gens qui font profession de répandre les choses dans le monde, de les mettre à la portée de quiconque en a besoin, il y a, entre les achats et les ventes qu'ils font, un art, qui gît moins dans l'action d'acheter, de vendre, de commercer, que font, comme eux, tous les travail-

leurs possibles, que dans le déplacement judicieux des choses, dans le travail merveilleux et particulier qu'ils exécutent, et dont il est raisonnable que leur industrie reçoive son nom [1]. »

En même temps, M. Dunoyer a proposé une nouvelle classification, qui est, à beaucoup d'égards, supérieure à l'ancienne. Il convient néanmoins de faire remarquer que la classification de la production concerne la STATISTIQUE, science qui a pour mission de dresser l'inventaire des différentes branches de l'industrie humaine, bien plutôt que l'économie politique, dont l'objet consiste uniquement à exposer comment la richesse se produit et se distribue.

En effet, que la production soit agricole, industrielle, commerciale, artistique ou littéraire, elle s'opère en vertu des mêmes lois. Ses opérations peuvent en outre être ramenées à un petit nombre de catégories. Tout producteur ne fait, en définitive, autre chose que de *découvrir*, *transformer* ou *transporter* les éléments dont l'espèce humaine dispose pour la satisfaction de ses besoins. Quelquefois ces opérations sont accomplies par le même producteur; mais le plus souvent elles occupent des producteurs différents et elles constituent des industries distinctes que le statisticien doit classer et inventorier [2].

(1) *Dictionnaire de l'économie politique,* art. *Production.*

(2) Jusqu'à une époque encore récente, la ligne de démarcation entre l'économie politique et la statistique est demeurée vague, indécise. Chacune de ces deux sciences empiétait fré-

Si la classification et l'inventaire de la production sont du ressort de la statistique, il appartient cepen-

quemment sur le domaine de l'autre et elles vivaient en assez mauvaise intelligence. Les économistes, et notamment J.-B. Say, reprochaient aux statisticiens l'imperfection notoire des procédés dont ils se servaient pour recueillir les faits et l'assurance avec laquelle ils tiraient des conclusions positives de ces faits contestables. Les statisticiens, à leur tour, accusaient les économistes de vouloir imposer leurs théories sans tenir compte des faits. Dans le congrès général de statistique, qui a eu lieu à Bruxelles en 1853, des représentants des deux sciences ont fait justice de ces vieux griefs, en déclarant avec raison que l'économie politique et la statistique s'éclairent et se complètent l'une par l'autre.

« En jetant les yeux sur cette réunion imposante, a dit l'illustre président du congrès, M. Quetelet, un fait bien significatif se révèle d'abord, et nous sommes heureux de pouvoir le constater, c'est la présence d'un grand nombre d'économistes du talent le plus distingué, présence qui proteste contre le prétendu divorce que quelques esprits chagrins ou superficiels voudraient voir prononcer entre la statistique et l'économie politique, entre l'observation et la science qui se doivent un appui mutuel et qui s'éclairent l'une l'autre. Sans doute, il est des écarts dont la statistique s'est rendue coupable, des abus auxquels elle s'est prêtée en voulant étayer de faux systèmes ou faire prévaloir des idées préconçues; sans doute, elle est sortie parfois des limites dans lesquelles elle doit se renfermer; mais les bons esprits n'ont jamais songé à proscrire une science, surtout une science naissante, pour s'être écartée parfois de la véritable direction. Combien de temps l'astrologie n'a-t-elle pas usurpé la place de la véritable science des astres; l'alchimie le rang de la science des Lavoisier et des Berzélius! Chaque science a débuté par des méprises, souvent même par de

dant à l'économie politique d'examiner quels éléments doivent entrer dans cette classification et dans cet inventaire. Or les économistes ne sont pas encore parfaitement d'accord sur ce point. C'est ainsi qu'un grand nombre d'entre eux se bornent à considérer comme *industries productives* celles dont les résultats se présentent sous une forme matérielle. D'autres, au contraire, et en première ligne il faut encore citer

déplorables abus. Ce qui peut nous étonner, ce n'est pas que la statistique ait erré ; mais que, si près de sa naissance, elle ait déjà compris sa mission et senti le besoin de régulariser sa marche. »

M. Horace Say, qui s'est occupé avec tant de bonheur de cette science si maltraitée par son illustre père, a insisté sur la même pensée et démontré spirituellement que les deux sciences sont intéressées à vivre en paix dans l'intérêt de leurs progrès respectifs.

« Pour rechercher les principes de la vie sociale, la production des richesses, leur répartition entre les individus, la consommation des produits, l'économiste est obligé de s'appuyer sur l'examen complet et exact des faits. La recherche de toutes ces données est confiée à la statistique. Pour que les déductions à tirer des faits soient possibles, il faut que la statistique soit bien faite. Un économiste ne peut être bon économiste sans consulter la statistique. De même, le statisticien ne peut observer les faits sans des connaissances économiques complètes. Comme l'a fait entendre notre honorable président, les deux sciences sont sœurs. Si, dans leur enfance, comme dans beaucoup de familles, elles se sont un peu chamaillées, elles comprennent cependant qu'elles doivent se prêter, dans le cours de leur carrière, un mutuel appui. » (*Compte rendu du Congrès général de statistique de* 1853, pp. 23 à 77.)

M. Dunoyer, placent dans le cadre de la production toutes les industries qui concourent à la satisfaction des besoins des hommes, sans se préoccuper si leurs produits sont matériels ou immatériels.

Laquelle de ces deux opinions est la mieux fondée? Pour bien éclaircir cette question, jetons un coup d'œil sur l'ensemble des industries qui contribuent à la formation des richesses. Ces industries peuvent être partagées en deux grandes catégories, celles qui servent à façonner et à entretenir les agents dont l'homme se sert pour produire, celles qui servent à façonner et à entretenir l'homme lui-même.

Certaines industries ont, par exemple, pour objet spécial d'approprier la terre à la production, d'entretenir et de développer sa fécondité. D'autres ont pour objet de créer des outils et des machines et de les entretenir en bon état. Ces industries qui s'occupent du *matériel* de la production appartiennent à la première catégorie. Viennent ensuite les industries qui agissent directement sur l'homme, qui contribuent à façonner et à entretenir ses facultés physiques, intellectuelles et morales, c'est-à-dire, les industries qui s'occupent du *personnel* de la production. Celles-ci appartiennent à la seconde catégorie.

Parmi ces industries qui concernent soit le matériel, soit le personnel de la production, les unes fournissent des produits matériels, les autres des produits immatériels. Pourquoi les premières seraient-elles plutôt considérées comme productives que les secondes? En quoi, par exemple, l'industrie qui fournit des engrais

à la terre, qui contribue ainsi à entretenir et à développer, à l'aide d'un produit matériel, la fécondité de cet agent, est-elle plus productive que celle du professeur d'agronomie, qui procure aux agriculteurs les connaissances nécessaires pour tirer un meilleur parti de la fécondité du sol? Où est la différence? La leçon du professeur est-elle moins une richesse que le guano? Tandis que celui-ci s'incorpore à la terre et augmente sa puissance créatrice, celle-là s'incorpore à l'homme et développe, d'une manière analogue, ses facultés productives. S'il y a une différence entre les deux produits, n'est-elle pas à l'avantage de la leçon du professeur, qui peut se transmettre d'âge en âge, et contribuer encore après des centaines d'années, à l'amélioration des cultures, tandis que le résultat de l'application du guano est, de sa nature, beaucoup plus fugitif? Pourquoi donc accorder à l'un la qualification de richesse et la refuser à l'autre?

L'erreur que l'on commet à cet égard provient, croyons-nous, de ce que les industries qui agissent sur le matériel de la production, lui donnent une valeur immédiatement réalisable, partant visible, tandis qu'il n'en est pas tout à fait ainsi pour celles qui agissent sur le personnel, du moins dans les sociétés où l'esclavage n'existe point. Défrichez une terre, par exemple, et vous y ajouterez une plus-value que vous pourrez immédiatement réaliser en vendant la terre; élevez du bétail, construisez des machines, et vous pourrez de même en réaliser la valeur. Mais si vous élevez un homme, et si vous développez ses

facultés de manière à en faire un instrument de production de plus en plus parfait, vous ne pourrez pas apprécier aussi bien la plus-value que vous lui aurez donnée. Pourquoi? Parce que, dans nos sociétés civilisées, l'homme est un agent productif qui ne se vend point. Sans doute la plus-value qu'une éducation appropriée à la nature de ses facultés lui aura donnée, finira par se manifester dans le prix de ses services, mais ce dernier phénomène sera lent à se produire et l'on ne s'y arrêtera point.

Dans les sociétés où l'esclavage a continué de subsister, l'erreur que nous signalons n'est pas possible, et l'on y considère à bon droit le travailleur esclave comme un agent productif ayant sa valeur propre, valeur susceptible d'augmentation aussi bien que de diminution. En conséquence, les industries qui contribuent à former, à entretenir et à développer cette portion du personnel de la production, sont considérées comme aussi productives que celles qui s'appliquent au matériel. La valeur des esclaves peut, en effet, y être réalisée comme celle des terres, des bâtiments, des outils, des machines. Aussi est-elle comptée dans l'inventaire de la richesse nationale. Pourquoi donc omettrait-on de tenir compte de celle des travailleurs libres? Serait-ce parce qu'ils exploitent à leur profit leurs facultés productives au lieu de les laisser exploiter au profit d'autrui?

La richesse incorporée dans l'homme doit évidemment être comprise dans l'inventaire d'une nation, aussi bien que celle qui existe sous forme de terres,

de bâtiments, d'outils, de machines, d'approvisionnements, etc., et les industries qui servent à la créer et à la développer ne sont pas moins productives que celles qui servent à créer et à développer les richesses dites *immobilières* et *mobilières*. C'est une troisième sorte de richesse, non moins réelle que les deux autres, et qui pourrait être qualifiée de *richesse personnelle*.

En résumé, on peut considérer comme productives toutes les industries qui contribuent, directement ou indirectement, à créer des richesses *immobilières*, *mobilières* et *personnelles;* qui contribuent à mettre au service de la production des agents naturels appropriés, des capitaux fixes et circulants et des travailleurs, quelle que soit d'ailleurs la forme sous laquelle se présentent les produits dont la réunion constitue ces richesses; que cette forme soit *matérielle* ou *immatérielle*.

Voilà ce que M. Dunoyer a démontré mieux que personne, et nous croyons que sa démonstration est inattaquable [1].

[1] Cette démonstration, M. Dunoyer l'a faite dans son beau traité *De la liberté du travail,* et reproduite avec plus de concision et de clarté encore, dans l'article *Production,* du *Dictionnaire de l'économie politique.* Nous croyons utile d'en citer un extrait, en engageant toutefois le lecteur à lire en entier ce morceau remarquable :

« On nie encore à l'heure qu'il est que les arts qui agissent directement sur les hommes ajoutent à la masse des richesses créées. La plupart des livres d'économie politique, jusqu'aux

Cependant, il y a aussi des industries improductives ou même destructives. Ce sont celles qui contribuent directement ou indirectement à diminuer la quantité

derniers, et y compris les meilleurs, ont été écrits dans la supposition qu'il n'y avait de richesses réelles ni de valeurs susceptibles d'être qualifiées de richesses, que celles que le travail parvenait à fixer dans des objets matériels. Smith ne voit guère de richesse que dans les choses palpables. Say débute en désignant par le nom de richesses, *des terres, des métaux, des monnaies, des grains, des étoffes,* etc., sans ajouter à cette énumération aucune classe de valeurs non réalisées dans la matière. Toutes les fois, selon Malthus, qu'il est question de richesse, *notre attention se fixe à peu près exclusivement sur des objets matériels.* Les seuls travaux, suivant Rossi, dont ait à s'occuper la science de la richesse, *sont ceux qui entrent en lutte avec la matière* pour l'adapter à nos besoins. Sismondi ne reconnaît pas pour de la richesse les produits que l'industrie *n'a pas revêtus d'une forme matérielle.* Les richesses, suivant Droz, sont *tous les biens matériels* qui servent à la satisfaction de nos besoins. L'opinion la plus vraie, ajoute-t-il, est qu'il *faut la voir dans tous les biens matériels* qui servent aux hommes. Enfin, l'auteur de ces lignes ne peut pas oublier qu'il a eu à soutenir, il y a à peine quelques mois, un long débat avec plusieurs économistes, ses collègues à l'Académie des sciences morales, sans réussir à leur persuader qu'il y a d'autres richesses que celles que l'on a si improprement appelées *matérielles.*

« Non-seulement on ne reconnaît comme richesses que les valeurs réalisées dans des objets matériels, mais on déclare improductifs les arts qui n'exercent pas leur activité sur la matière, et nominativement ceux qui agissent directement sur l'homme. Smith, après en avoir fait l'énumération, les présente tous, depuis les plus nobles jusqu'aux plus vils, *comme ne lais-*

des richesses immobilières, mobilières et personnelles, dont la société dispose.

Ces industries improductives ou destructives sont

sant après eux rien avec quoi l'on puisse acheter une quantité de travail pareille. Leur travail, ajoute-t-il, *s'évanouit au moment même qu'il est produit.* Nous avons cité ailleurs les opinions d'une série d'économistes connus, qui disent tous la même chose. Tracy, Malthus, Sismondi, James Mill, parlant du travail des magistrats, des instituteurs, des prêtres, des savants, des artistes, etc., disent de leurs services *qu'ils ne sont fructueux qu'au moment même où ils sont rendus,* et *qu'il n'en reste rien,* ou qu'il n'en reste que des fruits intellectuels ou moraux, et *qu'on ne thésaurise pas de ce qui n'appartient qu'à l'âme.* Droz, que nous n'avions pas cité, après avoir présenté les arts qui agissent sur la matière, *comme les seuls qui produisent la richesse,* considère ailleurs ceux qui travaillent sur l'esprit *comme ne la créant pas.* J.-B. Say, qui essaye d'innover sur ce point, présente comme productive toute la grande catégorie des travaux exécutés directement sur l'homme; mais, par une méprise qui l'empêche d'arriver à la vérité, il voit les produits de ces travaux dans les travaux mêmes, au lieu de les voir où ils sont, c'est-à-dire dans les résultats utiles et durables qu'ils laissent après eux; et, tout en les qualifiant de productifs, il est conduit à en dire tout ce que les autres disent pour établir qu'ils ne le sont pas, à savoir que *leurs produits ne s'attachent à rien, qu'ils s'évanouissent à mesure qu'ils naissent, qu'il est impossible de les accumuler, qu'ils n'ajoutent rien à la richesse sociale, qu'il y a même du désavantage à les multiplier,* et que *la dépense qu'on fait pour les obtenir est improductive.*

« Une grande singularité, c'est qu'au milieu de ce concert, pour déclarer improductifs les arts qui agissent directement sur le genre humain, ces économistes sont unanimes pour les

heureusement en fort petit nombre, Nous ne connaissons guère que les professions de voleur, de mendiant ou de parasite qui aient ce caractère d'une manière

trouver productifs quand ils les considèrent dans leurs conséquences, c'est-à-dire dans les utilités, les facultés, les valeurs qu'ils parviennent à réaliser dans les hommes. C'est ainsi qu'Adam Smith, après avoir dit, dans certains passages de son livre, que les gens de lettres, les savants et autres travailleurs de cette catégorie, sont des ouvriers dont le travail ne produit rien, dit expressément ailleurs que les *talents utiles, acquis par les membres de la société* (talents qui n'ont pu être acquis qu'à l'aide de ces hommes qu'il appelle des travailleurs improductifs), *sont un produit fixé et réalisé, pour ainsi dire, dans les personnes qui les possèdent et forment une partie essentielle du fonds général de la société, une partie de son capital fixe*. C'est ainsi que J.-B. Say, qui dit des mêmes classes de travailleurs que leurs produits ne sont pas susceptibles de s'accumuler, et qu'ils n'ajoutent rien à la richesse sociale, prononce formellement, d'un autre côté, que *le talent d'un fonctionnaire public*, que *l'industrie d'un ouvrier* (créations évidentes de ces hommes dont on ne peut accumuler les produits), *forment un capital accumulé*. C'est ainsi que M. de Sismondi, qui, d'une part, déclare improductifs les travaux des instituteurs, etc., affirme positivement, d'un autre côté, que les *lettrés et les artistes* (ouvrage incontestable de ces instituteurs) *font partie de la richesse nationale*. C'est ainsi que M. Droz, qui fait observer quelque part *qu'il serait absurde de considérer la vertu comme une richesse proprement dite*, termine son livre en disant qu'on tomberait dans une honteuse erreur si l'on considérait comme ne produisant rien *la magistrature qui fait régner la justice, le savant qui répand les lumières*, etc.

« Cependant il tombe sous le sens que les mêmes travaux ne peuvent pas être simultanément *productifs* et *non productifs*,

absolue. La première est essentiellement destructive en ce que le voleur ne déplace pas seulement à son profit une portion de richesse, mais en ce qu'il entrave

donner des produits qui tout à la fois *s'évaporent* et *se fixent*, qui *s'évanouissent en naissant*, et qui *s'accumulent à mesure qu'ils naissent*; et, en voyant à quelles contradictions arrivent sur ce point capital les fondateurs de la science, il est aisé de reconnaître que la question a besoin d'une explication plus satisfaisante que celle qu'ils en ont donnée. Cette explication, nous l'avons produite ailleurs, et nous croyons qu'elle a été péremptoire. Elle ressort, avec évidence, de la distinction toute naturelle qu'il y avait à faire entre *le travail* et *ses résultats*.

« C'est, avons-nous dit, faute d'avoir distingué le travail de ses résultats que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans les contradictions qui viennent d'être signalées, et qu'ils ont si mal résolu la question de savoir s'il faut, oui ou non, considérer comme producteurs les arts dont l'activité s'exerce directement sur l'homme. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Il ne faut pas dire avec Smith que *la richesse est du travail accumulé*, il faut dire qu'*elle est de l'utilité accumulée*. Ce n'est pas le travail qu'on accumule, c'est l'utilité que le travail produit; le travail se dissipe à mesure qu'il se fait, l'utilité qu'il produit demeure.

« Très-assurément, la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur leurs facultés affectives sont des produits qui restent, tout aussi bien que la forme imprimée

encore la production, en menaçant la sécurité des producteurs. La seconde est improductive, en ce qu'elle

à l'argile par le potier. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail ; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles ; mais ce n'est pas leur produit, ainsi que le prétend à tort J.-B. Say : leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue au malade, dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or ces produits restent, ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître, de s'accumuler, et nous pouvons acquérir plus ou moins de vertus et de connaissances, de même que nous pouvons imprimer à des portions quelconques de matière quelqu'une de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses, et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

« Il est vrai que l'instruction, le goût, les talents, sont des produits *immatériels;* mais en créons-nous jamais d'autres? Et n'est-il pas surprenant de voir J.-B. Say en distinguer de matériels et d'immatériels, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer, pas plus qu'anéantir la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités, des valeurs? La forme, la figure, la couleur qu'un artisan donne à des corps bruts, sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents ; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'une tend à modifier les choses, et l'autre à modifier les hommes. » (CHARLES DUNOYER, *Dictionn. de l'économie politique*, art. *Production.*)

occasionne un déplacement stérile de la richesse ; elle est aussi, dans une certaine mesure, destructive, en ce qu'elle ralentit la formation des capitaux, car l'aumône donnée au mendiant, qui l'emploie à sa consommation du jour, aurait pu être appliquée à la constitution d'un supplément d'agents productifs.

Ces deux industries sont donc *naturellement* improductives et destructives. D'autres le sont *accidentellement*.

Toute entreprise de production qui ne couvre pas ses frais, ou qui ne les couvre qu'au moyen d'une subvention prélevée sur les résultats des autres entreprises, doit être considérée comme accidentellement improductive. Éclaircissons ceci par un exemple. Supposons que vingt manufactures de drap existent dans un pays, et que leur production suffise pour alimenter la consommation. Un entrepreneur qui n'apprécie pas bien la situation du marché en élève une vingt et unième. Aussitôt les quantités de drap que la nouvelle manufacture verse sur le marché font baisser le prix courant de cette marchandise au-dessous de son prix naturel, et les producteurs de drap subissent, une perte, jusqu'à ce qu'ils aient resserré leur production de manière à la remettre en harmonie avec la consommation. Dans l'intervalle, la production du drap n'ayant pu reconstituer intégralement ses agents productifs, aura diminué la masse des richesses existantes, au lieu de l'augmenter. Elle aura été accidentellement improductive.

Le même résultat se produit chaque fois que l'on

augmente une industrie au delà de la proportion requise par les besoins de la consommation. La production de la sécurité est l'une de celles où l'on peut observer, le plus fréquemment, ce développement parasite, où il présente, en même temps, le caractère le plus anti-économique. C'est là probablement ce qui a porté un grand nombre d'économistes à considérer les travailleurs employés dans cette branche d'industrie comme des *improductifs*. Sans doute, ils ne le sont que trop souvent, car partout, sauf peut-être aux États-Unis, l'effectif militaire dépasse la proportion utile; mais quand cette proportion est observée, le soldat, qui sert à garantir aux autres producteurs la sécurité dont ils ont besoin, contribue, autant qu'eux-mêmes, quoique peut-être d'une manière moins immédiate et moins visible, au développement de la richesse.

Les industries qui ne subsistent que grâce à des subventions prélevées sur les autres branches de la production, doivent être considérées aussi comme accidentellement improductives. Elles sont improductives puisqu'elles ne couvrent pas leurs frais, ou, ce qui revient absolument au même, puisqu'elles ne les couvrent qu'en taxant à leur profit les autres branches de travail. Telles sont, par exemple, les industries qui sont nées et qui se maintiennent grâce au régime prohibitif. Un pays qui a le malheur d'en être affligé se trouve atteint dans les sources mêmes de sa prospérité, et les individus qui exploitent ces industries mendiantes et spoliatrices jouent, dans son économie

intérieure, à peu près le même rôle que les mendiants et les voleurs de grands chemins.

Ainsi donc, il y a des industries ou des entreprises de production qui sont *naturellement* improductives, et d'autres qui le sont *accidentellement.* Les unes et les autres contribuent à diminuer la somme des richesses immobilières, mobilières et personnelles qui existent dans la société, ou bien, elles l'empêchent de s'accroître autant qu'elle pourrait le faire si ces industries parasites n'existaient pas.

Ce point éclairci, examinons quelles sont les FORMES DE LA PRODUCTION.

Chacune des branches de la production se trouve partagée entre un nombre plus ou moins considérable D'ENTREPRISES. Ces entreprises affectent les formes les plus variées. Cependant les formes de la production peuvent être ramenées aussi à quatre grandes catégories. On distingue :

1° La production par des entrepreneurs d'industrie;

2° La production par des associations de capitalistes ou de travailleurs capitalistes;

3° La production par des associations de travailleurs;

4° La production par des associations de capitalistes et de travailleurs.

Examinons brièvement en quoi consistent et en quoi se différencient ces formes diverses de la production.

La production par des entrepreneurs d'industrie a

été, jusqu'à présent, la plus usitée. Voici en quoi elle consiste.

Un homme possède les aptitudes nécessaires pour produire une denrée quelconque. Il possède aussi ou il est en mesure de se procurer les autres éléments nécessaires à la production de cette denrée. S'il juge que ce genre de production soit de nature à lui fournir un produit brut suffisant pour couvrir ses frais et lui permettre de recueillir un bénéfice en harmonie avec les bénéfices des autres branches de la production, il l'entreprendra. Il portera alors le nom *d'entrepreneur d'industrie.*

Couvrir ses frais de production et recueillir un bénéfice aussi considérable que possible, tel est le but que se propose tout entrepreneur d'industrie.

En quoi consistent ses frais de production? Sous quelle forme perçoit-il son bénéfice?

Ses frais de production consistent dans la rétribution ou dans les frais d'entretien nécessaires des agents et des éléments qu'il applique à la production. Toujours ou presque toujours il fait l'avance de ces frais. Lorsqu'ils sont couverts, le surplus qui lui demeure constitue son bénéfice ou son profit. Ce bénéfice ou ce profit est purement éventuel. Il dépend de deux choses : 1° du montant des frais de production, lequel s'élève ou s'abaisse souvent d'une manière instantanée, selon les circonstances ; 2° du prix auquel se vendent les produits, et ce prix est encore essentiellement variable.

Ordinairement, l'entrepreneur d'industrie ne possède pas toute la quantité de travail, de capital et

d'agents naturels appropriés qu'il applique à la production. Souvent même, il n'en possède que la plus faible partie. Dans ce cas, que fait-il? Il achète le concours du travail, du capital et des agents naturels appropriés qui lui sont nécessaires et qu'il ne possède pas. Il l'achète, soit en allouant aux détenteurs de ces agents une rémunération fixe, soit en leur accordant une part dans les bénéfices de son entreprise; parfois aussi, en adoptant une combinaison mixte.

S'il s'agit du travail, l'entrepreneur d'industrie peut s'assurer le concours des travailleurs dont il a besoin, en leur fournissant une rémunération fixe, laquelle porte le nom de *salaire*. Ceci est le cas le plus fréquent. Quelquefois l'entrepreneur d'industrie ne fournit à ses coopérateurs qu'une partie de leur rétribution sous forme de salaire; il leur en distribue une autre partie sous la forme d'une prime éventuelle, laquelle est plus ou moins forte selon que les résultats de la production sont plus ou moins considérables. Cette prime éventuelle qui s'ajoute à la rémunération fixe, prend le nom de *part dans les bénéfices*.

S'il s'agit du capital, l'entrepreneur d'industrie s'en assure le concours en payant aux capitalistes une rémunération soit fixe, soit en partie fixe et en partie éventuelle, pour l'usage de leurs instruments de production. S'il s'agit d'un capital circulant, la rémunération fixe qui est allouée au capitaliste porte le nom d'*intérêt*; s'il s'agit d'un capital fixe, elle est désignée sous le nom de *loyer*; s'il s'agit d'agents naturels appropriés, elle s'appelle *fermage* ou *rente*.

Le *bénéfice* ou le *profit* de l'entrepreneur comprend la rémunération éventuelle des différents agents qu'il a appliqués à la production, savoir son travail, son capital fixe ou circulant et ses agents naturels appropriés.

La production s'opère encore aux frais et risques d'associations de capitalistes ou de travailleurs capitalistes. Quand il arrive, par exemple, que les opérations productives exigent un déploiement de forces et de ressources trop considérables pour qu'un seul homme puisse y pourvoir, on voit des individus plus ou moins nombreux s'associer en vue d'organiser et d'exploiter cette entreprise qui dépasse les facultés d'un seul entrepreneur; s'associer, c'est-à-dire mettre en commun leurs aptitudes, leurs connaissances et les autres instruments de production dont ils disposent. Ces associations se constituent sous les formes les plus diverses, mais presque toujours elles ne s'appliquent qu'à une partie des agents et des instruments employés dans l'entreprise. Les détenteurs de ces agents ou de ces instruments, les *associés* ou les *actionnaires* reçoivent, comme l'entrepreneur d'industrie, leur part sous une forme éventuelle, et cette part prend communément le nom de *dividende*.

Nous avons distingué trois catégories générales d'associations : celles des capitalistes ou des travailleurs capitalistes, celles des capitalistes, celles enfin des capitalistes et des travailleurs. Ces diverses associations ont pour caractère générique et commun que la rémunération de leurs membres est purement éven-

tuelle. Elles emploient aussi des agents productifs auxquels elles fournissent une rémunération fixe, sous forme de salaire, d'intérêt, de loyer, etc., absolument comme font les entrepreneurs d'industrie.

Telles sont les *formes de la production*. Ces formes n'ont rien d'arbitraire, ainsi que nous l'avons remarqué dans l'avant-dernière leçon. Elles s'adaptent toujours à l'état économique de la société, et telle forme qui est impossible ou mauvaise aujourd'hui devient possible et avantageuse demain.

Quelle que soit du reste la forme d'une entreprise de production, les résultats de cette entreprise se partagent entre les différents agents productifs qui y sont employés, entre le travail, les capitaux fixes et circulants et les agents naturels appropriés. Ils constituent LE REVENU des détenteurs de ces agents productifs, des travailleurs, des capitalistes et des propriétaires fonciers, et la réunion des revenus de ces trois classes d'hommes constitue le revenu général de la société.

Le revenu porte différents noms selon la nature des agents qui le procurent, selon encore la forme des entreprises dans lesquelles ces agents sont utilisés. C'est ainsi que :

La part du travail, constituant le revenu des travailleurs, porte les noms de :	Profit. Salaire ou appointements. Part dans les bénéfices ou dividende du travail.
La part du capital	Profit. Loyer. Intérêt. Dividende.

La part des agents naturels appropriés.	Profit foncier. Fermage ou rente.

Nous aurons à examiner comment, en vertu de quelle loi, s'opère ce partage ou cette distribution du produit entre les détenteurs des agents qui ont servi à le former, comment se déterminent les parts du travail, du capital et des agents naturels appropriés, ou, ce qui revient au même, comment la richesse se distribue entre les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires fonciers.

Nous verrons que la même loi qui fait régner l'ordre dans la production, règle du même coup la distribution de la richesse. Nous verrons en analysant successivement les éléments de la rémunération des divers agents productifs, travail, capital et agents naturels appropriés, que le revenu des travailleurs, des capitalistes et des propriétaires fonciers, est réglé par cette loi de la manière la plus utile, c'est-à-dire la plus conforme à la justice.



NEUVIÈME LEÇON.

LA PART DU TRAVAIL.

SOMMAIRE : — *En quoi consistent les frais de production du travail. — Que ces frais sont essentiellement inégaux, selon les industries et les fonctions industrielles. — D'où provient cette inégalité. — Que des facultés diverses et inégales employées à la production exigent des frais d'entretien divers et inégaux. — Exemples. — Des frais de renouvellement des travailleurs et des causes qui les diversifient. — De l'influence des inconvénients et des avantages particuliers de chaque industrie sur la rémunération du travail. — Le salaire du bourreau, — de l'artiste, — de l'homme de lettres, — du savant. — Que le progrès industriel élève incessamment la rémunération nécessaire du travail. — Absurdité démontrée du système de l'égalité des salaires.*

Nous sommes arrivé maintenant à la seconde partie de notre tâche. Après avoir examiné comment s'opère la production, nous allons rechercher de quelle manière se répartissent ses résultats, en un mot, nous allons nous occuper de LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

Cette grande loi d'équilibre qui détermine la constitution des valeurs ou la formation des prix, et qui

sert de régulateur à la production, joue le même rôle dans la distribution des richesses.

Nous avons vu qu'en vertu de cette loi, le prix des produits gravite incessamment vers un certain niveau marqué par leurs frais de production, augmentés d'une part proportionnelle de produit net, niveau qui porte le nom de prix naturel ou nécessaire.

Nous nous assurerons successivement que le prix des services productifs des facultés humaines, des capitaux fixes ou circulants, et des agents naturels appropriés, gravite de même vers un certain niveau, marqué par les frais de production de ces services, avec l'adjonction d'une part proportionnelle de produit net. Ce niveau constitue le prix naturel ou nécessaire des services des agents productifs.

Nous commencerons par rechercher quels sont les éléments du prix naturel ou nécessaire du travail, et l'analyse de ces éléments nous fera voir comment se détermine la part que les travailleurs obtiennent dans la distribution des richesses.

Quand on considère l'ensemble des agents de la production, on s'aperçoit qu'ils ont besoin d'être incessamment entretenus et renouvelés, sinon ils se détruisent et ils disparaissent au bout d'un laps de temps plus ou moins long. Dans une entreprise de chemins de fer, par exemple, il faut que les locomotives et les waggons, composant le matériel de l'exploitation, les coussinets et les rails placés sur la voie, la voie elle-même, avec ses déblais et ses remblais, ses ponts, ses viaducs et ses tunnels, soient continuellement maintenus

en état ; il faut encore que le charbon ou le coke qui sert à réduire en vapeur l'eau contenue dans la chaudière, et cette eau même, soient, à chaque instant, remplacés par de nouvelles quantités de charbon ou coke à brûler et d'eau à vaporiser. Si ces instruments nécessaires de l'industrie des transports ne sont point soigneusement entretenus et renouvelés, la locomotion ne pourra s'effectuer, ou bien elle sera promptement interrompue. Il en sera de même dans une entreprise agricole. Si l'on n'entretient point les charrues, les chevaux de labour et les autres véhicules animés ou inanimés de l'exploitation ; si l'on ne répare point les bâtiments et les clôtures, si l'on ne renouvelle point les forces productives du sol au moyen d'engrais appropriés à leur nature, etc., la production s'arrêtera infailliblement au bout d'un laps de temps plus ou moins long.

Or, ce qui est vrai pour les éléments de production placés en dehors de l'homme, ne l'est pas moins pour l'homme lui-même, envisagé comme un agent productif ; en d'autres termes, ce qui est vrai pour le *matériel* de la production, ne l'est pas moins pour le *personnel*. Reprenons, pour nous en assurer, les deux exemples que nous venons de citer. Si les employés composant le personnel d'un chemin de fer, les directeurs, les mécaniciens, les chauffeurs, les cantoniers, les commis, etc., ne reçoivent pas une rémunération suffisante pour pouvoir non-seulement se maintenir en vie et en santé, mais encore se reproduire, se renouveler, l'entreprise dont ils sont les agents nécessaires

cessera évidemment bientôt de pouvoir fonctionner. De même, si les laboureurs, les faucheurs, les batteurs en grange, composant le personnel d'une ferme, ne reçoivent pas une rémunération qui leur permette de subsister et de se reproduire, de telle façon que ce personnel agricole demeure constamment en état, la production devra encore cesser.

Au point de vue économique, les travailleurs doivent être considérés comme de véritables machines. Ce sont des machines qui fournissent une certaine quantité de forces productives et qui exigent, en retour, certains frais d'entretien et de renouvellement pour pouvoir fonctionner d'une manière régulière et continue. Ces frais d'entretien et de renouvellement, que le travailleur exige, constituent les *frais de production du travail,* ou, pour nous servir d'une expression fréquemment employée par les économistes, le *minimum de subsistances* du travailleur.

Ces frais de production du travail, ce minimum de subsistances du travailleur, sont-ils les mêmes dans tous les emplois de la production ?

Non ; l'observation atteste qu'ils sont, en premier lieu, essentiellement *divers* et *inégaux,* en second lieu, essentiellement *mobiles*.

Examinons avec détail, — car la question est des plus importantes, — les causes qui diversifient et font varier ces frais de production du travail ou ce minimum de subsistances, faute duquel le travailleur ne peut mettre, d'une manière régulière et continue, ses facultés au service de la production.

Chaque fonction productive exige le concours de facultés particulières. Ainsi, l'ouvrier laboureur ne met point en œuvre les mêmes facultés que l'ouvrier mécanicien. L'un déploie principalement de la force physique; l'autre déploie plutôt certaines facultés intellectuelles. Le marchand ne met pas non plus en œuvre les mêmes facultés que le mécanicien, et selon la nature des opérations auxquelles un marchand se livre, il déploie des facultés différentes. Le grand commerce, le commerce de spéculation par exemple, exige à un plus haut degré que le commerce de détail, le concours de l'esprit de combinaison. L'instituteur, le prêtre, le médecin, l'avocat, le peintre, le musicien, l'homme de lettres mettent en œuvre chacun une association *sui generis* de facultés productives.

Les facultés requises pour la production ne diffèrent pas seulement selon les industries; elles diffèrent encore selon les fonctions entre lesquelles se partage l'exercice de chaque industrie. Dans une maison de commerce, par exemple, le copiste expéditionnaire n'a pas à déployer les mêmes facultés que le chef ou que le commis chargé de la correspondance. Dans une armée, le soldat n'a pas à mettre en œuvre les mêmes facultés que le général, etc., etc.

On voit ainsi s'établir, en vertu de la nature même des choses, une hiérarchie du travail. Les fonctions s'échelonnent, se hiérarchisent en raison du nombre, de l'espèce et de l'étendue des facultés dont elles exigent le concours.

Il serait intéressant de savoir quelles facultés sont

particulièrement requises dans chacun des emplois de la production, depuis la fonction du monarque qui gouverne un grand empire jusqu'à celle du simple manœuvre. Ce classement industriel des facultés de l'homme ne serait pas sans utilité. Bornons-nous toutefois à constater qu'il existe une hiérarchie naturelle du travail, c'est-à-dire que les différentes fonctions de la production exigent le concours de facultés *diverses* et *inégales*. Qu'en résulte-t-il?

Il en résulte que les *frais de production du travail* sont essentiellement divers et inégaux, car ils varient selon le nombre, l'espèce et l'étendue des facultés dont chaque fonction exige le concours.

Si l'on considère à ce point de vue le simple ouvrier terrassier qui ne fait guère usage que de sa force musculaire, et qui, en vertu de la nature même de sa fonction industrielle, n'a point à déployer des facultés plus relevées, on trouvera que les frais de production de son travail sont placés à l'échelon le plus bas. Un ouvrier terrassier peut, sans nuire à sa santé, faire œuvre de sa force musculaire pendant douze heures sur vingt-quatre, et son entretien nécessaire peut à la rigueur se réduire à une nourriture, à des vêtements et à un abri grossiers. Sa rémunération doit encore, à la vérité, lui fournir les moyens de se reproduire, mais ses frais de reproduction sont aussi faibles que possible. Il lui suffit d'avancer au travailleur destiné à le remplacer l'entretien nécessaire au développement de sa force musculaire, rien de plus. La rémunération des hommes qui mettent uniquement en

œuvre de la force musculaire et qui n'ont pas besoin d'en déployer d'autre, occupe en conséquence le degré le plus bas de l'échelle des salaires.

Mais aussitôt que le travailleur exerce une fonction qui exige le concours des facultés de l'intelligence, son entretien nécessaire s'élève. Voici pourquoi :

1° L'homme qui fait œuvre de son intelligence ne peut travailler aussi longtemps que celui qui se borne à utiliser la force de ses muscles; il a besoin d'accorder à ses facultés des intervalles de repos plus longs pour les maintenir en bon état;

2° Il est obligé de consommer des aliments matériels plus raffinés, comme aussi de s'assimiler des aliments intellectuels dont le manœuvre peut se passer.

Le travailleur voué à une œuvre intellectuelle ne peut se contenter de la nourriture grossière qui suffit au manœuvre. Il ne le peut, sous peine de voir s'émousser et s'affaiblir son intelligence, et de devenir à la longue incapable de remplir la fonction qui lui est dévolue. Cette influence de l'alimentation sur les facultés de l'intelligence a été constatée par un grand nombre de physiologistes, notamment par Cabanis :

« Dans certains pays, dit cet illustre physiologiste, où la classe indigente vit presque uniquement de chataignes, de blé-sarrasin ou d'autres aliments grossiers, on remarque chez cette classe tout entière un défaut d'intelligence presque absolu, une lenteur singulière dans les déterminations et les mouvements. Les hommes y sont d'autant plus stupides et plus inertes qu'ils vivent plus exclusivement de ces aliments : et les mi-

nistres du culte avaient souvent, dans l'ancien régime, observé que leurs efforts pour donner des idées de religion et de morale à ces hommes abrutis, étaient encore plus infructueux dans le temps où l'on mange la chataigne verte. Le mélange de la viande, et surtout l'usage d'une quantité modérée de vins non acides, paraissent être les vrais moyens de diminuer ces effets : car la différence est plus grande encore entre les habitants des pays de bois de chataigniers et ceux des pays de vignobles, qu'entre les premiers et ceux des terres à blé les plus fertiles. En traversant les bois, plus on se rapproche des vignobles, plus aussi l'on voit diminuer cette différence, qui distingue leurs habitants respectifs (1). »

Quand on exerce un métier où la force musculaire seule est requise, quand on bêche la terre, quand on porte des fardeaux, on peut, à la rigueur, se contenter de chataignes et de blé sarrasin, puisque cette nourriture grossière suffit pour entretenir et renouveler les muscles. Mais il en est autrement quand on exerce une fonction où le concours de l'intelligence est indispensable. Mettez M. Alexandre Dumas et M. Scribe au régime du blé sarrasin et de la chataigne verte, puis demandez-leur d'écrire un roman ou une comédie et vous verrez de quelle œuvre indigeste ils ne manqueront pas de vous régaler à leur tour.

(1) CABANIS, *Des rapports du physique et du moral de l'homme. Influence du régime sur les habitudes morales,* t. II, p. 58.

L'intelligence exige encore, pour se maintenir en force et en santé, des aliments purement immatériels. Il faut d'abord que l'esprit perçoive et s'assimile, d'une manière continue, des impressions en harmonie avec la nature de l'œuvre à laquelle il est voué. Il faut ensuite que l'esprit se délasse, et qu'on lui procure en conséquence des distractions en harmonie avec ses occupations. Qu'un poëte, un romancier, un artiste ou même un avocat soit assujetti à l'existence de l'ouvrier terrassier ; qu'on l'oblige à travailler douze heures par jour, puis à passer les douze heures restantes à boire, à manger, à fumer et à dormir, et il finira certainement par devenir incapable de remplir la fonction intellectuelle qui lui est assignée : pour me servir d'une expression énergiquement pittoresque, il finira par *s'abrutir*.

On peut donc affirmer que l'entretien de l'homme qui fait œuvre de ses facultés intellectuelles doit être plus complet et plus raffiné que celui du manœuvre, sinon le mécanisme délicat et subtil de l'intelligence s'altère, se détériore et finit par ne pouvoir plus fonctionner.

Les anciens avaient parfaitement aperçu cette nécessité et ils y avaient égard dans la manière dont ils traitaient leurs esclaves. Ils avaient, vous le savez, des esclaves qui remplissaient les fonctions les plus diverses. Ils en avaient dont l'unique fonction consistait à tourner la meule ; d'autres qui labouraient la terre ; d'autres encore qui étaient appliqués à des fonctions industrielles ; d'autres enfin qui exerçaient

des professions libérales, qui étaient médecins, grammairiens, philosophes même. Eh bien! ils traitaient ceux-ci infiniment mieux que les autres; ils les nourrissaient, les habillaient et les logeaient mieux; ils leur imposaient des tâches moins lourdes, quoique les lois, les mœurs et l'opinion n'établissent aucune distinction entre les différentes catégories d'esclaves. Pourquoi donc cette inégalité de traitement? Parce que les maîtres en avaient reconnu la nécessité; parce que l'expérience leur avait appris qu'un esclave ne pouvait faire œuvre de son intelligence, d'une manière régulière et continue, à moins d'être plus complétement entretenu, mieux traité et plus ménagé que s'il avait eu à déployer seulement de la force musculaire.

Les frais de production du travail comprennent donc, en premier lieu, l'entretien nécessaire du travailleur, et cet entretien varie selon le nombre, l'espèce et l'étendue des facultés requises pour remplir chaque fonction productive.

Les frais de production du travail comprennent, en second lieu, la somme nécessaire pour couvrir les frais de renouvellement du personnel de la production. Ceux-ci sont plus ou moins élevés selon deux circonstances : 1° selon que le travail à exécuter exige un apprentissage plus ou moins long et coûteux; 2° selon qu'il use plus ou moins vite le travailleur.

Ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut à propos des ouvriers terrassiers, le renouvellement des travailleurs est peu coûteux dans les rangs inférieurs de la production. Que faut-il, en effet, pour renou-

veler les portefaix, les valets de charrue, les ouvriers terrassiers, et, en général, les ouvriers dont la force musculaire seule est utilisée? Il faut simplement la somme nécessaire pour entretenir un enfant et développer sa force physique jusqu'à ce qu'il soit en état de faire œuvre de ses muscles, ni plus ni moins. D'apprentissage spécial, il n'en est, pour ainsi dire, pas besoin. Les frais de renouvellement de ce genre de travailleurs sont donc aussi faibles que possible. Il n'en est pas ainsi lorsque l'exercice de la fonction industrielle exige le concours des facultés intellectuelles ou même simplement, d'une certain habileté de main. A la nourriture et à l'entretien de l'enfant jusqu'à ce qu'il soit en état de travailler, vient s'ajouter, en ce cas, un apprentissage spécial plus ou moins coûteux.

Remarquons encore que les frais nécessaires d'alimentation et d'entretien des enfants varient selon les professions qu'ils sont destinés à exercer. On peut nourrir avec du blé noir et des chataignes vertes un enfant destiné au labeur matériel, car ce genre d'alimentation peut suffire, à la rigueur, pour développer la force de ses muscles. On est obligé de fournir une alimentation plus raffinée à un enfant destiné à faire œuvre de son intelligence, sous peine d'entraver le développement de ses facultés intellectuelles.

Mais l'inégalité la plus importante est celle des frais d'apprentissage selon les professions. Ces frais qui sont à peu près nuls pour les travailleurs voués au labeur purement matériel, s'élèvent en revanche

fort haut pour les travailleurs intellectuels, les avocats, les médecins, les prêtres, les administrateurs, les juges, les hommes de lettres, etc. La profession d'avocat, par exemple, exige un apprentissage long et coûteux. On a beau être pourvu d'une dose convenable d'éloquence naturelle et des autres facultés nécessaires pour réussir au barreau, cela ne suffit point. Ces dispositions naturelles, il faut d'abord les développer d'une manière générale; il faut ensuite s'assimiler les connaissances et les pratiques du métier; il faut étudier la jurisprudence et la manière de s'en servir. Sans doute, le programme de ces études préliminaires a été chargé outre mesure : on oblige l'étudiant en droit à encombrer son intelligence d'une foule de notions inutiles, parmi lesquelles je citerai en première ligne la connaissance des langues mortes. Mais en admettant même que les frais d'apprentissage de l'avocat fussent ramenés aux proportions du strict nécessaire, ils n'en demeureraient pas moins plus élevés que ceux du tailleur ou du maçon, et, à plus forte raison, que ceux du portefaix ou du valet de charrue.

Si l'homme était immortel, ces frais d'élève et d'apprentissage des travailleurs n'exerceraient évidemment qu'une influence inappréciable sur la rémunération du travail, répartis comme ils le seraient sur une période d'une étendue illimitée. Mais il n'en est point ainsi : le personnel de la production doit être régulièrement renouvelé et la période de son renouvellement varie selon les industries et selon les pays.

Selon les industries. Il y a, comme on sait, des iné-

galités considérables dans la durée du personnel des différentes branches de la production. Dans les professions dites insalubres, par exemple, l'outillage humain doit être renouvelé beaucoup plus fréquemment que dans les autres. La fabrication du blanc de céruse, pour ne citer que celle-là, consomme en un siècle deux ou trois générations de plus que les industries ordinaires; d'où il résulte que la rémunération de ses travailleurs doit comprendre les frais d'élève et d'apprentissage de ces générations supplémentaires.

Selon les pays. Dans certains pays, la durée moyenne de la vie humaine est plus longue; dans certains autres, elle l'est moins, et cette différence de longévité a une importance économique qu'il est facile d'apprécier. Supposons qu'une contrée soit continuellement en butte aux ravages des maladies contagieuses, en sorte que le personnel de la production doive y être renouvelé six fois par siècle, tandis que dans une contrée voisine, où les conditions de salubrité sont meilleures, le personnel ne doive être renouvelé que cinq fois; n'est-il pas évident que les frais de production du travail seront plus élevés dans la première que dans la seconde? A égalité de rémunération, les ouvriers de la contrée malsaine ne seraient-ils pas bien plus misérables que ceux de la contrée placée dans de bonnes conditions hygiéniques?

On voit par ce qui précède, dans quelle mauvaise situation économique se trouvent les pays où les maladies contagieuses, la peste, la fièvre jaune, la *malaria* étendent habituellement leurs ravages. Non-

seulement le personnel de la production doit y être plus fréquemment renouvelé qu'ailleurs, mais encore ce personnel se trouve journellement entamé, décomplété dans ses parties essentielles, sans qu'il soit possible de combler immédiatement les vides causés par la contagion. Ajoutons encore que des maladies contagieuses ayant une périodicité régulière sont moins funestes que celles qui sévissent irrégulièrement et à l'improviste. On peut, en effet, s'arranger de manière à combler les vides occasionnés par les premières, tandis qu'il est impossible de maintenir en état, le personnel exposé à l'action délétère des secondes, — un travailleur étant une espèce d'outil que l'on ne saurait fabriquer en un jour.

Une dernière remarque à faire sur ce sujet, c'est que les frais de production du travail s'augmentent en raison composée de la fréquence du renouvellement des travailleurs et de l'importance des frais d'élève et d'apprentissage. Il en résulte que la rémunération des travailleurs attachés aux professions qui exigent un apprentissage long et coûteux doit atteindre une élévation extraordinaire dans les régions insalubles ou dangereuses.

Au point de vue économique, deux pays qui se trouvent placés dans des conditions de salubrité inégales peuvent être comparés à deux fabricants de céruse, dont l'un aurait réussi à assainir sa fabrication, tandis que l'autre continuerait à travailler d'après les anciens errements. Comme celui-ci serait obligé de payer le travail nécessaire à son industrie plus cher que son

concurrent, il finirait indubitablement par succomber dans la lutte.

Les progrès qui améliorent les conditions hygiéniques de la production, qui préviennent les maladies et les accidents de toute sorte auxquels les travailleurs sont exposés, etc., ont, en conséquence, une grande importance économique. On attache avec raison beaucoup de prix aux procédés qui augmentent la durée des outils, des machines, des bâtiments, qui préservent de l'action des maladies contagieuses et des autres causes accidentelles de destruction, les animaux et les végétaux utiles; mais ceux qui augmentent la durée de l'homme considéré comme agent de la production, permettant ainsi aux générations existantes d'économiser une partie des frais d'élève et d'apprentissage des générations qui doivent les remplacer, ceux-là ne méritent point certes, à un degré moindre, l'attention de l'économiste.

Ainsi donc, les frais de production du travail se différencient, premièrement, en raison de la diversité et de l'inégalité des forces ou facultés requises dans les différentes opérations de l'industrie et des réparations qu'elles exigent; secondement, en raison de la diversité et de l'inégalité des frais de renouvellement des travailleurs.

D'autres éléments contribuent encore à diversifier le prix naturel du travail. Ce sont, par exemple, les chômages et les crises industrielles; ce sont encore les inconvénients ou les avantages particuliers, qui sont attachés à l'exercice de certaines industries.

Les chômages réguliers ou *mortes saisons* et les crises irrégulières qui interrompent l'exercice d'un grand nombre de professions et d'industries, doivent inévitablement influer sur les frais de production du travail. Supposons que deux industries exigent la mise en œuvre de facultés équivalentes, et que la période d'activité des travailleurs soit la même dans chacune, — mais que la *morte saison* soit de trois mois dans l'une et d'un mois seulement dans l'autre; que la première soit, en outre, exposée, beaucoup plus que la seconde, aux interruptions fortuites de travail provenant des crises industrielles, le salaire de neuf mois de travail dans celle-là devra équivaloir au salaire de onze mois dans celle-ci, et contenir en sus une prime destinée aux interruptions occasionnées par les crises irrégulières.

Tout progrès qui abrége la durée des chômages et qui diminue le nombre ou l'intensité des crises industrielles, abaisse par là même les frais de production du travail.

Un résultat équivalent est obtenu lorsque le travailleur parvient à utiliser régulièrement ses mortes saisons, ou bien encore à ajouter aux ressources que lui fournit sa principale industrie, celles d'une industrie auxiliaire.

Les avantages ou les inconvénients spécialement attachés à l'exercice de chaque industrie constituent enfin une prime qui diminue ou qui élève le prix naturel du travail. C'est ainsi que le niveau de la rémunération du travail dans l'industrie des mines, par

exemple, dépasse communément celui des autres branches de la production, à cause des inconvénients et des dangers matériels qui accompagnent le travail du mineur.

La privation de certains avantages purement moraux donne naissance à une prime de même nature. Nous citerons comme exemple la profession de bourreau ou, si l'on aime mieux, d'exécuteur des hautes œuvres. Cette profession est, de nos jours, fort peu difficile à remplir. Il n'en était pas tout à fait ainsi, comme on sait, aux époques où les supplices étaient fréquents et compliqués, où encore la torture jouait un rôle considérable dans la procédure. Alors le bourreau était souvent le travailleur le plus occupé d'un royaume. Heureusement, sa besogne a été beaucoup abrégée et simplifiée tant par les progrès de la civilisation que par ceux mêmes de l'art de détruire les hommes. La besogne du bourreau se réduit, de nos jours, à fort peu de chose. L'instrument de supplice dont on se sert en France et en Belgique, par exemple, la guillotine, substitue l'impulsion d'une force mécanique, celle de la pesanteur terrestre, à l'action de la force physique. Le bourreau ne tranche plus la tête, il ne roue plus, il n'écartèle plus, il ne torture plus, toutes besognes qui exigeaient la mise en œuvre d'une certaine force et d'une certaine adresse; il se borne à présider à la toilette du condamné, à diriger le montage de la funèbre machine qui fonctionne à sa place et à tourner un simple bouton. Enfin, ce travail essentiellement simple, c'est tout au plus s'il l'exécute huit ou dix

fois par an, dans les endroits où il est le plus occupé.

Eh bien! ce travailleur, dont la fonction est si simple et si peu fatigante, reçoit cependant des appointements énormes en comparaison de ceux des travailleurs des autres professions. Pourquoi? Parce que le métier de bourreau prive l'individu qui l'exerce de certains avantages moraux ou sociaux auxquels les hommes tiennent beaucoup; parce qu'une mère ne se soucie pas de donner sa fille à un bourreau; parce qu'on ne reçoit pas volontiers un bourreau chez soi. A quoi il faut ajouter que la fonction de l'exécuteur n'a pas cessé encore d'être répugnante, tant par le fait même de l'exécution que par les circonstances qui l'accompagnent. Si ces circonstances venaient à se modifier; si, par exemple, on exécutait les condamnés dans l'enceinte des prisons au lieu de les exécuter en public; si encore la répulsion presque superstitieuse qu'excite la personne du bourreau venait à s'affaiblir, le niveau de la rémunération de ce genre de travail baisserait, selon toute apparence, dans une proportion considérable.

Choisissons maintenant un exemple opposé. Certaines industries ne procurent qu'une rémunération extrêmement faible, eu égard au nombre et à l'étendue des facultés dont elles exigent le concours, comme aussi aux risques qui s'y trouvent attachés. Telles sont les professions artistiques, littéraires et scientifiques. A quoi cela tient-il? Cela tient à ce que les avantages moraux attachés à l'exercice de ces professions sont supérieurs à ceux que peuvent procurer la plupart

des autres branches de l'industrie humaine. On peut se faire une réputation brillante dans les arts et dans les lettres ; on peut exercer, en cultivant les sciences, une influence considérable sur le bien-être de ses semblables. La vanité, l'orgueil, ou, ce qui vaut mieux, l'amour de la justice et de l'humanité obtiennent, dans l'exercice de ces professions d'élite, une satisfaction exceptionnelle. Ces avantages particuliers, d'un ordre purement moral, remplacent dans la rémunération de l'homme de lettres, du savant et de l'artiste, une portion plus ou moins forte du salaire matériel, en ce sens que l'homme de lettres, le savant ou l'artiste se contente pour les acquérir, d'un salaire matériel inférieur à celui qu'il pourrait obtenir dans le commun des industries.

Remarquons toutefois que la *prime* qui résulte des avantages ou des inconvénients particuliers à chaque industrie s'ajoute non aux frais de production du travail, mais à la part proportionnelle de produit net qui complète le prix naturel du travail. Cette prime n'a pas, en effet, un caractère de nécessité. Ainsi, par exemple, il n'est pas nécessaire de payer un bourreau plus cher qu'un ouvrier terrassier pour le mettre en état d'exercer sa profession. Sous un régime d'esclavage, on pourrait n'établir aucune différence entre ces deux professions, car les *frais de production du travail* ne diffèrent pas essentiellement dans l'une et dans l'autre. Mais comme une certaine défaveur s'attache à la profession de bourreau, on ne l'adopte, sous un régime de liberté, qu'à la condition d'obtenir

une prime qui compense cet inconvénient particulier. Cette prime élève non les frais de production du travail du bourreau, mais la part proportionnelle de produit net que ce travail procure. Elle s'ajoute, en tous cas, au prix naturel, lequel se compose des frais de production augmentés de la part proportionnelle de produit net.

Dans le cas de l'homme de lettres, du savant ou de l'artiste, la prime comprenant les avantages particuliers à ce genre de travail, se déduit de la part proportionnelle de produit net, et non des frais de production du travail, puisque ces frais doivent être couverts par une rémunération matérielle, suffisante pour permettre au travailleur d'exercer son industrie, d'une manière régulière et continue. En tous cas, elle se déduit encore du prix naturel, dont la part proportionnelle de produit net est une portion intégrante.

Par les analyses qui précèdent, on a pu voir que le prix naturel du travail a des niveaux essentiellement divers; que ces niveaux diffèrent selon les circonstances qui caractérisent chaque industrie; selon le nombre, l'espèce et l'étendue des facultés dont chaque fonction exige le concours; selon la durée plus ou moins longue de la période d'activité du travailleur; selon le coût de son renouvellement; selon la durée des chômages et la fréquence des crises auxquelles il est exposé; selon les avantages ou les inconvénients spéciaux que comporte son industrie. Telles sont les causes qui établissent l'inégalité entre les niveaux du prix naturel du travail.

Enfin ces niveaux divers ne sont pas fixes ; ils sont au contraire essentiellement mobiles. Tantôt on les voit s'abaisser, tantôt on les voit s'élever.

C'est ainsi, par exemple, que le progrès industriel, en élevant le niveau des facultés requises pour la production, élève par là même, incessamment, le niveau du prix naturel du travail.

Ceci étant une observation de la plus haute importance au point de vue de l'avenir des classes ouvrières, voyons de quelle façon agit le progrès industriel pour modifier la nature du travail.

Le progrès industriel substitue communément à l'emploi de la force physique du travailleur celui d'une force mécanique moins coûteuse et plus puissante. Dans les industries que le progrès transforme, on voit, en conséquence, le travail humain changer successivement de nature : de purement physique à l'origine, du moins dans les fonctions inférieures, il devient de plus en plus intellectuel. Si nous examinons, par exemple, l'industrie de la locomotion à ses différentes périodes de développement, nous serons surpris de l'étendue et de la portée des transformations que le travail dont elle exige le concours a subies sous l'influence du progrès. A l'origine, c'est l'homme lui-même qui transporte les fardeaux en mettant en œuvre sa force musculaire. Il en est encore ainsi dans certaines parties de l'Inde, où les bras et les épaules des *coulis* sont les seuls véhicules en usage pour transporter les voyageurs aussi bien que les marchandises. Mais l'industrie de la locomotion vient à progresser.

L'homme dompte le cheval, l'âne, le chameau, l'éléphant, et il les assujettit à porter des fardeaux ; il invente encore la charrette, la voiture et le navire. Aussitôt la nature du travail requis pour le transport des hommes et des marchandises se modifie. La force musculaire ne suffit plus, elle ne joue même plus qu'un rôle secondaire dans l'industrie des transports ; le premier rôle appartient désormais à l'adresse et à l'intelligence. Il faut plus d'adresse et d'intelligence que de force musculaire pour guider un cheval, un âne, un chameau, un éléphant, pour conduire une voiture ou une charrette, pour diriger un navire. Survient enfin un dernier progrès. La vapeur est appliquée à la locomotion. La locomotive avec ses longues files de wagons se substitue au cheval, à la charrette, à la diligence ; le bateau à vapeur prend la place du navire à voiles. La fonction du travailleur dans l'industrie des transports acquiert, par suite de cette nouvelle transformation, un caractère intellectuel plus prononcé. Les employés des chemins de fer ont à déployer plus d'intelligence et moins de force physique que les voituriers, messagers, etc., qu'ils ont remplacés. Dans l'industrie des transports par eau, l'intervention de la vapeur supprime l'outillage humain qui était employé à manœuvrer l'appareil moteur des navires, les mâts, les voiles, les cordages, etc. A cet appareil qui nécessitait encore l'application d'une certaine quantité de force musculaire, la vapeur substitue une machine dont les servants, chauffeurs ou mécaniciens, n'ont guère à faire œuvre que de leur intelligence.

En examinant donc l'industrie de la locomotion à son point de départ et à son dernier point d'arrivée, on s'aperçoit que la proportion dans laquelle elle réclame le concours de la force musculaire et de la force intellectuelle de l'homme s'est progressivement modifiée, et que la dernière a fini par s'y substituer presque entièrement à la première. On obtient le même résultat en étudiant l'action du progrès industriel sur les autres branches de la production, et l'on arrive ainsi à cette conclusion importante, que l'industrie moderne exige dans une proportion moindre que celle des premiers âges du monde l'intervention de la force musculaire de l'homme, mais qu'elle réclame, en revanche, à un bien plus haut degré, le concours de ses facultés intellectuelles et morales.

Cette modification progressive dans la nature des forces requises par la production ne manque pas de se répercuter dans les frais de production du travail. A mesure que l'intelligence se substitue à la force musculaire dans l'industrie, on voit s'élever le niveau de la rémunération des travailleurs. Ainsi les salaires des voituriers, des cochers, des conducteurs d'omnibus sont plus élevés que n'étaient ceux des porteurs de chaises; mais ils se trouvent à leur tour dépassés par ceux des employés des chemins de fer. De même, il y a apparence que les travailleurs employés dans la navigation à voiles sont mieux rémunérés que ne l'étaient jadis les rameurs, tandis qu'ils le sont plus mal que le personnel employé dans la navigation à la vapeur. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que l'intelli-

gence nécessaire à l'exercice d'une industrie perfectionnée exige des frais d'entretien et de renouvellement plus considérables que la force musculaire requise par une industrie encore dans l'enfance; parce que les frais de production du travail intellectuel sont plus élevés que ceux du travail physique.

En examinant les modifications que subit la nature du travail sous l'influence du progrès industriel, on arrive, en définitive, à une conclusion qui peut être formulée ainsi :

Que le progrès industriel contribue dans toutes les branches de l'activité humaine à élever le niveau des frais de production du travail.

Le prix naturel du travail se modifie donc sous l'influence du progrès industriel qui transforme la nature du travail; qui rend l'œuvre de l'homme dans la production de plus en plus intellectuelle, et nécessite en conséquence des frais d'entretien et de renouvellement de plus en plus considérables pour le personnel de la production.

Le prix naturel du travail se modifie encore lorsque le prix des choses nécessaires à l'entretien et au renouvellement des travailleurs vient à se modifier. Tout progrès qui diminue d'une manière permanente le prix des choses, diminue par là même le prix naturel du travail. Toute circonstance qui élève le prix de ces choses, élève le prix naturel du travail.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que la suppression des lois céréales en Angleterre, en abaissant le niveau du prix des subsistances, a abaissé

le niveau du prix naturel du travail en Angleterre, les subsistances étant le principal élément qui entre dans l'entretien et le renouvellement du personnel de la production.

Cette analyse que nous venons de faire des circonstances qui déterminent le niveau du prix naturel du travail dans chacune des branches de la production, montre toute l'absurdité des systèmes fondés sur l'égalité des salaires. Cette égalité ne serait possible qu'aux conditions suivantes : 1° si toutes les opérations de la production exigeaient l'application de forces de même nature et parfaitement égales ; 2° si les matériaux nécessaires à l'entretien et au renouvellement de ces forces se trouvaient partout en égale abondance ; 3° si l'outillage humain de la production avait toujours et partout la même durée. Alors on concevrait que les travailleurs pussent être soumis au régime de l'égalité des salaires, de même que l'on conçoit que des machines de tout point semblables et placées dans des conditions égales, soient soumises à celui de l'égalité des frais d'entretien. Mais si, comme l'observation l'atteste, les fonctions de la production sont essentiellement diverses et inégales ; si les unes peuvent être accomplies à l'aide d'un outil humain simple et grossier, tandis que les autres exigent l'emploi d'un outil humain compliqué et perfectionné, l'égalité des salaires n'est-elle pas en opposition avec la nature même des choses ? Vouloir donner à un porte-faix et à un directeur de chemin de fer, par exemple, une rémunération égale, ne serait-ce pas aussi absurde, aussi contraire

à la nature des choses, que de vouloir consacrer la même somme aux frais d'entretien et de renouvellement de la locomotive et à ceux du cheval de trait? Les différents emplois de la production exigent l'application de facultés diverses et inégales ; ils sont accompagnés aussi d'inconvénients et d'avantages divers et inégaux. Comment donc pourrait-on établir une égalité artificielle, où l'auteur des choses a institué une inégalité naturelle?

A la vérité, il y a dans le progrès industriel une certaine tendance à l'égalité. Le progrès industriel élève, ainsi que nous l'avons remarqué, le niveau général des fonctions de la production, et par conséquent diminue la distance qui existe entre les plus hautes et les plus basses; mais la hiérarchie des fonctions ne s'efface point pour cela. Il y a toujours, dans les industries les plus perfectionnées, certaines fonctions qui exigent des facultés supérieures, certaines autres où des facultés d'un ordre inférieur peuvent suffire; il y en a toujours qui usent plus promptement que les autres les travailleurs aussi bien que les machines, le personnel aussi bien que le matériel, et ces inégalités, qui tiennent à la nature des choses, doivent nécessairement se reproduire dans les salaires. Il n'en est pas moins consolant de penser que tout progrès industriel implique une modification progressive dans la nature des forces humaines dont le concours est exigé pour la production, et que cette modification en amène une autre qui correspond à celle-là dans le niveau de la rémunération du travail.

DIXIÈME LEÇON.

LA PART DU TRAVAIL (SUITE).

SOMMAIRE : *Du prix courant du travail. — Comment il gravite autour du prix naturel. — Que la même loi règle la part du travail, quelle que soit la forme sous laquelle cette part se trouve perçue. — Du profit et du salaire. — En quoi ils diffèrent. — Raison d'être du salaire. — Que les profits et les salaires tendent continuellement à se mettre en équilibre. — Causes perturbatrices. — Du monopole du travail et des formes sous lesquelles il s'est manifesté dans le cours des siècles. — De l'esclavage. — Dans quelles circonstances il s'établit. — Dans quelles circonstances il disparaît. — Du servage. — Des maîtrises et des jurandes. — Autres causes de perturbation. — Que ces causes tendent à s'effacer. — Que la part du travail se règle, en conséquence, d'une manière de plus en plus utile et plus juste.*

Nous avons examiné dans la leçon précédente quels sont les éléments de la rémunération du travail. Nous avons vu qu'ils consistent en premier lieu dans la somme nécessaire pour entretenir et renouveler le personnel de la production; en second lieu, dans une part de produit net proportionnée à celle qui est affé-

rente aux autres agents productifs, laquelle part de produit net permet à ceux qui la reçoivent d'augmenter, dans la proportion utile, le personnel de la production.

Tels sont les éléments du *prix naturel* ou *nécessaire* du travail.

Mais le prix naturel ou nécessaire n'étant qu'un point idéal vers lequel gravite le prix réel ou le prix courant, ce dernier nous reste encore à étudier, pour compléter l'analyse de la part du travail.

Ce que nous avons à en dire n'est, au surplus, qu'un simple développement de la loi de la constitution des valeurs ou de la formation des prix, puisque cette loi règle le prix du travail comme celui de toute autre denrée. (*Voir* la Ve leçon.)

Le prix courant du travail ne peut demeurer d'une manière régulière et permanente au-dessous ni s'élever au-dessus du prix naturel ou nécessaire.

Quand, en effet, la proportion de l'offre du travail est supérieure à la demande, et quand, par suite de cette circonstance, le prix courant tombe au-dessous du prix naturel comprenant les frais de production et une part proportionnelle de produit net, qu'arrive-t-il? C'est que l'excédant du travail offert se détruit ou se déplace. Cela arrive nécessairement si les frais de production du travail ne sont pas couverts; puisque, en ce cas, le personnel de la production ne peut s'entretenir et se renouveler, d'une manière suffisante. Cela arrive encore, mais d'une manière moins prompte et moins assurée si les travailleurs sont privés simple-

ment de leur part proportionnelle de produit net. Dans ce cas, ils peuvent, en effet, continuer de subsister, seulement ils sont moins encouragés à mettre leur épargne sous forme d'un supplément de travail, et plus encouragés, au contraire, à la mettre sous forme de capitaux fixes ou circulants et d'agents naturels appropriés, en sorte que l'équilibre tend ainsi à se rétablir à la longue, sauf l'action des causes perturbatrices.

Quand la demande du travail est supérieure à l'offre dans une branche quelconque de la production, — et nous pourrions supposer également qu'il en fût ainsi dans toutes les branches, — quand le prix courant s'élève en conséquence au-dessus du prix naturel ou nécessaire, qu'arrive-t-il? C'est que les travailleurs appartenant à cette catégorie obtiennent une part de produit net supérieure à celle dont jouissent les travailleurs des autres catégories ainsi que les détenteurs des autres agents productifs; qu'ils obtiennent en sus de leur part naturelle ou nécessaire une véritable *prime* ou *rente*. Or, l'appât de cette prime ou de cette rente ne manque pas d'attirer dans la branche favorisée un supplément de travail, et l'attraction est d'autant plus vive que la prime est plus forte, c'est-à-dire, que le prix courant s'élève davantage au-dessus du prix naturel. La quantité offerte s'augmente ainsi d'une manière progressive, et le prix courant s'abaisse jusqu'à ce qu'il se soit remis en équilibre avec le prix naturel.

C'est ainsi que se règle le prix courant du travail

ou des services productifs des facultés humaines, quelle que soit, du reste, la *forme* sous laquelle la rémunération du travail est perçue ; que le travailleur reçoive sa part sous forme de profit, de dividende ou de salaire.

Qu'est-ce à dire ? Que la même loi d'équilibre gouverne la rémunération du travail, soit qu'elle affecte la forme et qu'elle prenne le nom de profit, de dividende ou de salaire, ou, en d'autres termes, que le travailleur qui reçoit sa rémunération sous la forme d'un profit ou d'un dividende, n'est pas plus favorisé par la loi qui préside à la distribution des richesses, que celui qui reçoit la sienne sous la forme d'un salaire par exemple ; qu'il y a toujours parité, équivalence, sauf l'action des causes perturbatrices, entre le profit et le dividende d'une part, le salaire de l'autre.

Arrêtons-nous un moment sur ce point, car certaines écoles ont accordé une importance exagérée à la forme de la rémunération du travail. Les socialistes de toutes nuances se sont accordés, par exemple, pour jeter l'anathème sur le salariat. Cette phrase plus sonore que juste de M. de Chateaubriand : *le salariat est la dernière transformation de la servitude*, ils l'ont répétée et commentée à outrance. Ils ont affirmé que le salaire tombe toujours au niveau du *minimum de subsistances* nécessaire au travailleur, ou, ce qui est synonyme, des frais de production du travail ; que le salarié est inévitablement exploité par l'entrepreneur d'industrie, etc. Enfin, ils ont conclu qu'aucune amélioration sérieuse ne pourrait être apportée au sort des classes

laborieuses aussi longtemps que l'association ne serait pas substituée au salariat ; aussi longtemps que l'ouvrier ne recevrait point sa rémunération sous la forme d'une part de profit ou d'un dividende au lieu de la recevoir sous la forme d'un salaire.

Nous allons nous convaincre que les socialistes se trompaient sur ce point comme sur beaucoup d'autres ; que la forme sous laquelle la rémunération des agents productifs et en particulier du travail est perçue, n'exerce aucune influence sur la distribution des richesses.

Les formes sous lesquelles la rémunération des travailleurs est perçue peuvent se ranger en deux catégories : 1° la part du travail peut être *fixe,* 2° cette part peut être *éventuelle*.

La part du travail est fixe, lorsque le travailleur reçoit une rémunération qui demeure indépendante du résultat de la production. C'est le cas de l'esclave qui est nourri et entretenu par son maître ; c'est le cas du salarié qui reçoit, en argent ou en nature, le prix de l'usage de ses facultés productives.

La part du travail est éventuelle, lorsqu'elle est immédiatement subordonnée aux résultats de l'opération productive. La rémunération des entrepreneurs d'industrie et celle des ouvriers associés appartiennent à cette catégorie.

Recherchons d'abord quelle est la raison d'être de cette part fixe qui a été tant incriminée par les socialistes ; recherchons ensuite en quoi elle diffère de la part éventuelle.

Dans toute industrie, les produits ne peuvent être achevés et réalisés qu'après un délai plus ou moins long. Dans la production agricole, il faut attendre que le grain ait mûri pour le moissonner, et la récolte ne peut toujours être immédiatement réalisée avec avantage. Dans l'industrie cotonnière, il faut attendre encore que le coton brut entré dans la manufacture en soit sorti sous forme de fils ou de tissus, et que ces fils ou ces tissus aient été vendus et payés. Il en est de même dans toutes les autres branches de la production.

D'un autre côté, toute entreprise de production est assujettie à des risques plus ou moins nombreux et intenses. Quoiqu'on n'entreprenne une industrie qu'en vue d'en retirer un bénéfice, il peut arriver non-seulement qu'on ne réalise point ce bénéfice, mais encore qu'on ne couvre même pas les frais nécessaires pour entretenir et renouveler les agents productifs.

Or, les travailleurs n'ont point, pour la plupart, des ressources suffisantes pour attendre que les produits soient réalisés, non plus que pour supporter les risques de la production.

Cela étant, la production ne pourrait avoir lieu, si l'on ne trouvait moyen d'avancer aux travailleurs leur quote-part dans le produit, c'est-à-dire de la leur fournir sous la forme d'une part anticipative et assurée.

Voici en conséquence le procédé auquel on a recours pour rendre la production possible : c'est que les détenteurs des autres agents productifs, fonds de terre,

bâtiments, machines, matières premières, subsistances, etc., se chargent de pourvoir à l'entretien des travailleurs ; c'est que ces *capitalistes,* comme on les nomme, se chargent de fournir aux travailleurs une part anticipative et assurée dans les résultats de la production.

Moyennant cette part anticipative et assurée, les travailleurs les moins pourvus de moyens d'existence peuvent concourir à toutes les entreprises de la production, même à celles dont les opérations sont les plus lentes et les plus chanceuses. Mais il est bien évident qu'en recevant ainsi leur part à l'avance, ils ne peuvent plus prétendre à rien lorsque le produit vient à être réalisé ; il est bien évident aussi que cette part anticipative et assurée ne peut être égale à la part éventuelle ; qu'elle en doit différer de tout le montant de l'intérêt de l'avance et de la prime du risque.

La différence ne peut être ni plus grande ni plus petite : en effet, si elle était plus grande, si, en conséquence, la part anticipative et assurée était proportionnellement inférieure à la part éventuelle, les travailleurs n'auraient-ils pas avantage à exploiter leur travail pour leur propre compte plutôt qu'à le louer ? Ne verrait-on pas augmenter le nombre des employeurs de travail et diminuer celui des employés jusqu'à ce que l'équilibre se fût rétabli ? Si la différence était plus petite, si la part éventuelle n'équivalait pas à la part anticipative et assurée, le phénomène opposé se produirait : on verrait s'augmenter le nombre des employés et diminuer celui des employeurs.

En résumé, on peut affirmer que :

Le salaire ou la part anticipative et assurée que le travailleur reçoit dans la production ne peut, d'une manière régulière et permanente, demeurer en deçà ni aller au delà de la part éventuelle que le même travailleur recevrait en exploitant son travail pour son propre compte, défalcation faite de l'intérêt de l'avance et de la prime du risque.

Mille exemples pourraient être cités à l'appui de cette formule. Mille exemples pourraient attester que le travailleur qui reçoit sa rémunération sous la forme d'un salaire n'est pas nécessairement exploité par l'entrepreneur d'industrie qui reçoit la sienne sous la forme d'un profit, mais que la rémunération de l'un tend, au contraire, toujours à se proportionner à celle de l'autre. Sans doute, il arrive fréquemment, et nous verrons tout à l'heure sous l'influence de quelles circonstances, que l'équilibre soit rompu en faveur de l'entrepreneur d'industrie, mais il arrive aussi qu'elle le soit en faveur du salarié. C'est ainsi qu'aux Antilles anglaises, après l'émancipation, le taux des salaires s'éleva de telle sorte que les profits tombèrent à rien ; que le capital même des planteurs se trouva entamé. Cette situation ne dura point, à la vérité, et l'équilibre se rétablit un peu plus tard par suite de l'augmentation de l'offre des bras, résultant de la hausse des salaires, comme aussi de la diminution de la demande, résultant de la baisse des profits ; mais elle ne s'en était pas moins produite et elle avait fourni un argument irréfutable à ceux qui prétendent que le travail-

leur salarié n'est pas « nécessairement » exploité par l'entrepreneur d'industrie.

C'est à tort aussi que l'on a prétendu que les profits étaient gouvernés par une autre loi que les salaires. Les uns et les autres tendent également à se mettre au niveau du prix naturel du travail. Toutefois, il est exact de dire, comme l'a fait Ricardo, que leurs fluctuations ont lieu en sens inverse; que toute hausse dans les salaires amène une baisse dans les profits, et *vice versâ*. Seulement, ce phénomène ne modifie en rien les résultats de la loi d'équilibre qui règle la part du travail, que cette part soit perçue sous forme de profit ou de salaire. En effet, si les salaires viennent à baisser, et si les profits haussent en conséquence, de manière à rompre la proportion qui existe entre eux, les capitaux et les intelligences sont attirés vers le marché des profits avec une impulsion égale à celle qui les repousse du marché des salaires, et sous l'influence de cette double impulsion en sens inverse l'équilibre ne manque pas de se rétablir. Si la proportion se trouve rompue en faveur des salaires, un mouvement opposé se produit et l'équilibre se rétablit encore. Cette loi d'équilibre plane au-dessus de tous les phénomènes de la production et de la distribution des richesses, et il importe de ne jamais la perdre de vue.

En définitive, on peut affirmer que la forme sous laquelle la rémunération du travail est perçue n'influe en rien sur le taux de cette rémunération; qu'il est indifférent, pour le travailleur, — à considérer la

question au simple point de vue de la distribution des richesses, — de recevoir sa part sous forme de profit, de dividende ou de salaire, car le taux des profits et des dividendes a une irrésistible tendance à se proportionner au taux des salaires.

Des circonstances diverses agissent cependant pour empêcher cet équilibre de s'établir, et comme ces circonstances ont pesé le plus souvent sur les salariés, ou du moins sur la classe la plus nombreuse des salariés, on a attribué à la forme même de la rémunération du travail le mal causé par les circonstances au sein desquelles elle se trouvait perçue.

Ces circonstances perturbatrices qui entravent l'action de la loi d'équilibre, en vertu de laquelle le prix courant du travail gravite vers ses frais de production augmentés d'une part proportionnelle de produit net, quelle que soit d'ailleurs la forme sous laquelle le travailleur reçoit sa rétribution, peuvent se résumer en un seul mot : le monopole.

Comme toutes les autres marchandises, le travail peut s'échanger sous le régime du monopole et sous le régime de la concurrence.

Étudions ce qui se passe dans les deux cas.

Le monopole, comme nous l'avons remarqué, peut être *naturel* ou *artificiel*. Ce peut être encore un monopole de vente ou d'achat.

Il y a monopole naturel pour la vente du travail, lorsque par le fait de la rareté des aptitudes nécessaires à certains emplois de la production, l'offre ne peut se mettre en équilibre avec la demande. En ce

cas, le monopole naturel est à l'avantage des vendeurs de travail. Il y a monopole naturel pour l'achat du travail, lorsque la demande est inférieure à l'offre. Les acheteurs de travail jouissent, en ce cas, d'un monopole qui leur est d'autant plus profitable que l'écart entre l'offre et la demande est plus grand.

Il y a monopole artificiel pour la vente du travail lorsque des travailleurs réussissent à empêcher, soit par des règlements, soit par la violence, la concurrence de s'établir, d'une manière suffisante, dans le personnel nécessaire à une ou à plusieurs branches de la production. Il y a monopole artificiel pour l'achat du travail lorsque certains acheteurs réussissent à empêcher les travailleurs soit de vendre à d'autres, soit d'exploiter pour leur propre compte leurs facultés productives. L'esclavage n'est autre chose qu'un des modes d'organisation de ce monopole.

Deux remarques essentielles peuvent être faites au sujet de ces différentes variétés du monopole du travail. La première, c'est qu'ils agissent absolument de la même manière. Ainsi, qu'il y ait monopole artificiel ou naturel des vendeurs de travail, le résultat sera toujours un exhaussement du prix courant au-dessus du prix naturel ou nécessaire, et, par conséquent, une prime ou rente, dont jouiront les détenteurs du monopole. Qu'il y ait monopole artificiel ou naturel des acheteurs, le résultat sera un abaissement du prix courant du travail au-dessous du prix naturel ou nécessaire, et, par conséquent, encore une prime ou rente dont bénéficieront les acheteurs investis du monopole.

La seconde remarque, c'est que tout monopole, qu'il soit naturel ou artificiel, porte en soi un germe de destruction, germe qui se développe d'une manière d'autant plus rapide que la *prime* ou *rente* attachée au monopole est plus élevée, c'est-à-dire que la perturbation qu'il occasionne dans le monde économique est plus profonde.

En résumé, l'effet du monopole, qu'il s'exerce sur le travail ou sur toute autre denrée, c'est de rompre l'équilibre naturel de l'offre et de la demande, de la production et de la consommation, et de créer ainsi, à l'avantage du monopoleur, mais au détriment du reste de la société, une prime ou rente.

Or, si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire économique du monde, on se convaincra que l'échange du travail a eu lieu le plus souvent sous l'influence d'un monopole, soit naturel soit artificiel, et que ce monopole a pesé presque toujours sur la classe immense des travailleurs qui reçoit sa rémunération sous la forme d'une part fixe. De là, selon toute apparence, le préjugé qui s'est établi contre cette forme de la rémunération du travail.

A l'origine des sociétés, le régime du monopole prévaut généralement. La terre abonde et elle récompense généreusement ceux qui exploitent ses facultés encore vierges, mais les bras sont rares. Les détenteurs du sol sont obligés de le laisser en grande partie improductif, à cause des exigences excessives des travailleurs qui jouissent d'un monopole naturel. Que font-ils alors? Ils opposent monopole à monopole. Les

plus puissants font main basse sur les travailleurs, ils se les approprient, et ils les contraignent à travailler pour eux d'une manière exclusive, en se bornant à pourvoir à leurs frais d'entretien et de renouvellement nécessaires, c'est-à-dire en leur accordant simplement un minimum de subsistance. C'est le régime de l'esclavage.

On conçoit que, sous le régime de l'esclavage, la rémunération des travailleurs ne comprenne que les frais de production du travail, rien de plus, rien de moins. Rien de plus, car le maître est visiblement intéressé à ne consacrer que juste ce qui est indispensable à l'entretien et à la multiplication de ses esclaves, qu'il considère comme des machines ou des bêtes de somme. Rien de moins, car si l'entretien de son personnel était insuffisant, le dépérissement de ce personnel lui causerait encore un dommage.

Un entrepreneur de production, qui possède des esclaves, tire son revenu de deux sources différentes : 1° Il bénéficie de la part proportionnelle de produit net qui reviendrait à ses travailleurs s'ils exploitaient, pour leur propre compte, leurs facultés productives; 2° il bénéficie de l'industrie à laquelle il applique son personnel de travailleurs esclaves. Ces deux sources de bénéfices sont, il importe de le remarquer, parfaitement distinctes.

Cependant, à mesure que les travailleurs se multiplient, le régime de l'esclavage devient moins avantageux à ceux qui l'exploitent. Enfin, lorsque la quantité de travail nécessaire à la production se trouve

proportionnée à celle des autres agents productifs, lorsque le monopole naturel du travail a disparu, la possession des esclaves cesse de procurer des bénéfices exceptionnels, elle finit même par devenir désavantageuse.

Sans doute, le propriétaire d'esclaves bénéficie encore de la part proportionnelle de produit net qui reviendrait à ses travailleurs s'ils étaient libres ; mais d'abord cette part ne renferme plus aucune prime ou rente, puisque le travail abonde sur le marché, puisqu'aucun monopole naturel n'est plus attaché à sa possession ; ensuite, le gouvernement et l'exploitation des esclaves sont devenus plus difficiles et plus périlleux, depuis que cette classe de travailleurs à laquelle on ravit ses droits les plus sacrés est devenue plus nombreuse.

D'un autre côté, considéré comme entrepreneur d'industrie, comme producteur de blé, de sucre ou de coton par exemple, le propriétaire d'esclaves trouve de plus en plus d'avantage à employer des travailleurs libres. C'est un fait que l'expérience a démontré, d'une part, que les frais de production du travail esclave sont plus élevés que ceux du travail libre ; d'une autre part, que le travail esclave est inférieur au travail libre. La raison de ce fait est facile à trouver, et un économiste espagnol, M. Florès Estrada, l'a fait ressortir de la manière la plus évidente (1). Aussi long-

(1) Voici cette démonstration, que nous empruntons au *Cours éclectique d'économie politique* de M. Florès Estrada :

« Lorsque le propriétaire emploie l'esclave comme capital

temps que le travail est rare, aussi longtemps que les travailleurs jouissent d'un monopole naturel, cette

pour en obtenir une rente, il peut y parvenir de trois manières : en l'occupant à un travail industriel exécuté pour son propre compte ; en le louant à un capitaliste qui fasse quelque entreprise manufacturière ou agricole, et en recevant de lui un gain quotidien, les frais de l'entretien prélevés ; ou bien en exigeant de son esclave un tribut, en retour de la liberté qu'il lui accorde de travailler pour le compte d'autrui ou pour le sien propre.

« Les frais de l'entretien, c'est-à-dire le coût du travail de l'esclave, sont les mêmes, soit que le propriétaire l'emploie, soit qu'il le loue ; la seule différence est que, dans le premier cas, c'est le propriétaire qui fait l'avance de ces frais, et que, dans le second, c'est celui qui prend l'esclave à loyer qui les avance. Il en résulte que le prix de loyer nécessaire de l'esclave équivaut à celui du salaire de l'ouvrier libre ; et, par conséquent, pour établir un rapport entre l'un et l'autre, et parvenir à connaître laquelle des deux espèces de travaux coûte le plus, il faut rechercher de quoi se compose le loyer nécessaire à l'esclave d'une part, et de l'autre le salaire nécessaire à l'ouvrier libre.

« Le prix que le propriétaire doit exiger pour le loyer nécessaire de l'esclave, s'il veut éviter des pertes, se réglera d'après les cinq évaluations suivantes :

« 1° D'après l'intérêt du capital que lui ont coûté l'esclave et l'instruction qu'il lui a donnée pour améliorer ses facultés productives, c'est-à-dire pour lui faire apprendre un métier, et le mettre en état de travailler à une industrie quelconque ;

« 2° D'après le remboursement de ce capital dans un intervalle de temps fixé d'après la probabilité de la durée de la vie de l'esclave, ordinairement plus courte que celle de l'ouvrier libre, à raison de ses plus grandes fatigues ;

différence dans les frais de production et dans la qualité du travail ne suffit point pour rendre l'emploi des hommes libres plus avantageux que celui des esclaves. Elle ne suffit point, car, dans ce cas, le prix courant du travail libre dépasse de beaucoup son prix naturel, tandis que celui du travail esclave se confond avec

« 3° D'après les frais de son entretien ;

« 4° D'après le remboursement, avec intérêt, de la somme affectée à l'assurance de la vie de l'esclave, s'il y en a eu ;

« 5° D'après les frais d'administration qu'exigent l'entretien de l'esclave et la surveillance de ses travaux, administration qui réclame plus de soins que celle de toute autre espèce de propriété, et qui par cette raison doit être plus dispendieuse.

« Les éléments qui constituent le salaire nécessaire de l'ouvrier libre, sont les frais de son propre entretien et de celui de sa famille.

« Ces frais servant donc à établir le prix du travail de l'ouvrier esclave et de celui de l'ouvrier libre, et d'après des calculs très-exacts, le capital employé à acheter et à instruire l'esclave équivalant aux frais d'entretien de la famille de l'ouvrier libre, il est évident qu'en supposant que le travail de ces deux ouvriers produise les mêmes résultats, le prix du travail de l'ouvrier esclave ne pourra être plus bas que celui du travail de l'ouvrier libre, à moins que l'entretien du premier ne soit moins coûteux que l'entretien individuel de l'ouvrier libre. Si même nous ne nous occupons que de rechercher le coût de l'entretien individuel de ces deux classes d'ouvriers, nous ne pourrons nous empêcher de reconnaître que c'est l'entretien de l'esclave qui est le plus coûteux. Les besoins matériels de l'esclave et de l'homme libre sont identiques ; mais encore que les vêtements et la nourriture de l'esclave soient plus grossiers que ceux de l'homme libre, son entretien doit être cependant plus coûteux, parce qu'il exige l'intervention d'un intendant

ses frais de production. Mais que le travail vienne à abonder, que le nombre des travailleurs vienne à se proportionner à celui des autres agents productifs, soit par le fait du développement de la population, soit encore par le fait d'un progrès du matériel de la production, qui diminue la proportion nécessaire du per-

ou d'un commis, le plus ordinairement négligent et infidèle, tandis que l'ouvrier libre préside généralement seul à son entretien. L'esclave opprimé et mécontent n'a aucun intérêt à ce que son entretien soit peu coûteux; il est intéressé au contraire à faire éprouver à son maître tous les inconvénients qui doivent résulter pour lui de ce genre de travail; aussi consomme-t-il plus que l'ouvrier libre, quoiqu'il ne soit pas mieux nourri que lui; il vole, il détruit et n'apporte aucune économie dans les frais de son entretien. L'ouvrier libre, au contraire, est intéressé à mener une vie frugale, et à éviter tous frais inutiles, parce que de cette économie il résulte une plus grande somme de bien-être pour sa famille. Il est donc évident que le taux nécessaire de l'entretien de l'ouvrier esclave est plus élevé que celui du salaire de l'ouvrier libre. » (FLORÈS ESTRADA. *Cours éclectique d'économie politique*, t. II, p. 115.)

Mais il ne résulte pas de là, comme quelques-uns l'ont cru, que le prix courant du travail esclave soit toujours plus élevé que celui du travail libre; qu'il soit en conséquence toujours plus avantageux d'employer du travail libre que du travail esclave. Ceci n'est vrai que lorsqu'il y a abondance, partant concurrence suffisante des travailleurs. C'est faute d'avoir bien aperçu cette vérité que les abolitionnistes anglais ont commis de si déplorables bévues dans la grande affaire de l'émancipation des esclaves nègres des colonies, et qu'ils ont retardé l'affranchissement de la race noire, en voulant l'accélérer par des moyens artificiels. (Voir à ce sujet l'article *Esclavage* du *Dictionnaire de l'économie politique.*)

sonnel, et aussitôt la situation changera. Le prix courant du travail libre tombera alors au niveau de son prix naturel, et les producteurs de blé, de sucre ou de coton, pour ne citer que ceux-là, trouveront avantage à employer des hommes libres plutôt que des esclaves.

A la vérité, le salaire de l'homme libre contiendra encore, dans cette situation nouvelle de la société, outre ses frais de production une part proportionnelle de produit net, tandis que la part de l'esclave continuera à ne contenir que les frais de production de son travail; mais si, comme l'expérience l'a démontré, les frais d'entretien nécessaires de l'esclave s'élèvent plus haut que ceux du travailleur libre, si en même temps son travail est moins bon, moins efficace, surtout lorsqu'il s'agit d'une fonction qui exige, dans une mesure quelconque, le concours de l'intelligence, un moment arrivera où les frais de production du travail esclave s'élèveront plus haut que ceux du travail libre, augmentés d'une part proportionnelle de produit net, et où la différence se manifestera dans les prix courants de ces deux sortes de travail. Les producteurs de blé, de coton, de sucre, etc., auront alors un avantage visible à affranchir leurs esclaves pour recourir aux travailleurs libres.

C'est sous l'influence des causes dont nous venons de donner un aperçu, sous l'influence du développement de la population qui mettait un nombre croissant de travailleurs au service de la production, et des progrès de l'industrie qui restreignaient la proportion de

la main-d'œuvre nécessaire dans chaque industrie, en même temps qu'ils exigeaient un travail plus habile, plus intelligent, que l'esclavage a été aboli dans l'ancien monde, et qu'il le sera, selon toute apparence, dans le nouveau.

Cependant il ne faudrait pas croire que le régime du monopole ait disparu dans l'ancien monde avec l'abolition de l'esclavage. Ce régime s'est transformé, et à certains égards adouci, mais il n'a point été aussi complétement détruit que quelques-uns paraissent le croire.

Dans les campagnes le monopole du travail a subsisté longtemps encore sous le nom de *servage*. Les serfs de la glèbe se trouvaient à la merci de leurs seigneurs, si ce n'est qu'ils ne pouvaient être vendus sans la terre à laquelle ils étaient attachés, et on ne leur laissait guère qu'un minimum de subsistance. Dans les villes, les ouvriers ne pouvaient, pour la plupart, porter leur travail où ils auraient pu l'échanger avec le plus d'avantage ni l'utiliser à leur guise. Quelques catégories d'ouvriers seulement, qui s'étaient constituées en *sociétés de compagnonnage,* jouissaient d'une situation meilleure. Ces associations avaient établi des correspondances dans un certain nombre de localités qu'elles approvisionnaient de travail quand le besoin s'en faisait sentir, ou dont elles retiraient les bras quand ceux-ci se trouvaient à l'état d'excédant. En outre, leurs affiliés étaient tenus de se protéger mutuellement dans le cours de leurs pérégrinations. Mais ces travailleurs ambulants ne formaient qu'une faible mi-

norité. L'immense majorité ne disposait que du marché de la cité, et, dans ce marché rétréci, les travailleurs n'étaient pas libres d'exploiter leurs facultés productives pour leur propre compte plutôt que d'en louer l'usage. Le nombre des *maîtrises* était rigoureusement limité, et chaque atelier se transmettait ordinairement de père en fils. Privés du droit d'exploiter leur travail pour leur propre compte, les ouvriers ne pouvaient en outre le louer qu'à un petit nombre de maîtres, lesquels étaient en position de s'entendre, de se coaliser pour ne point le payer audessus d'un taux convenu entre eux. Les ouvriers avaient, sans doute, la ressource d'opposer coalitions à coalitions, mais les maîtres qui étaient presque partout en possession du gouvernement municipal ne manquaient point d'édicter des pénalités sévères contre les coalitions de leurs adversaires. En réalité, les ouvriers se trouvaient donc à peu près à la discrétion des entrepreneurs privilégiés, et leur salaire ne représentait guère que le minimum de subsistances, nécessaire pour les entretenir et les renouveler.

De nos jours, la situation a de nouveau changé. Les liens du servage et les entraves des corporations ont disparu dans la plus grande partie de l'Europe. L'ouvrier a acquis à la fois le droit de porter son travail où bon lui semble, et celui de l'exploiter pour son propre compte au lieu de le louer. La liberté du travail est devenue la loi des sociétés modernes.

Mais la liberté ne s'improvise pas à coup de décrets. Entre le droit et le fait, il y a souvent un abîme.

Ainsi le travailleur émancipé du servage et du régime des corporations devenait le maître de porter son travail où il pouvait le placer avec le plus d'avantage, mais en acquérait-il le pouvoir? A la fin du siècle dernier, l'industrie des transports était encore dans l'enfance. Tout déplacement d'hommes et de marchandises était lent et coûteux. On n'avait pas aboli non plus les entraves que la législation des passeports et les lois des pauvres apportaient au déplacement des hommes. Enfin, aucune source d'informations n'existait, à laquelle les travailleurs pussent puiser pour se renseigner sur la situation des différents marchés de travail. Si donc l'ouvrier émancipé avait le droit de porter son travail où il pouvait le placer avec le plus d'avantage; en fait, il en avait rarement le pouvoir. Comme auparavant, il était obligé de le placer dans la circonscription, généralement fort limitée, où il avait la possibilité de se mouvoir.

Au moins, pouvait-il, dans cette circonscription limitée, exploiter son travail pour son propre compte, s'il ne trouvait pas avantage à le louer? Dans une certaine mesure, oui. Il pouvait se faire, moyennant l'accumulation d'un faible capital, porteur d'eau, marchand de légumes, boutiquier, etc.; mais la plupart des grandes industries demeuraient inaccessibles pour lui. Il en était autrement dans l'enfance de la production. On pouvait alors, sans disposer d'un grand capital, s'établir comme filateur ou tisserand de lin, de laine ou de soie. Il suffisait pour cela d'acheter un métier et de se pourvoir d'une petite quantité de ma-

tières premières. Il n'en est plus ainsi depuis l'avénement de la grande industrie. Le nombre des industries que l'on peut entreprendre avec un petit capital, diminue de jour en jour davantage. L'ouvrier fileur ou tisserand, par exemple, ne peut plus s'établir pour son compte, sous peine d'être écrasé par la concurrence des grandes manufactures. Il est obligé de demeurer, quand même, à l'état de salarié.

Le droit conféré à l'ouvrier d'entreprendre une industrie pour son propre compte, s'il n'est point satisfait de sa condition de salarié, ce droit devient, comme on voit, de plus en plus illusoire. Un seul moyen existe de le rendre effectif, dans la phase nouvelle où la production est entrée, c'est de le compléter à l'aide du droit d'association; c'est d'accorder aux travailleurs pleine liberté de s'associer en vue d'exploiter leur travail pour leur propre compte. Si les travailleurs possédaient cette liberté, si, en même temps, aucun obstacle naturel ou artificiel ne les empêchait d'en faire usage, les salaires finiraient inévitablement par s'équilibrer partout avec les profits. En effet, lorsque le salarié serait mécontent de sa condition, il ne manquerait pas de se transformer en associé et *vice versâ*.

Malheureusement, l'association a été partout empêchée ou entravée depuis l'avénement de la liberté du travail. Dans les pays les plus libres, elle a été environnée de formalités et de lenteurs telles qu'elle est demeurée inaccessible à l'immense majorité des travailleurs. En outre, cette forme de la production

exige le concours de certaines facultés intellectuelles et morales qui sont demeurées encore l'apanage d'un petit nombre d'hommes; il en est résulté que la plupart des associations de travailleurs qui avaient réussi à s'établir malgré l'hostilité de la législation, ont succombé aux vices de leur constitution intérieure.

En conséquence, les travailleurs sont demeurés, comme autrefois, agglomérés dans des circonscriptions étroites, en dehors desquelles des obstacles de toutes sortes les empêchaient de s'aventurer, et dans ces marchés resserrés où, comme autrefois encore, les entrepreneurs coalisés, d'une manière ouverte ou tacite, pouvaient aisément leur dicter la loi, ils ont eu de moins en moins la possibilité de choisir entre la rémunération fixe et la rémunération éventuelle, entre le salaire et le profit ou le dividende.

Des circonstances particulières ont agi, en même temps, les unes pour bouleverser l'assiette de la production, partant celle des débouchés ouverts au travail, les autres pour multiplier, d'une manière excessive et désordonnée, le nombre des travailleurs.

Les progrès de la sécurité et le développement prodigieux des voies de communication, ont opéré, ainsi que nous l'avons remarqué (*voir* la VIe leçon), une véritable révolution dans l'assiette de la production. Un nombre considérable d'industries se sont déplacées sous l'influence de ce double progrès qui modifiait les conditions économiques de la production. Certaines populations ont vu ainsi se restreindre ou se fermer le débouché ouvert à leur travail, tandis

que d'autres ont vu s'augmenter le leur. Les progrès réalisés dans les autres branches de l'industrie humaine, ont produit des résultats analogues. De nouvelles machines, brusquement substituées aux anciens outils, ont modifié à la fois la quantité et la qualité du travail nécessaire aux industries dans lesquelles elles étaient introduites. De là, une perturbation continue dans les débouchés du travail. Si les travailleurs avaient pu toujours aisément passer d'une industrie ou d'une localité dans une autre, de manière à suivre le déplacement de la production, ils auraient bénéficié des progrès industriels, sans être victimes des fluctuations que ces progrès occasionnaient dans le débouché de leurs facultés productives. Mais il n'en a pas été ainsi. Les obstacles naturels ou artificiels qui entravaient le déplacement des travailleurs d'une localité ou d'une industrie dans une autre, ont continué de subsister longtemps après que la production eût commencé son évolution progressive. D'immenses souffrances ont été la conséquence d'une situation si funeste, et ces souffrances ont été encore aggravées par la multiplication aveugle et désordonnée des classes laborieuses, provenant de la suppression hâtive des obstacles qui l'entravaient auparavant, comme aussi des encouragements que le développement exagéré des secours publics accordait à la propagation des classes les plus pauvres.

Sous l'influence de ces causes perturbatrices, un grand nombre de localités et d'industries ont été encombrées de bras depuis l'avénement de la liberté

industrielle, et le prix courant du travail y est tombé parfois bien au-dessous de son prix naturel. Des classes nombreuses de la population ont été obligées de livrer une quantité de travail de plus en plus considérable, en échange d'un salaire de moins en moins élevé et assuré. Leur condition s'est aggravée au lieu de s'améliorer, elles ont dépéri physiquement et moralement, et un mal nouveau, le paupérisme, a envahi les sociétés modernes.

Les circonstances que nous venons d'esquisser ont pesé, remarquons-le bien, sur les travailleurs qui reçoivent leur rémunération sous la forme d'une part fixe ou d'un salaire. Il en est résulté que des hommes qui n'avaient étudié que d'une manière superficielle l'organisation intérieure de la société, ont attribué à la *forme* même de la rémunération du travail, les maux qui provenaient des circonstances au sein desquelles cette rémunération était perçue. Parce que le salaire est demeuré fréquemment au-dessous du prix naturel du travail, on a jeté l'anathème sur le salariat, et l'on a cherché la solution du problème de l'amélioration du sort des classes laborieuses dans la constitution d'une nouvelle forme de la production, partant de la rémunération du travail. Telle a été, comme chacun sait, la grande préoccupation des apôtres du socialisme.

Mais si l'on jette un coup d'œil attentif sur l'état actuel de la société, on se convaincra que les causes perturbatrices qui ont causé tant de maux s'affaiblissent chaque jour; on se convaincra que les obstacles

qui s'opposent à l'action régulatrice de la loi d'équilibre qui agit pour niveler dans toutes les branches de l'industrie humaine le prix courant du travail avec son prix naturel, disparaissent graduellement sous l'action lente, mais sûre et irrésistible de cette même loi.

Dans l'enfance des sociétés, lorsque la production exige, dans de larges proportions, le concours du travail et de la terre, les travailleurs peu nombreux et assujettis d'ailleurs à une multitude de causes de destruction, jouissent d'un monopole naturel. Que font alors les détenteurs des autres agents productifs qui ont à payer les frais de ce monopole? Ils se l'attribuent en réduisant les travailleurs en esclavage. Mais quel est leur intérêt dans cette situation nouvelle? C'est de multiplier autant que possible le nombre de leurs esclaves, puisque le travail de l'homme, investi d'un monopole naturel, rapporte plus que celui de tout autre agent productif. La plus grande partie du produit net de la société sert donc à accroître le nombre des hommes, en sorte qu'ils finissent par se présenter sur le marché dans la proportion nécessaire. Aussitôt le monopole qui surélevait leur rémunération disparaît, et l'esclavage, dont ce monopole était la raison d'être, se transforme, s'adoucit, puis cesse d'exister à son tour. Les travailleurs deviennent libres, parce qu'on n'a plus un intérêt suffisant à les maintenir en esclavage. Ils sont désormais les maîtres d'exploiter leur travail pour leur propre compte ou de le louer à qui bon leur semble. Malheureusement, des obstacles de toute sorte

rétrécissent le débouché qui leur est ouvert, et le rendent précaire. Une passion véhémente les pousse en même temps à se multiplier sans avoir égard à l'étendue de ce débouché. Aux maux de la servitude succèdent pour eux d'autres maux presque aussi intenses. Ils maudissent alors la liberté comme ils avaient maudit l'esclavage ; ils se disent exploités par les détenteurs des autres agents productifs, les capitalistes et les propriétaires fonciers, et ils rêvent une nouvelle organisation sociale. Cependant la même loi d'équilibre qui agissait dans les premiers âges de la production, pour augmenter le nombre des hommes relativement à celui des autres agents productifs, agit maintenant en sens inverse. Les capitaux fixes et circulants se multiplient plus rapidement que les travailleurs eux-mêmes, et d'immenses territoires, encore vierges, sont ajoutés au domaine de la production. L'équilibre un moment rompu, du moins dans les vieilles sociétés de notre continent, entre la part du travail et celle des autres agents productifs, se rétablit de nouveau, et nous verrons, dans les leçons suivantes, que cet équilibre se trouve de moins en moins exposé à l'influence des causes perturbatrices ; nous verrons que le prix courant du travail tend à se confondre, chaque jour, d'une manière plus régulière et plus générale avec son prix naturel.



ONZIÈME LEÇON.

LA PART DU CAPITAL.

SOMMAIRE : *En quoi consiste le matériel de la production. — Des capitaux fixes et circulants. — Caractères auxquels ils se reconnaissent. — Éléments du prix naturel du service des capitaux. — Des risques de la production. — Qu'ils sont essentiellement divers et variables. — Qu'ils doivent être couverts. — Comment ils peuvent être abaissés. — De la privation. — En quoi elle consiste. — Qu'elle doit être compensée. — Que la prime nécessaire pour la compenser est plus ou moins élevée selon que le capital peut être plus ou moins aisément dégagé ou réalisé. — Exemple. — Autres éléments du prix naturel du service des capitaux. — Les inconvénients ou les avantages particuliers de chaque industrie. — Que le progrès agit incessamment pour abaisser les frais de production du service des capitaux. — De la part proportionnelle de produit net qui s'ajoute aux frais de production de ce service pour composer son prix naturel. — Sa raison d'être. — Qu'on ne peut la supprimer et mettre le capital à la portion congrue.*

Nous venons de voir de quels éléments se compose la rémunération du *personnel* de la production et en vertu de quelle loi elle se règle. La rémunération du *matériel* de la production se compose d'éléments analogues, et elle est réglée par la même loi. Elle se com-

pose des frais d'entretien et de renouvellement nécessaires pour maintenir le matériel au service de la production, comme aussi d'une part proportionnelle de produit net, qui permette à ses détenteurs de l'accroître dans la proportion utile.

Ces frais d'entretien et de renouvellement nécessaires, et cette part proportionnelle de produit net constituent le prix naturel du service du matériel, autour duquel gravite encore le prix courant, en vertu de la loi d'équilibre qui régit le monde économique.

Le matériel de la production comprend les trois catégories d'agents productifs, que les économistes se sont accordés à désigner sous les dénominations suivantes :

Capitaux fixes.

Id. circulants.

Agents naturels appropriés.

Nous nous occuperons d'abord des deux premières catégories dont la réunion constitue le capital proprement dit.

Les capitaux fixes se reconnaissent à ce caractère qu'ils ne se détruisent ou ne se consomment point intégralement dans la formation d'un produit. Tels sont, par exemple, dans une entreprise agricole, les bâtiments d'exploitation, les charrues et les autres instruments aratoires, les chevaux ou les bœufs de labour, tels sont encore les amendements durables apportés aux terres, le drainage, les clôtures, etc. Les semences, l'argent ou les provisions qu'il faut fournir

aux travailleurs sous forme de salaire, les provisions et les matériaux nécessaires pour maintenir en état les différentes parties du capital fixe, etc., constituent le capital circulant. Dans une manufacture de coton, les bâtiments et les machines forment le capital fixe; le coton brut, le charbon, l'huile et les autres matières premières, l'argent que l'on consacre au payement des travailleurs, les matériaux que l'on applique à l'entretien des bâtiments et des machines, composent le capital circulant. Dans le commerce, le capital fixe comprend le magasin et le mobilier du négociant; le capital circulant consiste principalement dans l'approvisionnement des marchandises qu'il met à la disposition du public et dans les fonds nécessaires pour les renouveler. Dans l'industrie relevée qui pourvoit aux besoins religieux de l'homme, le capital fixe comprend l'église, ses dépendances et son mobilier, auxquels il faut joindre les ornements sacerdotaux employés à l'exercice du culte; le capital circulant consiste dans les fonds et les agents nécessaires pour entretenir le matériel et le personnel. Le vin, l'encens, etc., qui servent à l'accomplissement descérémonies religieuses, qui en sont comme les matières premières, font encore partie du capital circulant.

Il ne faut accorder toutefois qu'une importance secondaire à ces divisions et à ces subdivisions qui ont été établies entre les agents productifs, car ces agents, quelle que soit leur dénomination, sont soumis aux mêmes lois, quant à leur formation, à leur entretien et à leur multiplication. Ces divisions et ces sub-

divisions présentent toujours quelque chose d'arbitraire, comme toute nomenclature, et elles doivent être considérées uniquement comme un moyen de faciliter l'étude de la science.

Les capitaux fixes et circulants concourent à la production, dans des proportions déterminées par la nature de l'industrie à laquelle ils s'appliquent. Certaines industries réclament plus de capital fixe, d'autres plus de capital circulant. Une filature de coton exige une proportion considérable de capital fixe. Un commerce d'épiceries, au contraire, exige une proportion plus forte de capital circulant. Le capital fixe prédomine dans l'industrie, et surtout dans la grande industrie, le capital circulant prédomine dans le commerce.

Le service productif des capitaux fixes et circulants a son prix naturel, faute duquel ces capitaux ne peuvent être engagés et maintenus dans la production, faute duquel aussi ils ne peuvent être multipliés dans la proportion utile. Examinons quels sont les éléments de ce prix naturel.

Le premier consiste dans la somme nécessaire pour maintenir en état le capital appliqué à la production.

Ainsi, par exemple, quand j'applique à la filature ou au tissage du coton, un capital consistant dans les bâtiments de la manufacture, dans l'outillage nécessaire pour travailler le coton, dans les matières premières, coton brut, huile, charbon, etc., dans les fonds et les matériaux indispensables à l'entretien du personnel et du matériel de la production, que faut-il pour que ce capital puisse demeurer indéfiniment au

service de la production? Il faut que le produit suffise pour renouveler la portion de capital qui a été détruite ou consommée dans l'opération, le coton brut, l'huile, le charbon, ainsi que les fonds et les matériaux qui ont été employés à entretenir et à renouveler le personnel et le matériel de la production, faute de quoi, le capital circulant d'abord, le capital fixe ensuite, se détruisent, disparaissent, et la production, privée d'une portion de ses agents, cesse d'avoir lieu.

Il faut donc que le capital engagé dans la production soit reconstitué, recomposé intégralement au bout de chaque opération. Voilà un premier point à observer.

En voici un second. C'est que l'on n'a, dans aucune industrie, la certitude entière que la production renouvellera intégralement le capital engagé; c'est que l'on court dans toute industrie certains *risques* de ne point récupérer intégralement son capital engagé. Ces risques sont plus ou moins considérables selon les temps et les lieux où s'accomplit la production, selon aussi la nature particulière de l'industrie.

En tous cas, les risques de la production doivent être compensés, sinon ils finissent, au bout d'un délai plus ou moins long, selon leur nombre et leur intensité, par emporter le capital.

Il y a des *risques généraux* qui dépendent des temps, des lieux et des circonstances, et qui pèsent également sur toutes les branches de la production; il y a des *risques particuliers* qui grèvent spécialement certaines branches d'industrie.

Je dis que les risques généraux varient suivant les

temps, les lieux et les circonstances. Il y a des époques où la sécurité est tellement insuffisante et précaire qu'un homme qui applique un capital à n'importe quelle branche de la production doit calculer qu'au bout de cinq opérations, par exemple, son capital sera emporté, détruit. Chaque opération se trouvera, en conséquence, grevée d'un risque de 20 p. °/₀. Si ce risque n'est point couvert, si les résultats de la production ne suffisent point pour constituer, au bout de cinq opérations, un capital de rechange, le risque venant à échoir, la production cessera. Dans une situation semblable, il ne suffit donc pas que le capital soit reproduit intégralement au bout de chaque opération, il faut qu'il le soit avec 20 p. °/₀ en sus. Mais que les risques généraux qui pèsent sur la production viennent à baisser de 10 p. °/₀; que le capital qui naguère était emporté, détruit au bout de cinq opérations, ne le soit plus qu'au bout de dix, alors il suffira que le capital soit reconstitué avec 10 p. °/₀ en sus, à la fin de chacune. Toute diminution des risques généraux de la production comportera une baisse équivalente dans la rémunération des agents productifs.

C'est ainsi qu'aux époques de guerre et d'anarchie, la rémunération nécessaire du capital s'élève plus haut qu'aux époques de paix et de tranquillité intérieure; c'est ainsi que dans deux pays où la sécurité dont jouit la production est inégale, les niveaux de la rémunération nécessaire du capital diffèrent de tout le montant de la différence des risques.

Ceci est un point d'une extrême importance. Qu'on

me permette donc de m'y arrêter un peu. La sécurité de la production tient à des causes diverses, elle dépend du degré de perfectionnement des institutions gouvernementales, elle dépend encore et surtout du degré d'honnêteté et d'intelligence des populations.

Supposons qu'une nation ait un gouvernement trop faible pour la protéger efficacement contre les prétentions abusives des autres gouvernements, trop faible aussi et trop mal organisé pour garantir contre les agressions intérieures, la sécurité des capitaux engagés dans la production. Supposons, en outre, que ce gouvernement dispose, d'une manière arbitraire, de la vie et de la propriété des citoyens, qu'en résultera-t-il? Qu'une nation ainsi gouvernée se trouvera dans les plus mauvaises conditions possibles pour produire, car les risques généraux de la production seront chez elle à leur maximum. Les producteurs de cette nation auront, en effet, à craindre 1° d'être dépouillés soudainement de leurs capitaux par le fait d'une invasion étrangère et des déprédations ou des crises qu'elle occasionne; 2° ils auront plus à craindre encore peut-être de la part de leur gouvernement : au moment où ils s'y attendront le moins, une banqueroute, un impôt extraordinaire, un emprunt forcé, une altération de la monnaie métallique ou une émission de papier-monnaie atteindront leur industrie, et détruiront, en tout ou en partie, le capital qui s'y trouve engagé. En outre, si le gouvernement est trop faible pour mettre les producteurs à l'abri du brigandage et du vol, si l'agriculteur, l'industriel, le marchand peuvent être

rançonnés par le seigneur, pillés par le voleur de grand chemin, dépouillés par le banqueroutier, sans que ces sévices soient punis; si, pour tout dire, le gouvernement ne protége suffisamment le producteur ni au dehors ni au dedans, s'il n'est lui-même qu'un exacteur public, les risques de la production seront énormes. Ils seront tels peut-être que dans les entreprises ordinaires, les capitaux fixes et circulants disparaîtront, en moyenne, au bout de quatre ou cinq opérations.

Les risques généraux de la production s'accroîtront encore, si la nation manque d'honnêteté. Alors, en effet, les risques provenant soit des faillites et des banqueroutes, soit des altérations et des fraudes qui détériorent la qualité des produits, ces risques seront considérables, et il faudra encore les couvrir, sous peine de voir disparaître peu à peu le capital.

Dans une nation ainsi gouvernée et composée, la rémunération nécessaire du capital sera à son *maximum*.

Maintenant, supposons que dans le voisinage de cette nation, il y en ait une autre qui possède un gouvernement assez fort pour la faire respecter au dehors, assez bien organisé pour faire régner au dedans l'ordre et la sécurité. Supposons que ce gouvernement ne s'engage dans des guerres extérieures qu'en cas de nécessité absolue; supposons aussi qu'il soit constitué de manière à ne pouvoir jamais lever d'impôt ou contracter d'emprunt sans le consentement des citoyens; supposons qu'il s'interdise scrupuleusement

les banqueroutes et les émissions de papier-monnaie; supposons qu'il s'occupe uniquement d'empêcher les producteurs d'être victimes des exactions et des sévices qui atteignent ailleurs le capital; supposons, d'un autre côté, que la population ainsi gouvernée soit essentiellement honnête; que la fraude et le vol sous leurs formes multiples lui paraissent odieux et méprisables; supposons, enfin, que cette population soit pourvue d'un assez bon jugement pour ne point aventurer ses capitaux dans des entreprises qui ne présentent point de suffisantes garanties de succès, qu'en résultera-t-il?

Qu'au sein d'une nation ainsi gouvernée et composée, les risques généraux de la production seront à leur *minimum,* partant aussi les *primes* nécessaires pour les couvrir.

Ce sont là deux situations extrêmes; mais si l'on considère les différentes nations du globe au point de vue de la sécurité qu'elles présentent à l'emploi des capitaux, on s'apercevra qu'elles se placent, à des degrés divers, entre ces deux extrémités. Le haut de l'échelle est occupé par la Hollande, l'Angleterre, la Suisse et quelques autres pays remarquables par la bonté comparative de leur gouvernement, par la moralité et l'intelligence de leurs populations. Le bas est occupé par les contrées dont les populations clairsemées et encore à l'état sauvage sont impuissantes à se protéger soit contre les agressions du dehors, soit contre l'anarchie du dedans, comme aussi par celles où le gouvernement, au lieu de s'attacher à protéger les populations, n'a autre chose en vue que de les exploiter.

Sur les échelons intermédiaires se placent les pays où les institutions et les mœurs sont à l'état moyen.

De là, des différences énormes dans le développement de la production de ces divers pays.

Arrivons maintenant aux *risques particuliers* de la production. Certaines branches de la production comportent plus de risques, en vertu de leur nature particulière ; certaines autres en comportent moins. Les industries de luxe, par exemple, qui se trouvent pour la plupart exposées aux caprices de la mode, subissent, de ce chef, un risque particulier. En effet, que la mode vienne à changer pendant que l'on produit des étoffes d'un certain dessin, ou des meubles d'un certain modèle que tout le monde demandait hier, que personne ne demandera plus demain, et les producteurs subiront infailliblement une perte. Voilà donc un risque particulier, un risque qui ne se présente point dans les industries placées en dehors de l'influence de la mode.

Ces inégalités des risques de la production se répercutent inévitablement, et d'une manière toute spontanée, dans la rémunération du capital ; car, à rémunération égale, on choisit de préférence les industries qui offrent aux capitaux la sécurité la plus grande. Si une industrie, à laquelle incombe un risque de 5 p. °/₀, ne me donne point pour mon capital une rémunération plus élevée que telle autre dont les risques sont de 2 p. °/₀ seulement, je préférerai assurément la première à la seconde, et tout capitaliste en fera autant. J'exigerai de même une rémunération plus forte pour

mon capital dans les pays où les risques généraux de la production sont élevés que dans ceux où ils sont bas.

Voilà pour ce qui concerne les risques de la production.

Un second élément entre dans la rémunération nécessaire des capitaux engagés dans la production, c'est la *privation*.

Pour nous rendre bien compte de l'importance de ce second élément de la rémunération nécessaire du capital, jetons un coup d'œil sur les mobiles qui poussent l'homme à former des capitaux et à les engager dans la production.

Nous avons vu précédemment que les agents productifs qui composent le personnel et le matériel de la production se multiplient grâce au produit net et à l'épargne. Supposons qu'aucune entreprise de production ne fournisse un produit net; supposons que les résultats de la production n'excèdent point la somme nécessaire pour entretenir et renouveler les agents productifs, le capital ne pourra s'augmenter et la production deviendra stationnaire. Supposons encore que la production donne régulièrement un produit net, mais qu'aucune portion de ce produit net ne soit épargnée, pour être, sous forme d'un supplément de travailleurs, de bâtiments d'exploitation, de machines, de matières premières, de terres défrichées, consacrée à une augmentation du personnel et du matériel de la production, celle-ci demeurera encore stationnaire.

Heureusement, il y a des mobiles nombreux et divers qui poussent les producteurs à ne pas appliquer

à la satisfaction de leurs besoins immédiats tout leur produit net, à en réserver une partie soit pour la consommation future, soit pour l'augmentation de la production.

L'homme est soumis, dans le cours de son existence, à des éventualités qui l'obligent à réserver pour l'avenir une partie de son gain de chaque jour. Telles sont les maladies et la vieillesse. Si, dans les jours de prospérité, aux époques où il gagne amplement de quoi subvenir à ses besoins, il n'a pas assez de prévoyance pour réserver et accumuler une partie de son gain, un jour viendra où il se trouvera sans ressources en présence des maux et des accidents inévitables dont est parsemée l'existence humaine. La nécessité de pourvoir aux mauvaises éventualités de l'avenir, voilà donc quel est le premier mobile qui excite l'homme à épargner. Alors même qu'il ne pourrait employer son épargne à augmenter son revenu, en la mettant sous la forme d'un supplément d'agents productifs et en la consacrant à la production, il n'accumulerait pas moins chaque année une portion de son produit net. C'est ainsi que, dans les pays et aux époques où la sécurité n'est pas suffisante pour déterminer l'application d'un supplément de capital à la production, où même le capital engagé diminue faute d'être convenablement entretenu et renouvelé, on accumule cependant de la richesse. On épargnait aux époques les plus troublées du moyen âge ; on épargne dans les contrées où la propriété est encore aujourd'hui le moins sûrement garantie. Seulement on a soin, en ce cas, de mettre son épargne,

sa richesse accumulée, sous forme de matières que l'on puisse à la fois conserver longtemps et dérober aisément à la spoliation. Chacun consacre l'excédant disponible de sa production à acheter des métaux précieux, des pierreries, ou d'autres matières que l'action du temps n'altère point et qui puissent être facilement mises en lieu sûr. Cette épargne, on a soin de la réserver et de l'enfouir pour les mauvais jours. Elle ne sert point à augmenter la production, mais elle n'en est pas moins utile. Elle donne, en premier lieu, aux populations, les moyens de pourvoir aux éventualités ordinaires de la maladie, du chômage et de la vieillesse. Elle leur donne, en second lieu, les moyens de se soustraire en partie aux conséquences funestes de l'anarchie et de la guerre. Dans les deux cas, elle concourt au maintien sinon au développement de la production. En effet, si les travailleurs n'accumulaient pas une réserve pour les jours de maladie ou de chômage, ils courraient risque d'être emportés par ces éventualités funestes, et le personnel de la production, dont ils font partie, se trouverait ainsi diminué. S'ils n'accumulaient pas pour échapper aux conséquences de l'anarchie et de la guerre, dans les pays et aux époques où ces fléaux les menacent, s'ils ne possédaient point des ressources cachées lorsque leurs maisons ont été incendiées, leurs champs ravagés, leurs moissons foulées aux pieds des chevaux, ils seraient hors d'état de réparer ces pertes ; ils périraient de misère et le pays qu'ils habitent serait bientôt inculte et désert.

Alors même qu'on n'aurait point en vue d'augmenter

son revenu, en mettant un supplément de capital au service de la production, on épargne. Mais ne perdons pas de vue que l'épargne suppose deux choses : 1° un produit net disponible; 2° une dose de prévoyance suffisante pour soustraire une portion de ce produit net à la consommation immédiate. Quelquefois, le produit net n'existe pas, soit à cause des difficultés naturelles de la production, soit à cause des risques que l'anarchie et la guerre font peser sur elle. Alors toute épargne est impossible, et l'homme demeure voué aux angoisses et aux tortures du dénûment, aussitôt qu'il devient impropre à contribuer à la production. La même situation l'attend, lorsqu'il n'a pas assez de prévoyance ni de force morale pour s'abstenir d'appliquer à la satisfaction immédiate de ses besoins, tout le résultat de sa production. De là, sans aucun doute, la coutume barbare qui consistait à tuer les vieillards aussitôt qu'ils étaient devenus impropres à la production. Cette coutume existait, comme on sait, dans quelques îles de l'Archipel grec, notamment dans l'île de Céos, où les vieillards étaient mis à mort dès qu'ils avaient atteint la soixantaine. On l'a retrouvée plus tard dans quelques-unes des îles du Grand-Océan. On pourrait encore rapporter à la même cause, la coutume indienne qui ordonnait à la veuve de se sacrifier sur le cadavre de son mari. Cette coutume a vraisemblablement pris naissance à une époque où la production et l'épargne étaient insuffisantes pour alimenter les bouches inutiles.

Moins les éventualités auxquelles les réserves doi-

vent pourvoir sont pressantes, moins l'esprit d'économie se développe. On remarque, par exemple, que les marins et les militaires sont beaucoup moins disposés à l'épargne que les travailleurs des autres professions, surtout en temps de guerre. Cela tient d'abord à ce qu'ils sont, pour la plupart, sans famille; cela tient ensuite à ce que les chances du métier leur permettent moins de songer à la vieillesse. Ils accordent d'autant plus aux jouissances actuelles qu'ils peuvent moins compter sur l'avenir. Leur penchant à la dépense est encore encouragé par les pensions que les gouvernements ont coutume de leur garantir.

On épargne donc en vue de pourvoir à la consommation future.

On épargne aussi en vue d'augmenter son revenu, en appliquant à la production un supplément de capital. C'est ainsi que l'agriculteur épargne soit pour défricher un supplément de terre, soit pour cultiver mieux, à l'aide d'instruments perfectionnés, le domaine qu'il exploite, et en tirer un supplément de revenu. C'est ainsi que l'industriel épargne pour augmenter l'importance de sa manufacture, le négociant pour développer son commerce.

L'homme qui épargne établit une balance entre les jouissances qu'il peut retirer de l'application de ses ressources à la satisfaction des besoins qui le sollicitent *actuellement,* c'est-à-dire à sa *consommation présente,* et les jouissances que pourra lui procurer une réserve destinée soit à pourvoir aux éventualités de l'avenir, soit à augmenter sa puissance productive,

partant son revenu, et, dans les deux cas, sa *consommation future*. Les prodigues sacrifient volontiers la consommation future à la consommation présente, et ils font un mauvais calcul en ce que les privations futures auxquelles ils s'exposent, leur causent plus de mal que la consommation présente ne leur procure de jouissances. Les avares qui sacrifient au contraire la consommation présente à la consommation future, font encore un mauvais calcul, en ce qu'ils se privent d'une portion de jouissances actuelles qu'ils pourraient satisfaire sans rien exposer. Les uns dépouillent l'avenir au profit du présent, les autres dépouillent le présent au profit de l'avenir. La sagesse réside dans un esprit de sage économie qui tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice.

Mais, dès que l'on épargne, on tient à conserver autant que possible la libre disposition de son capital accumulé ; on tient soit à l'avoir sous la main, soit à pouvoir le réaliser d'une manière immédiate et sans perte, comme si on l'avait sous la main. Cela se conçoit aisément. Si l'on a accumulé, par exemple, un capital en vue de pourvoir à certaines éventualités de maladie, de vieillesse ou de mort, et que l'on perde la libre disposition de ce capital, en l'appliquant à la production, on pourra souffrir une *privation* plus ou moins intense, lorsque les éventualités en vue desquelles on l'a accumulé viendront à échoir. On conservera donc son capital disponible à moins que la production à laquelle on l'applique ne fournisse une prime suffisante pour compenser cette privation. La

prime sera plus ou moins forte selon deux circonstances : 1° selon que les éventualités qui pèsent sur le capitaliste sont plus ou moins nombreuses et urgentes ; 2° selon que le capital engagé dans la production peut en être retiré plus ou moins promptement et avec plus ou moins de perte.

Si les éventualités qui pèsent sur le capitaliste sont nombreuses et urgentes, s'il n'a pour y faire face que de faibles ressources, si encore la production est ainsi organisée que les capitaux qui y sont engagés ne puissent en être retirés promptement et avec une faible perte, ou, ce qui revient au même, que l'on ne puisse se procurer à peu de frais des capitaux disponibles sous la garantie de ceux-là, la prime nécessaire pour couvrir la privation sera considérable.

Elle sera faible, au contraire, si les détenteurs du capital ne sont exposés qu'à des éventualités peu nombreuses et dont l'échéance puisse être aisément prévue; si encore les capitalistes ont des ressources étendues pour y subvenir ; s'ils sont dans l'opulence ; si, d'un autre côté, la production est ainsi organisée qu'on puisse en retirer promptement et à peu de frais les capitaux qu'on y a appliqués.

A cet égard, les différences de situation sont presque infinies. Il en résulte que les primes nécessaires pour couvrir la privation provenant de l'engagement du capital sont infiniment inégales aussi. Elles varient selon les époques, les lieux et les industries. Elles sont faibles dans les pays riches, élevées dans les pays pauvres ; elles sont faibles encore dans les industries

d'où le capital peut être aisément retiré, élevées dans celles où ce retrait est difficile et grevé d'impôts, comme aussi où les emprunts sur des capitaux engagés sont onéreux.

Les difficultés que la législation oppose dans un grand nombre de pays à la réalisation des capitaux engagés, les frais que cette réalisation implique; les obstacles que l'on rencontre lorsqu'on veut emprunter sur des capitaux engagés, les impôts et les frais extraordinaires dont ces emprunts sont grevés, le peu de garanties que l'on a quant à leur recouvrement, sont pour beaucoup dans l'élévation de la rémunération nécessaire des capitaux. En France, par exemple, les vices de la législation hypothécaire, les priviléges accordés à certains officiers ministériels, les impôts qui grèvent la vente des immeubles et les emprunts sur hypothéques (enregistrement, timbre, etc.), élèvent singulièrement le taux du loyer des capitaux, car on n'en peut recouvrer la libre disposition qu'avec une lenteur extrême et moyennant des frais exorbitants : à quoi il faut ajouter que la France étant essentiellement un pays de petites fortunes, les gens qui ont des capitaux engagés sont fréquemment obligés de retirer de la production tout ou partie de leurs fonds, pour subvenir à des nécessités fortuites. La prime relative à la privation se trouve ainsi porté à un taux considérable.

En revanche, elle est presque nulle, dans certains emplois où le capital peut être réalisé d'une manière instantanée et presque sans frais. Tels sont les em-

prunts publics et les entreprises par actions. Vous avez, par exemple, accumulé un capital soit pour parer aux éventualités de la maladie, du chômage, ou de la vieillesse, soit pour augmenter votre revenu, en profitant des bonnes chances de gain qui peuvent s'offrir. Vous avez donc un intérêt évident à conserver la libre et pleine disposition de votre capital. Or vous cesserez de pouvoir en disposer, si vous l'employez à bâtir une maison, à défricher un champ ou à fonder un nouvel atelier. A la vérité, si l'éventualité en vue de laquelle vous avez accumulé votre capital vient à échoir, vous pourrez vendre votre maison, votre champ, votre atelier, ou bien encore emprunter sur cette garantie le capital dont vous avez besoin. Mais les institutions barbares qui régissent encore la propriété immobilière dans la plupart des pays civilisés, les impôts excessifs qui la grèvent, rendent la réalisation du capital engagé dans la maison, le champ ou l'atelier extrêmement lente et onéreuse. Quant aux emprunts, l'impossibilité de donner de sûres garanties aux prêteurs, par suite des obscurités et des complications de la législation hypothécaire, les frais qui résultent de l'obligation imposée à l'emprunteur de passer par les mains d'officiers privilégiés, les rendent fort coûteux. Vous ne vous dessaisirez donc pas de votre épargne pour bâtir une maison, pour défricher un champ, pour fonder un atelier, à moins que cet emploi de votre capital ne vous procure une rémunération suffisante pour vous dédommager de la privation qui vous est imposée. Il en sera autrement si, au lieu de bâtir *isolé-*

ment une maison, de défricher un champ, ou de fonder un atelier, vous vous associez avec d'autres capitalistes pour construire un chemin de fer, exploiter une mine, entreprendre une industrie ou un commerce quelconque. Il en sera encore autrement si vous prêtez votre capital au gouvernement. Dans les deux cas, vous pourrez recouvrer d'une manière presque instantanée et à peu de frais, la disposition de votre capital, aussitôt que vous en aurez besoin. Ce sera comme si vous l'aviez conservé sous votre main, libre, non engagé. Voici, en effet, comment les choses se passeront. Si vous avez placé votre capital dans une entreprise de chemins de fer, de mines, etc., on vous donnera en échange un certain nombre *d'actions,* lesquelles vous conféreront le droit de toucher une dividende; si vous l'avez prêté au gouvernement, on vous donnera un titre ou coupon de rente, auquel sera attaché un intérêt. Or ces actions industrielles et ces coupons de rente, vous n'aurez pas besoin de remplir une longue série de formalités coûteuses, lorsqu'il vous conviendra de les vendre; vous n'aurez qu'à les porter sur un marché public installé à cet effet, vous n'aurez qu'à les offrir ou les faire offrir à la Bourse. Là vous pourrez vous en défaire immédiatement et à peu de frais. Que si vous ne voulez pas les vendre, que si vous préférez emprunter la somme dont vous avez besoin, en les donnant en garantie, vous le pourrez encore aisément. Il y a des institutions qui prêtent sur dépôt d'actions ou de coupons de rente, sans vous imposer aucune formalité gênante,

et moyennant un faible intérêt, car elles n'ont pas à craindre que le titre déposé se trouve grevé d'une hypothèque occulte.

A la vérité, vous risquerez toujours, en vous dessaisissant de votre capital, soit pour fonder de grandes entreprises industrielles, soit pour le prêter au gouvernement, de ne pouvoir le recouvrer intégralement en vendant votre titre, ou bien encore de ne pouvoir emprunter aisément sur ce titre, au moment où vous en aurez besoin. Mais ce risque n'a qu'une faible importance. Car il pourra arriver aussi qu'en vendant vos actions ou vos titres de rentes, vous réalisiez une somme supérieure à celle que vous aurez déboursée pour vous les procurer. D'ailleurs, même en conservant votre capital disponible sous forme de métaux précieux, de pierreries, de blé ou de toute autre matière facilement et à peu de frais réalisable, vous pourrez subir aussi une dépréciation, au moment où vous aurez besoin de l'employer. Il se pourra que l'argent, les pierreries, le blé ne valent plus alors ce qu'ils valaient au moment où vous avez accumulé votre capital.

La prime nécessaire pour couvrir la privation du capital engagé, — cette prime qui est très-élevée lorsque le capitaliste engage isolément ses fonds sous forme de maisons, de terres, d'ateliers, — devient très-faible lorsque l'engagement a lieu dans des entreprises collectives où le capital est représenté soit par des actions, soit par des titres de rentes, immédiatement et à peu de frais réalisables. Cela étant, on conçoit que

les entreprises constituées par actions négociables doivent avoir sur les autres un avantage marqué, puisque la rémunération nécessaire de leur capital est moins élevée. Cette cause, et plusieurs autres que nous aurons à examiner plus tard, agissent activement de nos jours pour substituer aux entreprises isolées des entreprises collectives.

Dans les entreprises isolées, le retrait des capitaux engagés est plus ou moins facile selon la nature de la production. Si vous avez un commerce d'épiceries, par exemple, vous pourrez réaliser votre capital plus promptement et avec une perte moindre que si vous possédiez une manufacture de coton. Vos épiceries sont des marchandises pour lesquelles on trouve toujours des acheteurs. Il en est autrement pour le matériel d'une manufacture. On peut malaisément se défaire d'un matériel de ce genre, sans subir une forte perte, surtout lorsqu'on est pressé de réaliser son capital. La rémunération nécessaire d'un capital engagé dans un commerce d'épiceries est, en conséquence, moins élevée que celle d'un capital engagé dans une manufacture, la prime requise pour couvrir les éventualités de la privation étant moins forte.

D'autres éléments entrent encore dans la rémunération nécessaire des capitaux fixes et circulants engagés dans la production et contribuent à la diversifier.

Ce sont d'abord les avantages ou les inconvénients particuliers qui se rattachent plus ou moins directement à l'exploitation de certaines industries. Ainsi, la

rémunération nécessaire d'un capital employé à mettre en activité une entreprise de prostitution sera plus élevée que celle d'un capital employé dans une industrie honnête. Pourquoi? Parce qu'on risque de se déconsidérer en commanditant des entreprises de prostitution. Ce risque doit, en conséquence, être compensé par une prime.

Au contraire, lorsque l'emploi d'un capital est de nature à procurer au capitaliste certains avantages particuliers, matériels ou moraux, la rémunération nécessaire du capital s'abaisse. On remarque, par exemple, que la rémunération des capitaux employés dans les entreprises de journaux et de théâtres est, proportion gardée, moins élevée que celle des capitaux employés dans les autres branches de la production. Pourquoi? Parce que les journaux procurent une certaine influence politique. Parce que les théâtres offrent à leurs commanditaires des avantages particuliers d'un autre genre. Il arrive fréquemment que les capitaux engagés dans les entreprises de journaux ou de théâtres n'obtiennent pas leur rémunération nécessaire, qu'ils soient détruits au bout d'un laps de temps plus ou moins long, sans que les entreprises mêmes disparaissent. Cela tient à ce que de nouveaux capitalistes viennent prendre la place des anciens, en vue d'acquérir les avantages particuliers à ce genre d'entreprises.

La même observation s'applique aux capitaux engagés dans des fondations scientifiques, charitables ou religieuses.

En résumé, le *minimum* indispensable pour qu'un capital soit appliqué et maintenu, d'une manière régulière et permanente, au service de la production, se compose :

1° Si c'est un capital circulant, de la somme nécessaire pour le rétablir au bout de chaque opération ; si c'est un capital fixe, de la somme nécessaire pour l'entretenir et le renouveler à mesure qu'il se détruit ;

2° D'une prime suffisante pour couvrir les risques attachés à toute entreprise de production ;

3° D'une prime suffisante pour compenser le dommage éventuel résultant de la privation du capital engagé ;

4° D'une autre prime destinée à balancer les avantages ou les inconvénients particuliers à certaines industries. Cette prime s'ajoute à la rémunération du capital, lorsqu'il s'agit d'un inconvénient ; elle s'en déduit lorsqu'il s'agit d'un avantage.

Nous venons de voir que les risques et les éventualités attachés à l'exercice des différentes branches de la production varient suivant les temps, les lieux, les circonstances générales et les conditions particulières dans lesquelles se trouve chaque industrie ; nous venons de voir que les capitaux engagés dans la production courent plus ou moins de risques selon les époques, les pays et les industries ; nous venons de voir encore que les éventualités résultant de la privation du capital engagé sont plus ou moins nombreuses et urgentes selon la situation des capitalistes, et la facilité plus ou moins grande avec laquelle ils peuvent

réaliser leurs fonds. On conçoit donc que la rémunération nécessaire du capital soit essentiellement diverse et mobile; qu'elle ne le soit pas moins que celle du travail.

Le progrès agit, du reste, sur celle-là tout autrement que sur celle-ci. Tandis qu'il élève incessamment les frais de production du service productif de l'homme, ainsi que cela a été démontré (*voir* la IXe leçon), il abaisse ceux du service du capital. Il les abaisse en rendant les gouvernements meilleurs, sinon moins coûteux, les législations plus équitables et moins compliquées, la police plus efficace, en développant davantage les facultés intellectuelles et morales des peuples, notamment la faculté de raisonner et de prévoir, et celle de discerner ce qui est juste et utile, de ce qui est injuste et nuisible. C'est ainsi qu'il diminue les risques industriels, partant la prime nécessaire pour les couvrir. Il abaisse encore les frais de production du service du capital, en augmentant peu à peu la richesse générale, et en mettant par là même les prêteurs en état de se passer de plus en plus aisément de la portion engagée de leurs capitaux, comme aussi en perfectionnant l'organisation industrielle, de telle sorte qu'un capital engagé devienne de plus en plus aisément réalisable dans toutes les branches de la production. C'est ainsi qu'il diminue la prime nécessaire pour couvrir la privation du capital engagé.

La rémunération des capitaux fixes ou circulants qui composent le matériel de la production ne saurait tomber, d'une manière régulière et permanente, au-des

sous de la somme indispensable pour les entretenir et les renouveler, ainsi que pour couvrir la privation et les risques dont leur emploi est accompagné. Lorsqu'elle tombe au-dessous de ce *minimum*, ou les capitaux engagés se détruisent et disparaissent peu à peu, ou leurs détenteurs les retirent de la production afin de parer à des éventualités et à des chances qui maintenant ne sont plus couvertes. Alors cette catégorie d'agents productifs devenant moins abondante, sa rémunération hausse.

Ce *minimum*, au-dessous duquel la rémunération du capital ne peut tomber d'une manière régulière et permanente, constitue les frais de production du service du capital. Si l'on joint à ces frais une part proportionnelle de produit net, on aura le *prix naturel du service productif des capitaux*, autour duquel gravite incessamment le prix courant de ce service, absolument comme autour du prix naturel du service productif des facultés humaines gravite le prix courant du travail.

Qu'un produit net vienne nécessairement s'adjoindre aux frais de production du service du capital, c'est ce que nous allons essayer de démontrer encore.

Certains écrivains se sont élevés avec beaucoup de véhémence, comme chacun sait, contre la rémunération du capital. Ils ont déclaré que le capital était le tyran de la production, qu'il ne laissait au travail qu'une part chétive et insuffisante, pour s'attribuer la part du lion ; qu'il était temps d'en finir avec cette exploitation du travailleur par le capitaliste, et de mettre le

capital à la portion congrue. Sans revenir, quant à présent, sur les causes qui ont pu déprimer, d'une manière excessive, la rémunération de certaines catégories de travailleurs, nous allons examiner s'il est possible de retrancher quelque chose de la rémunération du capital, telle que nous l'avons analysée.

Veut-on qu'*aucune part* ne soit désormais accordée au capital dans les résultats de la production? Mais cela n'est évidemment pas possible. Il faut que le capital circulant soit intégralement renouvelé au bout de chaque opération; il faut que le capital fixe soit entretenu et qu'il soit renouvelé au bout d'un certain nombre d'opérations, sinon l'un et l'autre se détruisent, disparaissent et la production s'arrête. Il faut encore que les risques de la production soient couverts, sinon ces risques finissent par dévorer le capital. Il faut enfin que la privation du capital investi, engagé, soit compensée, sinon le capital sera retiré de la production ou n'y sera point appliqué. Il ne peut donc être question de toucher aux frais de production du service du capital.

Peut-on du moins refuser aux capitalistes une part dans le produit net de la production? Est-il possible d'attribuer aux travailleurs tout ce produit net, sur lequel repose le développement futur de la production? Examinons.

Admettons un instant, que le produit net, c'est-à-dire, tout le surplus restant après que la somme nécessaire pour maintenir en état le personnel et le matériel de la production a été prélevée; admettons,

dis-je, que le produit net aille tout entier aux travailleurs, qu'en résultera-t-il? C'est que les travailleurs investis de la totalité du produit net ne trouveront aucun avantage à en mettre une portion sous forme de bâtiments, de machines, de matières premières, ou, ce qui revient au même, sous forme de capitaux fixes circulants; c'est qu'ils le consacreront à la satisfaction de leurs besoins sans en appliquer aucune part à l'accroissement de la production. La production demeurera alors à l'état stationnaire, aucun supplément de capital fixe ou circulant n'étant plus formé. Mais il faudra, en même temps, que les détenteurs du produit net se gardent d'en consacrer la moindre part à former un supplément de travailleurs, sinon la balance cessera de pencher de leur côté. L'offre des bras et des intelligences venant, en effet, à s'accroître, tandis que celle des autres agents productifs demeurerait stationnaire, la rémunération du travail baisserait, et les travailleurs perdraient ainsi une portion de leur produit net qui irait aux mains des détenteurs des autres agents productifs.

Que si maintenant l'on songe que les hommes sont à la fois détenteurs des facultés et des connaissances nécessaires à la production, des capitaux fixes et circulants, et des agents naturels appropriés, on se convaincra aisément que l'équilibre ne saurait demeurer longtemps rompu en faveur d'aucune de ces catégories d'agents productifs. Supposons, en effet, que le travail emporte tout le produit net, les capitalistes qui consacraient annuellement une partie de leur

revenu à constituer de nouveaux capitaux fixes et circulants ; à bâtir de nouvelles maisons, à construire de nouvelles machines, etc., ne trouveront-ils pas plus d'avantage à créer un supplément de travailleurs? N'en sera-t-il pas de même pour les propriétaires fonciers qui consacraient chaque année une portion de leur produit net à augmenter leurs exploitations rurales? On multipliera donc le personnel de la production, sans augmenter le matériel, et l'équilibre, en admettant qu'il ait pu être rompu, ne manquera pas de se rétablir. D'un autre côté, si l'équilibre vient à être rompu en faveur du matériel, on ne manquera pas de ralentir la multiplication du personnel. Les travailleurs, par exemple, ne trouveront-ils pas avantage à consacrer un partie de leur produit net ou même de leurs fonds de renouvellement à former des capitaux fixes et circulants ou des agents naturels appropriés, plutôt que des hommes, du matériel plutôt que du personnel? Le produit net doit donc évidemment se partager, sauf l'influence des causes perturbatrices, entre les agents productifs, personnel et matériel, en proportion du concours qu'ils apportent à la production. Aucun de ces agents ne peut, en vertu de la nature même des choses, emporter d'une manière permanente, la balance de son côté, et l'équilibre doit nécessairement s'établir vers le point marqué par le niveau des frais de production du service de chacun, augmentés d'une part proportionnelle de produit net.

On ne saurait donc mettre le capital à la portion congrue. Ce serait une entreprise chimérique! Mais

on peut fort bien, par des progrès successifs, en diminuant les risques de la production, en facilitant la réalisation des capitaux engagés, etc., réduire les frais de production du service du capital, partant aussi sa part proportionnelle de produit net.

Nous connaissons maintenant les éléments du *prix naturel* du service des capitaux ; il nous reste à examiner comment s'établit le prix courant de ce service, et sous quelles formes il se perçoit.



DOUZIÈME LEÇON.

LA PART DU CAPITAL (SUITE).

SOMMAIRE : *Du prix courant du service productif du capital. — Comment il gravite autour du prix naturel de ce service. — Des formes sous lesquelles il est perçu. — En quoi consistent le profit, — le dividende, — le loyer, — l'intérêt. — Qu'il y a toujours entre ces différentes formes de la rémunération du capital proportionnalité ou équivalence. — Que l'on a cependant attaqué l'intérêt d'une manière spéciale ; — historique du préjugé contre le prêt à intérêt. — Arguments employés pour justifier ce préjugé. — Circonstances qui ont pu lui donner naissance et le faire subsister jusqu'à nos jours. — D'où est venue la réaction contre ce préjugé. — Comment et par qui il a été battu en brèche. — Atténuations que l'Église catholique a apportées à sa doctrine prohibitive du prêt à intérêt. — Du dommage naissant et du lucre cessant. — État actuel de la question. — Aperçu des inconvénients de la limitation du taux de l'intérêt. — Résumé. — A quoi aboutissent les déclamations contre le capital.*

Le prix courant du service productif des capitaux tend incessamment, comme celui des services productifs des facultés humaines, à se confondre avec son *prix naturel*, c'est-à-dire avec la somme nécessaire pour maintenir le capital au service de la production et

l'augmenter dans la proportion utile. Quand l'offre du capital surpasse la demande, le prix courant de son service productif peut tomber au-dessous du prix naturel de ce service ; mais aussitôt, les risques de l'emploi du capital n'étant pas suffisamment couverts ni la privation suffisamment compensée, une partie du capital se dissipe ou se retire, l'offre diminue et le prix courant s'élève. Quand, au contraire, le prix courant vient à dépasser le prix naturel, par suite de l'excès de la demande relativement à l'offre, la rémunération du capital s'augmente d'une prime qui encourage la formation des capitaux et leur application à la production. Alors l'offre des capitaux s'augmente et le prix courant s'abaisse.

Des circonstances diverses peuvent toutefois, comme dans le cas de la rémunération du travail, entraver l'action de cette loi régulatrice. Quand les détenteurs de capitaux possèdent un monopole, par exemple, ils peuvent diminuer artificiellement leur offre et maintenir ainsi, pendant une période plus ou moins longue, le prix courant du service productif de leurs capitaux au-dessus de son prix naturel. Mais, comme dans le cas du travail encore, la prime extraordinaire dont jouissent les détenteurs du monopole, agit activement pour le détruire, qu'il soit naturel ou artificiel.

Examinons maintenant sous quelles formes se perçoit la rémunération du service productif des capitaux.

Comme la rémunération du travail, elle se présente tantôt sous la forme d'une *part éventuelle,* tantôt sous la forme d'une *part assurée*. Dans le premier cas, elle

se nomme *profit* ou *dividende ;* dans le second cas, *intérêt* ou *loyer*.

Lorsque vous engagez un capital dans la production, c'est en vue d'obtenir une part de produit qui couvre votre privation ainsi que vos risques et vous procure un bénéfice. Mais cette part de produit, vous pouvez ne point la recevoir si les risques de la production viennent à échoir; elle est, de sa nature, purement éventuelle.

S'il s'agit d'une entreprise formée à l'aide des fonds d'un seul capitaliste ou d'un petit nombre de capitalistes, cette part éventuelle prend le nom de *profit*.

S'il s'agit d'une entreprise formée au moyen de la réunion d'un grand nombre de fractions de capital, cette part éventuelle se nomme *dividende*.

N'oublions pas toutefois que le profit comprend ordinairement avec une part afférente au capital, une part afférente au travail. L'entrepreneur d'industrie est, en effet, un travailleur-capitaliste qui consacre à la production son fonds de facultés productives ainsi que les capitaux fixes et circulants dont il dispose. Il doit donc être rémunéré à ce double titre. Il doit recevoir une part comme travailleur et une part comme capitaliste.

Les choses se passent autrement dans les entreprises fondées au moyen de capitaux collectifs. Dans cette forme de la production incontestablement plus parfaite que la précédente, la séparation des fonctions productives, la division du travail, a fait un pas de plus. L'entreprise est dirigée et mise en activité par un per-

sonnel de travailleurs qui reçoivent séparément, et le plus souvent sous la forme d'une part fixe et assurée, la rémunération de leurs services productifs. Les *actionnaires* qui fournissent le capital ne participent que dans une faible mesure à la gestion de l'entreprise et leur rémunération ne comprend, en conséquence, que la part éventuelle, afférente à leur capital. Cette part éventuelle, c'est le dividende.

Le profit et le dividende n'en sont pas moins des termes synonymes, lorsqu'on a soin de séparer du profit la part qui revient au travail.

Au lieu d'être purement éventuelle, partant mobile, variable, selon les résultats de l'opération productive, la part du capital peut être indépendante des résultats de cette opération, elle peut être assurée, partant fixe. Dans ce cas, elle se nomme *intérêt,* lorsqu'il s'agit d'un capital circulant, *loyer* lorsqu'il s'agit d'un capital fixe.

Je dis que la part du capital dans la production peut être assurée, au lieu d'être simplement éventuelle. Ceci a lieu chaque fois qu'on prête ou qu'on loue un capital au lieu de l'employer pour son propre compte, soit isolément, soit par association. Ainsi, par exemple, un homme a besoin d'un capital pour entreprendre une industrie. Ce capital, il ne le possède point, mais vous le possédez. Vous pouvez vous associer avec lui et percevoir votre part dans le produit de l'entreprise sous la forme d'un *profit* ou d'un *dividende,* mais vous n'aurez dans ce cas qu'un revenu purement éventuel. Si l'entreprise tourne mal, non-seulement

vous ne percevrez aucun revenu, mais encore vous courrez le risque de perdre votre capital. Vous préférez, en conséquence, recevoir un revenu fixe et assuré, dût-il être moins élevé. Que fait alors l'individu qui a besoin de votre capital? Après avoir évalué le bénéfice probable de l'entreprise, il s'engage : 1° à vous restituer intact votre capital à une époque convenue; 2° à vous fournir dans l'intervalle un revenu fixe. C'est une double *assurance* qu'il vous procure, une double responsabilité dont il se charge, car il n'a point et ne peut avoir la certitude que l'entreprise lui donnera un produit suffisant pour vous fournir une part fixe, ou même pour recomposer intégralement le capital que vous lui avez prêté. Tout emprunteur est donc, en même temps, un assureur. Mais on conçoit que cette assurance ne soit pas, ne puisse pas être entière, qu'elle ne vaille que ce que vaut l'assureur lui-même. Si c'est un homme habile, prudent et honnête; s'il possède un capital assez considérable pour servir de garantie au vôtre, les risques que vous subirez seront très-faibles. L'assurance, en ce cas, sera presque complète. Mais si votre emprunteur est un homme d'une habileté médiocre et d'une probité douteuse, s'il ne possède qu'un faible capital, enfin s'il se trouve engagé dans une entreprise chanceuse, les risques que vous subirez, vous *prêteur assuré,* pourront s'élever fort haut.

Une portion plus ou moins importante des risques afférents à la production se retrouve donc dans la part assurée comme dans la part éventuelle. Un risque

particulier s'y ajoute même, lorsque l'emprunteur ne présente point de suffisantes garanties de moralité. La privation s'y retrouve aussi. Quand vous prêtez un capital circulant, quand vous louez un capital fixe, vous en perdez la libre disposition pour une période plus ou moins longue. Quelquefois cette période est limitée, quelquefois, elle ne l'est point. S'il vous arrivait d'avoir besoin de votre capital, dans l'intervalle, vous ne pourriez en disposer, vous en demeureriez privé, en supportant tout le dommage ou le manque à gagner résultant de cette privation, à moins que vous n'eussiez la possibilité de vendre votre créance, ou d'emprunter sur le dépôt du titre. Selon le mode d'emploi du capital, la vente des créances, ou l'emprunt sur le dépôt des titres est plus ou moins facile, et la prime nécessaire pour compenser la privation plus ou moins élevée.

Mais que le capital soit employé aux frais et risques du capitaliste; que la part qui revient à celui-ci soit, en conséquence, variable et éventuelle; ou bien que la capital soit employé aux frais et risques d'un emprunteur qui s'engage à fournir au prêteur une part de produit fixe et assurée, sa rémunération demeurera la même, compensation faite de la différence de la privation et des risques. En d'autres termes, il y aura toujours équivalence entre les loyers et les intérêts d'une part, les profits et les dividendes de l'autre, ou si cette équivalence n'existe pas, elle tendra irrésistiblement à s'établir.

Supposons, en effet, qu'elle n'existe point; suppo-

sons que la rémunération des capitaux employés aux frais et risques des capitalistes, vienne, toutes choses étant égales, à dépasser celle des capitaux loués ou prêtés ; supposons que le taux des profits et des dividendes s'élève au-dessus de celui des intérêts et des loyers, qu'en résultera-t-il ? Que les capitalistes préféreront employer leurs capitaux eux-mêmes, pour leur propre compte, plutôt que de les prêter ou de les louer. Moins de capitaux s'offriront donc pour être prêtés ou loués et le taux de l'intérêt ou du loyer haussera jusqu'à ce que l'équilibre se trouve rétabli. Le contraire aura lieu si le taux de l'intérêt et du loyer vient à s'élever proportionnellement au-dessus du taux des profits et des dividendes. En ce cas, les individus qui ont des capitaux engagés pour leur propre compte ou qui sont en train d'en accumuler, s'empresseront de les prêter ou de les louer et l'équilibre se rétablira encore.

L'assurance qui se trouve comprise dans le prêt et le loyer, ne saurait, comme on voit, procurer un profit supérieur à celui de toute autre opération. Le *prime* payée par l'emprunteur assureur ne saurait excéder le taux ordinaire des profits, sinon le prêteur préférerait subir lui-même le risque attaché à l'emploi de son capital ; elle ne saurait non plus demeurer longtemps au-dessous, sinon l'emprunteur cesserait de trouver avantage à conclure ce genre d'opération ; il trouverait plus de profit, par exemple, à s'associer un capitaliste à qui il fournirait une *part éventuelle* dans ses bénéfices.

Donc, on peut affirmer qu'il y a, sauf l'action des causes perturbatrices, équivalence entre les profits et les dividendes d'une part, les intérêts et les loyers de l'autre.

Nous allons voir qu'il y a, de même, équivalence entre les intérêts et les loyers.

Les expressions d'*intérêt* et de *loyer* sont fréquemment confondues, et on comprend qu'elles le soient, car l'opération qui donne naissance à l'intérêt est absolument de la même nature que celle qui donne naissance au loyer. Entre le prêt et la location il n'y a aucune différence essentielle. Seulement, le prêt auquel correspond l'intérêt se dit communément des capitaux circulants, tandis que la location à laquelle correspond le loyer s'applique aux capitaux fixes.

Voyons sur quoi repose la distinction que l'on a établie cependant entre le prêt et la location, l'intérêt et le loyer.

Les capitaux circulants sont, comme nous l'avons vu, ceux qui disparaissent entièrement dans chaque opération productive. De là encore le nom de capitaux *fongibles* qui leur a été donné. Ils consistent, par exemple, dans les matières premières qui entrent dans la composition du produit et dans les moyens de subsistance que l'on fournit aux travailleurs, ou bien encore dans le numéraire à l'aide duquel on se procure matières premières et subsistances. Chaque opération doit reproduire entièrement cette portion du matériel de la production, ces capitaux circulants ou fongibles.

Il n'en est pas de même pour les capitaux fixes, consistant dans les bâtiments, les machines, les outils, etc., nécessaires à la production. Ceux-ci ne se consomment qu'en partie et ils ne doivent, en conséquence, être rétablis qu'au bout d'un certain nombre d'opérations.

De cette différence naturelle qui existe entre les capitaux circulants ou fongibles et les capitaux fixes ou durables, voici ce qui résulte :

C'est que l'homme qui a prêté un capital circulant ou fongible ne peut pas recouvrer les mêmes matières qu'il a prêtées ; c'est qu'il en recouvre d'autres, égales ou supposées égales, en quantité et en qualité.

C'est, au contraire, que l'homme qui a loué un capital fixe ou durable, un bâtiment, une machine, une bête de somme, un outil, recouvre le même agent productif qu'il a loué, le même bâtiment, la même machine, la même bête de somme, le même outil. Seulement, il le recouvre plus ou moins détérioré, endommagé, usé. D'où la nécessité qui incombe au locataire, de payer outre le prix du service de l'agent productif, une somme suffisante pour l'entretenir et le renouveler.

Ainsi donc, l'intérêt comprend seulement le prix de l'usage d'un capital ; le loyer comprend, outre le prix de l'usage ou du service productif, la somme nécessaire pour maintenir en bon état et renouveler à la longue l'instrument loué.

Il semblerait, d'après cela, que le loyer dût toujours être supérieur à l'intérêt. Cependant il n'en est rien.

Souvent même, c'est le contraire qui arrive. Voici pourquoi : c'est que la plus grande partie du matériel que l'on désigne sous le nom de capital fixe, s'use, se détériore avec une extrême lenteur, en sorte que l'annuité nécessaire pour entretenir et renouveler cette portion du matériel de la production demeure très-faible; c'est qu'elle ne dépasse pas un pour cent ou un demi pour cent, par exemple. Or, en vertu de la nature même de l'instrument loué, les risques de la location d'un capital fixe sont généralement moindres que ceux du prêt d'un capital circulant ou fongible. Si l'opération à laquelle concourent ces deux espèces de capitaux ne réussit point, le capital fongible peut être entièrement détruit, fondu; le capital fixe subsiste au contraire, ou du moins l'on n'en perd que la portion qui a été usée, consommée dans l'opération. Le *prêteur* est donc exposé à perdre, outre l'intérêt auquel il a droit, la totalité ou la plus grande partie de son capital, tandis que le *loueur* n'est exposé, lui, qu'à la perte de son loyer et de la partie de son instrument qui a été usée, consommée dans l'opération. L'homme qui loue un capital fixe subit donc, en vertu de la nature même de son instrument, un moindre risque que l'homme qui prête un capital circulant. Si la différence qui existe entre ces deux risques s'élève à un p. °/₀, tandis que l'annuité nécessaire pour entretenir et renouveler le capital fixe n'est que d'un demi p. °/₀, le loyer sera d'un demi p. °/₀ plus bas que l'intérêt. Si, au contraire, l'annuité est supérieure à la différence des risques, le loyer sera plus élevé que

l'intérêt. Ces inégalités dépendent à la fois de la nature de l'emploi du capital et de la nature du capital employé.

Mais, en tous cas, le taux du loyer ne saurait dépasser, au moins d'une manière régulière et permanente, le taux de l'intérêt, ni demeurer au-dessous. Chacun peut, en effet, donner à la portion de produit net qu'il capitalise, la destination qu'il trouve la plus avantageuse; il peut la mettre sous la forme d'un capital fixe, d'une maison, d'une terre, d'une machine, ou sous la forme d'un capital circulant, d'une provision de blé, de vin, d'huile, ou bien encore d'une somme d'argent. Si la location des capitaux fixes rapporte, toutes choses étant supposées égales, plus que le prêt des capitaux circulants, il la choisira de préférence. Il échangera la portion de produit net qu'il veut capitaliser contre une terre, une maison ou une machine qu'il louera. Dans le cas contraire, il l'échangera contre une provision de blé, d'huile, de vin, ou contre une somme d'argent qu'il prêtera. L'équilibre s'établit ainsi nécessairement entre le taux de l'intérêt et le taux du loyer, c'est-à-dire entre le prix de l'usage de cette portion du matériel de la production que l'on désigne sous le nom de capital circulant, et le prix de l'usage de cette autre portion du matériel de la production que l'on désigne sous le nom de capital fixe.

Ainsi donc, d'un côté l'intérêt et le loyer tendent incessamment à se mettre en équilibre avec le profit et le dividende, la part assurée avec la part éventuelle;

d'un autre côté, l'intérêt tend, en vertu de la même impulsion, à se mettre en équilibre avec le loyer.

Chose curieuse cependant. Rarement on a attaqué la légitimité des profits ou des dividendes provenants soit des capitaux fixes, soit des capitaux circulants mis au service de la production. Rarement aussi, on s'est élevé contre le loyer des capitaux fixes. En revanche, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, on a contesté la légitimité de l'intérêt des capitaux circulants ou fongibles. La religion a proscrit le prêt à intérêt, bien avant que le socialisme songeât à réclamer la gratuité du crédit. Et tandis que les législateurs n'ont réglementé que d'une manière accidentelle le taux des profits, des dividendes et des loyers, ils ont presque universellement limité le taux de l'intérêt.

L'Église catholique, notamment, s'est signalée, dès son origine, par la guerre à mort qu'elle a faite au prêt à intérêt. Elle l'a prohibé de la manière la plus formelle, en s'appuyant sur un passage de l'Évangile selon Saint-Luc où Jésus-Christ s'exprime ainsi :

« Si vous prêtez à ceux de qui vous espérez recevoir quelque service, quel gré vous en saura-t-on, puisque les pécheurs mêmes se prêtent les uns aux autres pour recevoir un pareil avantage?... *Prêtez sans en rien espérer* (*mutuum date, nihil indè sperantes*), et alors votre récompense sera très-grande, et vous serez les enfants du Très-Haut. » Selon toute apparence, ce n'était là qu'un simple précepte de charité; mais dès l'origine, il fut interprété d'une manière beaucoup plus rigoureuse. L'Église interdit d'une manière

formelle le prêt à intérêt, même à un bas intérêt. Selon ses pères et ses docteurs, notamment selon saint Thomas, qui s'est beaucoup occupé de cette matière, celui-là est un usurier, et, comme tel, passible de toutes les censures de l'Église, qui exige quelque chose en sus du sort principal, c'est-à-dire de la somme prêtée. Saint Ambroise, Tertullien, saint Basile, saint Jérôme, saint Chrysôstome, toutes les grandes autorités de la primitive Église avaient exprimé à cet égard la même opinion que saint Thomas. Les conciles défendirent en outre à diverses reprises le prêt à intérêt en le flétrissant du nom d'usure.

Cette opinion contraire au prêt à intérêt remonte, du reste, bien plus haut que le christianisme. Ainsi, Moïse défendit aux juifs de tirer aucun intérêt de l'argent qu'ils prêtaient à leurs concitoyens pauvres; il permit toutefois de tirer un intérêt des prêts faits aux riches et aux étrangers. Le roi David et les prophètes, particulièrement Ézéchiel, fulminèrent l'anathème contre les usuriers. Les mêmes répulsions contre le prêt à intérêt se retrouvent chez la plupart des législateurs et des philosophes de l'antiquité païenne. Aristote, par exemple, pose en principe que l'intérêt est une chose contre nature. Caton, Cicéron, Senèque, Plutarque sont du même avis. Quelqu'un ayant demandé à Caton ce qu'il pensait du prêt à intérêt, il répondit qu'à ses yeux c'était à peu près le même crime de prêter à intérêt et de tuer un homme : *quid fœnerari? quid hominem occidere?*

Le sentiment universel s'élevait dans l'antiquité

contre le prêt à intérêt, et les apôtres du christianisme n'ont fait autre chose que d'adopter à cet égard l'opinion commune. Cependant les mêmes philosophes et les mêmes docteurs qui réprouvaient l'intérêt provenant des capitaux circulants, ne songeaient à s'élever ni contre le loyer des capitaux fixes, ni contre le profit des capitaux fixes ou circulants.

Il est assez curieux de rechercher la cause de cette anomalie. Examinons donc sommairement de quelle manière on s'y prenait pour justifier le préjugé contraire au prêt à intérêt.

Qu'il soit répréhensible de retirer un intérêt de l'argent ou des marchandises que l'on a prêtées, tandis qu'il ne l'est point de retirer un loyer de la maison que l'on a louée, une rente de la terre que l'on a affermée, ou bien encore un profit de l'argent ou des marchandises que l'on a fait valoir soi-même; que l'on commette un délit et un péché dans le premier cas, tandis qu'on use d'un pouvoir légitime dans les deux autres, voilà ce qui semble difficile à démontrer. Cette difficulté n'a pas arrêté cependant les adversaires du prêt à intérêt. Ils ont entassé volumes sur volumes pour la surmonter, et, grâce à l'ignorance universelle, ils ont pu avoir raison pendant des siècles contre le sens commun. Je me bornerai à reproduire quelques-uns des sophismes dont ils ont fait le plus fréquent usage.

Voici d'abord comment ils justifiaient la différence qu'ils établissaient entre l'intérêt et le loyer. « Quand je loue une maison, une terre, un outil, un cheval ou

un âne, disaient-ils, je puis séparer de la chose même l'usage que j'en fais, et il est juste que je vous fasse payer cet usage. Car lorsque vous me restituez ma maison, ma terre, mon outil, mon cheval, mon âne, vous me les avez plus ou moins usés, détériorés. Or n'est-il pas équitable que vous me fournissiez une compensation, une indemnité pour la dépréciation que vous avez fait subir à ma chose en vous en servant? Cette compensation, cette indemnité, c'est le prix du loyer.

« Il y a, en revanche, une autre catégorie d'objets dont l'usage ne saurait être séparé de la chose même, car on ne peut s'en servir sans qu'ils se consomment ou disparaissent des mains de celui qui s'en sert. Ce sont les objets *fongibles*. Tels sont l'argent, le blé, le vin, l'huile, les matières premières nécessaires à l'industrie, etc. Quand je vous prête une somme d'argent, un sac de blé, un tonneau de vin, un baril d'huile, vous ne pouvez me restituer ces choses après vous en être servi comme vous me restituez ma maison, ma terre, mon outil, mon cheval, mon âne. Vous ne le pouvez, parce qu'il est dans la nature de ces choses de se consommer par l'usage. Vous me restituez donc d'autre argent, d'autre blé, d'autre vin, d'autre huile. Mais serait-il juste que vous m'en rendissiez plus que vous n'en avez reçu? On conçoit qu'en restituant la maison, la terre, l'outil, le cheval ou l'âne, vous y ajoutiez une indemnité pour compenser la détérioration, l'usure. Mais si vous remplacez intégralement le capital fongible que je vous ai prêté, puis-je rien exiger de plus? Ne

reçois-je pas sinon la chose prêtée elle-même, du moins une chose équivalente? Le prêt des objets *fongibles* ne doit-il pas être gratuit en vertu de la nature même des choses? »

S'agissait-il de justifier la différence qu'ils établissaient entre le profit résultant de l'emploi du *capital fongible* et l'intérêt provenant du prêt de ce même capital, les adversaires de l'usure prétendaient que, dans le premier cas, l'on courait des risques, tandis que dans le second on n'en courait point. « En faisant valoir soi-même son capital, disaient-ils, on court risque de faire de mauvaises opérations et de perdre son capital en tout ou en partie, tandis qu'en le prêtant, soit que l'emprunteur fasse de bonnes ou de mauvaises affaires, on reçoit toujours le même intérêt. »

Rien de plus faible, de plus puéril même que ces arguments des adversaires de l'usure. N'était-il pas visible, en effet, que le loyer des maisons, des terres, etc., comprenait autre chose que l'indemnité nécessaire pour les maintenir en bon état? Que le profit provenant de l'emploi des capitaux fongibles surpassait de beaucoup l'indemnité nécessaire pour couvrir les risques de cet emploi? Enfin, qu'en prêtant un capital on n'était pas « toujours sûr de recevoir le même intérêt; » qu'on n'avait aucune certitude de recevoir un intérêt quelconque ou même de récupérer son capital? On aurait pu aisément démontrer aux adversaires de l'usure qu'ils devaient, sous peine de se montrer illogiques, condamner comme usure tout ce qui, dans le loyer d'une maison, d'une

terre, d'un outil, d'un cheval, d'un âne, dépassait l'indemnité nécessaire pour compenser la détérioration de la chose louée; tout ce qui, dans le profit d'un capital employé par son propriétaire, excédait la prime du risque. Ils auraient été conduits ainsi à cette conséquence d'une absurdité palpable qu'un fermier, par exemple, qui restituait une terre après l'avoir améliorée, non-seulement ne devait aucun fermage au propriétaire, mais encore qu'il pouvait, en bonne justice, exiger de lui une indemnité.

Un troisième argument, qui surpassait encore ceux-là en puérilité, était tiré de la prétendue *stérilité* de l'argent et des autres métaux servant de monnaie. C'est une chose contre nature, disait Aristote, ou lui faisaient dire ses interprètes, que l'argent produise de l'argent. Saint Basile, qui avait adopté pleinement l'opinion attribuée au philosophe grec, rappelait aux fidèles que le cuivre, l'or et les métaux ne produisent rien; qu'ils ne portent aucun fruit en vertu de leur nature même. Un autre père de l'Église, saint Grégoire de Nysse, faisait remarquer que le créateur n'a dit qu'aux créatures animées : *croissez et multipliez ;* qu'il n'a rien dit de semblable aux créatures inanimées, telles que l'argent. Jérémie Bentham réfute d'une manière originale cet argument attribué à Aristote et répété par la plupart des pères et des docteurs de l'Église ainsi que par un bon nombre de jurisconsultes [1].

[1] Sans parler des poëtes. Dans le *Marchand de Venise* de SHAKESPEARE, la question de la légitimité de l'intérêt donne

« Il arriva, dit-il, que ce grand philosophe, avec tout son talent et toute sa pénétration, et malgré le nombre de pièces d'argent qui avaient passé par ses mains (nombre plus grand peut-être que celui qui ait jamais passé avant ou depuis dans les mains d'aucun philosophe), et malgré les peines toutes particulières qu'il s'était données pour éclaircir la question de la génération, ne pût jamais parvenir à découvrir dans aucune pièce de monnaie quelque organe qui la rendît propre à en engendrer une autre. Enhardi par une

lieu à une discussion des plus curieuses entre le juif Shylock et le marchand chrétien Antonio. Le juif Shylock, qui plaide *pro domo sua* en défendant l'usure, cite à l'appui de sa thèse les profits que Jacob faisait sur ses brebis. Son adversaire lui demande ironiquement si l'or et l'argent sont des brebis? Le juif ne trouve rien à répondre à un argument si péremptoire. Cela ne l'empêche pas de prêter ensuite au marchand de Venise une somme de 3 mille sequins, en stipulant que, si cette somme ne lui est pas restituée à l'échéance, il aura le droit de couper une livre de chair dans telle portion du corps de son débiteur qu'il lui plaira de choisir. Antonio qui a consenti à se soumettre à cette usure de cannibale, n'est pas en mesure de rembourser à l'échéance la somme empruntée. Shylock réclame impitoyablement son dû en invoquant la justice et la bonne foi. Le marchand de Venise est sur le point de devenir sa victime, lorsque la jeune et belle héroïne Porcia, déguisée en homme de loi, le tire d'affaire en remarquant que « le sang n'est pas entré dans le marché. » Shylock peut donc prendre sa livre de chair, à titre d'intérêt ou d'usure, mais sans une goutte de sang,— ceci sous peine de mort. Le marchand de Venise est sauvé. Cette fable, dont le génie de Shakespeare a tiré un parti si merveilleux, n'est-elle pas un spécimen curieux de l'ignorance du temps?

preuve négative de cette force, il s'aventura à donner au monde le résultat de ses observations sous la forme de cette proposition universelle, que, *de sa nature, tout argent est stérile.* Vous, mon ami, sur qui la saine raison a beaucoup plus d'empire que l'ancienne philosophie, vous aurez déjà remarqué, sans doute, que ce qu'on aurait dû conclure de cette observation spécieuse, s'il y avait lieu d'en conclure quelque chose, c'est qu'on essayerait en vain de tirer 5 pour 100 de son argent, et non pas qu'on ferait mal si on parvenait à en tirer ce profit. Mais ce fut autrement que les sages de l'époque en jugèrent.

« Une autre considération qui ne s'est point présentée à l'esprit de ce grand philosophe, et qui, si elle s'y fût présentée, n'aurait point été tout à fait indigne de son attention, c'est que, bien qu'une darique (monnaie persane) fût aussi incapable d'engendrer une autre darique que d'engendrer un bélier ou une brebis, un homme cependant, avec une darique empruntée, pouvait acheter un bélier et deux brebis qui, laissés ensemble, devaient probablement, au bout de l'année, produire deux ou trois agneaux ; en sorte que cet homme, venant, à l'expiration de ce terme, à vendre son bélier et ses deux brebis pour rembourser la darique, et en donnant en outre un de ses agneaux pour l'usage de cette somme, devait encore se trouver de deux agneaux, ou d'un au moins, plus riche que s'il n'avait point fait ce marché (1). »

(1) *Défense de l'usure,* par JÉRÉMIE BENTHAM, lettre X.

Avant Bentham, Calvin avait réfuté, en employant des arguments analogues, le sophisme d'Aristote : « L'argent, dit-on, n'enfante pas l'argent. Et la mer le produit-elle? Est-il le fruit d'une maison, pour l'usage de laquelle pourtant je reçois un loyer? L'argent naît-il, à proprement parler, du toit et des murailles? Non, mais la terre produit, la mer porte des navires qui servent à un commerce productif, et avec une somme d'argent on peut se procurer une habitation commode. Si donc il arrive que l'on retire d'un négoce plus que de la culture d'un champ, pourquoi ne permettrait-on pas au possesseur d'une somme d'argent d'en retirer une somme quelconque, quand on permet au propriétaire d'un champ stérile de le donner à bail moyennant un fermage? Et lorsqu'on acquiert à prix d'argent un fonds de terre, est-ce que ce capital ne produit pas un revenu annuel? Quelle est cependant la source des profits que fait un marchand? Son industrie, direz-vous, et son activité intelligente. Qui doute que l'argent, que l'on n'emploie pas, soit une richesse inutile? Celui qui demande à un emprunteur un capital veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. Ce n'est donc pas de l'argent même que provient le bénéfice, mais de l'emploi qu'on en fait (1). »

L'erreur d'Aristote et de ses disciples provenait, comme on voit, de ce qu'ils se méprenaient sur la

(1) Lettres de Calvin, citées par M. Léon Faucher, article *Intérêt* du *Dictionnaire de l'économie politique.*



signification économique des mots *stérilité, productivité*. L'argent est stérile en ce sens que deux pièces d'argent juxtaposées n'en engendreront jamais une troisième ; mais les maisons, les navires, les machines et les outils de toute sorte ne sont-ils pas affectés du même genre de stérilité? Leur productivité réside dans le concours qu'ils apportent à la production, dans l'emploi qu'on en fait, pour nous servir de l'expression de Calvin, et telle est aussi la source de la productivité de l'argent.

C'est donc à grands renforts de sophismes que l'opinion contraire au prêt à intérêt a été soutenue. Il n'en est que plus intéressant de rechercher quelles circonstances l'ont suscitée et lui ont permis de subsister jusqu'à nos jours, malgré la faiblesse vraiment puérile des arguments employés pour la soutenir. Comme dans le cas du salaire, mais en sens inverse, ces circonstances peuvent se résumer en un seul mot : le monopole.

Dans l'antiquité, le monopole agissait à la fois pour surélever le taux du profit et celui de l'intérêt.

La difficulté des communications, l'espèce de reprobation qui était attachée aux arts industriels, les règlements qui limitaient les professions, règlements dont l'origine se perd dans la nuit des temps, enfin l'esclavage qui mettait les travailleurs à la discrétion des entrepreneurs d'industries, contribuaient, dans l'antiquité, à surélever le taux des profits. A quoi il faut ajouter que ce taux était naturellement élevé à cause des risques considérables qui pesaient alors sur

la production, par le fait des circonstances politiques et économiques. Or, le taux de l'intérêt devait correspondre exactement au taux des profits, sinon les capitalistes auraient préféré employer leurs fonds pour leur propre compte, plutôt que de les prêter.

La seconde cause de l'élévation du taux de l'intérêt résidait dans le peu de garanties que présentait aux prêteurs, la classe nombreuse qui recourait habituellement aux emprunts dans les sociétés anciennes. La guerre était, à Rome et dans la plupart des autres sociétés de l'antiquité, la grande nécessité qui obligeait cette classe à emprunter, et qui, en même temps, l'empêchait de donner des garanties valables aux prêteurs. Le système des armées permanentes était, comme chacun sait, inconnu dans l'antiquité. Lorsqu'une guerre survenait, tous les citoyens valides étaient tenus d'y prendre part. Le petit propriétaire, par exemple, qui cultivait lui-même son champ avec un ou deux esclaves, était obligé de partir pour l'armée. Pendant son absence, sa propriété demeurait à l'abandon. A son retour, il trouvait son petit capital entamé, ses réserves détruites. Il était obligé d'emprunter la somme nécessaire pour subsister jusqu'à la récolte suivante, et il allait frapper à la porte du riche patricien qui se trouvait, lui, dans une situation bien différente; car, le patricien avait de nombreux esclaves, disciplinés comme une armée et dirigés par des contre-maîtres dont il stimulait le zèle en leur offrant la perspective de l'affranchissement. Quand il allait à la guerre, sa terre continuait d'être cultivée,

ses ateliers ne chômaient point; en outre, la guerre était bien plus profitable pour les patriciens, qui occupaient les principaux grades de l'armée, qu'elle ne l'était pour les plébéiens. Les chefs ne manquaient point de s'adjuger la grosse part des dépouilles des vaincus; souvent même ils ne laissaient rien aux simples soldats, leurs compagnons de périls et de gloire.

De retour à Rome, la campagne finie, le patricien se retrouvait riche, — riche des dépouilles qu'il avait ravies à l'ennemi, riche aussi des profits que lui avaient rapportés ses terres ou ses ateliers pendant son absence. Le malheureux plébéien, au contraire, ne retrouvait chez lui que la misère. Il empruntait pour se refaire; il empruntait au riche patricien, sous la condition de rembourser son emprunt à une échéance plus ou moins prochaine. Mais souvent, aux approches de l'échéance, une nouvelle guerre éclatait. Obligé encore une fois d'abandonner son champ ou son atelier, le plébéien ne pouvait acquitter sa dette. Alors il était impitoyablement saisi à la requête de son créancier, et ce vétéran glorieux, ce vainqueur des nations, était vendu à l'encan, et attaché à la même chaîne que les ennemis qu'il avait vaincus. On conçoit combien une destinée si cruelle devait émouvoir les masses au sein desquelles se rencontraient tant de débiteurs menacés d'un sort semblable. Les plébéiens, victimes de la rigueur des créanciers, rappelaient bien haut les services qu'ils avaient rendus à la république; ils énuméraient leurs actions d'éclat, ils montraient les cicatrices dont ils étaient couverts, et parfois

le peuple indigné brisait leurs chaines. De là des troubles continuels et des plaintes véhémentes dont les échos ont traversé les siècles ; de là aussi ce sentiment de commisération pour le débiteur et de répulsion pour le créancier qui remplissait les âmes et qui n'est pas encore complétement effacé ; de là enfin le préjugé des masses contre le prêt à intérêt et leur haine contre les usuriers. Car les masses remontent rarement jusqu'à la source du mal qu'elles endurent. Elles s'en tiennent communément à la cause apparente. La guerre et l'esclavage , voilà quelles étaient, dans l'antiquité, les causes premières des maux qui accablaient les classes plébéiennes. Mais l'opinion populaire était favorable à la guerre, et l'esclavage était considéré comme une institution indispensable. On s'en prenait donc à l'usure, et le peuple en tumulte exigeait que l'avidité des prêteurs fût réprimée et punie. Tantôt il réclamait l'abolition des anciennes dettes, tantôt la limitation du taux de l'intérêt. Quand, après de longs débats, on satisfaisait à ces exigences de la démocratie du temps, les emprunteurs s'abandonnaient à la joie ; ils se croyaient pour jamais à l'abri des atteintes de l'usure. Cependant, bien loin d'en être améliorée, leur situation en devenait, presque toujours, plus mauvaise. En effet, lorsqu'on touchait aux anciennes dettes, on augmentait les risques du prêt, partant le taux de la prime nécessaire pour les couvrir. Lorsqu'on limitait le taux de l'intérêt on contribuait de même à l'élever : d'abord en diminuant le nombre des prêteurs, car les

courir au prêteur retombaient toujours en définitive sur les emprunteurs, dont la condition devenait de plus en plus mauvaise.

En résumé, l'opinion contraire au prêt à intérêt provenait de ce que les circonstances et les institutions se joignaient communément pour conférer aux capitalistes un monopole qui leur permettait de prêter à un taux excessif. Et comme les moyens que l'on employait pour combattre ce monopole demeuraient le plus souvent inefficaces, comme ils aggravaient même parfois le mal qu'on voulait détruire, on se persuadait que le prêt à intérêt était entaché d'un vice irrémédiable. On lui imputait les maux provenants de l'usure, au lieu de les ramener à leur véritable source, qui était le monopole, et on le frappait d'anathème; puis, faute de bonnes raisons pour motiver cet anathème, on avait recours à des sophismes.

Cependant, la situation économique de l'Europe s'était peu à peu modifiée. L'anarchie qui avait régné pendant le moyen âge dans l'intérieur de chaque État commençait à faire place à l'ordre, les guerres devenaient moins fréquentes, les relations de cité à cité et de pays à pays se développaient. L'industrie et le commerce prenaient un essor rapide. Or, ces deux branches de la production, la dernière surtout, exigent une proportion considérable de capitaux circulants. Les négociants qui pouvaient réaliser de grands profits en employant ces capitaux, en demandèrent des quantités de plus en plus fortes. Les capitalistes chrétiens auraient bien voulu leur en fournir ; mais ils étaient

intimidés par la menace de la damnation éternelle que l'Église fulminait contre les usuriers. La prohibition canonique de l'intérêt fut alors soumise à un nouvel examen et vigoureusement battue en brêche par les intérêts de plus en plus nombreux qu'elle lésait. Deux camps se formèrent dans l'Église et dans la magistrature : les esprits routiniers et infatués du principe d'autorité soutinrent la vieille doctrine; les esprits avancés, les partisans du libre examen adoptèrent la nouvelle. Les promoteurs de la réformation se prononcèrent, pour la plupart, en faveur de la légitimité de l'intérêt, et ce fait, comme le remarque avec raison M. Léon Faucher, donne en partie l'explication de la supériorité industrielle et commerciale des nations protestantes (1).

Ainsi Calvin déclarait :

1° Que, s'il y a de l'usure et une espèce de cruauté d'exiger des intérêts lorsqu'on prête aux pauvres, il n'y en a pas lorsqu'on prête aux riches; 2° que l'usure n'est mauvaise et condamnable entre les riches que quand on tire du prêt des intérêts excessifs.

Des théologiens catholiques, parmi lesquels nous citerons Major, Navarro, Launoy, des jurisconsultes tels que Charles Dumoulin et Grotius, soutinrent hardiment la légitimité du prêt à intérêt; mais leur opinion fut condamnée par la plupart des assemblées générales du clergé. Bossuet écrivit pour la réfuter

(1) LÉON FAUCHER. Art. *Intérêt* du *Dictionnaire de l'économie politique.*

protester contre une innovation si pernicieuse. C'étaient les docteurs de Sorbonne qui avaient admis le dommage naissant et le lucre cessant [1]. Les docteurs de province, qui demeuraient plus en dehors du mouvement du siècle, repoussèrent avec indignation une doctrine qu'ils n'hésitèrent pas à qualifier d'infidèle à la tradition de l'Église. Le lucre cessant fut surtout en butte à leurs attaques. Ils prétendirent qu'en légitimant cette circonstance, les docteurs de Sorbonne avaient suivi les errements des casuistes relâchés : « Ni Moïse, écrivaient-ils dans un mémoire, ni David, ni Ézéchiel, ni les autres prophètes, ni même Jésus-Christ dans l'Écriture, ni les saints Pères, ni le droit canon ou civil n'ont jamais parlé du lucre cessant : il faut donc le rejeter. » En même temps, ils invoquaient l'autorité de plusieurs grands docteurs, tels que saint Thomas, saint Raymond, saint Antonin, qui s'étaient prononcés d'une manière formelle contre le lucre cessant. Les docteurs de Sorbonne ne manquèrent pas de répliquer ; ils s'efforcèrent de démontrer que rien dans les Écritures ni dans les Pères de l'Église ne s'opposait à l'adoption du lucre cessant ; qu'il était inexact de prétendre que saint Thomas l'eût condamné, et, de plus, que ce grand docteur avait admis le dommage naissant [2]. Mieux en harmonie avec les besoins du siècle, la doctrine soutenue par les docteurs de Sor-

(1) Assemblées des docteurs de Sorbonne, du 4 octobre 1665 et du 17 février 1666.

(2) Réplique des douze docteurs de Sorbonne, du 7 mai 1672.



bonne a prévalu dans l'Église. Cette doctrine ne légitime toutefois l'intérêt qu'en partie, et elle laisse une ample carrière ouverte au péché d'usure. Sous les titres de dommage naissant et de lucre cessant, l'Église admet une compensation pour la privation du capital; en revanche, elle se refuse à considérer comme légitime la prime destinée à couvrir le risque du prêt. Ceci est d'autant plus bizarre que l'Église ne fait aucune difficulté à reconnaître la légitimité des bénéfices, souvent énormes, que l'on réalise en prêtant à la grosse aventure, c'est-à-dire en fournissant une partie de la cargaison d'un navire, en vue de participer aux chances de l'entreprise.

Au moment où nous sommes, la question n'est pas encore résolue canoniquement. Il y a encore au sein de l'Église catholique des adversaires du prêt à intérêt. Le 18 août 1830, la cour de Rome rendit un arrêt portant que les confesseurs ne devaient pas inquiéter les prêteurs, mais laissant la question pendante quant au fond. Cet arrêt souleva un nouvel orage au sein du clergé. On vit se reproduire en France la vieille querelle des docteurs de province et des docteurs de Sorbonne. Plusieurs membres du clergé, parmi lesquels nous citerons l'abbé Laborde, vicaire de la métropole d'Auch, et l'abbé Denavit, professeur de théologie à Lyon, protestèrent contre l'arrêt de la pénitencerie romaine. « Je refuse l'absolution, écrivait notamment l'abbé Denavit, à ceux qui prennent des intérêts, et aux prêtres qui prétendent que la loi civile est un titre suffisant. » La majorité du clergé finit

toutefois par accepter cet arrêt, et l'Église se borne aujourd'hui généralement à condamner comme usuriers les prêteurs qui exigent un intérêt supérieur au taux légal.

Malheureusement, il faut le dire, les erreurs des légistes en cette matière continuent à venir en aide à celles des théologiens. Tous les pays civilisés, à l'exception de l'Angleterre, ont conservé leurs vieilles lois limitatives du taux de l'intérêt. En France, ces lois, après avoir été abolies pendant la révolution, furent rétablies en 1807. Le taux de l'intérêt fut limité à 5 p. °/₀ en matière civile, et à 6 p. °/₀ en matière commerciale. Et chose fâcheuse! cette législation surannée a encore été renforcée en 1850 par l'assemblée législative. Cependant, la limitation légale du taux de l'intérêt devient de moins en moins facile à justifier. Les capitaux se disséminent de plus en plus et les communications deviennent de plus en plus faciles. On ne saurait plus citer un seul endroit où quelques individus exercent le monopole du prêt sans qu'il soit possible de le leur enlever. Or, la limitation légale du taux de l'intérêt qui pouvait, dans une certaine mesure, se justifier à des époques où le prêt formait à peu près partout l'objet d'un monopole, cette limitation n'est-elle pas un non-sens économique, lorsque rien ne s'oppose plus à l'action de la concurrence? N'est-elle pas un obstacle qui entrave la distribution utile des capitaux dans les diverses parties de l'arène de la production? Ainsi, par exemple, il y a des industries qui ne peuvent emprunter à 5 ou 6 p. °/₀, qui doivent

payer un intérêt plus élevé, à cause des risques particuliers auxquels les capitaux s'y trouvent exposés. Ces industries n'offrent un intérêt rémunérateur au capitaliste qu'en lui payant 8 ou 10 p. °/₀ et davantage. Que fait la loi en proscrivant ce taux comme usuraire? Elle empêche les capitalistes scrupuleux d'alimenter ces industries; elle les livre aux capitalistes les moins honnêtes, qu'elle oblige à prélever une prime destinée à couvrir les risques supplémentaires qu'elle leur fait courir. Elle empêche encore le capital de se distribuer partout, selon le besoin qu'on en a. Si elle n'existait point, l'élévation extraordinaire, anormale, du taux de l'intérêt dans certaines localités, causée soit par le manque de capitaux, soit par leur concentration excessive, attirerait bientôt dans ces localités les capitaux du dehors. Les premiers arrivés se prêteraient à un taux élevé, mais l'élévation, l'exagération même de ce taux en attirerait de nouveaux, jusqu'à ce que les bénéfices du monopole eussent disparu, jusqu'à ce que le niveau se fût rétabli entre la rémunération des capitaux dans cette localité et dans les autres. La limitation légale du taux de l'intérêt contribue à perpétuer les monopoles, elle les *protége* au lieu de les détruire. Effet ordinaire des lois qui survivent aux circonstances qui les ont provoquées !

Résumons-nous. Comme le service productif du *personnel* de la production, le service productif du *matériel* ou de cette portion du matériel qui a été comprise sous les dénominations de capital fixe et de capital circulant, a un prix naturel et un prix courant.

Le prix naturel du service des capitaux se compose d'abord de la somme nécessaire pour les entretenir et les renouveler, de manière à maintenir intact le matériel de la production. Cette somme comprend, comme nous l'avons vu, outre la portion de produit nécessaire pour rétablir le capital au bout de chaque opération, une prime destinée à compenser la privation de ce capital et une autre prime destinée à couvrir les risques afférents à son emploi. A ces frais de production, il faut ajouter une part proportionnelle de produit net, qui permette d'accroître le matériel de la production, comme la part proportionnelle de produit net afférente au travail permet d'en augmenter le personnel. Tels sont les éléments du prix naturel du service productif des capitaux.

Le prix courant de ce service, le prix auquel il se paye sur le marché tend incessamment à se confondre avec le prix naturel. En effet, quand il demeure en-dessous, une portion du capital se détruit ou se dégage de la production, ou bien encore cesse de s'y engager, l'offre du capital diminue relativement à la demande, et le prix se relève. Quand le prix courant s'élève au-dessus du prix naturel, une prime extraordinaire est aussitôt offerte, soit à la formation des capitaux, soit à leur apport dans les branches de la production où cette rémunération extraordinaire est perçue, l'offre s'augmente et le prix s'abaisse.

Telle est la loi qui règle la rémunération du capital comme celle du travail.

Comme la rémunération du travail encore, celle du

capital se perçoit sous différentes formes, lesquelles peuvent cependant être ramenées à deux formes générales : la part éventuelle et la part fixe ou assurée. La part éventuelle porte tantôt le nom de profit, tantôt le nom de dividende ; la part assurée le nom de loyer quand il s'agit de capitaux fixes, le nom d'intérêt quand il s'agit de capitaux circulants. Nous avons vu qu'il y a toujours équivalence, sauf l'action des causes perturbatrices, entre les rémunérations perçues sous ces différentes formes ; que le profit et le dividende doivent nécessairement se mettre en équilibre avec le loyer et l'intérêt ; que le taux du loyer ne peut de même excéder, d'une manière régulière et permanente, le taux de l'intérêt ni demeurer en dessous, en un mot que la loi qui détermine le taux de la rémunération du capital agit indépendamment de la forme sous laquelle cette rémunération est perçue.

Nous avons vu enfin combien il serait absurde et impossible de vouloir toucher à la rémunération du capital, soit qu'il s'agisse de ses frais de production ou de sa part proportionnelle de produit net ; que néanmoins cette rémunération a été de tous temps attaquée, principalement lorsqu'elle a été perçue sous forme d'intérêt ; nous avons recherché d'où provenait le préjugé contre le prêt à intérêt, et nous avons vu qu'il avait sa source dans les circonstances au sein desquelles se concluait habituellement le prêt ; nous avons vu que le prix naturel de l'intérêt était très-élevé autrefois, et que le monopole contribuait, en outre, à rendre le prix courant supérieur au prix

naturel. De là les anathèmes fulminés contre l'usure, c'est-à-dire contre le prix de monopole de l'intérêt, de là encore les lois limitatives du taux de l'intérêt. Nous avons essayé de démontrer que ces lois, qui avaient pu avoir une certaine utilité à l'époque où le monopole du prêt était un produit des circonstances sociales, ont complétement perdu leur raison d'être à l'époque actuelle ; qu'elles sont devenues nuisibles au lieu d'être utiles.

Ajoutons quelques mots sur les effets de la guerre que le socialisme moderne a déclarée à la rémunération du capital. Que voulaient, en 1848, MM. Louis Blanc, Proudhon et les autres adversaires de la « tyrannie du capital ? » Ils voulaient surtout abaisser le taux de l'intérêt et augmenter le taux des salaires. Quels ont été les résultats de l'agitation révolutionnaire dont ils ont été les promoteurs? Ç'a été d'élever le taux de l'intérêt et d'abaisser le taux des salaires. Ces résultats que le socialisme ne prévoyait guère étaient cependant inévitables. Que faisaient les socialistes? Ils menaçaient le capital. Or, menacer le capital n'est-ce pas augmenter ses risques, et tout supplément de risques ne doit-il pas être couvert par un supplément de rémunération ? On aurait certes étonné beaucoup MM. Louis Blanc et Proudhon, si on leur avait dit que chacune de leurs fiévreuses philippiques contre le capital contribuait à augmenter la part de ce « tyran, » et pourtant c'eût été l'exacte vérité. Puisse au moins cet exemple servir de leçon aux agitateurs à venir ! Puissent les hommes qui ont à cœur d'amé-

liorer la situation des classes laborieuses s'abstenir désormais de toucher à l'organisation sociale avant de l'avoir suffisamment étudiée !



TREIZIÈME LEÇON.

LA PART DE LA TERRE.

SOMMAIRE : *Comment se règle la part des agents naturels appropriés ou de la terre. — Analyse des opérations nécessaires pour approprier la taxe à la production. — La découverte, — l'occupation, — le défrichement. — Que ces opérations ne procurent pas des profits supérieurs à ceux des autres industries. — Du prix naturel du service productif du sol. — Éléments qui le composent. — Les frais nécessaires d'entretien des fonds de terre, — la privation, — le risque. — La chance heureuse ou l'avantage futur provenant de la plus-value que les progrès de la population et de la richesse attribuent au sol. — Comment se distribue cette plus-value, selon la situation et la qualité des terres. — Comment elle se déplace. — Autres avantages particuliers qui s'attachent à la propriété territoriale. — Causes de l'infériorité relative du taux du revenu foncier. — De la part proportionnelle de produit net, afférente au sol. — Résumé des éléments du prix naturel du service productif des agents naturels appropriés ou de la terre.*

Outre les capitaux fixes et circulants, le matériel de la production comprend les agents naturels appropriés ou, pour nous servir du terme générique, « la terre. » Les agents naturels appropriés ont des caractères qui leur sont propres et qui exercent une certaine

influence sur les conditions auxquelles ils concourent à la production, mais leur part est réglée, en définitive, par la même loi qui détermine celle des autres agents productifs.

Comme le service productif des facultés humaines et des capitaux fixes et circulants, celui des agents naturels appropriés ou de la terre a son prix naturel ou nécessaire et son prix courant.

Nous nous occuperons, en premier lieu, du prix naturel, ainsi que nous l'avons fait pour les autres agents productifs; mais avant d'examiner quels sont les éléments du prix du service ou de l'usage du sol, il faut que nous recherchions de quoi se compose le prix du sol même. Il faut, en conséquence, que nous considérions la terre comme un *produit* avant de la considérer comme un *agent productif*.

Comme tous les autres produits, comme les bâtiments, les outils, les machines, les substances alimentaires, etc., la terre a son prix naturel et son prix courant. Son prix naturel se compose de ses frais de production augmentés d'un profit ou d'un produit net.

Quels sont les frais de production de la terre? Voilà donc ce qu'il s'agit de rechercher d'abord.

Dans son célèbre mémoire sur la propriété, M. Proudhon a lancé aux propriétaires fonciers cette apostrophe violente :

« A qui est dû le fermage de la terre? Au producteur de la terre, sans doute. Qui a fait la terre? Dieu. En ce cas, propriétaire, retire-toi. »

En énonçant cete proposition, M. Proudhon s'est

borné, comme chacun sait, à mettre sous une forme saisissante, le grand argument que les partisans de la communauté des biens ont, de tous temps, opposé à la propriété foncière. D'après ces rêveurs, le propriétaire foncier serait un privilégié qui s'attribuerait la meilleure part des dons du créateur au détriment du reste du genre humain. Tout propriétaire foncier serait un *voleur* qui ravirait pour les attribuer à son usage exclusif, des biens que Dieu a créés pour tous.

Le fondement de cette erreur si répandue réside dans une autre erreur non moins générale, savoir que l'appropriation des terres à la production s'opère sans difficulté aucune, et que le propriétaire foncier recueille, en conséquence, un revenu qui ne lui a coûté aucune peine. Or, rien n'est plus faux que cette opinion vulgaire. Les fonds de terre n'ont pas plus été donnés gratis à ceux qui les possèdent que les bâtiments, les charrues, les bêtes de somme et les autres parties du matériel de la production. Chaque parcelle de terre employée à la production peut être considérée comme une machine dont les éléments ont été fournis par la nature comme ceux de toutes les machines et de l'homme lui-même, mais dont la formation et l'appropriation au service de la production appartiennent à l'industrie humaine.

La formation de l'instrument-terre est l'objet d'une série d'industries, comme la construction des bâtiments, des machines et des autres agents qui concourent à la production. Seulement nous ne pouvons plus guère observer ces industries en Europe, au

moins dans leur ensemble, car celles qui donnent à la terre ses premières façons ont cessé d'exister depuis longtemps. C'est dans le Nouveau-Monde qu'il nous faut aller les étudier. Nous pourrons oberver là que la production de l'instrument-terre, en d'autres termes, l'appropriation de la terre, se compose de trois opérations bien distinctes et qui font l'objet d'autant d'industries différentes, savoir : 1° la découverte, 2° l'occupation, 3° le défrichement.

A la vérité, l'Amérique était déjà en partie découverte, occupée et défrichée, lorsque les Européens la découvrirent ; mais ceux-ci n'ayant point respecté les titres de propriété des anciens habitants, qu'ils chassèrent et détruisirent comme des bêtes fauves, on peut considérer la seconde occupation de cette terre nouvelle comme une occupation primitive.

La découverte est la première opération que nécessite la production de l'instrument-terre. Au xve et au xvie siècles, cette opération fait l'objet d'une industrie spéciale. On voit alors des milliers d'aventuriers, suivant les traces de Christophe Colomb, équiper des navires pour aller découvrir de nouvelles terres. Un certain nombre de ces aventuriers réussissent dans leurs entreprises, mais combien périssent misérablement ! Aucune industrie n'était alors plus chanceuse, et si l'on avait pu comparer ses profits à ceux des autres branches de la production on n'aurait eu aucune peine à se convaincre qu'ils ne les dépassaient point.

Les aventuriers qui avaient signalé de nouvelles terres tiraient ordinairement parti de leur découverte,

en la cédant à la nation dont ils étaient membres. On leur accordait, en échange, des honneurs, des dignités, des gratifications et des pensions. Quelquefois aussi, ces *découvreurs* étaient de simples agents salariés du gouvernement, lequel recueillait alors les profits de ce genre d'entreprises comme il en supportait les pertes.

Les nouveaux territoires du continent américain se trouvèrent donc grevés, en premier lieu, des frais de découverte. Ils furent grevés, en second lieu, des frais d'occupation.

La découverte peut être considérée comme la *première façon* que l'homme est obligé de donner à la terre pour l'approprier à son usage. L'occupation est la seconde.

Il ne suffit pas, en effet, de découvrir un nouveau territoire et d'en reconnaître la configuration, il faut y établir des moyens de défense, soit contre les animaux et les éléments, soit contre les hommes ; il faut y percer des voies de communication, y construire des forteresses, etc. Ces divers travaux qui constituent une seconde façon nécessaire à l'instrument-terre, furent accomplis en Amérique par les gouvernements d'Europe. Comme ceux de la découverte, les travaux de l'occupation devinrent l'objet d'une industrie spéciale. Si cette industrie avait été abandonnée à de simples particuliers, si les gouvernements ne s'en étaient point mêlés, ses profits n'auraient pu évidemment dépasser ceux des autres branches de la production ni demeurer en des-

sous. Mais, à cette époque, la possession des territoires du Nouveau-Monde était regardée comme une source inépuisable de richesses, en sorte que les gouvernements de l'Europe s'empressèrent de mettre la main sur ceux que leurs sujets avaient découverts. Ainsi que toute propriété, celle-ci donna lieu à de nombreux procès, et comme les gouvernements ne reconnaissaient point de tribunal souverain pour juger leurs différends, chacun de ces procès engendra une guerre plus ou moins longue et coûteuse. L'occupation des terres du Nouveau-Monde devint en conséquence la moins profitable des industries. Bien peu de gouvernements retirèrent de leurs établissements en Amérique, une rémunération suffisante pour couvrir les frais de découverte qu'ils avaient remboursés, les frais d'occupation qu'ils avaient supportés, avec un profit en harmonie avec ceux des autres industries.

Cette deuxième façon étant donnée à la terre, il fallait encore la défricher pour l'approprier à la production. Le défrichement devint l'objet d'une troisième industrie, distincte des deux premières.

Les gouvernements qui occupaient les territoires du Nouveau-Monde ne possédaient pas, en effet. les ressources nécessaires pour les défricher et les exploiter eux-mêmes. Cependant ils voulaient en tirer parti. Qu'en firent-ils? Ils les cédèrent, moyennant des conditions et sous des formes extrêmement diverses, à des hommes disposés à les défricher et à les exploiter. Après avoir occupé un territoire en bloc, ils le vendirent ou le concédèrent en détail.

En quoi consiste l'industrie des défricheurs? Ces pionniers de la civilisation pénètrent dans les solitudes du Nouveau-Monde, où ils choisissent un lot de terre. Les uns choisissent bien, les autres choisissent mal; c'est leur affaire. Ce lot, sur lequel ils ont jeté leur dévolu, ils l'achètent aux prochaines enchères, remboursant ainsi les frais de découverte et d'occupation de la terre. Ils se mettent ensuite à l'œuvre. La terre vierge est couverte d'arbres et encombrée des détritus de la végétation primitive; souvent aussi elle est envahie par les eaux et exposée aux agressions des animaux sauvages. Le défricheur déblaye le sol, le dessèche et l'enclôt. Il y construit, en outre, les bâtiments les plus nécessaires à l'exploitation. C'est ainsi que la terre reçoit la troisième et dernière façon indispensable pour la mettre au service de la production.

Après que la terre a reçu cette troisième façon, elle peut être considérée comme un produit achevé. C'est un bâtiment dont on a couronné le faîte; c'est une machine que l'on a fini d'ajuster et à laquelle on a donné le dernier coup de lime ou de marteau. On peut maintenant l'employer à la production.

Cet instrument, auquel le défricheur a donné la dernière façon, il l'emploie rarement lui-même. Voici pourquoi. C'est que le défricheur possède les aptitudes, les connaissances et les instruments nécessaires pour défricher une terre vierge, mais qu'il ne possède pas ceux qui sont requis pour l'exploitation régulière du sol; c'est qu'il ne possède, communément du moins, ni les instruments aratoires, ni les semences, ni les

avances de subsistance dont il aurait besoin pour cultiver la terre qu'il a défrichée. Quand donc il a achevé son œuvre, quand il a défriché son lot de terre, il le vend ; après quoi, il va en défricher un autre, et ainsi de suite

Le prix auquel le défricheur vend son *produit-terre* doit naturellement rembourser les frais de la découverte, de l'occupation et du défrichement, avec l'adjonction des profits ordinaires. C'est le *prix naturel* de la terre, autour duquel le prix courant gravite, en vertu de la même loi qui gouverne le prix de tous les autres produits.

Maintenant, l'homme qui entre en possession de cet instrument nouveau, après en avoir payé le prix courant, le propriétaire de cette machine à fabriquer du blé, de la viande, du lin, du chanvre, du coton, ou bien encore de l'or, de l'argent, du fer, du plomb, de la houille, cet homme est-il donc un *privilégié?* Mérite-t-il bien l'apostrophe foudroyante que lui adresse M. Proudhon :

« A qui est dû le fermage de la terre? Au producteur de la terre, sans doute. Qui a fait la terre? Dieu. En ce cas, propriétaire, retire-toi. »

Non à coup sûr. Outre le travail de Dieu, qui est toujours gratuit, soit qu'il s'agisse des agents naturels appropriés, soit qu'il s'agisse des capitaux fixes et circulants, des bâtiments, des machines, des outils, des approvisionnements, soit qu'il s'agisse enfin de l'homme lui-même, dont Dieu a été également le premier ouvrier, la production de l'instrument-terre a exigé l'in-

tervention de l'industrie humaine. Or, cette intervention n'a pas été gratuite, et le propriétaire foncier n'a acquis la terre qu'à la charge d'en faire ou d'en rembourser les frais. La valeur de sa terre représente des frais de production et des profits, absolument comme celle des bâtiments, des machines, des outils, etc. Pourquoi donc le propriétaire foncier qui a créé cette valeur ou qui l'a remboursée à ceux qui l'ont créée, se retirerait-il pour faire place à Dieu (1)?

(1) Quelques économistes qui ne s'étaient point rendu compte des frais de production de la terre, ont cru que le travail de Dieu ou de la nature attribuait aux agents naturels appropriés une valeur particulière, dont le propriétaire foncier ne manquait pas de s'attribuer le bénéfice. C'était, comme on l'a fort bien remarqué, donner gain de cause aux partisans de la communauté des biens. Ricardo a parfaitement réfuté une opinion si erronée et si dangereuse, en démontrant que la collaboration de Dieu ou de la nature se retrouve dans tous les agents productifs et qu'elle est toujours gratuite.

« La nature, dit-il, ne fait-elle donc rien pour l'homme dans les manufactures? N'est-ce rien que la puissance du vent et de l'eau qui font aller nos machines et qui aident à la navigation? La pression de l'atmosphère et l'élasticité de la vapeur de l'eau, au moyen desquelles nous donnons le mouvement aux machines les plus étonnantes, ne sont-elles pas des dons de la nature? Pour ne rien dire des effets du calorique qui ramollit et fond les métaux, ni de la décomposition de l'air dans les procédés de la teinture et de la fermentation, il n'existe pas une seule espèce de manufacture dans laquelle la nature ne prête son aide à l'homme, et elle le fait toujours avec libéralité et gratuitement. » (Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt. — De la rente de la terre.*)

La terre doit donc être considérée d'abord comme un simple *produit,* que l'industrie humaine façonne, et dont la création et la mise au marché ne peuvent conférer *aucun bénéfice exceptionnel.*

Que si l'on objecte que j'ai envisagé l'industrie de l'appropriation des terres seulement dans le Nouveau-Monde, où les difficultés de l'appropriation ont été considérables pour les Européens, où, d'un autre côté, les hommes disposés à surmonter ces difficultés ou à en rembourser les frais sont peu nombreux, je répondrai que la situation était absolument la même dans l'ancien monde, aux époques où les terres y ont été appropriées à la production. La seule différence qu'on puisse signaler, — et cette différence ne touche pas le fond des choses, — c'est que l'industrie de l'appropriation des terres était alors moins *divisée* dans l'ancien monde qu'elle ne l'a été depuis dans le nouveau ; c'est que les mêmes hommes qui découvraient de nouvelles terres se chargeaient aussi de les occuper et de les exploiter. A ces époques, qui se perdent maintenant dans la nuit des temps, l'agriculture n'était pas encore inventée. L'homme vivait de la cueillette des fruits, de la chasse ou de la pêche. Mais pour exercer l'une ou l'autre de ces industries, il avait besoin du concours de l'instrument-terre ou de l'instrument-mer, lac, étang, rivière. Pour se procurer des fruits, des racines, du gibier ou du poisson, il fallait découvrir, occuper et exploiter des terres ou des eaux qui en continssent. Ces opérations diverses étaient accomplies ordinairement par le même individu ou par la

même troupe ; mais en admettant qu'elles eussent été séparées, auraient-elles pu donner des profits inégaux ? Si le travail de découverte et d'occupation des pêcheries et des terrains de chasse avait rapporté plus que la pêche et la chasse même, les anciennes pêcheries et les anciens terrains de chasse n'auraient-ils pas été continuellement abandonnés pour les nouveaux ? Tout autre travail n'aurait-il pas été délaissé pour celui de la découverte et de l'occupation des terres et des eaux? Combien de siècles se sont écoulés cependant avant que la surface de l'ancien monde ait été découverte et occupée ! Combien d'industries diverses se sont élevées et ont fleuri dans l'intervalle ! Or, l'existence de ces industries, qui s'élevaient en concurrence avec celle de l'appropriation des terres, n'est-elle pas une preuve manifeste que celle-ci n'était pourvue d'aucun privilége naturel, qu'elle ne rapportait pas plus, à l'origine, que les autres branches de la production ?

Ainsi donc, on peut affirmer que la propriété foncière n'a pas plus été investie d'un privilége dans l'ancien monde que dans le nouveau, aux époques où elle a été formée.

Mais, objectent les adversaires de la propriété foncière, c'est à la longue que la possession de la terre acquiert les caractères d'un monopole, en conférant des bénéfices ou des avantages supérieurs à ceux qui résultent de la possession des autres agents productifs. Il se peut qu'à l'époque où l'ancien monde commençait à être découvert, occupé et défriché, l'appropriation des terres ne présentât pas plus d'avantages que les

autres branches de la production ; il se peut encore qu'en Amérique les pionniers qui donnent la dernière façon à l'instrument-terre, et les cultivateurs qui leur achètent cet instrument pour l'employer à la production des denrées alimentaires, ne réalisent pas de plus gros bénéfices que les manufacturiers, les négociants ou les hommes qui exercent des professions libérales ; mais franchissons un certain laps de temps, et quel spectacle s'offrira à nos regards? Nous verrons des terres qui, après avoir été vendues à vil prix à l'époque où on les a mises au service de la production, ont acquis une valeur énorme par le fait du développement de la population et des progrès de la richesse ; nous verrons leurs propriétaires, *fruges consumere nati,* percevoir, sans se donner aucune peine, la meilleure part des résultats de la production, et ne laisser aux détenteurs des autres agents productifs que la portion congrue. Un tel privilége n'est-il pas exorbitant? Puisque la valeur de la propriété foncière s'accroît par suite du développement de la population et des progrès de la richesse générale, ne serait-il pas juste d'en restituer la plus-value à ceux qui l'ont créée? Ne serait-il pas juste de faire rentrer, à la longue, la propriété foncière dans le domaine public?

Une simple observation suffira, je pense, pour faire tomber cette objection, si formidable en apparence. Que dit-on? Qu'il est dans la nature de la propriété foncière de procurer à ceux qui la créent des *avantages futurs* d'une importance considérable. Que telle terre, dont le prix de vente suffit à peine aujourd'hui

pour couvrir ses frais de production augmentés des profits ordinaires, aura, dans dix ans, dans vingt ans, dans un siècle, dans dix siècles, une valeur dix fois, vingt fois, cent fois, mille fois plus forte. Cela est possible. Il est possible que les terres qui sont actuellement défrichées en Californie, par exemple, acquièrent dans l'avenir une valeur décuple ou centuple de leur valeur présente; mais cette *chance heureuse,* que courent les hommes qui approprient des terres à la production, constitue-t-elle bien un privilége? N'est-elle pas successivement escomptée? L'espérance d'un avantage futur n'entre-t-elle pas toujours, soit qu'il s'agisse de l'appropriation des terres ou de toute autre industrie, en déduction du bénéfice actuel? Où donc est le privilége?

Ceci deviendra plus clair encore si, après avoir considéré l'appropriation des terres comme une industrie et la terre comme un produit, nous examinons les conditions auxquelles le produit-terre transformé en agent productif concourt à la production. Nous verrons alors se dissiper les derniers nuages qui planent sur la propriété foncière et sur le revenu dont elle est la source.

Voici qu'une terre est produite, c'est-à-dire découverte, occupée et défrichée. Qu'en va-t-on faire? Celui qui la possède peut en jouir ou l'exploiter pour son propre compte, soit isolément, soit par association, il peut encore l'affermer ou la vendre. S'il l'exploite pour son propre compte, il en retirera un *profit foncier;* s'il l'afferme, il en retirera un *fermage* ou une

rente ; s'il la vend, il en retirera simplement un *prix de vente.* Il s'agit de savoir quels sont les éléments de la part de la terre, lorsqu'elle est perçue sous l'une ou l'autre deces trois formes ? En d'autres termes, quel est le prix naturel ou nécessaire de l'usage ou du service de la terre lorsqu'elle est appliquée à la production?

Le prix naturel de vente de la terre se compose des frais de production de ce genre de produit, augmenté des profits des industries qui ont concouru à l'appropriation du sol.

Le prix naturel d'exploitation ou de location de la terre se compose des frais nécessaires pour engager les détenteurs de cet agent productif à le mettre au service de la production et à l'y maintenir ; c'est-à-dire, comme dans le cas du travail et des capitaux fixes et circulants, d'une certaine somme de frais de production et d'une part proportionnelle de produit net.

Avant d'analyser ces éléments du prix naturel du service ou de l'usage de l'instrument-terre, ou pour employer une expression plus usitée, du capital foncier, faisons deux remarques essentielles.

La première, c'est que la forme sous laquelle est perçue la rémunération du capital foncier n'influe en rien sur le fonds même de cette rémunération ; c'est que le taux du fermage, par exemple, doit nécessairement se proportionner au taux du profit foncier et au prix de vente, sinon celui de ces modes d'emploi de la terre qui présenterait plus ou moins d'avantage que les autres, serait aussitôt recherché ou abandonné, et l'équilibre ne manquerait pas de se rétablir. Ajou-

tons que le profit foncier est une part éventuelle, tandis que le fermage est une part fixe et plus ou moins assurée. L'un correspond au profit du travail ou du capital ; l'autre au salaire, à l'intérêt ou au loyer.

La seconde remarque à faire, c'est que le profit foncier et le fermage contiennent, le premier toujours, le second communément, une part pour les capitaux fixes et circulants qui sont joints à la terre dans l'œuvre de la production ; dans certains cas même, lorsque la terre est cultivée par des esclaves ou des serfs, le profit foncier et le fermage contiennent une part afférente au travail. On s'est, en conséquence, accordé pour désigner sous le nom de *rente* la part qui est simplement afférente à la terre ; mais cette expression peut malheureusement donner lieu à des confusions ; nous verrons pourquoi, dans la leçon prochaine.

En attendant, recherchons quels sont les éléments du prix naturel ou nécessaire du service productif de la terre.

En premier lieu, apparaissent les frais d'entretien et de renouvellement des facultés productives du sol, s'il s'agit d'un terrain appliqué à la production agricole, et les frais d'amortissement ou de recomposition de ces mêmes facultés productives, s'il s'agit d'une mine. Si ces frais ne sont pas couverts, comme la fécondité d'un terrain ou d'une mine n'est pas inépuisable, la production ne pourra évidemment s'opérer d'une manière continue.

En second lieu, apparaît la privation. Lorsqu'un homme qui a défriché une terre ou acheté une terre défrichée, la consacre à la production, c'est un capital dont il demeure privé jusqu'à ce qu'il puisse le dégager. La privation provenant de ce chef est considérable dans les pays où la vente des terres est difficile, où, d'un autre côté, les emprunts hypothéqués sur la terre sont environnés de formalités coûteuses. Dans ces pays, le taux de la prime nécessaire pour compenser la privation du capital foncier est élevé; il est bas, au contraire, dans les pays où la vente des terres et les emprunts hypothéqués sur le sol s'opèrent aisément et à peu de frais.

En troisième lieu apparaît le risque. Lorsqu'un homme consacre une terre à la production en l'exploitant lui-même ou en la louant à quelqu'un qui l'exploite, il court le risque soit de n'en point tirer de revenu ou de n'en tirer qu'un revenu inférieur à celui sur lequel il avait compté, si les circonstances sont mauvaises, soit même d'en perdre successivement la valeur. En revanche, il court la chance de voir s'accroître, parfois même d'une manière démesurée, et la valeur de son capital foncier et le revenu qu'il en tire (ces deux choses sont, bien entendu, inséparables). Ce risque et cette chance donnent naissance à des primes, dont l'une s'ajoute au prix naturel du service productif de la terre, et dont l'autre s'en déduit.

Dans le cours ordinaire des choses, et par le fait de la nature particulière de l'instrument-terre, la chance de voir s'accroître la valeur du capital foncier engagé

dans la production dépasse le risque de la voir diminuer ou se perdre. Qu'en résulte-t-il? C'est, comme nous l'avons remarqué plus haut, que cette *chance heureuse* ou cet *avantage futur* attaché à la possession du sol s'escompte ; c'est que le prix naturel du service productif de l'instrument-terre demeure communément au-dessous de celui du service des autres agents qui composent le matériel de la production.

Je dis que, dans le cours ordinaire des choses, l'instrument-terre, bien loin de perdre de sa valeur par l'usage, acquiert annuellement une plus-value. En cela, il diffère de la plupart des autres instruments qui composent le matériel de la production. Mettez, en effet, des bâtiments, des machines, des outils au service d'une industrie quelconque, et vous les verrez perdre successivement de leur valeur, d'abord parce que l'usage les détériorera plus ou moins, ensuite parce qu'on en construira d'autres plus parfaits que l'on substituera graduellement aux anciens. De là, une moins-value qui doit être couverte ou compensée par un supplément de rémunération, sinon on renoncerait à mettre les agents qu'elle atteint, au service de la production.

En vertu de sa nature particulière, l'instrument-terre se trouve communément dans une situation différente. D'abord, il est essentiellement *durable*. Il faut renouveler, au bout d'une période plus ou moins longue, les bâtiments et les machines ; il n'est jamais nécessaire de renouveler la terre. Sans doute, lorsqu'une terre est employée à l'agriculture, il faut entre-

tenir ses forces productives; mais celles-ci s'accroissent à la longue au lieu de se perdre, quand elles sont convenablement alimentées. Seuls les gisements minéraux s'épuisent, et ils doivent, en conséquence, être amortis. Ensuite, l'instrument-terre joint l'immobilité, la *non-transportabilité* à la durée, et c'est là une nouvelle particularité dont il importe d'apprécier l'influence.

Quand la population et la richesse s'accroissent dans un pays, on voit s'élever graduellement la valeur de la terre. D'où cela vient-il? Cela vient de ce que la demande de la terre et de ses produits s'augmente, tandis que l'offre ne peut pas toujours s'augmenter dans la même proportion. Prenons pour exemple une ville qui est en train de se développer. Les terrains qui forment sa surface et ceux qui environnent son enceinte augmenteront progressivement de valeur. Pourquoi? parce qu'ils seront plus demandés, les uns pour servir d'emplacement aux habitations, les autres pour fournir des substances alimentaires à une population croissante, sans que, en vertu de la nature même des choses, l'*offre* puisse se proportionner à la *demande*. Seulement cette plus-value ne sera pas uniforme. Elle sera plus ou moins élevée selon la *situation* et la *qualité* des terres.

Selon la situation des terres. Le développement de la population et de la richesse dans une ville ne s'opère jamais d'une manière uniforme. Le mouvement de la circulation se porte de préférence dans certains quartiers, dans certaines rues. La valeur des terrains qui

forment la surface de ces quartiers ou de ces rues s'accroît en conséquence beaucoup plus que celle des terrains des autres parties de la cité. A Paris, par exemple, la circulation s'est principalement développée dans les rues Saint-Denis, Saint-Honoré, Vivienne, Richelieu, sur une partie des boulevards, etc.; à Bruxelles, c'est dans la rue de la Madeleine et aux environs. Dans ces localités favorisées, une certaine étendue de terre rapporte cent fois, mille fois plus qu'une étendue égale située à quelque distance. Pourquoi? Parce que les propriétaires des localités bien situées jouissent d'un monopole naturel; parce que la terre n'étant point un instrument transportable, on n'en saurait augmenter l'offre dans les endroits où la population et la richesse vont se concentrer. On ne peut transporter dans la rue Richelieu ou sur le boulevard des Italiens, un supplément de terrain à bâtir provenant de la plaine Saint-Denis. On ne peut transporter, dans la rue de la Madeleine à Bruxelles, des terrains situés dans le bois de la Cambre ou dans la forêt de Soignes. La terre ne se déplace point. Il n'en est pas de même, comme on sait, de la plupart des autres agents productifs. Qu'une machine, une somme d'argent, un tonneau d'huile, une balle de coton, etc., se trouvent dans une localité où l'on n'en ait pas l'emploi, on pourra les transporter ailleurs. Sans doute, les circonstances pourront encore investir les détenteurs de ces agents productifs, d'un monopole naturel ou artificiel, mais ce monopole sera beaucoup moins durable que celui dont jouissent les détenteurs

des terrains bien situés, — ceci toujours en vertu de la nature même des choses.

L'observation qui vient d'être faite au sujet des terrains à bâtir, s'applique encore au sol arable. Les terres qui se trouvent à proximité des grands foyers de consommation des denrées alimentaires acquièrent toujours une valeur supérieure à celle des autres. Cette différence s'explique par l'économie que l'on réalise sur les frais de transport des produits cultivés dans les endroits les plus rapprochés des centres de consommation. De là, la valeur extraordinaire qu'ont acquise les terres de la banlieue de Paris, et, en général, de toutes les grandes villes.

La plus-value s'élève encore plus ou moins selon la *qualité* des terres. Quand une population croît en nombre et en richesse, elle demande certaines denrées dans une proportion de plus en plus forte. Les terres qui sont les plus propres à la production de ces denrées acquièrent naturellement une valeur supérieure à celle des terres qui le sont moins. Quand une terre arable unit à l'avantage de la situation, la supériorité de la qualité, sa plus-value peut s'élever au *maximum*.

Ainsi donc la terre est susceptible d'acquérir une plus-value à mesure que la population et la richesse se développent, mais cette plus-value n'a rien d'uniforme. Elle varie selon la situation et la qualité des terres.

Elle n'est pas non plus fixe. Des causes diverses agissent incessamment, soit pour la déplacer, soit

même pour la détruire. Citons-en quelques exemples.

Depuis le moyen âge, les progrès de la sécurité ont opéré toute une révolution dans la valeur des terrains servant d'emplacements aux villes. Nous avons vu (VIe leçon) que les populations, après s'être agglomérées sur les hauteurs, sont descendues successivement dans les plaines. Qu'est-il résulté de ce déplacement? Que le monopole naturel dont jouissaient les propriétaires du sol des villes situées sur les hauteurs, a été transféré aux propriétaires fonciers des plaines où les nouvelles villes ont été fondées. Alors la *non-transportabilité* du sol qui naguère était si avantageuse aux premiers a tourné à leur détriment. La valeur de leur capital foncier, après s'être élevée parfois d'une manière démesurée, est tombée, parfois aussi, presque à rien. Sans doute, les bâtiments et les autres capitaux immobiliers se trouvent exposés à peu près au même risque. On ne peut faire descendre une maison de la montagne dans la plaine. Mais au moins peut-on tirer un certain parti de ses matériaux, tandis qu'un fonds de terre n'est pas susceptible d'être démoli comme une maison, et vendu pour la valeur de ses matériaux. Les bruyères et les autres plantes sauvages finissent donc par envahir les emplacements escarpés des anciennes villes et le sol n'y conserve, le plus souvent, d'autre valeur que celle des monceaux de débris encore épars à sa surface.

Les progrès de la sécurité ont principalement contribué à déplacer les monopoles naturels des terrains

servant d'emplacements aux habitations ; par là même, ils ont agi aussi pour déplacer ceux des terres employées à la production des denrées alimentaires. Mais d'autres causes ont contribué encore, soit à déplacer ceux-ci, soit même à les détruire. Ces causes résident principalement dans les progrès de l'agriculture et de la locomotion, comme aussi dans la destruction des obstacles artificiels qui entravaient la liberté des échanges.

A l'époque où l'homme était encore réduit à subsister de la cueillette des fruits ou de la chasse, les terres les plus abondantes en fruits et en gibier furent les premières à croître en valeur. A mesure que la population s'augmenta, que les fruits et le gibier furent, en conséquence, plus demandés, leur valeur s'accrut, tandis que d'autres terres demeuraient sans valeur parce qu'elles ne pouvaient être utilisées. Mais les premières méthodes et les premiers instruments agricoles sont inventés. Aussitôt la situation change. La cueillette des fruits et la chasse sont, en grande partie, abandonnées pour l'agriculture. Alors les terres propres à la culture des denrées alimentaires, des plantes textiles et tinctoriales, etc., acquièrent une valeur, tandis que les terres précédemment employées perdent une partie de la leur, à moins toutefois qu'elles ne soient susceptibles de culture. Mais, dans la suite des temps, de nouveaux progrès s'accomplissent : d'une part l'agriculture se développe et se transforme, de nouvelles plantes, de nouveaux engrais, de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes d'exploi-

tation sont découverts; d'une autre part, l'industrie des transports se perfectionne sous le double rapport de la célérité et du bon marché. Enfin, la sécurité devenant plus générale, le domaine de la civilisation s'étend de plus en plus, et la surface cultivable s'accroît par là même. Que résulte-t-il de ces progrès?

Les progrès de l'industrie agricole permettent à la fois d'appliquer de nouvelles terres à la production et de tirer un meilleur parti des anciennes. C'est ainsi que les terres lourdes, qui naguère ne pouvaient être cultivées avec avantage, font maintenant concurrence aux terres légères, grâce aux perfectionnements du matériel et des méthodes d'exploitation. C'est ainsi encore que des terres longtemps regardées comme stériles sont devenues cultivables par suite de la découverte de nouveaux engrais. C'est ainsi, enfin, que l'acquisition de nouvelles plantes a permis de tirer un bon parti de terrains qui étaient auparavant délaissés et sans valeur. Grâce à ces divers progrès la sphère de la concurrence s'agrandit successivement aux dépens du monopole des terres anciennement cultivées, et de la plus-value qui s'y était attachée.

Quant aux progrès de la locomotion, ils étendent la sphère de la concurrence et pour les emplacements des habitations et pour la production agricole. Ainsi, par exemple, les industriels, les négociants, les employés étaient obligés autrefois de se loger auprès de leurs bureaux ou de leurs comptoirs. A mesure que la locomotion s'est perfectionnée, ils ont pu aller demeurer plus loin du centre de leurs affaires. Les anciens

terrains d'habitation ont perdu ainsi une partie de leur valeur, laquelle est allée se fixer sur les nouveaux. Le même changement s'opère sous l'influence de la même cause dans la valeur des terres employées à la production agricole. Les terres situées aux environs des villes avaient autrefois le monopole de la plupart des denrées alimentaires qui entraient dans la consommation journalière des populations urbaines. La difficulté des communications, jointe à l'insuffisance de la sécurité, à l'obstacle artificiel des péages et des droits de traite, empêchaient les habitants des villes de recevoir les denrées alimentaires produites à distance. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Depuis l'établissement des chemins de fer, la production des légumes, des fruits, du lait, etc., n'est plus le monopole des banlieues; elle s'opère dans un rayon qui s'étend chaque jour davantage, et la valeur des terres baisse en conséquence aux environs des villes, tandis qu'elle hausse plus loin. Ce que nous disons des villes et de leurs environs peut s'appliquer aussi à des contrées entières. Depuis l'invention de la navigation à la vapeur et l'avénement de la liberté du commerce, l'Angleterre retire du dehors des masses de subsistances qu'elle demandait auparavant à son agriculture et que celle-ci lui fournissait moins abondamment et à plus haut prix. Les terres qui ont profité de ce nouveau débouché ont augmenté de valeur, tandis que celles qui possédaient jadis le monopole de l'approvisionnement du marché britannique ont subi une dépréciation, ou si elles ont conservé leur valeur intacte, c'est grâce à l'application d'un supplé-

ment de capital sous forme d'améliorations de toute sorte.

On voit donc que la plus-value que les progrès de la population et de la richesse donnent aux agents naturels appropriés en augmentant à la fois leur rareté (en comparaison des autres agents productifs) et leur utilité, on voit que cette plus-value n'a rien d'uniforme ni de fixe. Elle augmente plus ou moins selon la situation et la qualité des terres ; mais comme ces deux circonstances se modifient d'une manière incessante, sous l'influence des progrès généraux de la société, comme telle situation qui peut être aujourd'hui plus avantageuse que telle autre peut l'être moins demain, comme telle espèce de terre qui est actuellement classée au premier rang peut être reléguée plus tard à un rang inférieur, la plus-value que le sol acquiert, grâce aux progrès de la population et de la richesse, se déplace continuellement, parfois même elle se perd. Mais son existence et son accroissement continu dans une société en voie de prospérité n'en sont pas moins incontestables.

La possession du sol confère encore, dans un grand nombre de pays, des avantages particuliers dont il faut tenir compte. Des droits et des priviléges de différentes sortes y sont attachés, surtout dans les pays où le régime féodal a été en vigueur. La classe des propriétaires fonciers jouit dans ces pays d'une considération supérieure à celle des autres classes. Enfin, soit par l'influence de cette cause, soit par l'attrait particulier que beaucoup de personnes paraissent éprouver pour

la propriété foncière, la terre procure à ses possesseurs des avantages et des jouissances dont on se montre généralement avide.

Qu'en résulte-t-il? C'est que ces avantages et ces jouissances donnent naissance à une prime, laquelle se joint à celle qui résulte de l'expectative d'une augmentation graduelle de la valeur du sol, par suite de l'accroissement de la population et de la richesse, et que cette double prime se déduit de la rémunération nécessaire ou du prix naturel du service productif du sol. C'est là ce qui explique pourquoi le taux de la rémunération des agents naturels appropriés, le taux du profit foncier ou du fermage est généralement inférieur à celui de la rémunération des autres agents productifs, au taux de l'intérêt ou du loyer par exemple.

Enfin, si aux frais nécessaires d'entretien du sol, à la privation et au risque, déduction faite des avantages particuliers résultant de la nature de l'instrument-terre, nous ajoutons une part proportionnelle de produit net, faute de laquelle nul ne voudrait approprier des terres ni les consacrer à la production, nous aurons tous les éléments du prix naturel du service productif des agents naturels appropriés ou de la terre.



QUATORZIÈME LEÇON.

LA PART DE LA TERRE (SUITE).

SOMMAIRE : *Que le prix naturel du service productif du sol n'est qu'un point idéal vers lequel gravite le prix courant de ce service. — Comment s'établit le prix courant. — Difficulté de reconnaître quand il se confond avec le prix naturel. — De la manière dont il convient de calculer celui-ci. — Dans quel cas le prix courant du service productif de la terre peut demeurer au-dessous de son prix naturel. — Que cette situation se présente dans les pays d'esclavage et de servage. — Citations relatives à la Russie. — Dans quel cas le prix courant du service productif de la terre peut s'élever au-dessus de son prix naturel. — Des obstacles qui empêchent l'équilibre de s'établir, et de leurs effets. — Théorie de Ricardo, — son application à ce cas particulier. — Réfutation des attaques dirigées contre cette théorie. — Causes qui agissent pour rétablir l'équilibre rompu en faveur de la terre dans l'Europe occidentale : — les progrès de l'agriculture et de la locomotion, — la liberté commerciale, — l'émigration. — Point vers lequel le prix courant des terres tend de plus en plus à se fixer sur le marché général. — Résumé. — Impropriété du mot rente pour signifier la part de la terre.*

Nous venons d'étudier le *prix naturel* de la terre et du service qu'on en tire lorsqu'elle est employée à la production. Ce prix naturel représente la somme des frais nécessaires pour mettre la terre au service de la

production, l'y maintenir, comme aussi pour en augmenter successivement, dans la proportion utile, la surface exploitée.

Mais il ne faut jamais perdre de vue que le prix naturel est purement idéal; que c'est simplement un point vers lequel gravite le prix réel ou le prix courant, et que si ces deux prix tendent incessamment à se confondre, ils ne sont pas cependant toujours confondus; que le prix courant peut être tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du prix naturel. Cette observation s'applique au service productif de la terre, aussi bien qu'à celui des facultés humaines ou des capitaux fixes et circulants.

Si donc nous voulons avoir une idée exacte et complète du revenu que l'on tire de l'application de la terre à la production, il nous faut examiner encore comment s'établit le prix courant de cet agent productif.

C'est le mouvement de l'offre et de la demande qui détermine le prix courant des terres, soit qu'il s'agisse de les vendre ou simplement d'en louer l'usage. Comme toute autre marchandise, la terre hausse de prix lorsqu'elle est beaucoup demandée et peu offerte; elle baisse lorsque l'inverse a lieu.

Mais il n'est pas facile de savoir quand le prix courant de la terre se confond avec son prix naturel, et cette difficulté, qui tient à la nature des choses, a donné lieu aux appréciations les plus erronées sur la légitimité de certaines portions du revenu foncier.

Les erreurs que l'on commet à cet égard provien-

nent de ce qu'on ne se forme pas une idée bien nette des frais généraux d'appropriation de la terre, non plus que de la manière dont ces frais doivent être répartis sur chacune des parties du sol approprié.

Nous savons de quoi se composent les frais d'appropriation de la terre; étudions maintenant comment ils doivent être distribués pour constituer le prix naturel de chacun des fragments du sol.

Nous avons remarqué dans la leçon précédente que les diverses industries qui concourent à l'appropriation du sol ne peuvent être ni plus ni moins profitables que les autres branches de la production; mais qu'en vertu de la nature même de l'objet auquel elles s'appliquent, ces industries ont un caractère essentiellement aléatoire. Nous allons voir pourquoi.

Il existe une extrême inégalité entre les terres. Les unes sont plus propres à servir de siége à la population et à l'industrie soit agricole, soit industrielle ou minérale, les autres le sont moins. Cette inégalité a été niée, je ne l'ignore pas. Quelques novateurs ont proclamé « l'égalité des terres, » comme feu Jacotot avait proclamé « l'égalité des intelligences. » Au dire de ces Jacotots de l'économie politique, chaque terre contiendrait la même quantité de forces productives, et les différences qui se manifestent entre elles proviendraient seulement du plus ou moins d'intelligence et d'habileté avec lesquelles elles sont exploitées. Je ne m'arrêterai pas à discuter cette opinion qui place sur la même ligne la Normandie et les Landes, les prairies des *polders* et les sables de la Campine, l'île

de Cuba et le Spitzberg. Je crois, pour ma part, que les mêmes inégalités qui existent parmi les intelligences se reproduisent parmi les terres. Seulement, je crois aussi que ces inégalités naturelles, dont on essayerait en vain de nier l'existence, n'ont rien de fixe, rien de permanent, soit qu'il s'agisse des hommes ou des terres. Ainsi, dans l'enfance des sociétés, les facultés purement physiques ayant un rôle considérable dans la production, sont particulièrement estimées, tandis que d'autres facultés d'un ordre plus relevé, mais qui ne trouvent pas encore leur emploi, telles que les facultés artistiques ou littéraires, n'ont aucune valeur. C'est dans cette première période de la civilisation qu'Hercule est mis au rang des demi-dieux, tandis qu'Homère est réduit à mendier son pain. Mais que l'on franchisse un intervalle de quelques milliers d'années, et la situation aura bien changé. Des Hercules plus robustes que leur fabuleux devancier seront réduits à *travailler* dans les théâtres forains, moyennant un salaire de trente sous par jour, tandis que des poëtes qui ne vaudront pas Homère deviendront millionnaires. L'inégalité continuera de subsister dans cette nouvelle phase de la Civilisation; mais l'ordre dans lequel elle se manifestait jadis se sera modifié. Ce qui est vrai pour les facultés productives de l'homme ne l'est pas moins pour celles de la terre. Lorsque l'industrie humaine était peu avancée, les terres qui fournissaient avec le plus d'abondance les éléments de la subsistance du nombreux personnel requis pour la production, étaient généralement préférées, et elles

devenaient le siége de la civilisation. C'étaient l'Égypte, la Mésopotamie, l'Inde. Mais plus tard l'industrie humaine s'étant perfectionnée, et la force mécanique ayant peu à peu été substituée à la force physique, les terres qui renfermaient le plus d'éléments propres à la construction et à l'entretien des outils et des machines ont été préférées à leur tour. L'Angleterre, la Belgique, le nord de la France et de l'Allemagne, jadis incultes et presque déserts, sont devenus d'admirables foyers de civilisation, tandis que la barbarie a envahi les vieux berceaux de l'humanité. L'inégalité subsiste toujours, mais c'est en sens inverse.

Cette inégalité naturelle des facultés productives de la terre n'a donc rien de fixe ni de permanent, mais son existence n'en est pas moins incontestable. Qu'en résulte-t-il? C'est que les industries qui concourent à mettre la terre au service de la production ont un caractère essentiellement chanceux, aléatoire; c'est qu'on peut faire des frais considérables pour découvrir et occuper des terres, dont on ne tirera aucun profit, tandis que d'autres terres dont la découverte et l'occupation auront été bien moins coûteuses rapporteront de gros bénéfices.

Je ne saurais mieux comparer, sous ce rapport, les industries qui concourent à l'appropriation du sol, qu'à la pêche des perles. Parmi les hommes qui se livrent à cette industrie, les uns y trouvent à peine de quoi subsister, sans parler de ceux qui périssent sous la dent des requins; les autres, et c'est le plus grand nombre, en retirent un profit modéré;

quelques-uns enfin, qui ont « la main heureuse » rencontrent des perles d'une dimension extraordinaire et ils font fortune. On dit de ceux-ci qu'ils ont une bonne chance; de ceux-là qu'ils en ont une mauvaise. Mais, somme toute, ces deux chances se compensent. Si la mauvaise l'emportait sur la bonne, si, en conséquence, l'industrie des pêcheurs de perles ne procurait point des bénéfices équivalents à ceux des autres branches de la production, elle ne tarderait pas à être abandonnée; si elle donnait des bénéfices supérieurs, la concurrence y serait attirée jusqu'à ce que l'équilibre se fût rétabli. On peut donc dire du pêcheur qui a trouvé une perle d'une dimension extraordinaire, qu'il a été favorisé par la fortune, mais on ne peut pas dire qu'il soit un privilégié. Il a mis à la loterie et il a gagné tandis que d'autres ont perdu. Voilà tout. Eh! bien, il en est de même dans les industries qui concourent à l'appropriation du sol. Certaines terres ne rapportent pas ce qu'elles ont coûté, d'autres couvrent leurs frais ni plus ni moins, quelques-unes enfin procurent des profits extraordinaires. Ici, c'est la Terre de Feu ou le Groenland, là c'est Cuba, la perle des Antilles. Mais considérez dans son ensemble l'industrie de l'appropriation des terres, et vous vous convaincrez que ses bonnes chances ne dépassent pas les mauvaises. Examinez, par exemple, ce qu'ont coûté la découverte et l'occupation du Nouveau-Monde depuis la Terre de Feu jusqu'au Groenland, examinez encore quels ont été les frais de défrichement des parties du sol américain qui se trouvent

maintenant en cours d'exploitation, et vous pourrez vous assurer que c'est tout au plus si le produit, en y comprenant la plus-value escomptable que l'avenir réserve à ce vaste continent, a couvert la dépense. Comptez le nombre des navigateurs et des soldats, ainsi que la masse des capitaux qui ont été sacrifiés avant que la découverte et l'occupation fussent achevées; comptez les tentatives de colonisation qui ont échoué, les établissements qui ont dû être abandonnés avant d'avoir donné un produit, et vous vous trouverez en présence d'un passif énorme. Or, ce passif doit être couvert, et comme, dans le cas de la pêche des perles, il ne peut l'être que par les bénéfices extraordinaires que procurent certains entreprises, et qui balancent les pertes que l'on a éprouvées sur d'autres.

Telles sont les circonstances auxquelles il faut avoir égard quand on calcule le prix naturel des terres. C'est l'ensemble des terres appropriées qu'il faut considérer, et non tel ou tel fragment du sol. De même qu'il serait absurde de considérer isolément la perle d'une dimension extraordinaire, que le plongeur a trouvée sans se donner plus de peine que s'il s'agissait de la perle la plus commune, et qu'il vend cependant mille fois plus cher, de même qu'il serait absurde de dire que le prix courant de cette perle est supérieur à son prix naturel, sans avoir examiné quelle part doit lui incomber dans les frais généraux de la pêcherie, il serait absurde de dénoncer comme inique, comme entaché de privilége, le prix élevé de vente ou de location qu'obtiennent certaines terres, sans avoir

préalablement examiné quelle part doit leur être attribuée dans les frais généraux de l'industrie de l'appropriation du sol.

Il n'en est pas moins vrai que dans certaines circonstances le prix courant de vente ou de location de la terre, en tenant compte des inégalités qui viennent d'être signalées, peut tomber au-dessous de son prix naturel ou s'élever au-dessus.

PREMIER CAS. *Que le prix courant de vente ou de location de la terre peut tomber au-dessous de son prix naturel.*

Dans la plupart des pays neufs, la valeur des terres demeure communément bien au-dessous de la somme des frais qu'il a fallu faire pour les approprier à la production. C'est à ce point que les gouvernements qui possèdent la plus grande partie du sol de ces pays, non-seulement le concèdent gratis à ceux qui veulent le mettre en valeur, mais encore qu'ils accordent aux colons des subventions et des priviléges de diverse sorte. Qu'est-ce que cela prouve? Évidemment que la terre n'a dans ces pays aucune valeur actuelle, puisque ses possesseurs consentent à la donner pour rien, voire même à subventionner ceux qui sont disposés à la mettre en culture. Elle n'a que la chance d'acquérir une valeur, à mesure que la population et la richesse viendront s'y concentrer, mais cette chance peut tarder longtemps à se réaliser. En attendant, la terre coûte souvent beaucoup plus qu'elle ne rapporte, et c'est peut-être alors un bon calcul de la concéder gratuite-

ment ou même avec une subvention, afin de hâter le moment où elle acquerra une valeur, où elle pourra, en conséquence, fournir sa quote-part à l'impôt.

Dans les pays où la terre est exploitée au moyen de l'esclavage ou du servage, elle n'a généralement aucune valeur propre. Cela tient à ce que la quantité en est illimitée par rapport à celle des autres agents productifs et, en particulier, du travail, ou ce qui revient au même, à ce que cette quantité dépasse la proportion utile. Comment donc se fait-il qu'on trouve avantage à la posséder? D'où provient le bénéfice qu'on en retire?

Ce bénéfice provient du capital et du travail qu'on y applique, et c'est la servitude qui en est la source. Les propriétaires d'esclaves ou de serfs ne retirent aucun revenu des terres qu'ils occupent, ou ils n'en retirent qu'un revenu insignifiant; en revanche, ils bénéficient de l'exploitation du travail de leurs esclaves ou de leurs serfs, qui se trouvent investis d'un monopole naturel (*voir* la Xe leçon), et c'est grâce à ce bénéfice qu'ils trouvent avantage à posséder la terre. Que l'esclavage ou le servage vienne à être aboli, et les anciens propriétaires cesseront d'occuper le sol, ou ils n'en occuperont plus qu'une faible portion, faute de pouvoir en tirer parti. Tel a été le cas, par exemple, aux Antilles anglaises, et surtout à la Guyane, lors de l'émancipation des nègres. La même situation existe en Russie, où la terre s'évalue, comme le remarque un économiste russe, M. Alexandre Boutowski, non d'après son étendue, mais d'après le nombre

des *âmes* qui y sont attachées par les liens du servage ([1]).

([1]) « Chez nous, dit M. Boutowski, on évalue ordinairement les terres d'après le *nombre* des âmes. Il serait bien plus juste de les apprécier d'après la *qualité* de ces âmes. A l'état de libre culture, la fertilité du sol, la situation de la terre et le prix courant des produits seront toujours les régulateurs uniques de la rente foncière : dans la Russie d'Europe, à ces conditions vient s'en joindre une autre infiniment plus importante, et dont l'absence paralyse les avantages inhérents aux premières. Nous voulons parler des qualités morales et physiques des serfs que le propriétaire emploie pour la culture de sa terre. Il n'y a pas à douter qu'à l'aide d'un nombre égal de serfs, sur une égale étendue de terrain, avec le même capital et dans des conditions équivalentes de fertilité, de situation et de prix courant, de deux seigneurs celui-là obtiendra un revenu plus considérable, qui aura en partage des serfs plus aptes au travail et d'une conduite meilleure.

« Le revenu d'un bien auquel se trouvent attachés des serfs, se décompose en deux parties diverses : en revenu provenant de l'exploitation seigneuriale proprement dite (ousadjba), et en revenu provenant de la redevance que les serfs payent pour eux et pour la terre qu'ils occupent.

« . . . Peut-on comparer cette redevance du serf au fermage payé par un libre contractant? Sans aucun doute, une partie de cette redevance présente toutes les propriétés du fermage, mais il y entre un tribut personnel, auquel ne se trouve jamais assujetti le fermier libre. Ce tribut frappe le travail du paysan, même lorsqu'il ne jouit pas de la terre. La domesticité et l'obroc (redevance en argent) payé par les serfs autorisés à se rendre dans les villes pour y exercer certaines industries, sont des modes de payement de ce tribut, que les serfs jouissent ou non de la terre. Cette contribution personnelle, espèce de capitation,

Mais nous avons remarqué déjà, à propos des autres agents productifs, qu'une telle situation ne saurait se perpétuer. Quand un agent productif ne retire pas de

constitue toujours au profit du seigneur un revenu net; mais la source de ce revenu n'est pas, comme celle de la rente foncière, dans les avantages naturels de la terre occupée par les paysans; elle est dans le travail de ces derniers. La partie de la redevance du serf constituant la rente foncière proprement dite, ne peut exister que sous certaines conditions spéciales.

« Si le prix courant des produits est si bas qu'il couvre à peine les frais de production sur les terres les plus fertiles, le seigneur ne peut exiger du paysan aucune rente, et même le tribut personnel doit être très-modéré, pour ne pas écraser le paysan sous un fardeau trop lourd. Dans une pareille situation, ce tribut est généralement acquitté en corvées; le paysan n'est pas en état de payer le moindre obroc en argent, par suite du bas prix des produits, aussi bien que par suite de l'incapacité ou de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de les vendre aux marchés les plus rapprochés. Dans de telles conditions, une corvée trop lourde, qui enlèverait trop de travail aux paysans, pourrait les ruiner complétement. Vous entendrez souvent dire aux seigneurs de quelques districts, qu'ils ne peuvent supporter la dépense d'un travail loué; cela se conçoit, car le prix courant de la localité ne leur permet de tirer de la terre que les moyens de subsister, et tout leur revenu net ne consiste qu'en un tribut personnel des serfs, lequel serait complétement, et même au delà, absorbé par le salaire.

« Dans les districts où le prix courant des produits est plus élevé, la corvée fournit aux seigneurs, non-seulement un tribut personnel, mais encore une rente foncière. » ALEXANDRE BOUTOWSKI. *Essai sur la richesse nationale et sur les principes de l'économie politique.*

L'auteur des *Études sur les forces productives de la Russie,*

la production une part suffisante pour couvrir son prix naturel ; quand, en conséquence, les autres agents obtiennent, à ses dépens, une prime ou rente, ceux-ci

M. de Tegoborski, donne sur la situation économique de ce pays, des renseignements qui concordent de tous points avec ceux-là :

« Par suite de la disproportion qui existe, dit-il, dans une grande partie de l'empire, entre la population et l'étendue du sol, nous nous trouvons, en ce qui concerne la valeur des terrains productifs et la valeur du travail, dans une situation tout à fait différente de celle de tous les autres pays. Ailleurs le terrain a ordinairement plus de valeur que le travail ; chez nous c'est l'inverse. Dans les estimations des biens-fonds, c'est ordinairement le nombre des paysans, et non l'étendue du sol productif, qui sert de base. La fécondité du sol entre bien pour quelque chose dans cette estimation, et c'est de là que dérive la différence de la valeur du paysan d'un gouvernement à l'autre, mais ce n'est toujours qu'un élément secondaire du prix estimatif. Par une suite naturelle de cet état de choses, on s'attache bien moins à tirer du sol le plus grand parti possible, à en maintenir la fertilité ou à l'augmenter qu'à utiliser le plus avantageusement les bras dont on peut disposer. Ce rapport entre la valeur du sol et celle du travail commence déjà à se modifier dans quelques contrées, car il y a telle province où les terrains, sans paysans attachés à la glèbe, n'avaient presque pas de valeur et se vendaient, il y a vingt ou trente ans, à cinq roubles la dessiatine, qui se payent aujourd'hui au quintuple et même au décuple de ce prix. C'est surtout dans la Nouvelle-Russie que ce changement favorable dans la valeur des biens-fonds s'est opéré avec le plus de rapidité. Ainsi, par exemple, dans le gouvernement de Kherson, une dessiatine de bonne terre se vendait, en 1810, un rouble assignat et même au-dessous. Vers 1815, on la payait déjà cinq ou six roubles assi-

sont invinciblement attirés dans la contrée où ce phénomène se produit, et l'équilibre se rétablit à la longue. Mais, en attendant, la possession de l'agent qui demeure privé d'une portion de sa part nécessaire, con-

gnats. Maintenant le prix est de dix roubles argent, et il n'y a que quelques contrées où l'on puisse en acheter encore à moins de quatre roubles argent la dessiatine.

« Ce progrès s'étendra sans doute de plus en plus avec l'accroissement de la population; mais il n'en est pas moins vrai que l'état anormal que nous venons de signaler est pour le moment et sera, probablement encore longtemps, dans la plus grande partie de la Russie, le trait caractéristique de notre situation agricole. » L. DE TEGOBORSKI. *Études sur les forces productives de la Russie,* t. Ier, p. 314.

Enfin, M. de Haxthausen infère de cette situation que le moment d'abolir le servage n'est pas encore venu en Russie :

« Si l'on faisait présent à quelqu'un de tout le territoire d'un domaine près de Iaroslaw, à la condition d'y fonder une ferme à l'instar de celles qui existent dans les pays de l'Europe centrale, avec tout ce qui constitue l'inventaire d'un pareil établissement, bétail, instruments aratoires, attelages, etc., et de l'exploiter de la manière usitée dans ces pays, il se garderait bien d'accepter, car non-seulement il n'en retirerait aucune rente, mais il serait obligé d'y ajouter tous les ans de nouveaux déboursés pour faire marcher son établissement.

« On voit donc que, dans ces contrées, on ne peut pas cultiver, pour son propre compte, une grande propriété, et pourtant on ne peut pas non plus l'abandonner. L'agriculture est ici, non une entreprise de spéculation à bénéfice, mais une tâche imposée par la plus impérieuse nécessité.

« Dans l'état actuel des choses, voici l'opinion que je dois énoncer sur l'économie rurale de ces contrées de la Russie. Les grandes cultures (grosse Grundwirthschaften) ne peuvent se

stitue une charge au lieu d'être un avantage. C'est ainsi que, dans les pays à esclaves, la possession de la terre ne procure le plus souvent aucun bénéfice, qu'elle est même onéreuse quand elle n'est pas accompagnée

maintenir ici que de deux manières, savoir : moyennant exploitation par corvée, de manière que le propriétaire n'ait pas besoin d'entretenir lui-même les valets de ferme, le bétail et les attelages employés aux travaux des champs, en d'autres termes qu'il n'ait pas à supporter les frais de culture; ou bien, en établissant un système d'exploitation, lié à une entreprise industrielle, qui fournirait les moyens d'utiliser avec bénéfice les forces productives restées disponibles dans l'intervalle des travaux des champs, telles que les bras des hommes et la force motrice des animaux domestiques.

« Qu'il y ait dans ces contrées un certain nombre de grandes propriétés rurales, c'est ce que je regarde comme d'une absolue nécessité ; car, sans leur concours, il n'y a pas à songer ici aux progrès de l'agriculture, qui sont, en Russie, beaucoup plus nécessaires qu'on ne le croit généralement jusqu'à présent.

« La Russie a, par conséquent, besoin d'une noblesse dans les campagnes, comme elle a besoin d'une classe bourgeoise dans les villes, et l'agriculture ne pourrait pas se développer d'elle-même, si la noblesse ne possédait pas de biens-fonds, et des établissements d'économie rurale, qui lui rendissent la vie de campagne agréable et nécessaire. Or, si l'existence de ces grandes propriétés est une nécessité pour le progrès de l'agriculture et du bien-être national, il s'ensuit naturellement que dans ce moment, le servage ne peut pas encore être aboli ; mais il peut être régularisé et placé sous un régime normal, réglé par une loi, qui détermine avec précision les obligations de la corvée pour en écarter l'abus et l'arbitraire, ce qui est du reste le but de l'ukase du 2 septembre 1842. » AUG. DE HAXTHAUSEN. *Studien über die inneren Zustaende Russlands.* T. 1er, p. 174 et suiv.

de celle d'un atelier d'esclaves. C'est le gain que l'on réalise sur les esclaves qui couvre, en ce cas, la perte que l'on subit sur la terre ; c'est la *rente* que l'on retire du travail qui couvre la *non-rente* que coûte la terre. Si la première ne dépasse pas la seconde, — et ce cas peut se présenter par exemple lorsque le prix d'achat et d'entretien des esclaves est élevé, et le produit de leur travail à bas prix, — il n'y aura aucun profit à exploiter la terre, même au moyen de l'esclavage. Il vaudra mieux l'abandonner, à moins que le montant annuel de ses frais d'occupation ne demeure au-dessous de la valeur future et escomptable que l'état politique et économique du monde, la direction que prennent la population et la richesse, pourront lui donner, à une époque plus ou moins prochaine.

SECOND CAS. *Que le prix courant de vente ou de location de la terre peut s'élever au-dessus de son prix naturel.*

Supposons que les progrès de l'industrie accumulent une masse croissante de travail et de capital, dans un pays dont la surface exploitable est limitée, et que des obstacles de différente sorte, obstacle naturel des distances, obstacle artificiel des barrières douanières, empêchent la population de ce pays de tirer du dehors une portion de sa subsistance, qu'arrivera-t-il? Il arrivera que les terres propres à la production des substances alimentaires y seront de plus en plus demandées, sans que l'offre puisse se maintenir au niveau de la demande. Si les grains sont le principal aliment de la population, les terres les plus propres à la pro-

duction des céréales seront demandées et mises en culture les premières. La population continuant à s'accroître, on appliquera à la même culture des terrains qui y sont moins propres. Ainsi de suite. Mais à mesure que l'on consacrera à la production des substances alimentaires des terrains de moins en moins propres à ce genre de production, on verra se manifester les phénomènes que voici : on verra, en admettant toutefois que l'agriculture demeure stationnaire, hausser le prix des substances alimentaires et la valeur des terres employées à les produire.

Aussi longtemps que les terres spécialement propres à la production des denrées alimentaires seront seules utilisées, le prix de ces denrées ne haussera point. Mais aussitôt que ces *instruments supérieurs* ne pourront plus suffire, aussitôt qu'on sera obligé de recourir à des *instruments inférieurs*, le prix des subsistances ne manquera pas de s'élever. Ou pour mieux dire, ce sera l'insuffisance des subsistances produites à l'aide des premiers, insuffisance dont la conséquence inévitable sera une hausse du prix, qui permettra d'utiliser les seconds. Ceux-ci cessant à leur tour de suffire aux besoins d'une population croissante, une nouvelle hausse se produira, laquelle permettra d'utiliser des terrains encore plus mauvais, puis d'autres, jusqu'à ce que toute la surface exploitable se trouve utilisée. Pendant toute cette période de hausse du prix des subsistances, occasionnée par la nécessité de mettre en culture des terrains de plus en plus mauvais, eu égard à l'état des ressources et des connais-

sances agricoles, la terre ne manquera pas de hausser d'une manière parallèle ; mais cette hausse ne se distribuera pas également sur toute la surface du territoire. Elle sera proportionnée à l'aptitude des terres à produire des substances alimentaires. Les terres les plus propres à ce genre de production hausseront davantage, les autres hausseront moins. En d'autres termes, la *prime* ou *rente* dont les détenteurs du sol jouiront dans cet état de la société, par suite de l'insuffisance relative de l'agent productif dont ils disposent, cette *prime* ou *rente* sera plus ou moins élevée selon que la terre sera plus ou moins propre à produire les denrées alimentaires dont la demande se sera augmentée.

Les phénomènes économiques dont je viens de donner un aperçu, ont été décrits et formulés avec une netteté et une précision remarquables par Ricardo, qui a fondé, sur l'observation de ces phénomènes, sa célèbre théorie de la rente de la terre, théorie incomplète à divers égards, mais qui s'applique parfaitement au cas particulier dont nous nous occupons.

Je crois utile de reproduire ici cette théorie, telle que l'illustre économiste anglais l'a formulée lui-même. Il me serait impossible d'exposer, dans un langage plus net et plus scientifique, le phénomène de l'accroissement successif du prix courant de vente ou de location du sol, soit que ce prix se borne à atteindre le niveau du prix naturel, soit qu'il vienne à le dépasser.

« La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'ex-

ploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paye annuellement au propriétaire.

» Supposons deux fermes contiguës, ayant une même étendue, et un sol d'une égale fertilité, mais dont l'une, pourvue de tous les bâtiments et instruments utiles à l'agriculture, est de plus bien entretenue, bien fumée et convenablement entourée de haies, de clôtures et de murs, tandis que tout cela manque à l'autre. Il est clair que l'une s'affermera plus cher que l'autre; mais dans les deux cas on appellera rente la rémunération payée au propriétaire. Il est cependant évident qu'une portion seulement de l'argent serait payée pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol, le reste représenterait l'intérêt du capital consacré à amender le terrain et à ériger les constructions nécessaires pas assurer et conserver le produit. Adam Smith donne parfois au mot rente le sens rigoureux dans lequel je cherche à le restreindre, mais le plus souvent il l'emploie dans le sens vulgairement usité... Quand je parlerai de la rente, je ne désignerai sous ce mot que ce que le fermier paye au propriétaire pour le droit d'exploiter les facultés primitives et indestructibles du sol.

» Lorsque des hommes font un premier établissement dans une contrée riche et fertile, dont il suffit de cultiver une très-petite étendue pour nourrir la population, ou dont la culture n'exige pas plus de

capital que n'en possèdent les colons, il n'y a point de rente; car qui songerait à acheter le droit de cultiver un terrain, alors que tant de terres restent sans maître et sont par conséquent à la disposition de quiconque voudrait les cultiver?

» Par les principes ordinaires de l'offre et de la demande, il ne pourrait être payé de rente pour la terre, par la même raison qu'on n'achète point le droit de jouir de l'air, de l'eau, ou de tous les autres biens qui existent dans la nature en quantités illimitées. Moyennant quelques matériaux, et à l'aide de la pression de l'atmosphère et de l'élasticité de la vapeur, on peut mettre en mouvement des machines qui abrégent considérablement le travail de l'homme; mais personne n'achète le droit de jouir de ces agents naturels, qui sont inépuisables et que tout le monde peut employer. De même, le brasseur, le distillateur, le teinturier, emploient continuellement l'air et l'eau dans la fabrication de leurs produits; mais comme la source de ces agents est inépuisable, ils n'ont point de prix. Si la terre jouissait partout des mêmes propriétés, si son étendue était sans bornes, et sa qualité uniforme, on ne pourrait rien exiger pour le droit de la cultiver, à moins que ce ne fût là où elle devrait à sa situation quelques avantages particuliers. C'est donc uniquement parce que la terre varie dans sa force productive, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une qualité inférieure, ou moins bien situés, sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. Dès

que par suite des progrès de la société on se livre à la culture des terrains de fertilité secondaire, la rente commence pour ceux des premiers, et le taux de cette rente dépend de la différence dans la qualité respective des deux espèces de terre.

« Dès que l'on commence à cultiver des terrains de troisième qualité, la rente s'établit aussitôt pour ceux de la seconde, et est réglée de même par la différence dans leurs facultés productives. La rente des terrains de première qualité hausse en même temps, car elle doit se maintenir toujours au-dessus de celle de la seconde qualité, et cela en raison de la différence de produits que rendent ces terrains avec une quantité donnée de travail et de capital. A chaque accroissement de population qui force un peuple à cultiver des terrains d'une qualité inférieure pour en tirer des subsistances, le loyer des terrains supérieurs haussera.

« Supposons que les terrains n°s 1, 2, 3, rendent, moyennant l'emploi d'un même capital, un produit net de 100, 90 et 80 quarters (1) de blé. Dans un pays neuf où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où par conséquent il suffit de cultiver le n° 1, tout le produit net restera au cultivateur, et sera le profit du capital qu'il a avancé. Aussitôt que l'augmentation de population sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver le n° 2, qui ne rend que 90 quarters, les salaires des laboureurs déduits, la rente commencera pour les terres n° 1 ; car il faut, ou

(1) Un quarter équivaut à 2 hectolitres 90,784.

qu'il y ait deux taux de profits du capital agricole, ou que l'on enlève dix quarters de blé ou leur équivalent, du produit n° 1 pour les consacrer à un autre emploi. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive le terrain n° 1, ces dix quarters en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur du n° 2 obtiendrait le même résultat avec son capital, soit qu'il cultivât le n° 1, en payant dix quarters de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver le n° 2 sans payer de loyer. De même, il est clair que lorsqu'on aura commencé à défricher les terrains n° 3, la rente du n° 2 devra être de dix quarters de blé ou de leur valeur, tandis que la rente du n° 1 devra atteindre vingt quarters ; le cultivateur du n° 3 ayant le même profit, soit qu'il cultive le terrain n° 1 en payant vingt quarters de rente, soit qu'il cultive le n° 2 en en payant dix, soit enfin qu'il cultive le n° 3 sans payer de rente.

« Il arrive assez souvent qu'avant de défricher les n°s 2, 3, 4, ou les terrains de qualité inférieure, on peut employer les capitaux d'une manière plus productive dans les terres déjà cultivées. Il peut arriver qu'en doublant le capital primitif employé dans le n° 1, le produit, quoiqu'il ne soit pas doublé ou augmenté de cent quarters, augmente cependant de quatre-vingt-cinq quarters, quantité qui surpasse ce que pourrait rendre ce capital additionnel, si on le consacrait à la culture du terrain n° 3.

« Dans ce cas, le capital sera employé de préférence sur le vieux terrain, et constituera également une rente : la rente étant toujours la différence entre

les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Si avec un capital de 1,000 l. st. un fermier retirait de sa terre cent quarters de blé, et que par l'emploi d'un second capital de 1,000 l. st., il eût un surcroît de produits de quatre-vingt-cinq quarters, son propriétaire serait en droit, à l'expiration du bail, d'exiger de lui quinze quarters ou une valeur équivalente, à titre d'augmentation de rente; car il ne peut y avoir deux taux différents pour les profits. Si le fermier consent à payer quinze quarters de blé en raison de l'augmentation de produits obtenue par l'addition de 1,000 l. st. de capital, c'est parce qu'il ne saurait en faire un emploi plus profitable. Ce serait là le taux courant proportionnel des profits; et si l'ancien fermier n'acceptait pas la condition, un autre se présenterait bientôt, prêt à payer au propriétaire un excédant de rente proportionné au profit additionnel qu'il pourrait retirer de sa terre.

« Dans ce cas, comme dans le précédent, le dernier capital employé ne donne pas de rente. Le fermier paye, à la vérité, quinze quarters de rente, eu égard à l'augmentation du pouvoir productif des premières 1,000 l. st.; mais pour l'emploi des secondes 1,000 l. st., il ne paye pas de rente. S'il venait à employer sur la même terre un troisième capital de 1,000 l. st., produisant en retour soixante-quinze quarters de plus, il payerait alors pour le second capital de 1,000 l. st., une rente qui serait égale à la différence entre le produit des deux capitaux, c'est-à-dire à dix quarters; la rente des premières 1,000 l. st. hausserait de quinze

à vingt-cinq quarters ; et les dernières 1,000 l. st. ne payeraient point de rente.

« S'il y avait donc beaucoup plus de terres fertiles qu'il n'en faut pour fournir les subsistances nécessaires à une population croissante, ou s'il était possible d'augmenter le capital employé à la culture des vieux terrains sans qu'il y eût aucune diminution de produits, la hausse des rentes deviendrait impossible, la rente étant l'effet constant de l'emploi d'une plus grande quantité de travail donnant moins de produits.

« Les terres les plus fertiles et les mieux situées seraient les premières cultivées, et la valeur échangeable de leurs produits serait réglée, comme celle des autres denrées, par la somme de travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente.

« La valeur échangeable d'une denrée quelconque, qu'elle soit le produit d'une manufacture, d'une usine, ou de la terre, n'est jamais réglée par la plus petite somme de travail nécessaire pour sa production dans des circonstances extrêmement favorables, et qui constituent une sorte de privilége. Cette valeur dépend au contraire de la plus grande quantité de travail industriel que sont forcés d'employer ceux qui n'ont point de pareilles facilités, et ceux qui, pour produire, ont à lutter contre les circonstances les plus défavorables. Nous entendons par circonstances les plus défavorables, celles sous l'influence desquelles il est plus difficile d'obtenir la quantité nécessaire de produits.

« C'est ainsi que dans un établissement de bienfai-

sance où l'on fait travailler les pauvres au moyen de dotations, le prix des objets qui y sont fabriqués sera, en général, réglé, non d'après les avantages particuliers accordés à cette sorte d'ouvriers, mais d'après les difficultés ordinaires et naturelles que tout autre ouvrier aura à surmonter. Le fabricant qui ne jouirait d'aucun de ces avantages pourrait, à la vérité, n'être plus en état de soutenir la concurrence, si ces ouvriers favorisés pouvaient suppléer à tous les besoins de la société ; mais s'il se décidait à continuer son industrie, ce ne serait qu'autant qu'il retirerait toujours de son capital les profits ordinaires, ce qui ne pourrait arriver s'il ne vendait ses articles à un prix proportionné à la quantité de travail industriel consacré à leur production.

« . . . Ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédant de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente qu'on paye au propriétaire. La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employée à le produire sur les dernières qualités de terrains ou d'après cette portion de capital qui ne paye pas de rente. Le blé ne renchérit pas, parce qu'on paye une rente ; et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes. Cela n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs, mais ne diminuerait nullement la quantité de travail nécessaire pour faire venir des produits bruts sur les terrains cultivés les moins productifs.

« Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production utile, et cela, en raison du surplus qu'on en retire sous la forme de rente. Et cependant à l'époque où les terrains sont le plus fertiles, le plus abondants, le plus productifs, ils ne donnent point de rente; et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent, — le même travail donnant moins de profit, — qu'on détache une partie du produit primitif des terrains de premier ordre, pour le payement de la rente. Il est assez singulier que cette qualité de la terre, qui aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, ait été considérée au contraire comme ce qui lui donnait une prééminence marquée. Si l'air, l'eau, l'élasticité de la vapeur et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des qualités variables et limitées; si l'on pouvait, de plus, se les approprier, tous ces agents donneraient une rente, qui se développerait à mesure que l'on utiliserait leurs différentes qualités. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités, et plus hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents, parce que des quantités égales de travail industriel donneraient moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps, la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

« Si l'excédant de produit qui forme la rente des terres est réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans, les machines récemment construites

deviennent moins productives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur aux marchandises fabriquées, non-seulement avec ces machines, mais avec toutes celles du pays; et l'on payerait alors une rente à tous ceux qui posséderaient les machines les plus productives.

« La hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale et de la difficulté de se procurer des subsistances pour le surcroît de population : c'est un signe, mais ce ce n'est jamais une cause de la richesse; car la richesse s'accroît souvent très-rapidement pendant que la rente reste stationnaire, ou même pendant qu'elle baisse. La rente hausse d'autant plus rapidement que les terrains disponibles diminuent de facultés productives. Là où lá richesse augmente avec le plus de vitesse, c'est dans les pays où les terres disponibles sont le plus fertiles, où il y a le moins de restrictions à l'importation, où, par des améliorations dans l'agriculture, on peut multiplier les produits, sans aucune augmentation proportionnelle dans la quantité de travail, et où, par conséquent, l'accroissement des rentes est lent (1). »

Ricardo remarque ensuite que les améliorations en agriculture, et particulièrement celles qui développent les facultés productives du sol, ont pour résultat de diminuer la rente, en permettant d'abandonner la culture des terrains de qualité inférieure. Si ces amé-

(1) Ricardo, *Principes de l'économie politique*. Chap. II. *De la rente de la terre.*

liorations étaient considérables, il pourrait arriver, ajoute-t-il, que la rente de la terre baisserait quand même la population croîtrait en nombre et en richesse.

Cette théorie de la rente de la terre, qui est un des plus beaux fleurons de la couronne scientifique de Ricardo, quoiqu'elle eût déjà été indiquée par Anderson (1), et reproduite par West et Malthus, a été vivement attaquée à une époque récente. On a nié que les phénomènes décrits par Ricardo pussent se produire. On a affirmé que toutes les terres étaient « égales » et, selon toute apparence aussi, également propres à la production du blé et des autres substances alimentaires, ou que si elles étaient inégales, bien loin de mettre les meilleures en culture les premières, on commençait par les plus mauvaises; en sorte que le prix des subsistances devait inévitablement baisser partout et toujours à mesure que l'on mettait de nouvelles terres en culture (2); que cette dernière assertion se trouvait d'ailleurs confirmée par les faits, le prix des subsistances n'ayant cessé de baisser, particulièrement en Europe (3); enfin qu'il n'était pas possible que la

(1) Dans un ouvrage intitulé : *An inquiry into the nature of the corn-laws, etc.* — Recherches sur la nature des lois relatives aux céréales, etc. Edimbourg, 1777, in-8°.

(2) Assertion de M. Carey.

(3) Assertion de M. de Fontenay. — *Du revenu foncier.*

Dans cet ouvrage où se manifestent d'ailleurs les plus rares qualités de style et de pensée, M. de Fontenay prétend encore que le salaire des ouvriers a *triplé* depuis un siècle. Or, comme il y a un siècle, les ouvriers ne pouvaient recevoir moins

terre se trouvât, en aucun temps et sur aucun point du globe, en déficit relativement aux autres agents productifs ; qu'elle ne pouvait, en conséquence, jamais rapporter au delà de la somme nécessaire pour la mettre au service de la production et l'y maintenir ; qu'elle ne pouvait, en un mot, jamais donner une *rente*.

Il est bien vrai que l'inégalité des terres n'a nullement un caractère fixe, permanent ; nous avons remarqué déjà qu'elle se modifie d'une manière incessante sous l'influence du progrès ; mais n'en faut-il pas moins être singulièrement aveuglé par l'esprit de système pour nier son existence ? Il est bien vrai aussi que le soin de leur sécurité oblige fréquemment les hommes, dans les premières périodes de la civilisation, à cultiver les terres les plus faciles à défendre, lors même qu'elles ne sont pas les plus fertiles ; il est bien vrai enfin, et à cet égard les assertions de M. Carey joignent au mérite d'être neuves celui d'être exactes, que les progrès de l'agriculture et de l'industrie permettent, à certaines époques, d'utiliser avec grand profit des terres dont on ne pouvait auparavant tirer aucun parti ; mais il n'en est pas moins avéré qu'eu égard à l'état actuel de l'agriculture et de l'industrie, on va généralement des meilleures terres aux plus mauvaises ;

que la somme nécessaire pour s'entretenir et se renouveler, il s'ensuivrait qu'ils recevraient de nos jours trois fois plus qu'il ne leur faut pour subvenir à leur entretien et à celui de leur famille. Je laisse à juger si les faits s'accordent avec la théorie de M. de Fontenay.

en outre, qu'il peut arriver que les terres spécialement propres à la production des subsistances ne suffisent pas dans un pays pour subvenir aux besoins de la consommation. Quant à l'assertion de M. de Fontenay, qui sert de preuve aux précédentes, savoir que le prix des subsistances n'a cessé de baisser, sous l'influence de la mise en culture successive de terrains meilleurs à l'aide de méthodes et d'instruments agricoles plus parfaits; elle me paraît être tout juste à l'opposé de la vérité.

C'est un fait malheureusement avéré que le prix des subsistances a été continuellement en hausse depuis un siècle, du moins dans la partie du monde où nous vivons. Cependant, dans cette période, les progrès des instruments et des méthodes agricoles ont été incessants et considérables. Eh bien, tandis que le progrès industriel abaissait dans la proportion de la moitié ou des deux tiers, les prix de la plupart des objets manufacturés, tout ce que le progrès agricole a pu faire, ç'a été de neutraliser en partie la tendance des substances alimentaires à hausser de prix, tendance qui était visiblement un résultat de la nécessité où se trouvait une population croissante d'appliquer à la production agricole des instruments-terres de moins en moins efficaces. Si les adversaires de la théorie de Ricardo étaient dans le vrai, si la population croissante de l'Europe occidentale avait, comme ils l'affirment, appliqué successivement à la production agricole des instruments-terres de plus en plus puissants, n'est-il pas évident que le progrès réalisé dans les méthodes et dans l'ou-

tillage de l'agriculture venant s'ajouter à celui-là, les prix des subsistances auraient baissé comme ceux des objets manufacturés, dans la proportion de la moitié ou des deux tiers ? Or, qui donc, à part les adversaires de la théorie de la rente, oserait affirmer que le prix du blé ou de la viande ait baissé de la moitié ou des deux tiers depuis un siècle, et qu'il continue, au moment où nous sommes, à baisser progressivement ?

Cependant, ressort-il des phénomènes observés par Ricardo qu'il doive y avoir enchérissement progressif et continu des substances alimentaires, hausse progressive et continue du revenu territorial, au détriment de la part des autres agents productifs ? En aucune façon. Si l'on a bien étudié la loi qui détermine l'équilibre du monde économique, on se convaincra que cette situation ne saurait être que purement temporaire ; que si le prix courant de vente ou de location de la terre peut s'élever au-dessus de son prix naturel, l'équilibre tend néanmoins toujours à se rétablir. Tout nous annonce, par exemple, qu'il ne saurait plus demeurer longtemps rompu, à l'avantage des détenteurs du sol, dans les pays que nous avons cités.

Nous voyons, en effet, s'opérer depuis un quart de siècle un double mouvement des plus remarquables, parmi les populations de l'Europe occidentale.

D'une part, ces populations s'efforcent d'abattre les obstacles naturels ou artificiels qui confèrent à certaines terres le monopole de la production des denrées nécessaires à leur consommation. C'est ainsi que les progrès de l'agriculture et de la locomotion ont permis

d'exploiter des terres qui n'auraient pu être cultivées auparavant avec avantage, et que le monopole des terres, considérées autrefois comme *les plus fertiles* et *les mieux situées,* a été par là même entamé, en attendant qu'il soit détruit. C'est ainsi encore que l'abaissement ou la suppression des barrières douanières qui protégeaient dans chaque pays les terres à blé de l'intérieur contre celles du dehors, a concouru au même résultat.

D'une autre part, les masses agglomérées sur le territoire limité de l'Europe occidentale ont commencé à renverser les obstacles naturels ou artificiels qui s'opposaient jadis à leur déplacement, et elles débordent à flots pressés sur le Nouveau-Monde. Cinq à six cent mille individus passent maintenant, chaque année, d'Europe en Amérique et en Australie, et ce mouvement d'émigration, qui existait à peine il y a un demi-siècle, va croissant d'une manière progressive.

Que doit-il résulter de ce double mouvement, qui met une quantité croissante de nouvelles terres à la disposition du travail et du capital de l'Europe, soit que les subsistances produites sur ces terres nouvelles émigrent vers les populations qui doivent les consommer, soit que les populations émigrent vers les subsistances? Évidemment que la valeur des anciennes terres doit s'abaisser et celle des nouvelles s'élever, jusqu'à ce qu'il y ait équilibre, jusqu'à ce que les anciens instruments-terres, maintenant dépouillés du monopole dont les circonstances les avaient investis, ne puissent plus se vendre ou se louer plus cher que les

nouveaux. Déjà, on le sait, ce phénomène commence à se produire. En Angleterre, par exemple, où la valeur du sol n'avait cessé de croître depuis un siècle, ce mouvement ascensionnel s'est arrêté depuis la suppression des lois-céréales et le développement prodigieux de l'émigration. Beaucoup de propriétaires ont été obligés soit de consentir à une réduction de la rente du sol, soit, ce qui revient au même, d'appliquer au sol un supplément de capital, sans exiger une augmentation de fermage. A mesure que les effets de la liberté commerciale, des progrès de la locomotion et de l'émigration se feront sentir davantage, la dépréciation des anciennes terres deviendra plus considérable.

Jusques à quand cette dépréciation inévitable pourra-t-elle continuer? Jusqu'à ce que le prix de vente ou de location des anciennes terres de l'Europe occidentale se trouve en équilibre avec celui des nouvelles terres de l'Amérique ou de l'Australie. Et celui-ci vers quel niveau tend-il à se placer? Vers le niveau marqué par le prix naturel du sol, c'est-à-dire par la somme des frais qu'il a fallu faire pour le découvrir, l'occuper et le défricher, avec l'adjonction des profits ordinaires.

Au moment où nous sommes, le prix courant de vente ou de location des terres de la plus grande partie de l'Amérique et de l'Australie ne représente pas encore leur prix naturel. Dans plusieurs parties de l'Amérique, au Brésil, au Pérou, etc., la plupart des concessions de terres sont encore gratuites, ce qui signifie que les gouvernements de ces pays n'exigent rien,

quant à présent du moins, pour se rembourser des frais de découverte et d'occupation de leurs domaines. Aux États-Unis, c'est tout au plus si ces frais sont couverts par le prix de 1 $^1/_2$ doll. l'acre, auquel les terres publiques sont mises en vente. Mais il est vraisemblable qu'à mesure que l'émigration prendra des proportions plus vastes, que les terres seront plus demandées dans le Nouveau-Monde, leur prix courant haussera. Seulement, la surface exploitable est tellement vaste, que les émigrants auront pendant longtemps encore le choix des emplacements, et que les gouvernements possesseurs des terres disponibles se feront concurrence pour attirer les acheteurs. Or, chacun sait que dans une situation semblable le prix courant d'une denrée ou d'un agent productif ne peut s'élever, au moins d'une manière régulière et permanente, au-dessus de son prix naturel.

Le prix naturel des terres de l'Amérique et de l'Australie semble ainsi destiné à devenir le point central vers lequel gravitera de plus en plus le prix courant des terres soit de l'ancien monde, soit du nouveau.

Ceci nous amène à une conclusion du plus haut intérêt, savoir que le prix courant du service productif du sol, partant la part de la terre doivent à la longue s'abaisser d'une manière continue. En effet, les frais d'appropriation des terres sont en vertu de la nature même des choses, de moins en moins élevés. Ainsi, il y a apparence que les terres du Nouveau-Monde ont moins coûté à découvrir, à occuper et à défendre que

celles de l'ancien; il y a apparence aussi que le défrichement, accompli à l'aide de procédés et d'instruments de plus en plus perfectionnés, coûte de moins en moins cher. On peut donc affirmer que le prix naturel des terres du Nouveau-Monde est inférieur à celui des terres de l'ancien, et qu'il le sera chaque jour davantage. Mais nous venons de remarquer que ce prix devient de plus en plus le régulateur du marché des instruments-terres, le point vers lequel le prix courant doit graviter sur le marché général. Qu'en résultera-t-il? C'est que le prix courant des terres de l'ancien continent finira par ne plus couvrir entièrement leur prix naturel; c'est qu'à une époque plus ou moins éloignée dans l'avenir, la propriété foncière de l'Europe occidentale, par exemple, après avoir obtenu au delà de sa rémunération nécessaire, n'obtiendra plus une rémunération suffisante pour couvrir les frais qu'il a fallu faire pour la constituer et la maintenir au service de la production; d'où la conclusion que *le progrès a pour résultat final d'abaisser la part de la terre, aussi bien que celle du capital, tandis qu'il élève celle du travail.*

A la vérité, il est possible que la population et la richesse finissent par s'accumuler de telle façon sur notre globe que la terre vienne à manquer à ses habitants; en d'autres termes, que la proportion des agents naturels appropriés finisse par tomber au-dessous de celle du travail et du capital. Que se passera-t-il alors? Évidemment que les agents naturels appropriés obtiendront une *prime* ou *rente* aux dépens des autres

agents productifs ; que ce phénomène qui s'est manifesté en Europe, d'une manière partielle et temporaire, deviendra universel et permanent. Mais, en premier lieu, des siècles se passeront avant qu'une semblable situation puisse se produire, car, au moment où nous sommes, une faible portion de notre globe seulement est assujettie à une exploitation régulière ; encore est-elle fort imparfaitement exploitée. En second lieu, cette situation venant à se produire, l'accroissement de la population et du capital se trouverait découragé jusqu'à ce que l'équilibre se fût rétabli.

Résumons-nous. La terre est un des agents nécessaires de la production. Cet agent n'est point gratuit, car on ne peut le mettre au service de la production et l'y maintenir, sans avoir à supporter et à couvrir des frais d'appropriation et d'entretien plus ou moins élevés. Ces frais augmentés d'une part de produit net, proportionnée à celle qui est afférente aux autres agents de la production, constituent le prix naturel du service productif de la terre. Il faut que ce prix naturel soit couvert par le prix courant, ou qu'on ait l'espoir suffisamment fondé qu'il le sera un jour, de manière à compenser les frais supportés dans l'intervalle, pour que la terre soit appropriée. Communément, le prix courant n'atteint qu'à la longue le niveau du prix naturel. Il se passe quelquefois fort longtemps avant qu'une terre appropriée soit assez demandée pour que son prix courant atteigne le niveau des frais qu'il a fallu faire pour la découvrir, l'occuper et la défricher, comme aussi pour utiliser toutes les facultés

productives qu'elle recèle. La terre acquiert, en conséquence, une *plus-value,* ce qui signifie qu'une partie de sa valeur réside dans l'avenir, mais s'escompte dans le présent pour couvrir ses frais d'appropriation et d'entretien ou son prix naturel. Cette plus-value n'est pas uniforme ; elle n'est pas non plus fixe. De là, le caractère aléatoire attaché à l'appropriation et à la possession des terres.

Quelquefois le prix courant de la terre ne suffit point pour couvrir son prix naturel, même en tenant compte de sa plus-value future. Alors la terre ne peut être appropriée et exploitée, que dans le cas où ses possesseurs peuvent s'attribuer la rente du monopole d'un autre agent productif. C'est le cas de l'esclavage. Quelquefois, le prix courant de la terre dépasse son prix naturel, et la plus-value qu'elle acquiert comprend alors une rente qui est prise sur la part de l'agent productif qui surabonde relativement à elle. C'est ainsi que dans l'Europe occidentale, la part de la terre a visiblement empiété depuis un siècle sur la part du travail. Mais ces deux situations opposées ne peuvent se perpétuer, et, en dépit de l'influence des causes perturbatrices, l'équilibre, soit qu'il se trouve rompu en faveur de la terre ou à son détriment, finit toujours par se rétablir.

D'après ce qui vient d'être dit, on comprendra que le mot *rente* soit tout à fait impropre à signifier la part afférente aux agents naturels appropriés ou à la terre. Ou bien il faut se servir du mot *rente* uniquement pour signifier la part qui revient à la terre dans

la production et le restreindre à cet usage, ou bien, il faut employer un autre terme, profit foncier, fermage ou loyer, par exemple, pour exprimer la part de la terre, et réserver, comme j'ai eu soin de le faire, le mot *rente* pour exprimer la part supplémentaire ou la *prime* qui s'ajoute au prix naturel de tout agent productif en déficit relativement aux autres. Cette part supplémentaire ou cette prime est, ainsi que j'ai cherché à le démontrer, toujours un résultat de la rupture de l'équilibre économique, mais, toujours aussi, elle détermine le rétablissement de cet équilibre juste et nécessaire, en provoquant une augmentation de la quantité des agents productifs, auxquels elle se trouve attachée.



QUINZIÈME LEÇON.

LA POPULATION.

Sommaire : *Que la population est inflexiblement limitée dans son développement. — Qu'elle ne peut dépasser que d'une faible quantité la proportion assignée au travail parmi les agents productifs. — Comment elle est ramenée à cette proportion nécessaire. — Des obstacles préventifs de la population et des obstacles répressifs. — Que la nature ne manque jamais d'employer les seconds, lorsque l'homme néglige de recourir aux premiers. — Avantages des obstacles préventifs sur les obstacles répressifs. — De la doctrine de Malthus. — Réfutation de quelques objections qu'elle a soulevées. — Preuves de la fécondité exubérante de l'espèce humaine. — Sa raison d'être. — Que la doctrine de Malthus ne consacre aucune innovation dans la pratique de l'humanité. — Que le libre arbitre de l'homme a agi de tous temps, pour régler la multiplication de l'espèce conformément aux besoins de la production. — Comment était réglée la multiplication des esclaves, — celle des serfs. — Lois limitatives de la reproduction des classes inférieures en Allemagne et dans diverses autres contrées. — Institutions et mobiles qui ont modéré la reproduction des classes supérieures. — Nécessité pour les classes récemment émancipées de remplacer les obstacles que l'esclavage, le servage, etc., opposaient à leur multiplication par la contrainte morale fondée sur leur intérêt bien entendu. — Que cette nécessité a été méconnue. — Que le développement de la population a été, au contraire, surexcité d'une manière artificielle. — Maux qui en sont résultés pour les classes laborieuses. — Que ces maux ne sont nullement inévitables. — Comment ils pourront être évités. — Citation de M. Stuart Mill. — Caractère essentiellement démocratique de la doctrine de Malthus. — Citations de M. Proudhon et de Rossi.*

La loi de la population n'est qu'un corollaire d'une loi qui a été précédemment exposée, savoir « qu'il y

a une proportion naturelle et nécessaire entre les agents dont la production exige le concours. » (*Voir* la IIe leçon.) Cela étant, il est clair qu'aussitôt que la population dépasse la proportion requise, aussitôt que le personnel disponible pour la production excède le matériel, le surplus ne peut être employé. Cet excédant inutile de population doit cependant être alimenté et entretenu. Sur quoi ses frais d'alimentation et d'entretien peuvent-ils être prélevés? Sur la rémunération nécessaire des agents productifs? Sur les aliments et les matériaux indispensables pour entretenir et renouveler les ouvriers, les outils, les machines, les bâtiments, etc., consacrés à la production? Non, évidemment. Car les agents productifs, personnel et matériel, qui façonnent la masse des produits destinés à l'alimentation et à l'entretien de la communauté, ces agents seraient alors entamés et la production diminuerait. Sur quoi donc la subsistance de l'excédant inutile peut-elle être prélevée? Uniquement sur le produit net.

Chaque nation peut disposer de son produit net comme bon lui semble. Elle peut l'employer à se procurer un supplément de jouissances actuelles; elle peut s'en servir pour constituer un supplément d'agents productifs, — travailleurs, outils, machines, matières premières, agents naturels appropriés, — en vue d'augmenter sa production, partant ses jouissances futures; elle peut encore le jeter dans le gouffre d'une guerre étrangère, ou l'employer à nourrir, dans l'abjection et la souffrance, un excédant de population.

Les nations européennes nourrissent, pour la plupart, un excédant de population ; mais elles ne consacrent à cet usage qu'une portion, probablement assez faible, de leur produit net. La preuve en est qu'elles croissent en richesse, ce qui n'aurait point lieu si tout le montant de leur produit net annuel se trouvait absorbé par l'entretien d'un excédant de population. Selon toute apparence, la portion de produit net qui est consacrée à cet entretien ne dépasse jamais celle qui est attachée à la part du travail, d'où il résulte que c'est toujours uniquement sur la classe ouvrière que retombe le fardeau de l'entretien d'une population surabondante.

Cette conclusion peut sembler singulière, mais elle n'en est pas moins conforme à la nature des choses. Quel est, en effet, le résultat inévitable de l'apparition d'un excédant de travailleurs sur le marché? C'est de faire baisser le salaire. Or, il ne faut pas oublier, d'une part, que cette baisse s'opère en progression géométrique; d'une autre part, qu'elle a ses limites naturelles dans les frais de production du travail. Il suffit donc de la présence d'un très-faible excédant de travail sur le marché pour réduire les travailleurs au *minimum* de subsistances qui leur est indispensable. Supposons maintenant que cet excédant de travail continue à peser, d'une manière régulière et permanente, sur le marché, qu'en résultera-t-il? C'est que les travailleurs se trouveront dépouillés, d'une manière régulière et permanente aussi, de leur part proportionnelle de produit net, laquelle ira grossir, sous forme de prime ou

de rente, celle des détenteurs des autres agents productifs. Cependant les capitalistes ou les propriétaires fonciers qui bénéficieront de cette prime et de cette rente seront obligés, en revanche, de subvenir à l'entretien de l'excédant de travailleurs, auquel ils en seront redevables. Ils seront obligés de s'imposer une « taxe des pauvres. » Celle-ci pourra être volontaire ou obligatoire. Mais, quel que soit son caractère, la taxe des pauvres ne pourra jamais, selon toute apparence, dépasser le montant de la prime ou de la rente que la présence d'un excédant de travail sur le marché conférera aux détenteurs des autres agents productifs. S'il en était autrement, si, dans un pays quelconque, la taxe allouée pour l'entretien du travail surabondant, venait à entamer la part proportionnelle de produit net afférente aux autres agents productifs, ceux-ci ne manqueraient point d'émigrer, autant du moins que cela leur serait possible, dans des pays où ils ne seraient point obligés de supporter cette réduction de leurs profits. On peut donc affirmer, au moins d'une manière générale, que la somme des frais d'entretien d'un excédant de population ne peut jamais dépasser la part proportionnelle de produit nèt afférente au travail. C'est ainsi que la classe des travailleurs porte, quoi qu'on fasse pour la soulager, la peine de son imprévoyance.

En tous cas, une nation ne peut rien consacrer au-delà de son produit net à l'entretien d'une population surabondante. Telle est la limite *maximum* que la nature oppose à l'accroissement de l'espèce humaine.

Ce *maximum* venant à être dépassé, la production diminue et la population avec elle.

En admettant donc que les hommes ne se préoccupent aucunement du soin de régler le mouvement de la population, ce mouvement n'en demeurera pas moins contenu dans des limites infranchissables. L'homme ne peut se multiplier ni beaucoup plus, ni beaucoup moins que cela n'est nécessaire. Si sa multiplication est trop rapide, des obstacles croissants viennent la ralentir, puis l'arrêter; si elle est trop lente, des excitants non moins énergiques viennent l'activer. Mais est-ce à dire qu'il faille abandonner à la Providence le soin de régler le mouvement de la population? Non certes. Si l'action du libre arbitre humain se trouve assez étroitement limitée en cette matière comme en beaucoup d'autres, elle n'en demeure pas moins utile, indispensable même.

On va voir dans quelles circonstances et de quelle manière elle peut être utilisée.

S'il s'agit d'empêcher la population de tomber au-dessous de la proportion requise pour la production, l'intervention du libre arbitre humain ne semble pas bien nécessaire. Aussitôt, en effet, que la population est en déficit, la production des travailleurs devient une industrie essentiellement profitable, et l'on ne manque guère de la développer, de manière à la mettre en harmonie avec les besoins de la consommation.

Mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de retenir la population au niveau de la proportion requise. L'espèce humaine, comme les autres espèces animales,

étant excitée à se reproduire par une impulsion des plus véhémentes, son pouvoir de reproduction excédant toujours le besoin qu'on a de l'utiliser, il peut arriver qu'une population imprévoyante et mal éclairée sur ses intérêts, se multiplie avec excès. L'excédant ne peut, sans doute, dépasser certaines limites; mais la présence de cet excédant n'en est pas moins une cause de souffrances pour la masse des travailleurs dont il déprime les salaires, une cause de retard pour la société dont il entame le produit net.

Examinons ce qui se passe dans ce cas. Nous venons de voir qu'une population peut, à la rigueur, se multiplier jusqu'à ce que les salaires tombent au niveau des frais de production du travail, ou, ce qui revient au même, du *minimum* de subsistances, nécessaire aux travailleurs; mais aussitôt que cette limite vient à être dépassée, qu'arrive-t-il? Il arrive que les travailleurs périssent sous le faix du labeur excessif et des privations de tous genres qui leur sont imposés, jusqu'à ce que la mort ait creusé dans leurs rangs un déficit assez large pour faire remonter les salaires. La mort fauche, d'une main impitoyable, l'excédant à mesure qu'il se forme. La société peut, à la vérité, consacrer une portion de son produit net à sauver cet excédant de la destruction; mais elle ne fait que reculer ainsi la catastrophe, en rendant le mal plus invétéré. La population surabondante presse, en effet, bientôt sur le supplément de subsistances que la charité publique ou privée a mis à sa disposition, et la société se trouve alors dans la triste alternative ou de

laisser périr le nouvel excédant qui s'ajoute au premier, ou de le préserver de la destruction en lui livrant une seconde portion de son produit net. Supposons qu'elle écoute les conseils de la philanthropie plutôt que ceux de la prudence, elle pourra marcher dans cette voie jusqu'à ce que son produit net tout entier se trouve absorbé par l'entretien de sa population surabondante. Mais elle ne pourra aller au-delà. L'excédant qui naîtra après que la totalité du produit net aura été consacrée à cet usage, sera, quoi qu'on fasse, condamné à périr, et aucune puissance humaine ne pourra le sauver. Supposons, en effet, que la société veuille mettre encore un supplément de subsistances à son service, comme ce supplément sera pris sur la rémunération nécessaire des agents productifs, sur les frais de production du matériel et du personnel de l'industrie, ceux-ci se trouveront entamés et la production diminuera. L'excédant de population périra donc, soit qu'on le secoure, soit qu'on ne le secoure point.

La famine, la peste, le typhus, toute l'immense et effroyable série des maux qui ont leur source dans l'insuffisance de la subsistance matérielle et morale, sont les instruments dont la nature se sert, comme un froid et impassible chirurgien, pour amputer à l'humanité ses excroissances inutiles. Mais à cette action brutale et douloureuse, quoique salutaire, de la nature, l'homme peut substituer celle de son libre arbitre. L'homme est le maître de régler sa multiplication conformément aux besoins de la production, et de prévenir ainsi les maux redoutables que la présence

d'un excédant de population ne manque jamais d'accumuler sur la société. A l'action répressive de la famine, de la peste, du typhus, etc., qui limitent les excédants de population, il peut substituer celle de la *contrainte morale* qui les prévient. Son intérêt l'y pousse, du reste, avec une énergie croissante. D'une part, en effet, la présence de l'excédant de population abaisse la part du travail ; d'une autre part, elle augmente, d'une prime ou d'une rente, la part des autres agents productifs, en sorte que l'homme se trouve sollicité de plus en plus à mettre son épargne sous la forme d'un supplément de capitaux fixes et circulants ou d'agents naturels appropriés, plutôt que sous la forme d'un supplément de travailleurs.

En écoutant son intérêt bien entendu de préférence au penchant brutal et aveugle qui le pousse à multiplier indéfiniment son espèce, l'homme peut, comme il est aisé de le voir, tarir la principale source des maux dont il est assailli dans le cours de son existence. Car :

1° La contrainte morale judicieusement appliquée a pour résultat d'économiser la masse des privations et des souffrances qui sont le lot inévitable de l'excédant de population dont la famine, le typhus et les autres *obstacles répressifs* travaillent à empêcher l'accroissement ;

2° Elle a pour résultat d'économiser encore la masse des privations et des souffrances qu'éprouvent les classes laborieuses par suite de la présence d'un excédant de travail qui abaisse leur rémunération au ni-

veau d'un *minimum* de subsistances. Si cet excédant ne pesait pas sur le salaire, les classes laborieuses jouiraient de leur part proportionnelle de produit net, au lieu de la voir s'accumuler entre les mains des détenteurs des autres agents productifs, lesquels sont obligés, à leur tour, d'en consacrer une partie à l'entretien de la population surabondante.

Objectera-t-on que le bienfait de l'existence accordé à un supplément d'hommes compense les maux et les désordres que la présence de ce supplément inutile occasionne dans la société? Mais d'abord, si l'on considère que les hommes qui font partie de ce supplément inutile sont voués à d'incessantes et inévitables privations, sans parler de celles que leur présence occasionne à la masse des travailleurs, on pourra contester que le don de l'existence soit pour eux un bienfait. Ensuite, si l'on approfondit davantage la question, on s'apercevra que la substitution de l'*obstacle préventif* de la contrainte morale aux *obstacles répressifs* de la nature, doit avoir pour résultat final d'augmenter le nombre des hommes au lieu de le diminuer. Qu'arrive-t-il, en effet, lorsqu'une société se trouve chargée d'un excédant de population? C'est qu'elle est obligée de consacrer une portion plus ou moins forte de son produit net annuel à l'entretien de cet excédant. En conséquence, la portion qu'elle pouvait employer à augmenter sa production, partant la quantité de travail disponible pour sa population, se trouve diminuée d'autant. Supposons, au contraire, qu'aucun excédant de population ne se produise dans son sein,

grâce à un judicieux exercice de la contrainte morale, que se passera-t-il? Son produit net demeurant intact, elle pourra en employer une portion bien plus considérable que dans le cas précédent, à augmenter, dans la proportion utile, la quantité des agents productifs, à l'aide desquels la population s'alimente et s'entretient; en conséquence, sa population pourra se développer dans une progression plus rapide. Non-seulement ses membres seront plus heureux, dans ce cas, mais ils deviendront aussi plus nombreux.

On voit combien l'exercice de la contrainte morale l'emporte, en matière de population, sur l'action des obstacles répressifs de la nature. Cependant, c'est pour avoir essayé de mettre en lumière cette vérité bienfaisante ; c'est pour avoir recommandé l'exercice de la contrainte morale, qu'un illustre économiste, Malthus, a été signalé à l'animadversion publique. Il a été qualifié d'économiste sans entrailles, et l'épithète de « Malthusien » est devenue une mortelle injure. On a nié et calomnié sa théorie. On a prétendu qu'elle était contraire aux lois de la nature humaine, insultante pour la Providence, qu'elle constituait enfin une innovation immorale et dangereuse.

Il ne me sera pas difficile de réfuter les objections dirigées contre la théorie de Malthus, et cette réfutation achèvera de mettre dans son vrai jour la loi de la population.

I. En premier lieu, on a nié que l'espèce humaine fût pourvue d'une puissance de reproduction surabondante. On a affirmé que la Providence gouvernait la

multiplication de l'espèce humaine, de telle façon qu'un excès de population n'était jamais à redouter.

Cette objection qui tendrait, remarquons-le bien, à nier l'action du libre arbitre de l'homme dans les phénomènes économiques, cette objection ne supporte pas le plus léger examen. Quand on observe les êtres animés, on demeure tout d'abord frappé de la puissance et de l'étendue des moyens de reproduction dont la nature les a doués. Tous ont des moyens de reproduction bien supérieurs à leur reproduction effective. La nature a prodigué les germes. Ainsi, par exemple, un seul pied de maïs fournit deux mille grains, un pavot trente-deux mille, un orme cent mille; une carpe fait trois cent quarante-deux mille œufs; deux harengs rempliraient la mer en dix ans si tous leurs œufs étaient fécondés et si aucune cause de destruction n'arrêtait leur multiplication. Cette exubérance de fécondité n'est pas la même, à la vérité, dans toutes les espèces. Les baleines ne peuvent se multiplier avec la même rapidité que les harengs, les éléphants ne peuvent pulluler autant que les lapins. Il serait intéressant d'établir l'échelle de la fécondité des espèces végétales et animales; mais, dès à présent, en se fondant sur les notions acquises dans cette branche de l'histoire naturelle, on peut conjecturer que les espèces sont d'autant plus fécondes qu'elles sont soumises à des causes de destruction plus nombreuses, et qu'elles sont moins pourvues des moyens nécessaires pour y résister.

La fécondité varie selon les espèces; mais la règle

générale c'est qu'elle est exubérante; c'est que l'homme, aussi bien que les animaux inférieurs, peut se multiplier plus rapidement que ses moyens de subsistance ne peuvent se développer Si la reproduction de l'espèce humaine n'était pas limitée par les moyens de subsistance ; si chaque enfant que l'on *peut* mettre au monde pouvait, à son tour, être suffisamment alimenté et entretenu, la population du globe doublerait tous les vingt-cinq ans, en moins de temps encore et elle croîtrait en progression géométrique.

C'est ainsi qu'aux États-Unis, par exemple, la population qui n'était que de 3,929,827 individus en 1790, s'est élevée à 22,806,000 en 1850. Si l'on déduit de ces chiffres les quantités qui proviennent des immigrations, on trouvera que la population des États-Unis a quintuplé en soixante ans, qu'elle a plus que doublé en vingt-cinq ans [1]. Eh bien ! en supposant qu'elle continuât à se développer en suivant la même progression, elle serait de quarante-quatre millions dans vingt-cinq ans, de quatre-vingt-huit millions dans cinquante ans, de cent soixante-seize dans soixante-quinze ans, de trois cent cinquante-deux dans un siècle, de cinq milliards six cent trente-deux millions dans deux siècles, de quatre-vingt-dix milliards cent

(1) *Voir* à ce sujet une savante note de M. Joseph Garnier, dans l'appendice de l'*Essai sur le principe de la population de Malthus*. — Collection complète des principaux économistes. T. VII, p. 654. — 2e édition.

douze millions dans trois siècles ; de 1,441,792 millions dans quatre siècles, et ainsi de suite, selon le cours de la progression géométrique. Cependant, les États-Unis ne posséderont pas, à coup sûr, 1,441,792 millions d'habitants dans quatre siècles. Cela est évident, car les animaux et les plantes nécessaires pour alimenter et vêtir une population si formidable ne pourraient subsister sur notre globe, car la place même manquerait pour la loger, non-seulement aux États-Unis, mais encore dans le reste du monde. Il nous est impossible de prédire combien d'habitants les États-Unis posséderont dans quatre siècles, mais nous pouvons affirmer qu'ils n'en auront pas 1,441,792 millions. S'ils en ont trois ou quatre cents millions, ce sera beaucoup. Or, pour que ce dernier chiffre ne soit pas dépassé, il faudra :

Ou que la puissance spécifique de reproduction de la population américaine vienne à diminuer ;

Ou que la population américaine utilise beaucoup moins sa puissance de reproduction ;

Ou, en supposant qu'elle continue à l'utiliser autant, qu'une portion plus considérable de son croît annuel soit détruite, avant de pouvoir concourir, à son tour, à la reproduction.

Selon toute apparence, ces deux dernières éventualités seules se réaliseront. Ne les voyons-nous pas, en effet, se réaliser dans la plupart des autres contrées du globe, particulièrement en Europe? Le développement de la population suit, comme on sait, en Europe, une progression infiniment plus lente qu'aux États-

Unis[1]. Quelle conclusion faut-il tirer de ce fait? Que la puissance spécifique de reproduction de la population des États-Unis est supérieure à celle des populations de l'Europe? Rien n'est moins probable, car la race qui se multiplie avec une rapidité si grande aux États-Unis provient d'une souche européenne; elle appartient, en majorité, à la souche anglo-saxonne. Cette fécondité si active n'est donc pas particulière à la race qui occupe aujourd'hui le territoire des États-Unis. Est-on mieux fondé à prétendre qu'elle est due au sol ou au climat? Non! car les races autochthones dépérissent aux États-Unis, au lieu de s'accroître, et la race anglo-saxonne elle-même s'y développait bien moins rapidement dans le siècle dernier, quoi que le sol et le climat de l'Amérique du nord fussent alors à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Si donc la population de l'Europe s'accroît plus lentement que celle des États-Unis, à quoi cela tient-il?

(1) La période moyenne de doublement de la population des seize États les plus importants de l'Europe, d'après la proportion d'accroissement constatée pendant des périodes diverses, est, en chiffres ronds, de 109 ans. Ce terme varie entre 49 ans pour l'Angleterre et 185 ans pour la Bavière. Après l'Angleterre, les États pour lesquels la période de doublement est la plus rapide sont: la Norwége (54 ans); la Saxe (59); la Prusse (69); le Danemark (72); la Suède (78); la Belgique (82); la Suisse (101); le Hanovre (107); le Wurtemberg (120); le Portugal (123); les États Sardes (124); la France (128); l'Autriche (172); la Bavière (185). (ALF. LEGOYT, *Dictionnaire de l'économie politique*, art. *Population*).

Cela tient évidemment, d'une part, à ce que les Européens utilisent à un moindre degré que les Américains du nord leur puissance reproductrice ; cela tient, d'une autre part, à ce qu'une portion plus considérable de leur croît périt avant d'avoir pu servir à la reproduction.

Mais supposons que la production se développe en Europe aussi rapidement qu'aux États-Unis ; supposons que les emplois nouveaux qui s'offrent chaque année à la population de l'Europe soient aussi nombreux que ceux dont la population des États-Unis peut disposer, la première ne s'accroîtra-t-elle pas dans la même progression que la seconde? Ne peut-on pas aisément se convaincre que c'est toujours, en définitive, le mouvement de la production qui règle celui de la population ?

On peut donc affirmer que l'espèce humaine est pourvue d'une puissance reproductrice plus que suffisante pour la maintenir et la développer dans la proportion utile. Une partie de ce pouvoir de reproduction demeure sans emploi ; une autre partie est anéantie dans ses résultats après avoir été employée. On conçoit fort bien, au surplus, que la puissance reproductrice de l'espèce humaine dépasse les nécessités auxquelles elle doit pourvoir, car l'homme étant soumis à l'influence d'une multitude de causes de destruction, son espèce aurait depuis longtemps disparu, si la Providence n'avait pris soin de la munir d'une force reproductrice surabondante.

Cela étant, l'espèce humaine ayant dû être pourvue

nécessairement d'une force reproductrice surabondante, qu'a-t-elle de mieux à faire? Est-ce de s'abstenir d'en utiliser le superflu, ou de l'utiliser quand même, sous l'impulsion aveugle de son penchant, en se fiant pour le reste à la Providence?

Sans doute, la Providence se charge du règlement définitif de cette affaire comme de bien d'autres, mais nous avons vu de quels procédés brutaux et cruels elle se sert pour rétablir l'équilibre que les passions de l'homme ont rompu. N'est-il donc pas préférable de recourir à l'obstacle préventif de la *contrainte morale* plutôt que de s'exposer à l'action meurtrière des obstacles répressifs? A quoi nous serviraient et la prévoyance et le libre arbitre, si nous nous abstenions d'en faire usage dans une affaire qui nous intéresse à un si haut point? Dire qu'il faut abandonner à la seule Providence le soin de régler le mouvement de la population, n'est-ce pas montrer le plus aveugle et le plus inepte fatalisme?

II. En second lieu, est-il exact de prétendre que la doctrine de Malthus constitue une innovation? Ce conseil salutaire que Malthus donne aux hommes de recourir à l'obstacle préventif de la contrainte morale plutôt que de se soumettre passivement à l'action des forces répressives de la nature, ce conseil est-il bien nouveau? S'éloigne-t-il, comme on a paru le supposer, de la pratique antérieure de l'humanité? L'emploi du frein préventif de la contrainte morale date-t-il, dans le monde, de la publication de l'*Essai sur le principe de la population* de Malthus?

Quand on étudie l'histoire de l'humanité, on ne tarde pas à s'apercevoir que Malthus n'a rien innové; qu'il s'est borné à mettre en relief une pratique usitée de tous temps, et qui se trouve sanctionnée par la plupart des législations civiles et religieuses.

C'est, en effet, une erreur de croire que les hommes aient jamais abandonné « à la garde de Dieu » le soin de leur multiplication ; c'est une erreur de croire qu'à aucune époque, les impulsions aveugles d'un penchant physique d'une part, les forces répressives de la nature, d'une autre part, aient été seules chargées de régler une affaire si importante. Non ! A toutes les phases du développement social, les calculs de l'intérêt bien entendu ont exercé une influence considérable sur la solution du problème de la population.

Remontons à un état social primitif, à celui qui se fonde sur l'esclavage. Nous avons vu (X[e] leçon) que l'esclavage ne subsiste généralement qu'aux époques et dans les pays où le travail est en déficit relativement aux autres agents productifs, et, en particulier, à la terre. Cependant les esclaves n'ont point la faculté de se multiplier à leur guise, bien que leur penchant semble devoir s'accorder ici avec l'intérêt de leurs maîtres. Ceux-ci règlent la multiplication de leurs esclaves absolument comme celle de leur bétail, et de même que dans nos contrées certains fermiers préfèrent acheter les bêtes de somme dont ils ont besoin plutôt que de les élever, il arrive aussi dans les pays à esclaves, que ceux qui emploient ces bêtes de somme à face humaine, trouvent plus d'avantage à les acheter, qu'à

subvenir à leur entretien jusqu'à ce qu'elles soient propres au travail. C'est ainsi que dans le Sud de l'Union américaine, par exemple, la reproduction et l'élève des esclaves font l'objet d'une industrie spéciale, qui a la plus grande analogie avec celle de l'élève du bétail. On possède sur cette industrie qui constitue la principale richesse de quelques-uns des états du Sud, les renseignements les plus curieux. Qu'on me permette d'en reproduire un simple aperçu, que j'ai esquissé ailleurs.

« Les états à esclaves de l'Union américaine se divisent en deux catégories : les pays de production et ceux de consommation. Dans les premiers, on élève les esclaves ; dans les seconds, on les applique à la culture du sol. On évalue à quatre-vingt mille environ le nombre des esclaves qui sont annuellement transportés des états éleveurs (*breeding states*) dans les états consommateurs.

« Les états éleveurs sont le Delaware, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Nord, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri. Le sol de ces états n'étant point propre aux grandes cultures du sucre et du coton, et les denrées qu'on y cultive, le tabac, le chanvre et les céréales, n'exigeant en comparaison qu'un nombre peu considérable de travailleurs, les esclaves y sont nourris principalement en vue de l'exportation. L'*élève* de cette espèce particulière de bétail est devenue une branche importante de la production. Les éleveurs l'ont organisée sur une échelle immense. Non-seulement ils s'attachent à la développer de manière à pro-

portionner leurs approvisionnements aux demandes croissantes des états du Sud, mais encore ils donnent une attention toute spéciale à l'amélioration de leurs produits. Ayant remarqué que les mulâtres se vendent mieux que les nègres, ils ont encouragé, même par des primes, le mélange des races. Le meilleur sang de la Virginie coule dans les veines des esclaves, dit un des témoins cités dans l'Enquête, le R. M. Paxton, et l'on rencontre fréquemment des esclaves entièrement blancs. Il faut être connaisseur pour les distinguer des blancs de race pure. Témoin cet avis copié textuellement dans les annonces d'un journal du Sud, où l'on en rencontre fréquemment de semblables :

« 100 *dollars de récompense* seront accordés à celui qui ramènera mon *nègre,* Edmond Kennedy. Il a les cheveux droits et le teint tellement blanc, qu'on croirait qu'il n'a pas une goute de sang africain dans les veines. Il a déjà été pris, mais il s'est fait relâcher en se donnant pour un blanc. »

Richmond (Virginie), ANDERSON BOWLES.

« L'élève des esclaves donne communément des profits élevés. Au témoignage des intéressés eux-mêmes, aucune propriété n'est d'un meilleur rapport que celle des jeunes négresses lorsqu'elles sont saines et fécondes. Aux yeux des éleveurs, la fécondité est naturellement regardée comme la plus précieuse des vertus : la stérilité, au contraire, est quelquefois considérée comme un crime. On fouette les négresses stériles ; on fouette aussi les mères dont les enfants meu-

rent[1]. La valeur d'un esclave adulte est, en moyenne, de 600 dollars. Toutefois le prix des esclaves est sujet à des variations considérables : ces outils vivants de la production se vendent plus ou moins cher selon l'état du marché du coton et du sucre ; lorsque ces articles sont très-demandés, le prix des esclaves s'élève ; lorsqu'ils le sont peu, les esclaves se vendent à vil prix. Comme tous les autres producteurs, les éleveurs d'esclaves s'efforcent d'augmenter leurs débouchés et de se préserver de la concurrence étrangère. Ce sont les éleveurs de la Virginie et de la Caroline qui ont été les

(1) « The following took place on a plantation containing about one hundred slaves. One day the owner ordered the women into the barn : he then went in among them, whip in hand, and told them he meant to flog them all to death. They began immediately to cry out « What have I done Massa ? What have I done ? He replied : d-n you I will let you know what you have done ; you don't breed ; I have not had a young one from one of you for several months. »

« One of the slaves of another plantation gave birth to a child, which lived but two or three weeks. After its death the planter called the woman to him, and asked how she came to *let the child die ;* said it was all owing to her carelessness, and that he meant to flog her for it. She told him, with all the feeling of a mother, the circumstances of its death ; but her story availed her nothing against the savage brutality of her master : she was severely whipped. A healthy child, four months old, was then considered worth one hundred dollars in North Carolina. Narrative of M. Caulkins, who spent eleven months in North Carolina. — (*Slavery and the internal slave trade in the United-States of the North America*. P. 35). »

plus ardents à demander l'annexion du Texas, et qui se sont montrés, en toute occasion, les plus chauds adversaires de l'importation des nègres d'Afrique.

« Le commerce des esclaves n'est pas moins profitable que l'*élève*. Deux classes d'individus se trouvent engagées dans ce trafic : des capitalistes qui possèdent des établissements considérables à Washington, à Alexandrie, à Baltimore, à Norfolk, à Richmond, etc., et des agents ou courtiers qui vont acheter les esclaves dans les plantations. Le commerce en gros des esclaves est considéré comme aussi honorable qu'un autre : les hommes les plus notables des États-Unis, des magistrats, des membres du clergé, ne se font aucun scrupule d'y engager leurs capitaux. Feu le président Jackson, par exemple, achetait des cargaisons d'esclaves dans le Nord, pour les revendre dans le Sud. Les agents secondaires et les courtiers ont, en revanche, une assez mauvaise réputation : ceux-ci vont acheter, à des époques périodiques, les esclaves dans les plantations. En faisant leurs achats, ils n'ont aucun égard aux liens de parenté ou d'affection qui peuvent exister entre les esclaves. Les enfants sont communément séparés de leurs mères, parce qu'ils n'ont presque aucune valeur dans le Sud ; on attend, pour les y transporter, qu'ils aient acquis la plus grande partie de leur croissance et de leurs forces. Après l'achat dans les plantations, les esclaves sont dirigés par détachements vers leur destination ; les prisons des états leur servent d'entrepôts, et naguère encore une partie de la prison nationale de Washington était affec-

tée à cet usage. Les principaux trafiquants possèdent aussi des entrepôts particuliers : ce sont des prisons solidement bâties, moitié forteresses, moitié écuries ; de ces entrepôts les esclaves sont dirigés vers le Sud. A leur arrivée, ils sont conduits au marché et exposés en vente. On les vend en détail ou par lots. Ordinairement aussi la vente a lieu à la criée.

« C'est principalement dans la Caroline du Sud, dans la Géorgie et dans l'Alabama que sont *consommés* les esclaves importés de la Virginie et des autres états éleveurs. On les y emploie surtout à la culture du coton et du sucre. Les plantations comprennent ordinairement plusieurs milliers d'acres de terre, et elles sont exploitées par plusieurs centaines d'esclaves.

« D'après les documents que nous avons sous les yeux, la durée du travail dans les États du Sud serait beaucoup plus considérable que dans la plupart des autres pays à esclaves. En été, la moyenne serait de quinze heures par jour et de quatorze en hiver ; aussi les esclaves succombent-ils promptement sous le faix. La vie moyenne d'un esclave importé dans le Sud n'excède pas quatre ou cinq ans ; on estime que le *déchet* annuel d'une plantation d'esclaves est de 2 1/2 p. %. Ce travail excessif, imposé aux femmes aussi bien qu'aux hommes, fait obstacle à la reproduction. L'esclavage disparaîtrait promptement des États producteurs, par le fait de l'extinction de la population esclave, s'il n'était incessamment alimenté par les importations des états éleveurs. La mauvaise nourriture

des esclaves, l'insuffisance de leurs vêtements, l'insalubrité de misérables huttes qu'ils habitent pêle-mêle, les traitements cruels qu'ils subissent, contribuent encore à augmenter le *déchet* des habitations [1]. »

Quelle conclusion avons-nous à tirer de ces faits, qui honorent d'ailleurs médiocrement l'espèce humaine? C'est que dans les états à esclaves de l'Union américaine la multiplication de la population asservie n'est pas abandonnée à la discrétion des esclaves; c'est qu'elle est réglée par l'intérêt des maîtres. Il en a été ainsi de tous temps dans les pays à esclaves. Partout et toujours, la reproduction des esclaves a été réglée, comme celle des autres espèces de bétail, par l'intérêt de leurs possesseurs. De même que les éleveurs de moutons, de bœufs et de chevaux de labour ont soin de ne pas les multiplier avec excès, de crainte d'en avilir le prix, les éleveurs et les marchands d'esclaves se sont attachés de tout temps à proportionner l'offre de cette variété particulière de la bête de somme à la demande qui en était faite.

C'est ainsi que le problème de la population est résolu, sous le régime de l'esclavage, pour la classe la plus nombreuse de la société.

Franchissons la période de l'esclavage; arrivons à celle du servage. Les serfs ne possédaient pas beaucoup plus de liberté, en matière de reproduction, que les esclaves eux-mêmes. Au moyen âge, par exemple, le serf ne pouvait se marier sans la permission de son

(1) *Dictionnaire de l'économie politique,* art. *Esclavage.*

seigneur. Cette permission, le seigneur l'accordait ou la refusait, selon qu'il jugeait qu'une augmentation de la population de son domaine pouvait lui être utile ou nuisible. Il ne manquait pas non plus de se la faire payer, soit en argent, soit en nature. Tout le monde connaît la signification des droits de markette, de jambage, de cuissage, de prélibation, qui étaient en vigueur dans ce « bon vieux temps. »

L'intérêt du seigneur intervenait donc pour limiter utilement la population dans les pays de servage comme l'intérêt du maître dans les pays d'esclavage. Au moins, quand le servage a été aboli dans l'Europe civilisée, les classes émancipées sont-elles devenues maîtresses de se multiplier à leur guise? Non, pas entièrement encore. Dans un grand nombre de pays les municipalités ou les gouvernements ont établi des règlements destinés à limiter la reproduction des classes inférieures. En Norwége, par exemple, on ne peut se marier à moins de prouver au prêtre que l'on est en état d'entretenir une famille. Dans le Mecklembourg, les mariages sont différés jusqu'à l'âge de vingt-deux ans par les exigences de la loi du recrutement et par le service militaire pendant six années. Comme en Norwége, les parties contractantes doivent prouver qu'elles ont un domicile et des moyens d'existence. Dans le Wurtemberg, aucun homme ne peut se marier avant d'avoir accompli sa vingt-cinquième année et satisfait aux obligations du service militaire, à moins d'en avoir spécialement obtenu la permission. On lui impose, en outre, l'obligation de prouver qu'il est en état d'élever une famille :

dans les grandes villes, il faut justifier d'un revenu de 800 à 1,000 fl.; dans les petites, de 400 à 500 fl.; dans les villages, de 200 fl. En Bavière, comme dans le Wurtemberg, on ne peut se marier si l'on ne possède des moyens d'existence suffisants; et cette coutume, qui est devenue loi, semble avoir exercé l'influence la plus salutaire sur la situation du pays. Les maux du paupérisme y sont à peu près inconnus. Dans quelques villes de la Saxe, notamment à Dresde, les artisans ne peuvent se marier avant d'être devenus maîtres dans leur métier. A Lubeck, les mariages entre les pauvres sont retardés, en premier lieu, par l'obligation qui est imposée à l'homme de prouver qu'il a une profession, un emploi ou un travail réguliers et suffisants; en second lieu, par l'obligation de se faire incorporer dans la garde bourgeoise et de se pourvoir d'un équipement qui coûte cent francs environ. A Francfort, aucune limite d'âge n'est prescrite pour le mariage, mais l'attestation des moyens d'existence est rigoureusement exigée [1]. Dans les comtés ruraux de l'Angleterre, un usage particulier contribuait beaucoup autrefois, dit M. John Stuart Mill, à ralentir l'accroissement de la population. Les ouvriers non mariés demeuraient habituellement avec ceux qui les employaient, tandis que les ouvriers mariés habitaient des cottages séparés. Or, la disposition légale qui obligeait les paroisses à pourvoir à l'entretien de leurs pauvres, ren-

[1] *Appendix to the general report of the poor laws commissioners*. Cité par M. John Stuart Mill.

dait les propriétaires hostiles à la multiplication des mariages ; ils n'accordaient, en conséquence, qu'avec difficulté la permission de bâtir des cottages dans leurs domaines. Mais vers la fin du siècle dernier, cet état de choses changea : la demande considérable d'hommes qui eut lieu alors pour la guerre et pour les mafactures fit penser qu'il était patriotique d'encourager le développement de la population ; à quoi il faut ajouter que la propension de plus en plus marquée chez les fermiers à vivre comme des *gentlemen* et à tenir leurs inférieurs à distance, ainsi que divers abus qui s'étaient introduits dans la taxe des pauvres, excitèrent à augmenter le nombre des cottages. Le mouvement de la population, remarque M. Stuart Mill, ne tarda pas à s'en ressentir d'une manière fâcheuse.

Ces lois ou ces coutumes ont eu pour objet et en partie aussi pour résultat d'apporter un frein à la reproduction désordonnée des classes récemment émancipées. Souvent, à la vérité, leur efficacité n'a pas été entière. En Bavière, par exemple, on remarque que les naissances illégitimes sont plus nombreuses que dans les pays où aucun obstacle légal n'entrave les mariages. Sur cent naissances, on compte, en Bavière, près de vingt et une naissances illégitimes (20,77), tandis qu'en Belgique où existe pleinement la liberté du mariage, la proportion n'est que de 6.91 sur 100[1].

[1] Notice statistique du royaume de Bavière, d'après M. le professeur de Hermann et M. le baron de Reden, par M. Xavier Heuschling, p. 17.

En revanche, les lois restrictives du mariage ont pour effet, en Bavière, d'exciter les classes inférieures à émigrer aux États-Unis, et elles agissent ainsi, d'une manière indirecte, pour maintenir la population à son niveau utile.

Si nous examinons encore de quelle manière s'est réglée jusqu'à nos jours la reproduction des classes libres, nous nous assurerons qu'elle n'a pas davantage été abandonnée à l'impulsion aveugle d'un penchant physique. Nous verrons que divers mobiles ont agi dans le cours des âges pour modérer la multiplication de ces classes supérieures, dont l'intérêt servait, en outre, de modérateur à la reproduction des classes inférieures.

Nous citerons, en première ligne, le mobile religieux qui paraît avoir agi, selon les circonstances économiques et sociales, pour activer ou pour ralentir utilement la multiplication des hommes.

Les religions de l'antiquité ont généralement un caractère sensuel. La chair s'y trouve exaltée, divinisée. Priape figure au nombre des dieux du paganisme, et l'on célèbre en son honneur d'impures cérémonies. Ce caractère sensuel des religions primitives avait sa raison d'être dans les nécessités économiques du temps. N'oublions pas, en effet, que l'espèce humaine était alors clairsemée sur le globe, et que l'homme était, aussi, presque le seul outil de la production. C'était à la force physique de l'homme qu'il fallait avoir recours pour moudre le grain, pour transporter les voyageurs et les marchandises, pour accomplir la plupart

des opérations des arts agricoles et industriels. C'était encore la force physique qui était principalement requise pour la défense du territoire de la tribu ou de la nation, en l'absence de toute machine de guerre. La quantité de force physique dont une nation pouvait disposer pour la production, était considérée, à bon droit, comme l'élément essentiel de sa richesse et de sa puissance. La formation d'un homme apparaissait, en conséquence, comme la destination la plus utile qu'on pût donner à l'épargne. Or l'épargne, même sous cette forme, était rendue difficile et précaire, par l'insuffisance du produit net, par l'imprévoyance des populations, comme aussi par les dangers de toute sorte qui menaçaient leur existence. On conçoit donc que l'accroissement de la population, c'est-à-dire l'épargne en force physique, ait été particulièrement honorée dans ce premier âge de l'humanité, et que les religions l'aient encouragée.

Mais, peu à peu, le monde s'est peuplé, et l'industrie a commencé à se perfectionner. La force des animaux et des machines est devenue un puissant auxiliaire de la force physique de l'homme. La proportion requise des agents productifs s'est modifiée avec les progrès de la production. Il a fallu moins d'hommes et plus de machines. L'épargne a acquis, en conséquence, une nouvelle destination. Elle n'a plus été employée seulement à renouveler et à augmenter la provision de force physique nécessaire à la production; elle a servi encore à constituer et à alimenter une provision croissante de force mécanique. Dans ce nouvel

état de la société, il est devenu utile d'encourager la formation des capitaux fixes et circulants bien plus encore que celle du capital humain. Aussi, quel est le caractère le plus saillant du christianisme, religion d'une période intermédiaire succédant à une religion des âges primitifs? C'est, comme chacun sait, une réaction contre les appétits charnels. Le christianisme enjoint à l'homme de faire prédominer l'esprit sur la chair, et il lui propose la répression des penchants physiques de sa nature comme un but suprême à atteindre dans la bataille de la vie. Le christianisme va plus loin encore : il place l'idéal de la perfection dans le renoncement aux affections terrestres, et il recommande le célibat comme la meilleure voie pour arriver à la sainteté. Il joint même les prescriptions matérielles aux recommandations morales pour faciliter le triomphe de l'esprit sur la chair. Les jeûnes, les macérations, la privation d'aliments substantiels, aux époques de l'année où les excitations de la chair ont le plus de vivacité, sont prescrits dans ce but. Enfin, des institutions d'une nature particulière sont établies pour concourir au même objet. Des couvents et des monastères sont institués, où la lutte de la partie morale de l'homme contre ses penchants physiques doit se poursuivre incessamment, pour servir d'exemple et de modèle à l'humanité. Dans ces établissements où l'on rassemble des créatures vouées à un célibat perpétuel, les jeûnes et les macérations sont multipliés, parfois avec excès, en vue de dompter les appétits charnels. Cabanis donne, à cet égard, quelques indications cu-

rieuses, dans son bel ouvrage sur *les rapports du physique et du moral de l'homme.*

« Plusieurs fondateurs d'ordres, dit-il, ont eu l'intention formelle d'affaiblir leurs religieux, en leur interdisant l'usage de la chair : ceux qui ont voulu les affaiblir davantage leur ont interdit, en même temps, l'usage du poisson. Quelques-uns de ces législateurs pieux sont allés plus loin : ils ont prescrit des saignées plus ou moins fréquentes ; ils ont tracé les règles de leur administration. Cette pratique est ce qu'ils appellent, dans leur latin barbare, *minutio monachi;* et suivant la température et l'état physique du pays, suivant le régime et les travaux habituels des communautés, suivant le tempérament et le caractère de chaque moine, ils ordonnent d'éloigner ou de rapprocher les saignées, de les rendre plus ou moins abondantes, en un mot, *d'amoindrir le moine* (*minuere monachum*), suivant l'exigence des cas [1]. »

Sans doute, ces institutions et ces prescriptions n'avaient pas directement pour objet de limiter l'accroissement de la population ; mais tel était leur résultat. Elles répondaient à un besoin nouveau de la société, et voilà pourquoi aussi elles étaient volontairement acceptées par les mêmes peuples qui se plongeaient naguère dans les orgies sensuelles du paganisme. Tandis qu'il avait fallu, dans les premiers âges de l'humanité, dans la période du labeur purement physique, activer la

[1] CABANIS, t. II, p. 50, *Influence du régime sur les habitudes morales.*

multiplication des hommes, il fallait maitenant la ralentir, et les institutions aussi bien que les prescriptions morales et matérielles du christianisme répondaient parfaitement à cette nécessité nouvelle.

Des mobiles purement humains se sont ajoutés encore au mobile religieux pour modérer la reproduction des classes supérieures. Ce sont, par exemple, le goût du bien-être et le besoin de se maintenir à son rang.

Ce dernier mobile a dû agir surtout aux époques où les rangs se trouvaient rigoureusement marqués, et où l'on ne pouvait se déclasser sans déshonneur. On s'explique ainsi l'espèce de cruauté avec laquelle les chefs de famille condamnaient aux privations et aux langueurs de la vie monastique, ceux de leurs enfants auxquels ils ne pouvaient donner une carrière ou une position qui ne les fît point déroger. Certes, l'amour paternel était jadis aussi profondément ancré dans le cœur humain qu'il peut l'être de nos jours; mais la nécessité impérieuse de se maintenir à son rang, de ne point ternir l'honneur de sa maison, par des mésalliances ou par des occupations considérées comme avilissantes, ces nécessités étouffaient la voix de la paternité même. Elles n'agissent plus aujourd'hui avec autant d'énergie, à cause du rapprochement qui s'est opéré entre les différentes classes de la société; cependant elles n'ont point cessé d'agir. C'est ainsi, par exemple, qu'on rencontre, toute proportion gardée, dans les classes supérieures, un plus grand nombre de vieilles filles que dans les classes inférieures. Si l'on recherche les motifs qui ont poussé ces martyres plus

ou moins volontaires de la loi de la population à demeurer vouées au célibat, on trouve presque toujours, en première ligne, la crainte de déchoir de leur rang. Plutôt que de descendre à une position inférieure, elles restent filles. Les mêmes mobiles n'agissent point dans les rangs inférieurs de la société, ou ils agissent moins; aussi y compte-t-on proportionnellement beaucoup moins de célibataires effectifs, surtout parmi les femmes.

Ces mobiles intéressés, qui préviennent l'accroissement excessif de la population, ont agi quelquefois avec tant d'énergie qu'ils ont dépassé le but, et que des législateurs ont cru devoir combattre leur influence en établissant des impôts sur les célibataires, en accordant des exemptions et des primes aux familles nombreuses. Ces mesures, qui nous paraissent aujourd'hui absurdes et choquantes, ont eu évidemment leur raison d'être à l'époque où elles ont été prises.

On voit, en résumé, que la contrainte morale, qui a pour objet de régler le mouvement de la population conformément aux nécessités économiques et sociales, n'est pas une « invention » de l'économiste Malthus. Elle est aussi ancienne que l'humanité, et elle s'est incarnée à la fois dans les lois civiles et politiques, dans les prescriptions et les institutions religieuses. En conseillant l'usage de la contrainte morale qui prévient l'excès de la population, pour éviter l'action brutale de la nature qui le réprime, Malthus n'a donc rien innové; il n'a fait autre chose que de montrer la raison d'être d'une vieille pratique de l'humanité.

Maintenant, si l'on considère la situation des clas-

ses émancipées de l'Europe occidentale, on se convaincra aisément de la nécessité impérieuse où elles se trouvent de pratiquer la contrainte morale. En acquérant les inappréciables avantages de la liberté, elles sont devenues, il ne faut pas l'oublier, responsables de leur destinée. C'est à elles, en conséquence, qu'incombe l'obligation de régler utilement leur multiplication. Aucun maître, aucun seigneur, guidé par son intérêt de propriétaire, ne se charge plus de proportionner leur nombre aux besoins de la production. C'est elles seules désormais que ce soin concerne.

Or, il ne semble pas que les classes inférieures aient jusqu'à présent aperçu toute la portée de ce changement de situation. Les ouvriers ne paraissent pas croire qu'ils soient tenus de se livrer, en vue de leur intérêt bien entendu, comme propriétaires et marchands de leur travail, aux calculs et aux prévisions qui occupaient jadis les propriétaires et les marchands d'esclaves. Devenus leurs propres maîtres, leurs propres seigneurs, ils ne paraissent pas croire qu'ils soient tenus d'exercer volontairement sur eux-mêmes la contrainte qu'ils subissaient jadis, quant à leur reproduction. Ils ne paraissent pas croire qu'en s'abandonnant sans calcul, sans prévoyance, au penchant qui les pousse à se reproduire, ils travaillent à leur ruine, absolument comme feraient les *éleveurs* des états du sud de l'Union américaine, s'ils ne réglaient point la multiplication de leurs esclaves conformément à l'état du marché. Les législateurs ne paraissent pas plus éclairés sur ce point. Depuis un demi-siècle, la légis-

lation économique et les institutions philanthropiques se sont jointes aux préjugés populaires, aux impulsions aveugles d'un penchant physique, et aux causes nombreuses qui ont rendu précaire le débouché du travail en bouleversant l'arène de la production, pour livrer les classes émancipées à l'action dévorante des « obstacles répressifs. »

C'est ainsi que le système prohibitif a exercé une influence perturbatrice des plus désastreuses sur la multiplication des classes inférieures. Quand on prohibait, par exemple, l'importation des fils et des tissus de coton ou de laine, quel était le résultat immédiat de cette prohibition? C'était, d'une part, de resserrer *à l'étranger* le débouché des producteurs de fils et de tissus de laine ou de coton; c'était de priver de leur travail et de réduire à la misère un certain nombre d'ouvriers étrangers. C'était, en revanche, d'augmenter, d'une autre part, le débouché du travail *à l'intérieur,* et d'encourager, en conséquence, la multiplication des ouvriers dans les localités où se plaçaient les manufactures enfantées par la prohibition. Mais les représailles ne tardaient pas à survenir. Les nations dont on avait prohibé les produits repoussaient, à leur tour, ceux qu'on avait l'habitude de leur fournir. Lorsque le régime prohibitif eut prévalu, en France, les nations étrangères ne manquèrent pas d'user de représailles, en établissant des droits élevés sur les vins, les soieries, les articles-Paris et les autres produits de provenance française. Qu'en résulta-t-il? Que si, dans quelques parties du pays, la

quantité du travail disponible se trouva accrue et la multiplication des classes laborieuses encouragée en conséquence, sur d'autres points du territoire, une multitude d'hommes furent dépouillés de leurs moyens d'existence. Sans doute, les ouvriers employés dans les vignobles, dans l'industrie de la soie ou des articles-Paris, avaient la faculté de se transformer en filateurs et en tisserands de laine ou de coton. Mais ils ne le pouvaient pas toujours, et ils tombaient à la charge de la charité publique ou privée, pendant qu'ailleurs l'accroissement de la population se trouvait surexcité d'une manière artificielle.

En soulageant les maux en partie suscités par le système prohibitif, en partie par d'autres causes perturbatrices, que nous avons indiquées dans la dixième leçon, la charité a malheureusement contribué à perpétuer ces maux et à les faire passer, pour ainsi dire, à l'état chronique. Les ouvriers que les perturbations survenues dans l'assiette de la production dépouillaient de leurs moyens d'existence, trouvaient sans doute dans les subventions de la charité un allégement à leurs souffrances. Mais ces subventions, qui leur permettaient de traîner une existence misérable, avaient par là même pour résultat de maintenir en permanence un excédant de travail au sein de la société, et la présence de cet excédant ne pouvait manquer de peser sur les salaires généraux des classes laborieuses. Par la double opération des causes perturbatrices de la production et de la charité, le taux des salaires a été incessamment ramené au niveau des frais de production du travail.

La part de produit net afférente à la rémunération des travailleurs est allée grossir celle des capitalistes et des propriétaires fonciers, qui ont dû, en revanche, leur en restituer une partie sous la forme de subventions charitables.

On s'explique ainsi que les classes ouvrières n'aient point profité davantage des progrès réalisés depuis l'avénement de la liberté du travail. On s'explique que l'avénement de ce nouveau régime, pourtant si fécond, ait suscité ces formidables invasions de la misère pour lesquelles on a été obligé de créer un nouveau mot : le paupérisme. Accablées sous le faix d'une responsabilité qu'elles n'étaient peut-être pas encore en état de supporter, victimes de l'évolution trop soudaine de la production et des combinaisons meurtrières d'un système anti-économique, victimes même des moyens qui étaient mis en usage pour soulager leurs maux, les classes émancipées ont pullulé sans prévoyance. Les obstacles répressifs, suppléant à l'insuffisance des obstacles préventifs, ont opéré alors dans leurs rangs des razzias effrayantes. Des multitudes d'enfants, mis au monde sans aucune prévision des besoins de la production, ont été régulièrement moissonnés soit à cause de l'insuffisance de l'alimentation ou du défaut de soins, soit par l'excès mortel d'un travail hâtif. C'est ainsi que, dans la plupart des grands centres de la production manufacturière, la durée moyenne de la vie des enfants pauvres a été abrégée d'une manière lamentable. D'après un relevé de M. le docteur Villermé, à Mulhouse par exemple, la durée probable de la vie

d'un enfant d'ouvrier tisserand n'est que d'un an et demi, tandis que celle de la vie d'un enfant appartenant à la classe des manufacturiers est de vingt-six ans. Enfin, les comptes-rendus des conseils de révision pour le service militaire attestent trop clairement que la race s'étiole, se rabougrit sous la pression d'un travail trop hâtif et trop prolongé.

Heureusement, les causes perturbatrices dont l'influence a été si désastreuse, commencent à s'affaiblir. Les ouvriers dont le progrès industriel modifie et déplace le travail, peuvent de plus en plus aisément passer d'une industrie ou d'une localité dans une autre. Le système prohibitif est partout battu en brèche, et une réaction salutaire est en train de s'opérer contre le développement excessif des institutions de bienfaisance. Enfin, l'opinion favorable à la prévoyance en matière de population gagne journellement du terrain dans les classes bourgeoises et elle finira, sans aucun doute, par descendre dans les couches inférieures de la société.

Cependant une difficulté grave vient ici se présenter. Admettons que les travailleurs soient désormais parfaitement éclairés sur la question de la population; admettons qu'ils soient bien pénétrés de la nécessité de ne pas mettre au service de la production plus de bras et d'intelligences qu'elle n'est capable d'en employer, pourront-ils néanmoins proportionner toujours leur offre à la demande? Pourront-ils mettre toujours la production du travail en harmonie avec les besoins de la consommation? Des obstacles insurmontables ne

s'opposent-ils pas à la solution de ce problème, en admettant même que les impulsions aveugles du penchant physique de la reproduction viennent à être complétement subordonnées aux calculs d'une sage prévoyance? Comment, en effet, apprécier l'*étendue future* du débouché du travail, quand, le plus souvent, on n'en connaît pas même l'étendue présente? Comment savoir quelles quantités et quelles qualités de travail seront demandées, lorsque la génération que l'on s'occupe à former sera disponible pour la production? Enfin, en supposant que cette connaissance du marché futur pût être obtenue; en supposant que l'on pût prévoir quelles seront, au bout de la période moyenne nécessaire pour former un travailleur, c'est-à-dire au bout de quinze ou vingt ans, l'étendue et la nature du débouché ouvert au travail, serait-il bien possible que les innombrables familles, au sein desquelles s'opère la reproduction de l'espèce humaine, s'entendissent pour la proportionner conformément aux nécessités d'un avenir si éloigné? N'est-ce point là un problème véritablement insoluble?

Ce problème présente assurément les difficultés les plus sérieuses; mais ces difficultés sont-elles insurmontables? Je ne le pense pas. Sans croire qu'il puisse jamais (à moins de progrès dont nous n'avons encore aucune idée) être résolu avec une précision mathématique, on peut admettre qu'il le soit d'une manière approximative et suffisante.

N'oublions pas, en effet, que ce problème qui, au premier abord, semble complétement insoluble, les

éleveurs et les marchands d'esclaves sont, de tout temps, parvenus à le résoudre; qu'ils ont su, de tout temps, proportionner, avec une exactitude suffisante, l'offre de leur marchandise à la demande qui en était faite. Pourquoi donc ce qui était possible à ces possesseurs et à ces marchands du travail d'autrui, serait-il impossible aux ouvriers libres, possesseurs et marchands de leur propre travail?

Le premier élément de la solution du problème qui vient d'être posé, c'est la connaissance du marché de travail. Cette connaissance est, assurément, fort difficile à obtenir, surtout depuis que les obstacles naturels et artificiels, qui se joignaient naguère pour morceler l'arène de la production, partant les débouchés du travail, ont commencé à disparaître; mais n'en est-il pas de même pour tous les autres marchés? Au premier abord ne semble-t-il pas à peu près impossible de connaître, dans le monde entier, la situation du marché du coton, du sucre, du drap et de tous les autres objets qui entrent dans notre consommation? L'expérience a prouvé cependant que cela est possible. L'expérience a prouvé que la situation des marchés les plus vastes peut être aisément connue, grâce au merveilleux auxiliaire de la publicité industrielle et commerciale; d'où résulte, comme nous l'avons remarqué (VII[e] leçon), la possibilité d'équilibrer toujours, même sous le régime de la concurrence la plus illimitée, la production avec la consommation. Eh bien! pourquoi la publicité industrielle et commerciale qui permet aux industriels et aux négociants de régler ceux-là leur pro-

duction, ceux-ci leurs achats et leurs expéditions, conformément à la situation du marché, ne serait-elle pas appliquée au travail? Déjà cette innovation utile commence à être introduite, dans quelques pays où les bras et les intelligences font défaut à la production. En Australie, par exemple, les journaux publient régulièrement des relevés de la situation du marché de travail. A mesure que le déplacement des travailleurs deviendra plus facile, cette pratique ne manquera pas de s'étendre, et grâce à la presse, grâce aussi au télégraphe électrique, dont toutes les applications sont loin d'être trouvées, le marché général du travail finira, sans aucun doute, par être connu d'une manière aussi exacte et aussi complète que celui de toute autre denrée (1).

Ainsi donc, la connaissance de l'*étendue actuelle* du marché de travail n'est pas impossible à obtenir. Cela étant, il n'est pas impossible, non plus, d'apprécier son *étendue future*. Quels que soient, en effet, les progrès de l'industrie et les modifications qu'ils apportent dans l'assiette de la production, ils forment toujours une moyenne que l'expérience permet d'apprécier au moins d'une manière approximative.

Mais en admettant que cette première difficulté soit surmontée, en admettant que le marché de travail vienne à être éclairé *a giorno*, il reste à savoir com-

(1) *Voir* au sujet de l'application au travail, de la publicité industrielle et commerciale, les *Soirées de la rue Saint-Lazare*, p. 172.

ment la production des bras et des intelligences pourra être mise en harmonie avec l'étendue et la nature si complexe et si diverse de ce débouché. Cette seconde difficulté ne paraît pas cependant plus insurmontable que la première. On peut affirmer que, le débouché du travail étant bien connu et l'expérience ayant démontré que la présence d'un faible excédant de bras et d'intelligences sur le marché suffit pour faire tomber le taux des salaires au niveau d'un *minimum* de subsistances, les travailleurs sauront bien trouver les moyens de proportionner toujours leur « offre » à la « demande. »

Telle est du moins l'opinion de M. Stuart Mill, et c'est aussi la mienne.

« Essayons d'imaginer, dit M. Stuart Mill, ce qui arriverait si les classes laborieuses se pénétraient généralement de cette idée que la concurrence d'un trop grand nombre de travailleurs est la principale cause de leur misère; si, en conséquence, chacun regardait tout homme qui aurait plus d'enfants que ne comporterait la situation de la société, comme lui portant dommage, comme l'empêchant d'avoir sa part dans les jouissances de la famille. Croit-on que cette opinion, généralement répandue, n'exercerait pas une influence considérable sur la conduite des masses? Qui donc ignore l'influence que l'opinion, la crainte d'être blâmé ou méprisé pour avoir fait ou n'avoir pas fait telle ou telle chose, exercent sur les actions du plus grand nombre des hommes? On objecte, nous ne l'ignorons pas, que la perception la plus claire de la

relation qui existe entre la question des salaires et celle de la population demeurerait sans influence sur la conduite d'un ouvrier, parce que les membres d'une seule famille, si nombreux qu'ils fussent, ne suffiraient pas pour déprimer sensiblement le marché général du travail. Cela est vrai; mais il est vrai aussi qu'un *seul* soldat, en prenant la fuite, n'occasionnerait point la perte d'une bataille. Pourquoi donc chacun demeure-t-il à son rang? Parce que le déshonneur s'attache inévitablement à la conduite de tout individu dont l'exemple deviendrait funeste si la majorité suivait cet exemple. On voit rarement des hommes braver l'opinion des gens de leur classe, à moins qu'ils ne se trouvent soutenus par quelque principe supérieur ou par l'opinion d'une autre classe ou d'un autre pays. — Si les classes laborieuses étaient, un jour, parfaitement convaincues qu'elles sont intéressées à limiter le nombre de leurs enfants, les hommes dont la conduite est la plus respectable se conformeraient à cette règle et ils en donneraient l'exemple aux autres (1). »

Pour nous en tenir à l'état actuel des choses, il est certain que l'appréciation même confuse du débouché du travail est extrêmement difficile à faire; mais s'ensuit-il qu'il faille produire des hommes d'une manière illimitée? Parce qu'on n'aura point des données précises sur le débouché d'une marchandise quelconque, sera-ce une raison pour en produire des quantités in-

(1) *Principles of political economy*, vol. I, liv. II. Chap. XIII. *The remedies for low wages.*

définies? Non, à coup sûr. Sur quoi donc faudra-t-il se régler en ce cas, sous peine de faire de mauvaises affaires? Il faudra se régler à la fois sur le prix qu'on peut obtenir le plus couramment de la denrée, et sur les frais que sa production peut coûter, en ayant soin toujours de faire une large part à l'imprévu et à l'aléatoire. C'est ainsi que se règlent tous les entrepreneurs intelligents, quelle que soit la denrée qu'ils produisent; c'est ainsi, selon toute apparence, que se règlent les éleveurs et les marchands d'esclaves des états du Sud de l'Union américaine; c'est ainsi que tous les hommes qui travaillent au renouvellement du personnel de la production devraient se régler.

Apprécier la situation de la société où l'on vit, et l'état des ressources dont on dispose pour former des travailleurs capables de prendre place dans ses rangs, tel est le devoir d'un bon père de famille, et c'est manquer aux autres et à soi-même que de méconnaître ce devoir.

Quand le marché du travail est encombré, quand en conséquence les salaires sont bas, il convient de restreindre le mouvement de la population; quand au contraire le travail est beaucoup demandé et peu offert, quand les salaires sont en hausse, on peut sans inconvénient travailler davantage à l'augmentation du personnel de la production. Au surplus, les classes laborieuses, en dépit de leur ignorance et de leur imprévoyance naturelle, ne manquent pas d'obéir, dans une mesure à la vérité bien insuffisante, à cette double nécessité. Chacun sait que le nombre des mariages est

toujours beaucoup plus considérable dans les bonnes années que dans les mauvaises.

Telle est, avec quelques développements de plus, la célèbre théorie de Malthus sur la population. Que si l'on considère au point de vue de l'intérêt des travailleurs, cette doctrine tant attaquée par les prétendus amis des classes ouvrières, on demeurera frappé de son caractère essentiellement démocratique. Que les conseils de Malthus viennent, en effet, à être généralement suivis ; que les classes émancipées s'attachent désormais à consulter en matière de population les calculs et les prévisions de l'intérêt bien entendu, comme faisaient jadis leurs maîtres ou leurs seigneurs ; qu'elles évitent avec un soin scrupuleux, d'apporter au marché un excédant de travail, qu'arrivera-t-il ? Que l'on verra aussitôt les salaires, actuellement abaissés, au moins dans nos contrées, presqu'à la limite du minimum de subsistances, remonter au niveau des frais de production du travail, augmentés d'une part proportionnelle de produit net ; que la condition des masses laborieuses s'améliorera d'une manière sensible, et que la lèpre du paupérisme disparaîtra peu à peu de nos sociétés. Et, qu'on ne croie pas que cette substitution économique de l'obstacle préventif de la contrainte morale aux obstacles répressifs de la nature, ait pour résultat de ralentir la multiplication de l'espèce humaine. Non. J'ai essayé de démontrer, au contraire, au début de cette leçon, qu'elle la rendra plus active ; qu'en cessant de consacrer une portion de leur produit net à alimenter un excédant inutile de population, les sociétés

pourront employer cette portion de produit net, à augmenter, dans la proportion utile, le personnel et le matériel de la production, à agrandir en conséquence plus rapidement le débouché ouvert à une population croissante.

En résumé donc, on commet une erreur radicale quand on reproche à la doctrine qui préconise l'usage de la contrainte morale de vouloir « diminuer le nombre des hommes, » car il est évident, au contraire, qu'*en facilitant l'épargne et la capitalisation du produit net, la substitution de l'obstacle préventif de la contrainte morale aux obstacles répressifs de la nature doit avoir pour résultat inévitable de permettre à la population de s'accroître dans une progression plus rapide, tout en assurant aux masses laborieuses une part meilleure dans la distribution de la richesse* (1).

(1) On ferait des volumes avec les injures qui ont été dirigées depuis un demi-siècle contre Malthus et les absurdités qui ont été débitées au sujet de sa doctrine. M. Proudhon s'est particulièrement distingué dans cette lutte de la passion et du sophisme contre le sens commun et la science. Voici quelques échantillons curieux de la polémique qu'il dirigeait, en 1848, contre les Malthusiens :

« Le docteur Malthus, un économiste, un Anglais, a écrit ces propres paroles :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa « famille n'a pas le moyen de le nourrir, ou si la société n'a pas « besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'a pas le moindre « droit à réclamer une portion quelconque de nourriture : il « est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la

« nature il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui « commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-« même cet ordre à exécution. »

« En conséquence de ce grand principe, Malthus recommande, sous les menaces les plus terribles, à tout homme qui n'a pour vivre ni travail ni revenu, de *s'en aller*, surtout de ne pas faire d'enfants, la famille, c'est-à-dire, l'amour, comme le pain, sont, de par Malthus, interdits à cet homme-là.

« Le docteur Malthus était, en son vivant, ministre du saint Évangile, de mœurs douces, philanthrope, bon mari, bon père, bon bourgeois, croyant à Dieu autant qu'homme de France. Il mourut, le ciel lui fasse paix ! en 1834. On peut dire qu'il a le premier, sans s'en douter, réduit à l'absurde toute l'économie politique, et posé la grande question révolutionnaire, la question entre le travail et le capital.

« Chez nous, où la foi à la Providence est restée vive, malgré l'indifférence du siècle, le peuple dit, par manière de proverbe, et c'est en cela que nous nous distinguons de l'Anglais : *Il faut que tout le monde vive!* — Et notre peuple, en disant cela, croit être aussi bon chrétien, aussi conservateur des bonnes mœurs et de la famille, que feu Malthus.

« Or, ce que le peuple dit en France, les économistes le nient, les gens de lois et les gens de lettres le nient ; l'Église, qui se prétend chrétienne, et de plus gallicane, le nie ; la presse le nie ; la haute bourgeoisie le nie ; le gouvernement qui s'efforce de la représenter, le nie.

« La presse, le gouvernement, l'Église, la littérature, les économistes, la grande propriété, tout, en France, s'est fait anglais, tout est malthusien. C'est au nom de Dieu et de sa sainte Providence, au nom de la morale, au nom des intérêts sacrés de la famille, qu'on soutient qu'il n'y a point de place dans le pays pour tous les enfants du pays, et qu'on insinue à nos femmes d'être moins fécondes. En France, malgré le vœu du Peuple, malgré la croyance nationale, le boire et le manger sont réputés privilége, le travail privilége, la famille privilége, la patrie privilége.

« . . . La théorie de Màlthus, c'est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. — Il y a trop de monde au monde : voilà le premier article de foi de tous ceux qui, en ce moment, au nom du Peuple, règnent et gouvernent. C'est pour cela qu'ils travaillent de leur mieux à diminuer le monde. Ceux qui s'acquittent le mieux de ce devoir, qui pratiquent avec piété, courage et fraternité les maximes de Malthus, sont les bons citoyens, les hommes religieux ; — ceux qui protestent, sont des anarchistes, des socialistes, des athées.

« . . . Les économistes ont les premiers parmi nous, par un inconcevable blasphème, érigé en dogme de providence la théorie de Malthus. Je ne les accuse pas plus que je ne les calomnie. Les économistes sont en cela de la meilleure foi, comme de la meilleure intention du monde. Ils ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur du genre humain ; mais ils ne conçoivent pas comment, sans une organisation quelconque de l'homicide, l'équilibre entre la population et les subsistances pourrait exister.

« . . . La grande industrie ne laisse rien à faire à la petite : c'est la loi du capital ; c'est Malthus.

« Le commerce en gros s'empare peu à peu du commerce de détail : c'est Malthus.

« La grande propriété envahit, s'agglomère les plus pauvres parcelles : c'est Malthus.

« Bientôt la moitié du peuple dira à l'autre :

« La terre et ses produits sont ma propriété ;

« L'industrie et ses produits sont ma propriété ;

« Le commerce et les transports sont ma propriété ;

« L'État est ma propriété.

« Vous qui ne possédez ni réserve ni propriété, qui n'êtes point fonctionnaire public, et dont le travail nous est inutile, ALLEZ-VOUS-EN ! Vous êtes réellement de trop sur la terre : au soleil de la République, il n'y a pas de place pour tout le monde.

« Qui viendra me dire que le droit de travailler et de vivre n'est pas toute la Révolution ?

« Qui viendra me dire que le principe de Malthus n'est pas toute la contre-révolution ?

« Et c'est pour avoir publié de telles choses, c'est pour avoir énergiquement signalé le mal, et cherché de bonne foi le remède, que la parole m'a été ôtée par ordre du gouvernement, du gouvernement qui représente la révolution !

« C'est pour cela que j'ai vu passer sur moi, muet, le déluge des calomnies, des trahisons, des lâchetés, des hypocrisies, des outrages, des désertions et des défaillances de tous ceux qui haïssaient ou qui aimaient le peuple ! C'est pour cela que j'ai été, pendant un mois entier, livré aux chacals de la presse et aux chats-huants de la tribune ! Jamais homme, ni dans le passé, ni dans le présent, ne fut l'objet d'autant d'exécration que je le suis devenu, pour ce seul fait que je fais la guerre aux anthropophages.

« Calomnier qui ne pouvait répondre, c'était fusiller un prisonnier. Carnassiers de Malthus, je vous reconnais là ! Poursuivez donc ; nous avons plus d'un compte à régler encore. Et si la calomnie ne vous suffit pas, employez le fer et le plomb. Vous pouvez me tuer : nul ne peut éviter son sort, et je suis à votre discrétion. Mais vous ne me vaincrez pas : vous ne persuaderez pas au peuple, moi vivant, moi tenant une plume, que, hormis vous, il y ait quelqu'un de trop sur la terre. J'en fais le serment devant le peuple et devant la République !

« P. J. PROUDHON. »

A cette philippique fiévreuse et pimentée, je me contenterai d'opposer un extrait de l'*Introduction* que M. Rossi a placée en tête de l'*Essai sur le principe de la population*, de MALTHUS, puis je laisserai à apprécier lequel est le véritable démocrate, du socialiste qui engage les ouvriers à se multiplier indéfiniment, sauf à réclamer, les armes à la main, le « droit au tra-

vail, » ou de l'économiste qui leur conseille de proportionner leur famille à l'importance de leurs ressources et à l'étendue de leur débouché :

« Il y a parmi les hommes un bon nombre de simples et d'habiles.

« Les simples ne comprennent pas et ne comprendront jamais la question. L'économie sociale est pour eux lettre close. Ils ne voient dans l'affaire que les vives amours du jeune âge et le danger que ces flammes comprimées n'éclatent par quelque désordre. Dites-leur que la morale nous conseille, que la religion nous commande de contenir nos appétits, lorsque nous ne pourrions les satisfaire qu'aux dépens du bien et du juste; dites-leur que des enfants qui tremblent de froid, qui pleurent de faim, ne sont pas seulement un spectacle déchirant, mais une effrayante tentation pour les parents, qui trop souvent ne sortent de l'affreux combat auquel leur âme est livrée, qu'emportés vers le crime, ou, ce qui est peut-être plus horrible encore, avec le cœur pétrifié par le désespoir qui étouffe les sentiments naturels, et fait que les enfants n'ont plus ni père, ni mère. — On vous répondra tranquillement qu'il ne faut jamais désespérer de l'avenir; qu'on doit avant tout prévenir par le mariage la corruption des mœurs; que la charité vient suffisamment au secours de toutes les infortunes. Qui ne connaît pas ces lieux communs et comment discuter avec des hommes qui répètent toujours les mêmes choses, et sur lesquels les raisonnements et les faits n'ont pas de prise?

« Les habiles, au contraire, connaissent le fond des choses; pour eux ces lieux communs ne sont pas l'expression, mais le déguisement de la vérité. Ils applaudissent au langage des simples et en rient sous cape. Ils savent que plus il y a de travailleurs, plus, toutes choses étant égales d'ailleurs, les salaires sont bas et les profits élevés. Tout s'explique par cette formule, et en particulier le pacte d'alliance entre les habiles et les simples. Ils sont du même avis parce que les uns ne saisissent point et que les autres saisissent très-bien le fond de la ques-

tion. Vous voudriez que le père de famille, au lieu de cinq ou six enfants, ne nous en présentât que deux ou trois? Mais il nous faudrait alors hausser le salaire des jeunes travailleurs, et plus tard celui des adultes; et si nous ne voulons pas voir diminuer le nombre de nos acheteurs, où trouverons-nous cet accroissement de salaires, si ce n'est dans une baisse relative de nos profits? Vos conseils de prudence se résoudraient en un lourd impôt levé sur nous. Nous pouvons aujourd'hui gagner un million dans dix ans; il nous faudrait, dans votre système, la vie d'un homme pour atteindre au même résultat. Laissez, laissez les travailleurs se multiplier, c'est le seul moyen de rendre les capitalistes maîtres du marché.

« Quant à nous, nous voudrions pouvoir persuader aux travailleurs, aux jeunes gens qui ne possèdent encore d'autre richesse que leur intelligence et leurs bras, qu'ils doivent se tenir en garde contre les conseils que leur prodiguent, d'un côté, les égoïstes, et de l'autre, les esprits chimériques. Nous voudrions pouvoir leur dire: la question de la population, c'est vous qu'elle intéresse avant tout et presque exclusivement. Nos discussions, les riches n'en ont que faire. D'un côté, le principe aristocratique, tout puissant chez eux, les contient et leur inspire une prudence peut-être excessive; de l'autre, qu'importe que leurs familles soient nombreuses? Voyons-nous souvent leurs enfants tomber dans la misère et manquer de pain? Même les imprudents trouvent des ressources dans la parenté, dans les alliances, dans les professions libérales, dans les carrières publiques.

« . . . Mais vous dont les familles n'ont pas encore gravi les hauteurs de la société, au lieu d'élever vers le sommet des regards d'envie et de former des vœux impuissants, regardez autour de vous et prêtez-nous l'oreille. Nous ne voulons pas vous apporter ici des théories, des généralités, des calculs statistiques qui sont pour le moins fort inutiles pour vous. Nous ne vous demandons qu'un regard attentif et un peu de bon sens appliqué, non au monde entier, mais à chacun de vous. Que la

prudence pénètre dans tous les ménages et préside à l'établissement de chaque famille, et on n'aura plus à s'inquiéter du sort de l'humanité. Or, que voyez-vous autour de vous? Un pays vaste, inculte, peu peuplé, mais sain, fertile, où rien ne s'oppose à l'exploitation, où la terre n'attend pour produire que quelques capitaux et des bras? Mariez-vous à votre fantaisie, nous n'avons rien à vous dire, si d'ailleurs les heureuses conditions du sol et du climat ne sont pas rendues vaines par les institutions et les lois. S'il en était ainsi, soyez prudents. Ne vous flattez pas légèrement de réformes qui peut-être n'arriveront pas dans un siècle, tandis que vos enfants vous demanderaient du pain dans quatre ou cinq ans. »

Concluons. Que l'opinion de M. Proudhon vienne à prévaloir au sein des masses laborieuses, qu'en résultera-t-il? Que le travail sera perpétuellement sur le marché à l'état d'excédant, que le salaire ne pourra, en conséquence, s'élever au-dessus du niveau du *minimum* de subsistances; que la part des travailleurs sera abaissée au profit des capitalistes et des propriétaires fonciers.

Que les conseils de M. Rossi soient suivis au contraire, et qu'arrivera-t-il? Qu'il n'y aura plus d'excédant de travail sur le marché; que le salaire s'élèvera au niveau du prix naturel du travail; que la part des travailleurs aura augmentée aux dépens de celle des capitalistes et des propriétaires fonciers.

Lequel donc, du socialiste anti-malthusien, ou de l'économiste malthusien, a le mieux entendu les vrais intérêts des classes laborieuses? Lequel a le mieux mérité la qualification d'ami du peuple?

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉDICACE 1

PREMIÈRE LEÇON.

INTRODUCTION.

SOMMAIRE : *Étymologie du mot économie politique. — Définition de la science économique. — De l'intérêt spéculatif qu'elle présente. — De son utilité. — Réfutation des reproches qui lui ont été adressés. — Qu'elle peut servir d'auxiliaire à la religion, — à la morale, — à la politique conservatrice des sociétés ; — qu'elle est un puissant instrument de progrès* 11

DEUXIÈME LEÇON.

LES BESOINS ET LES MOYENS DE PRODUCTION.

SOMMAIRE : *L'homme considéré au point de vue économique. — Ses besoins. — Analyse des principaux besoins. — Éléments dont l'homme dispose pour les satisfaire. — Définition de la production ; — du produit ; — de la richesse ; — des agents productifs ; — du travail ; — des capitaux fixes et circulants ; — des agents naturels appropriés ; — non appropriés. — Que le concours de ces agents est nécessaire dans toutes les opérations de la production. — Formule. — Des résultats de la production. — Du produit brut et du produit net. — De l'épargne et de son rôle dans la production* 32

TROISIÈME LEÇON.

LA DIVISION DU TRAVAIL.

SOMMAIRE : *Comment la séparation des industries et des fonctions productives, autrement dit la* DIVISION DU TRAVAIL, *a pris naissance et s'est développée. — Spectacle que présente aujourd'hui le monde sous l'influence de ce phénomène. — Des avantages de la division du travail. — Citations* D'ADAM SMITH *et de M.* CH. BABBAGE. — *Résumé* 53

QUATRIÈME LEÇON.

L'ÉCHANGE ET LA VALEUR.

SOMMAIRE : *Que la division du travail implique l'échange. — Que le développement de la division du travail est limité par l'étendue de la sphère des échanges. — Citation de* J.-B. SAY. — *Comment et dans quelles circonstances l'échange s'opère. — De l'offre et de la demande. — Des marchés. — Des débouchés. — Du monopole et de la concurrence. — A quelle qualité des choses on a égard dans l'échange. — De la valeur et de ses éléments constitutifs — De l'utilité et de la rareté. — Examen de ces deux éléments de la valeur. — Qu'ils se manifestent et s'associent à des degrés divers. — Que la valeur existe dans l'état d'isolement, mais seulement comme une notion confuse. — Qu'elle se manifeste et se fixe dans l'échange* 73

CINQUIÈME LEÇON.

LE PRIX.

SOMMAIRE : *Définition du prix. — Du prix courant ou du prix du marché. — Comment le prix se fixe dans l'échange. — Formule de la loi des quantités et des prix. — Explication de cette loi. — Du niveau d'équilibre vers lequel gravite incessamment le prix courant. — Comment s'opère cette gravitation économique du prix courant autour du prix rémunérateur ou du prix naturel. — Citation d'*ADAM SMITH. — *Résumé de la formation des prix* 93

SIXIÈME LEÇON.

L'ASSIETTE DE LA PRODUCTION.

SOMMAIRE : *Comment l'assiette de la production s'établit, lorsque le producteur est isolé; — que cette assiette n'a rien d'arbitraire; — qu'elle est essentiellement mobile. — Comment elle s'établit sous le régime de la division du travail et de l'échange; — que la loi de la formation des prix apparaît, sous ce régime, comme le grand régulateur de la production; — qu'elle agit incessamment pour faire naître les différentes branches de la production, dans le temps le plus opportun, pour les établir dans les lieux, sous les formes et dans les limites les plus utiles. — Des obstacles qui s'opposent à ce que les différentes branches de la production se localisent de la manière la plus conforme aux ressources du sol et au génie particulier des habitants; — que ces obstacles s'aplanissent peu à peu. — Vice des discussions entamées sur les formes et les limites de la production.* 113

SEPTIÈME LEÇON.

L'ÉQUILIBRE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION.

SOMMAIRE : *Importance du problème de l'équilibre de la production et de la consommation. — Comment il se résout sous le régime de la production isolée. — Que M.* DE SISMONDI *le croyait insoluble, sous le régime de la production divisée, aussi longtemps qu'elle demeurerait abandonnée à elle-même. — Apologue de M.* DE SISMONDI. *— Comment ce problème se résout par l'action de la loi qui préside à la formation des prix. — Causes perturbatrices qui font obstacle à l'équilibre de la production et de la consommation. — L'inconstance des saisons; — le défaut ou l'insuffisance de la connaissance des marchés; — le monopole. — Que ces causes perturbatrices s'atténuent et disparaissent peu à peu sous l'influence de la loi de la formation des prix. — Que l'anarchie est un fait exceptionnel dans la production; que c'est l'ordre qui est la règle.* 144

HUITIÈME LEÇON.

LA CLASSIFICATION ET LES FORMES DE LA PRODUCTION.

SOMMAIRE : *De la classification généralement adoptée pour la production. — Ses défauts. — Observations de M.* DUNOYER *à cet égard. — Que la classification de la production concerne la statistique plutôt que l'économie politique. — Quelles industries il convient de considérer comme productives. — Que les industries qui concernent le personnel de la production ont éminemment ce caractère, que leurs produits soient matériels ou immatériels. — Démonstration de M.* DUNOYER. — *Quelles industries il convient de considérer comme improductives. — Des formes de la production. — Du revenu et des formes sous lesquelles il est perçu* 466

NEUVIÈME LEÇON.

LA PART DU TRAVAIL.

SOMMAIRE : — *En quoi consistent les frais de production du travail. — Que ces frais sont essentiellement inégaux, selon les industries et les fonctions industrielles. — D'où provient cette inégalité. — Que des facultés diverses et inégales employées à la production exigent des frais d'entretien divers et inégaux. — Exemples. — Des frais de renouvellement des travailleurs et des causes qui les diversifient. — De l'influence des inconvénients et des avantages particuliers de chaque industrie sur la rémunération du travail. — Le salaire du bourreau, — de l'artiste, — de l'homme de lettres, — du savant. — Que le progrès industriel élève incessamment la rémunération nécessaire du travail. — Absurdité démontrée du système de l'égalité des salaires* 491

DIXIÈME LEÇON.

LA PART DU TRAVAIL (SUITE).

SOMMAIRE : *Du prix courant du travail. — Comment il gravite autour du prix naturel. — Que la même loi règle la part du travail, quelle que soit la forme sous laquelle cette part se trouve perçue. — Du profit et du salaire. — En quoi ils diffèrent. —*

Raison d'être du salaire. — Que les profits et les salaires tendent continuellement à se mettre en équilibre. — Causes perturbatrices. — Du monopole du travail et des formes sous lesquelles il s'est manifesté dans le cours des siècles. — De l'esclavage. — Dans quelles circonstances il s'établit. — Dans quelles circonstances il disparaît. — Du servage. — Des maîtrises et des jurandes. — Autres causes de perturbation. — Que ces causes tendent à s'effacer. — Que la part du travail se règle, en conséquence, d'une manière de plus en plus utile et plus juste 217

ONZIÈME LEÇON.

LA PART DU CAPITAL.

SOMMAIRE : *En quoi consiste le matériel de la production. — Des capitaux fixes et circulants. — Caractères auxquels ils se reconnaissent. — Éléments du prix naturel du service des capitaux. — Des risques de la production. — Qu'ils sont essentiellement divers et variables. — Qu'ils doivent être couverts. — Comment ils peuvent être abaissés. — De la privation. — En quoi elle consiste. — Qu'elle doit être compensée. — Que la prime nécessaire pour la compenser est plus ou moins élevée selon que le capital peut être plus ou moins aisément dégagé ou réalisé. — Exemple. — Autres éléments du prix naturel du service des capitaux. — Les inconvénients ou les avantages particuliers de chaque industrie. — Que le progrès agit incessamment pour abaisser les frais de production du service des capitaux. — De la part proportionnelle de produit net qui s'ajoute aux frais de production de ce service pour composer son prix naturel. — Sa raison d'être. — Qu'on ne peut la supprimer et mettre le capital à la portion congrue* 244

DOUZIÈME LEÇON.

LA PART DU CAPITAL (SUITE).

SOMMAIRE : *Du prix courant du service productif du capital. — Comment il gravite autour du prix naturel de ce service. — Des formes sous lesquelles il est perçu. — En quoi consistent le profit, — le dividende, — le loyer, — l'intérêt. — Qu'il y a toujours entre ces différentes formes de la rémunération du capital*

proportionnalité ou équivalence. — Que l'on a cependant attaqué l'intérêt d'une manière spéciale ; — historique du préjugé contre le prêt à intérêt. — Arguments employés pour justifier ce préjugé. — Circonstances qui ont pu lui donner naissance et le faire subsister jusqu'à nos jours. — D'où est venue la réaction contre ce préjugé. — Comment et par qui il a été battu en brèche. — Atténuations que l'Église catholique a apportées à sa doctrine prohibitive du prêt à intérêt. — Du dommage naissant et du lucre cessant. — État actuel de la question. — Aperçu des inconvénients de la limitation du taux de l'intérêt. — Résumé. — A quoi aboutissent les déclamations contre le capital 274

TREIZIÈME LEÇON.

LA PART DE LA TERRE.

Sommaire : *Comment se règle la part des agents naturels appropriés ou de la terre. — Analyse des opérations nécessaires pour approprier la terre à la production.— La découverte, — l'occupation, — le défrichement. — Que ces opérations ne procurent pas des profits supérieurs à ceux des autres industries. — Du prix naturel du service productif du sol. — Éléments qui le composent. — Les frais nécessaires d'entretien des fonds de terre, — la privation, — le risque. — La chance heureuse ou l'avantage futur provenant de la plus-value que les progrès de la population et de la richesse attribuent au sol. — Comment se distribue cette plus-value, selon la situation et la qualité des terres. — Comment elle se déplace. — Autres avantages particuliers qui s'attachent à la propriété territoriale. — Causes de l'infériorité relative du taux du revenu foncier. — De la part proportionnelle de produit net, afférente au sol. — Résumé des éléments du prix naturel du service productif des agents naturels appropriés ou de la terre* 312

QUATORZIÈME LEÇON.

LA PART DE LA TERRE (SUITE).

Sommaire : *Que le prix naturel du service productif du sol n'est qu'un point idéal vers lequel gravite le prix courant de ce service. — Comment s'établit le prix courant. — Difficulté de recon-*

naître quand il se confond avec le prix naturel. — De la manière dont il convient de calculer celui-ci. — Dans quel cas le prix courant du service productif de la terre peut demeurer au-dessous de son prix naturel. — Que cette situation se présente dans les pays d'esclavage et de servage. — Citations relatives à la Russie. — Dans quel cas le prix courant du service productif de la terre peut s'élever au-dessus de son prix naturel. — Des obstacles qui empêchent l'équilibre de s'établir, et de leurs effets. — Théorie de Ricardo, — son application à ce cas particulier. — Réfutation des attaques dirigées contre cette théorie. — Causes qui agissent pour rétablir l'équilibre rompu en faveur de la terre dans l'Europe occidentale : — les progrès de l'agriculture et de la locomotion, — la liberté commerciale,— l'émigration. — Point vers lequel le prix courant des terres tend de plus en plus à se fixer sur le marché général. — Résumé. — Impropriété du mot rente pour signifier la part de la terre. 338

QUINZIÈME LEÇON.

LA POPULATION.

Sommaire : *Que la population est inflexiblement limitée dans son développement. — Qu'elle ne peut dépasser que d'une faible quantité la proportion assignée au travail parmi les agents productifs. — Comment elle est ramenée à cette proportion nécessaire. — Des obstacles préventifs de la population et des obstacles répressifs. — Que la nature ne manque jamais d'employer les seconds, lorsque l'homme néglige de recourir aux premiers. — Avantages des obstacles préventifs sur les obstacles répressifs. — De la doctrine de Malthus. — Réfutation de quelques objections qu'elle a soulevées. — Preuves de la fécondité exubérante de l'espèce humaine. — Sa raison d'être. — Que la doctrine de Malthus ne consacre aucune innovation dans la pratique de l'humanité. — Que le libre arbitre de l'homme a agi de tous temps, pour régler la multiplication de l'espèce conformément aux besoins de la production. — Comment était réglée la multiplication des esclaves, — celle des serfs. — Lois limitatives de la reproduction des classes inférieures en Allemagne et dans diverses autres contrées. — Institutions et mobiles qui ont modéré la reproduction des classes supérieures.— Nécessité pour les classes récemment émancipées de remplacer les obstacles que l'esclavage,*

le servage, etc., opposaient à leur multiplication par la contrainte morale fondée sur leur intérêt bien entendu. — Que cette nécessité a été méconnue.—Que le développement de la population a été, au contraire, surexcité d'une manière artificielle. — Maux qui en sont résultés pour les classes laborieuses. — Que ces maux ne sont nullement inévitables. — Comment ils pourront être évités. — Citation de M. Stuart Mill. — Caractère essentiellement démocratique de la doctrine de Malthus. — Citations de M. Proudhon et de Rossi 375

FIN DE LA TABLE.

